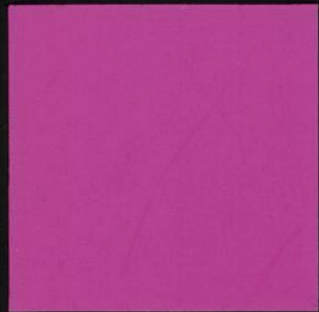
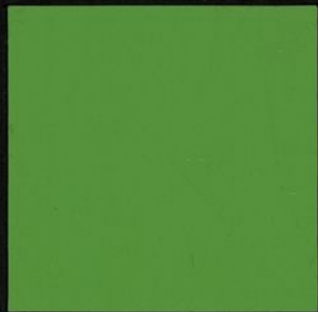
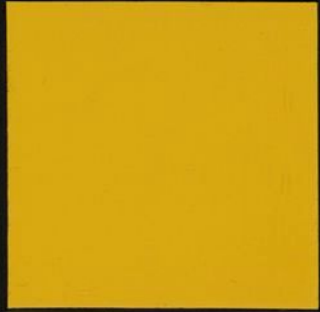
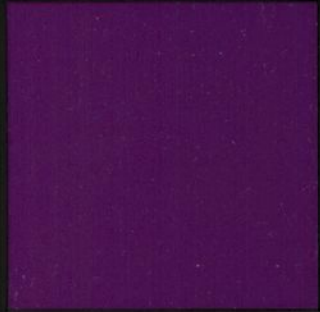
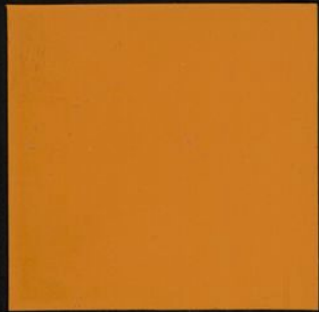
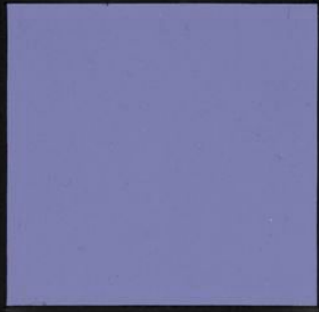
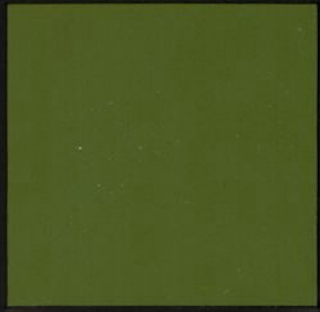
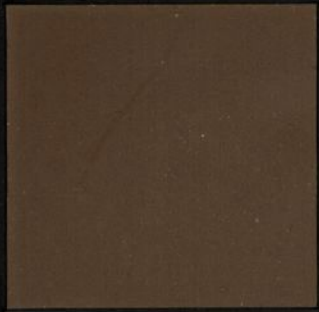


colorchecker CLASSIC



x-rite

mm



CHRONIQUE

DU

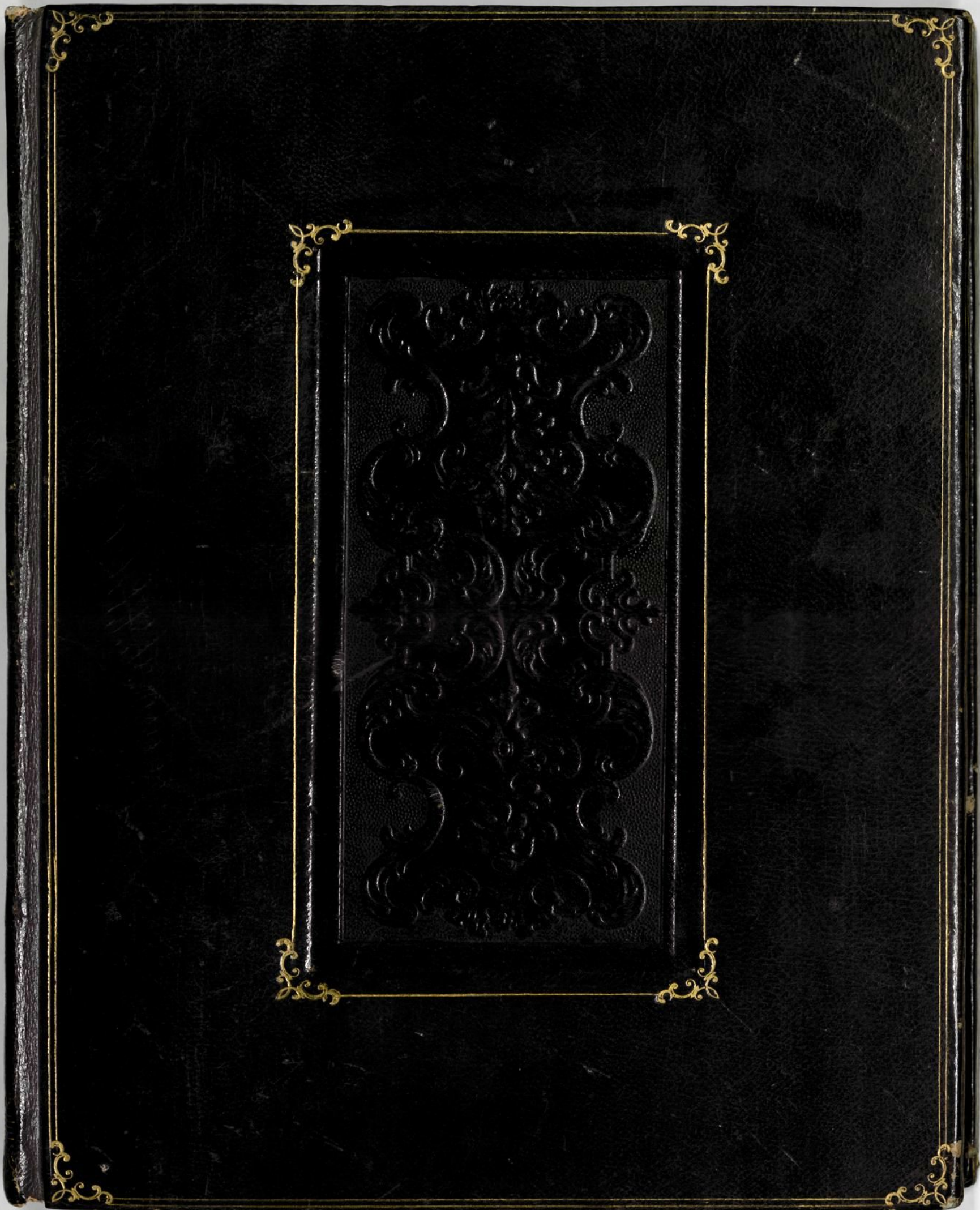
FEVRIER 1843.

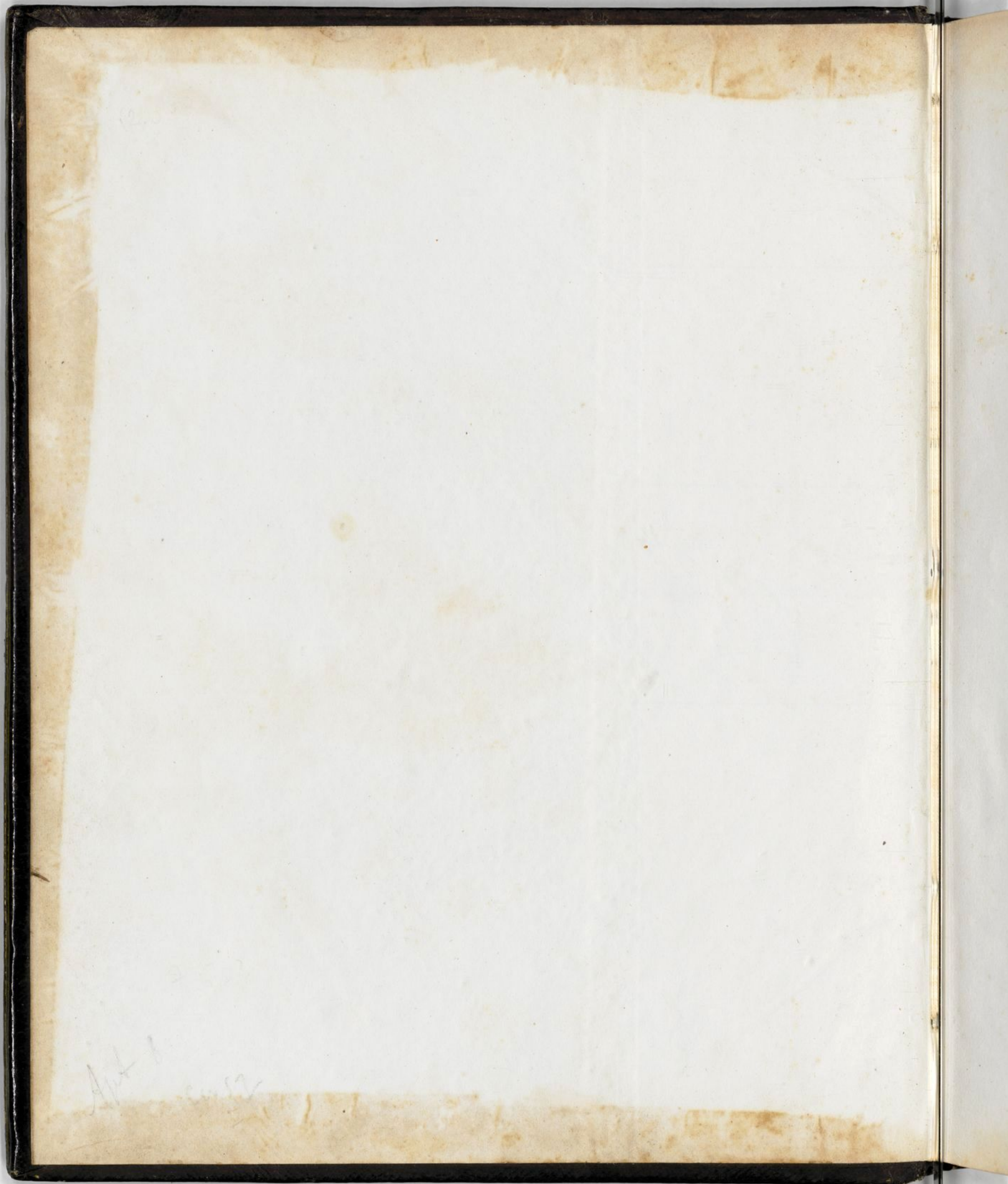


Tome

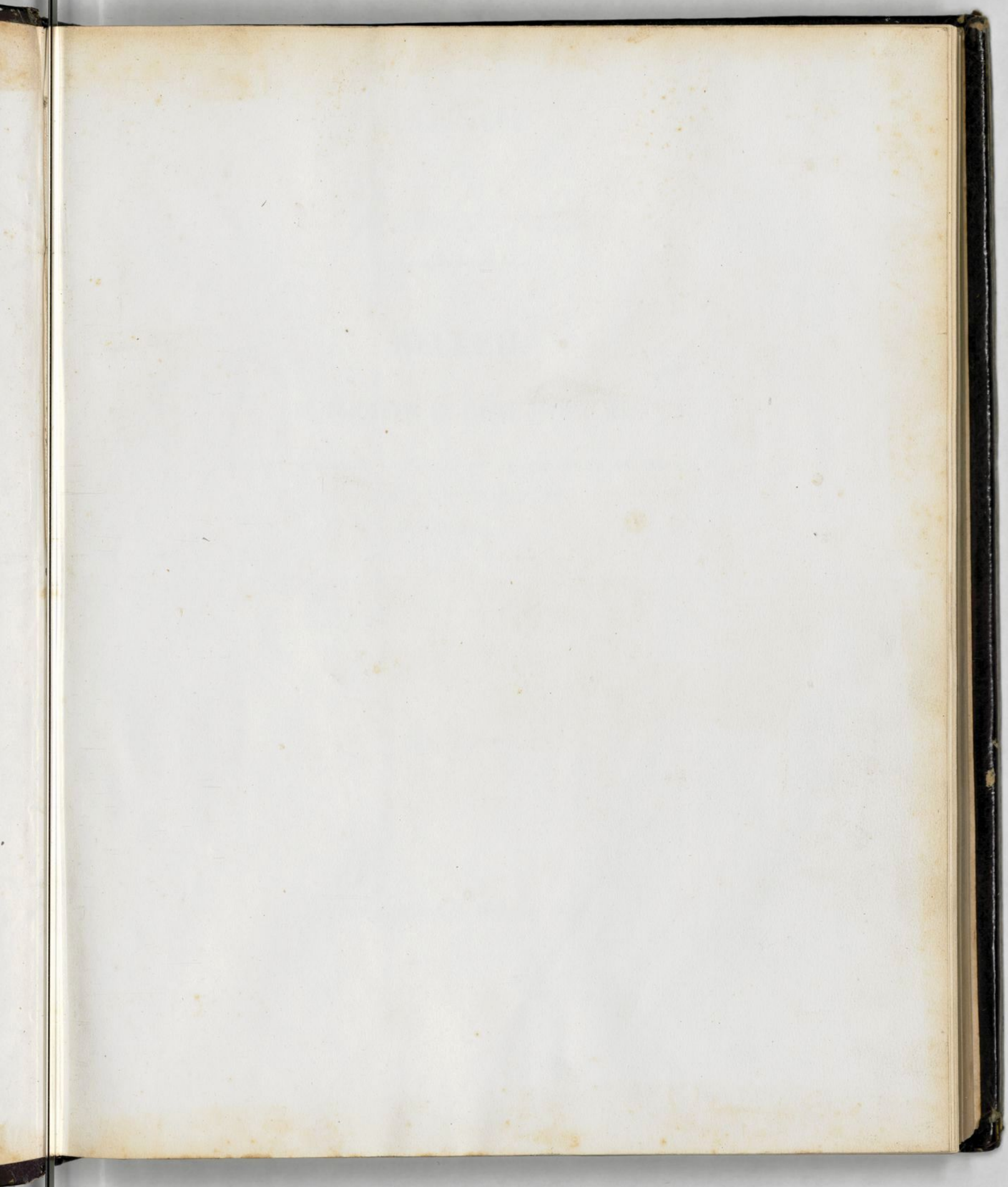
I







Apr 11 1852



2 volumes

25,000 F. -

CHRONIQUE

DU

8 février 1843.

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET PIÈCES OFFICIELLES

DEVANT SERVIR A L'HISTOIRE DU TREMBLEMENT DE TERRE
ÉPROUVÉ A LA GUADELOUPE.

Hommage à l'Amiral Gourbeyre.

Tombe premier.

BASSE-TERRE. — Décembre 1843.

CHRISTIAN

1847

1847

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

CHICAGO, ILL.

1847

1847

1847

1847

1847

1847

1847

1847

1847

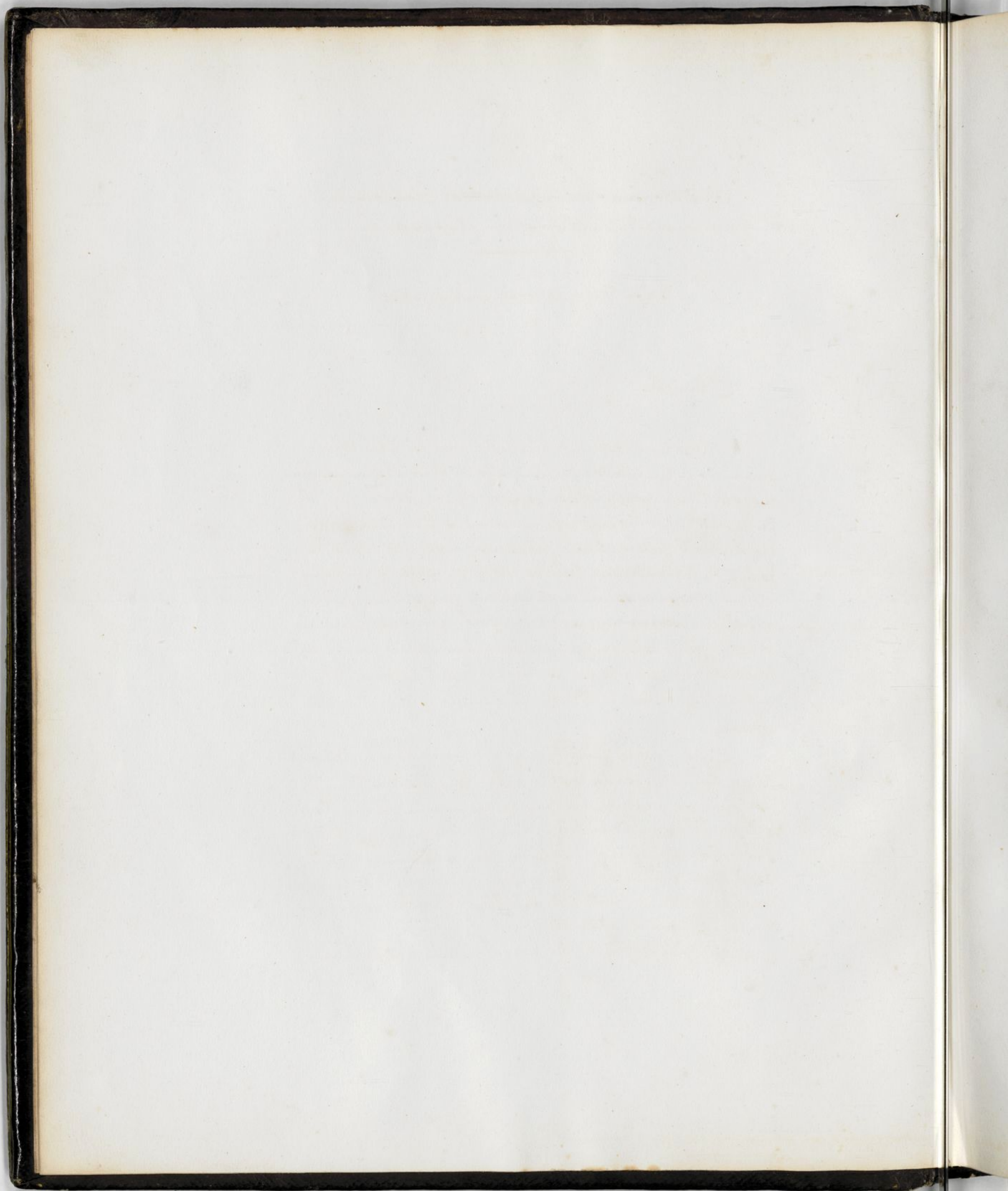
1847

1847

1847

ANT M06-1

1858540



Et Monsieur le Contre Amiral Gourbeyre,
Gouverneur de la Guadeloupe en Dépendance.

Basse-Terre, le 20 Décembre 1843.

Amiral,

Votre nom et votre à jamais attaché à un événement pour les annales de la guerre n'effrent seulement que pour d'excellentes. C'est, j'en suis sûr de cette vérité, que j'ai entrepris de réunir les documents qui se lient à la catastrophe du 8 Février 1843 : j'ai aussi que, dans un pays où les traditions, même celles du passé le moins éloigné, disparaissent en se perdant complètement, un recueil de cette nature pourrait servir, non seulement un bon d'utilité historique et scientifique, mais encore un bon moral, celui de perpétuer la belle action, le acte d'héroïsme et de dévouement que le fleau a mis en évidence.

Ceux qui ont assisté à ce grand drame sont condamnés, il en faut, à en parler toute leur vie ; les épisodes pour lesquels est de conserver dans la mémoire de chacun, mais chacun doit quitter la scène, en les descendants des victimes en deuil, alors que s'écroulaient les monuments de l'homme comme ceux de la nature, n'auront d'autre jalou dans le passé, qu'une date, peut-être incertaine, et le nom d'une fille qui n'existe plus !

Vous seul, Amiral, qui avez été témoin de l'agonie

de ceux que les flammes balayaient, de la détresse de ceux que le fleau conduisait à égarner; j'ouïs tout qui ayez partagé l'angoisse de cette jouissance sans adieu, sans déterment en sans gain; de cette jouissance tout le jour de laquelle, chaque nuit, la terre semblait vouloir s'enfuir; tout ayez compris qu'un souvenir seul ne suffisait point! tout ayez compris qu'une plume intelligente pourrait un jour conduire, une à une, les pages de cette gigantesque épopée, j'ouïs en former un livre que l'humanité consultera avec fruit.

Voilà j'ose le dire comme j'ose le dire à cet égard de tout travail en harmonie avec la grandeur de l'événement. C'est à l'usage qu'on doit le noble mouvement avec lequel tout le cœur de tout élan pour voler au secours des malheureux habitants de la Côte à Pitre, de tout le côté de la Guyane jusqu'aux montagnes blanches de Pyrénées! C'est à l'usage d'aujourd'hui que tout j'aurais voulu voir l'obole du j'ouissances de nos cités, les tout généreux de l'auguste famille qui j'occupe aux destinées de la France, en ceux non moins j'occupe, de bienfaits étrangers qui j'occupe la mer de l'Atlantique. tout j'occupe le langage du cœur et tout le cœur de tout un cœur!

Et si j'osais un livre ouvert à ma pensée, il m'était permis d'énumérer ici tout le j'occupe de tout mon âme a été assailli durant tout le j'occupe qui ont suivi le désastre, je dirais: Amiral, il y a eu deux tout deux j'occupe bien distinctes, en j'occupe de l'événement qui, aujourd'hui encore, j'occupe nos esprits; tout deux aussi belles l'une que l'autre: celle de l'homme politique que j'occupe n'ignorait, celle de l'homme père



qu'il n'était pas donné à chacun de connaître. Je voudrais commencer par la première de ces pages, cela rentrerait mieux dans l'usage du journal; mais, non, je préfère mettre en évidence en faire ressortir tout ce que votre présence à la Pointe-à-Pitre, pendant les douloureux jours qui ont suivi le tremblement de terre, a apporté de consolation aux pauvres habitants qui s'y trouvaient encore. C'est là que se révèle l'exquise sensibilité de votre cœur; c'est là que, chaque soir, on raconte la fin sublime de quelques victimes, en les beaux traits qui avaient échappé à l'investigation officielle; c'est là que, partageant l'affliction du mortel, on le larmel devant toujours celui du narrateur.

Je récite donc, Amiral: votre nom doit se perpétuer dans la colonie, comme le souvenir du héros qui l'a bouleversée; comme celui de l'actif héros qui vous doit d'avoir été témoin; comme le nom de l'un des membres d'une municipalité dans toute la cité de France s'enorgueilliraient!

Je vous dédie ce recueil, que j'ai cherché à rendre le plus complet possible. Veuillez l'accepter comme le témoignage de reconnaissance d'un serviteur qui a été assez heureux pour vous voir à l'œuvre, pour partager quelquefois avec vous de douloureux moments, et qui trouve sa récompense dans l'encouragement que vous avez daigné lui donner.

Je suis avec respect,

Amiral,

Votre très humble et très
obéissant serviteur.

Bian

J.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text at the bottom of the page.

Lettre de l'Amiral Trombeyre . à S. E. le
Ministre de la Marine et des Colonies, demandant avis d'un trem-
blement de terre qui a couvert de ruines la colonie de la Guadeloupe,
en demandant de Joronysto secours.

Basse Terre, le 8 Février 1843, à M. le Ministre du Roi.

Monsieur le Ministre, un tremblement de terre, dont
la durée a été de 70 secondes, vient de jeter la Guadeloupe
dans une convulsion profonde.

Cet événement a eu lieu ce matin à dix heures et demie
environ.

À la Basse Terre, plusieurs maisons sont tombées,
plusieurs maisons, fortement ébranlées, sont inhabitables
en attendant être démolies. Heureusement personne n'a
peu.

À la Pointe à Pitre, toutes les maisons construites en
maçonnerie ont été renversées.

Le quartier de la Pointe à Pitre a beaucoup souffert:
il y a eu de la mort et des blessés.
.
.

En ce moment où je vous écris, j'apprends que la
Pointe à Pitre n'existe plus! Je monte à cheval,
je vais me transporter sur le lieu du désastre.

Du 9, à 8 heures, (à la Pointe à Pitre).

La Pointe à Pitre est détruite de fond en comble. Ce qui a été épargné par le tremblement de terre a été détruit par l'incendie, qui a éclaté peu de moment après celui où les maisons se sont écroulées.

Je vous écrit sur les ruines de cette malheureuse cité, en présence d'une population etant sain et sauf, au milieu des blessés, dont le nombre est considérable (on dit 15 à 1800) et des morts (encore sur les débris), qu'on porte à plusieurs milliers. L'incendie dure encore.

Dans les quartiers de la colonie on souffre, comme les précédents. La ville du Mont, détruite, désole la mort de trente habitants. Les canyons ont eu leur part de cette affreuse calamité. Les bourgs de St. François, Ste. Anne, le Port Louis, l'Anse Bertrand, Ste. Rose, ont été ravagés: presque partout des morts et des blessés.

S'implorer en faveur des malheureux habitants de la Guadeloupe cette bonté inépuisable qui fait descendre du trône tant de bienfaits! S'implorer aussi la France, dont la générosité tendra toujours une main secourable à nos frères de la Martinique: elle n'abandonnera pas une population toute française; elle ne laissera pas les veuves et les orphelins que ce grand désastre vient de jeter dans la plus profonde misère.

Incessamment j'aurai l'honneur de vous adresser les détails que je n'ai pu réunir.

7.
Veuille agréer, &c.

L'É. Amiral, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

P. S. Je crains de perdre la récolte car la plupart du
mondial sont détruits, et l'on ne pourra pas aller au moulin
ou au moulin.

La famine nous menace; il nous faut de prompt
secours.

Pointe à Pitre a beaucoup souffert; le Petit Bourg est détruit.

G.

Lettre de l'Amiral Fourbeyre, au Gouverneur de
la Martinique.

Pointe à Pitre (en ruines), le 9 Février 1843.

Gouverneur, un tremblement de terre affreux vient de
s'alonger dans la colonie de la Guadeloupe.

Le seul écrit au milieu du monde de la Pointe à Pitre,
qui n'existe plus.

Si vous êtes plus heureux que nous, envoyez nous des
vivres, du bled, du riz, car nous n'avons plus de pain,
tout est détruit.

Le seul écrit au milieu de 15,000 habitants qui
manquent d'adieu en pain.

Pressez vous, les gens qui ont faim n'ont plus le
temps d'attendre.

Votre très dévoué,

Le C. Amiral Goussier.

Signé Fourbeyre.

Décision du Goussier, prescrite dans la déclaration
d'une ration journalière de vivres aux fonctionnaires et
agents du Goussier à la Pointe-à-Pitre.

Quo l'Amiral de la Pointe-à-Pitre, le 9 Février 1843.

Je vous, Goussier de la Guadeloupe en dépendance,

En la misère générale et l'impossibilité de se procurer
des aliments à prix d'argent.

Et vous décidé et décidant ce qui suit :

une ration journalière de vivres est accordée des magasins
des États aux fonctionnaires du Goussier, officiers
et employés des services publics, à la gendarmerie, aux
arsenaux maritimes, plantons, portiers et autres salariés à
quelque titre que ce soit, à partir de ce jour.

Cette ration se composera de 750 grammes de pain ou
550 grammes de biscuit, de 250 grammes de viande fraîche
ou 200 grammes de lard salé. Les officiers ou considérés
comme tels, recevront en outre une ration de vin ou le pied
de 25 centilitres par jour ; à défaut de vin, il y sera suppléé
par une ration de 6 centilitres de rum.

Les déclarations auront lieu au magasin de la marine,
ou état d'effectif signé par le chef de corps ou de service

9
respectifs pour les rationnaires de leur attribution.

Le Commissaire général ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée à l'Inspection.

Sur les mines de la Pointe-à-Pitre, le 9 février 1843.

Signé Fourbeyre.

Lettre du Gouverneur de la Guadeloupe, à l'Amiral
Cte de Rogal, Commandant en chef la station navale
de la Pointe-à-Pitre.

Sur les mines de la Pointe-à-Pitre, le 10 février 1843.

Mon cher Amiral, Vous connaissez l'horrible
malheur qui vient de frapper la colonie de la Guadeloupe.

La famine nous menace en il est très urgent que la
France apprenne le plus tôt possible notre désastreuse
situation.

Je demande que le Gouverneur soit mis à ma disposition
pour porter cette affreuse nouvelle à ceux qui seules
peuvent au secours de nos malheureux.

Agnez &c

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

Arrêté du Gouverneur, qui enjoins à tout chef de famille incapable de travailler de s'éloigner de la Pointe à Pitre.

Pointe-à-Pitre, le 10 février 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendance,
Ayons arrêté en arrêté tout ce qui suit :

Art. 1^{er} Il est enjoins à tout chef de famille d'éloigner de la ville, les femmes, les enfants et tout autre personnel incapable de travailler.

2. Il est enjoins à tout citoyen valide, habitant de la Pointe à Pitre, d'y rentrer immédiatement.

Toute personne valide est tenue de rester en ville à la disposition de l'autorité municipale pour satisfaire à tout ce qui réquisitionnera.

3. — Les capitaines de bâtiment sont tenus de faire mettre à la disposition de l'autorité municipale leurs équipages et embarcations, en de constituer leurs navires en magasin de dépôt.

4. — Les troupeaux de tout animal sont de nouveau mis à la disposition de l'autorité municipale pour assurer l'exécution du précédent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 10 février 1843.

Signé Gourbeyre.

Par le Gouverneur:

Le Directeur de l'Administration Intérieure,

Signé Jules Billecoq.

Décision du Gouvernement, qui réduit la ration journalière de vin à delivres aux troupes en garnison à la Guadeloupe, et qui prescrite une distribution de rum.

Pointe-à-Peue, le 10 Février 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en désoendance,

En le règlement qui fixe à 50 centilitres par homme en 100 jours, la ration journalière de vin à delivres aux troupes en garnison à la Guadeloupe;

En le défaut de vin d'être grappé la colonie, et qui ne permet pas de compter que sur le arrivage de France pour assurer d'une manière régulière cette distribution;

En la situation du magasin général de la marine;

Etant nécessaire de modifier en conséquence momentanément la ration de vin, pour en prolonger la délivrance;

Sur la proposition du Commissaire général ordonnateur, avons décidé et décidons ce qui suit:

Art. 1^{er} A partir du 11 du précédent mois de février, et jusqu'à nouvel ordre, la ration journalière de vin à delivres aux troupes d'artillerie et d'infanterie de marine stationnées à la Guadeloupe, est réduite à un quart de litre, soit 25 centilitres.

Le second quart sera provisoirement remplacé par une distribution de 06 centilitres de rum par homme en 100 jours.

2- L'ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera mise à l'ordre d'aut le conseil, et enregistrée partout où besoin sera.

Pointe à la Pointe à Pitre, le 10 Janvier 1843.

Signé Fourbignon.

Par le Gouverneur :

Le Commissaire général Ordonnateur,

Signé Lariden.

Arrêté du Maire de la Pointe à Pitre, relatif au
déblaiement de la ville.

Pointe à Pitre, le 10 Janvier 1843.

Le Maire,

Suivant l'arrêté de M. le Gouverneur, en date de ce jour, ce
jour arrivé au but qu'il se propose en garantissant la ville
des funestes effets du grand nombre des cadavres encore
gisant sous les débris ;

Arrête qu'il sera immédiatement procédé au déblaiement
de la ville, qui sera divisée en quatre sections :

La première se composera de la rue d'Arbaud et celle
adjacente ;

La seconde de la rue de la Martinière et celle adja-
cente ;

La troisième, du quai ;

La quatrième, de la rue de l'Alouette et celle
adjacente.

Comme chefs de ces sections : M. M. P.
Radelin, Piollet, architecte, St. Victor et Chéron. Chaque

chef de section demeure autorisé à requérir de M. le Commandant du bataillon une patrouille de dix hommes pour assurer l'exécution de cet ordre et renvoyer les hommes de corvée.

La mission de ces corvées considérera à déblayer les rues, à enlever les cadavres et à les faire transporter au quai de la Douane, d'où il sera pourvu à leur enlèvement et inhumation.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 10 février 1842.

Le Maire, — Signé Choisy.

Proclamation du Gouvernement de la Guadeloupe.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 11 février 1842.

Habitants de la Guadeloupe !

Un tremblement de terre, dont vous avez vu l'effroyable spectacle, rien de considérable n'a été fait pour votre malheureux pays : partout des habitations détruites, partout des victimes de ce immense désastre !

La ville de la Pointe-à-Pitre n'existe plus : d'innombrables cadavres gisent aujourd'hui sous des débris, d'où vous avez vu sortir plus de 1,500 blessés, miraculeusement sauvés.

Votre infortune est grande ! mais toute ressource n'est pas

par détresse, toute espérance n'est pas perdue.

Déjà vos frères de la Martinique en leur digne
Gouvernement vous ont tendu une main amie; déjà le
brave amiral Donou vous connaît de si longtemps, et le
Général, est venu s'associer à votre douleur comme
à vos travaux: il partage avec vous les soins de son
escadre.

La France entendra le cri de votre détresse, en son
malheur lui enverra des secours. Bientôt les
bienfaits du trône, n'en doutez pas, viendront soulager vos
souffrances; bientôt la Mère-Patrie viendra en aide à des
enfants, aujourd'hui sans pain et sans asile.

Mais une ressource que vous ne pouvez pas avoir été conser-
vée par la Providence: c'est la récolte, encore due, et
qu'il faut sauver.

Dans le débris de vos récoltes, vous trouverez les
soins nécessaires pour en relever quelque chose. Réunis-
sez vos efforts, portez-les successivement sur les moulin
qui ont le moins souffert, sur ceux qui, par leur position,
sont le moins exposés à l'habitation; et, bientôt vos
produits, livrés aux navires qui les attendent, vous
donneront les moyens de traverser moins péniblement
cet long mois qui doit nous séparer du jour où la
générosité nationale viendra à notre secours. C'est
ainsi que vous allégerez pour vos familles le poids de la
misère que vous envisagez d'un effroi, et que vous supportez
avec une noble résignation.

L'Administration est en mesure de satisfaire aux

principaux besoins du jour, mais la prudence d'en que
l'on songe à l'avenir. Que les habitants de la campagne
donnent donc plus de développement à certains
cultures; qu'ils plantent des ignames, des patates,
du manioc, qu'ils s'efforcent de rendre eux aussi le mo-
deste approvisionnement qu'ils partagent si généra-
lement aujourd'hui avec leurs malheureux compatriotes
de la Pointe à Pitre.

Habitants de la Guadeloupe! j'ai admiré votre
courage en votre résignation dans le malheur. Mais
votre effort persévérant pour effacer les traces du désastre
ou reconnaître les nobles enfants de la France!

Envoilà Pointe-à-Pitre, le 11 février 1843.

Votre Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

Arrêté du Gouverneur, qui ouvre les ports de la
colonie à l'introduction des comestibles de toute espèce
et des bois de construction.

Pointe-à-Pitre, le 11 février 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendance,

En le désastre qui a frappé la colonie dans la matinée du
8 de ce mois;

En la proposition du Directeur de l'Administration
Intérieure,

Avons arrêté en arrêtons ce qui suit:

Art. 1^{er}. Les ports de la colonie sont ouverts à l'introduction des marchandises de toute espèce en tout lieu de construction.

2. Le Directeur de l'Administration Intérieure est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, affiché et inséré au bulletin officiel de la colonie.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 11 février 1843.

Signé Gourbeyre.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Administration Intérieure,

Signé Jules Billecoq.

Arrêté du Gouverneur, qui suspend provisoirement dans l'arrondissement de la Pointe-à-Pitre, le délai en matière judiciaire.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 11 février 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendance,

Attendu que le tremblement de terre et l'incendie du 8 de ce mois ont complètement détruit l'édifice affecté aux divers services publics et forcément interrompu le cours de la justice, dans l'arrondissement de la Pointe-à-Pitre ;

Sur le rapport du Procureur général,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Tout délai judiciaire pendant lequel de

formalités à titre conservatoire ou autres dont exigée par la loi, à peine de nullité, de suspension ou de déchéance, est en demeure provisoirement enjoindu, de jouir le 8 de ce mois, dans l'arrondissement de la Pointe à Pitre.

2- Le Procureur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré en son lieu, sans aucun besoin d'avis.

Dans le Palais de la Pointe à Pitre, le 11 février 1843.

Signé Gourbeyre.

Par le Gouverneur :

Le Procureur général,

Signé A. Bernard.

Arrêté du Gouverneur, qui désigne le local où seront transférés les tribunaux de première instance en de paix de la Pointe à Pitre, en les greffes des dits tribunaux.

Pointe-à-Pitre, le 11 février 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en de jouissance,

Attendu que le local affecté au tribunal civil en de la justice de paix de la Pointe-à-Pitre a été détruit par le débâcle du 8 du courant;

Du rapport du Procureur général,

Avons arrêté en arrêtons ce qui suit :

Art. 1^{er} Le local du tribunal civil, de la justice de paix en de simple police, est transféré dans la maison fédérale

l'angle de la rue del Canal-Maçoul endela rue d'Emery.

2. — Les greffes des dits tribunaux seront établis dans le même local.

3. — Les audiences seront reprises aux jours ensoens qui seront ultérieurement fixés par les Présidents de chaque tribunal.

4. — Le Procureur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 11 février 1843.

Signé Fourbeyre.

Par le Gouverneur :

Le Procureur général,

Signé A. Bernard.

Proclamation du Gouverneur de la
Martinique.

Habitants de la Martinique !

Le tremblement de terre du 8 février qui a menacé d'anéantir vos familles et vos propriétés a détruit la Pointe-à-Pitre.

Les habitants de cette malheureuse ville, échappés au désastre, se trouvent dans un asile en danger.

Remercions la Providence d'avoir permis que nous possédions de vous à leur secours.

et la nouvelle de ces affreux événements, bien qu'elle ne fût qu'indirecte, fut portée de St Pierre en de St Louis Royal de Saint-Joseph par le courrier de la journée de dimanche de tout à tout.

Le 9 au soir, est le contre-amiral de Hogel est parti pour la Guadeloupe avec tout les bâtiments de la Station, afin d'y porter les secours en hommes et en vivres dont il nous avait besoin.

Le 9 au soir a été employé à charger à bord de la frégate à Saint-Joseph le tonner et les objets de première nécessité que nous avions fournis les magasins de l'Etat. Elle a appareillé le 10 au matin.

Elle reçoit à l'instant la nouvelle officielle du désastre.

Les lettres particulières annoncent qu'il s'est étendu sur les canyons.

Remarquablement les premiers secours sont déjà arrivés.

Il en est expédié de nouveaux par le goëlette de service local en de la Douane qui restait encore ici.

En attendant une souscription en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe, ce n'est point un appel que je fais aux habitants, aux services publics, je ne cherche point à exciter leur sympathie, le noble et généreux élan qui s'est, partout, et d'un instant manifesté, n'a besoin que d'être conduit.

Revenu en faire promptement à leur destination les produits de la souscription qui n'auraient pas encore été recueillis, tel est le but que je me propose.

Et son effet,
une souscription concertée au trésor en faveur des
victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe.

Le produit de la souscription sera versé à la caisse du
Trésorier en à celle de son adjoint par 112. 112. les
mois, les uns en tout et autres par douzièmes qui en auraient
fait les souscriptions partielles.

M. Charles Lion, Trésorier de la colonie, est nommé
trésorier de l'autre.

Les listes de souscriptions lui seront remises en
même temps que les fonds réalisés.

Les secours en nature seront reçus dans les entrepôts
du Douane à Fort Royal ou à Saint-Pierre.

une Commission est chargée de centraliser les résultats
de l'autre, de recevoir les comptes du trésorier en des
gardes magasins.

Cette commission est composée comme suit :

- M. 112. le Directeur de l'Intérieur, président,
- 2^e l'Inspecteur colonial,
- Ad. de Seyritz, conseiller juré,
- Fayon, maire de la ville.

Fait à Fort Royal, le 11 février 1843.

Le Contre-amiral, Gouverneur de la Martinique,
Signé Duval Dailly.

Lettre del' Amiral Tourbeyre, au Gouverneur
de la Martinique.

Du bel mines de la Pointe-à-Pitre, le 11 Février 1743.

Mon cher Gouverneur, merci, merci mille fois de votre
empressement à nous venir en aide. La présence de la
Division nous rend quelque confiance. Je n'attendais pas
moins de vous, del' Amiral de Crozet en debrassant
les habitants de la Martinique.

Soyez aussy sûr de tout l'intérêt de ma reconnaissance.

Je vous adresse un arrêté qui ordonne les sorts de la
Colonie aux étrangers; Soyez aussy bon pour le faire
insérer dans vos journaux.

Je vous exhorte nos cadavres, qui sont innom-
brables.

Votre tout Dévoué.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Tourbeyre.

Lettre du Gouverneur de la Martinique,
à l' Amiral Tourbeyre.

Belleme, le 11 Février 1743.

Mon cher Gouverneur, J'ai reçu aujourd'hui la lettre
que vous m'avez adressée par la goëlette la Nouvelle en qui
confirme l'affligeante nouvelle qu'une lettre particulière

nous avais apportée le 9 au soir. Ainsi, la Pointe-à-
 Pitre, cette si belle ville de nos Antilles n'existe
 plus! Je ne saurais vous exprimer la douleur, la con-
 demnation générale que la certitude de ces affreux évé-
 nement a produite ici; les populations de nos deux colonies
 sont tellement liées entre elles que l'une ne peut souffrir
 sans l'autre; aussi l'élan est-il extrême dans les deux
 villes, dans toute la Martinique, en examinant voudrait-il
 aller au secours des malheureux habitants de la Pointe
 à-Pitre. L'Ital nous veut, mon cher Fondement, tout
 ce dont vous avez encore besoin, et vous le recevrez aussitôt
 si vous l'avez.

Vous avez vu que c'est le simple avis donné par la lettre
 d'un négociant et reçu par un bateau, en le C. Amiral de
 Mogel d'était enjoint de se porter à votre secours avec
 toute sa division, et que moi-même, je vous avais envoyé
 l'une de mes goëlettes, en la frégate à deux le Tomer, char-
 gée de dixet, de jollet, de joiochet, de soilet &c, et ayant
 en outre à son bord plusieurs officiers de marine et un officier du
 génie.

Aujourd'hui j'ai fait partir, sans aucun retard, la
 goëlette la Lédrette; elle vous porte encore:

60 barils de biscuit,
 du linge à proportion,
 de la jollet en joiochet
 et du bouquet.

C'est tout ce que nous avions de biscuit; mais on va
 travailler dans relâche, jour en nuit, à vous en faire d'autre.
 Dans peu d'instants la Mouche verra la Lédrette

à la Côte. Je lui ai fait donner :

2 boîtes d'instrument de chirurgie qui accompagnent
un chirurgien auxiliaire,

du clabre,

150 paires de souliers pour les travailleurs,

du diaclonium.

Je sçavois qu'avec cela, ce que je vous ai déjà envoyé, des
ressources de la Basse Terre en celles considérables que
vous offrez les bâtiments de la Division, vous pourriez
faire face à tout premier besoin; mais, je vous le redite,
ditel-nous ce qu'il vous faut en nous ajourteront ici le
plus grand empressement à faire tout ce qui sera possible.

Revoyez-moi, je vous prie, la Doris, si elle ne vous
est pas indispensable, car je n'ai plus ici qu'une seule
goëlette en cas d'événement. En vous transmettant ce que
nous aurions encore à vous envoyer.

Adieu: je vous réitére, mon cher Gouverneur, l'assurance
de mon sentiment affectueux en celle de mon bien aimé
Gouvernement sous votre bon administratif.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Du Val Dailly.

Vous donnez ici, un extrait du journal le Courrier
de la Martinique, ainsi que les lettres et proclamations de
M. M. les Maires de Fort Royal et de Saint-Pierre, qui
feront connaître combien la population de cette colonie s'occupe
comme au premier aide de ce grand événement, en quel a

été son élan, même avant l'arrivée de sa confirmation officielle.

Colonies. — Martinique.

Aujourd'hui, 9 février, une lettre reçue à deux heures de l'après-midi, par le bateau le *Houissant*, parti hier de la Basse-Verne, annonce qu'une partie de la ville de la Pointe-à-Pitre a été engloutie par le tremblement de terre dont nous avons éprouvé les effets, en long et en large, et que l'autre partie de cette ville est la proie de l'incendie. Quel affreux événement !!!

Je vous donne l'extrait textuel de cette lettre, que la maison de commerce à qui elle a été adressée, veut me communiquer.

" Basse-Verne, le 8 février 1843.

" Je viens vous annoncer un horrible événement dont nous avons été témoins à la Guadeloupe; un tremblement de terre! Ici, nous sommes victimes; quelques maisons de bois réel, mais sont abattues. Je vous envoie de recevoir une goélette de la Pointe, qui annonce qu'elle n'existe plus, que tout le bâtiment est rasé, en de plus le feu!

" Le tremblement de terre a été très fort ici, et nous sommes déjà les victimes craintes pour la Pointe-à-Pitre, quand cette nouvelle est arrivée. "

À la réception de cette nouvelle, une souscription en faveur des victimes, a été ouverte à la Bourde, par M. le

Maire en plusieurs honorables habitant, Toute la population s'y est portée avec empressement, en solut de souit mille francs, ou été recueilli en quelquel secret. Des provisions de toute espee ont été offertes ou a choisis, pour être exécuté de suite, j'avo le bâtiment de l'Etat, ou j'avo le caboteur, qui se sont mis à la disposition des souscripteurs.

Lettre du Maire de Saint Pierre, à M.
Chamoy, Maire de la Pointe à Pitre.

Saint Pierre, le 9 Janvier 1843.

Monsieur en ches Collegue,

Le commerce de notre ville n'aurait resté insensible à l'affreux calamité qui vient de frapper la ville de la Pointe à Pitre. Il veut tout exprimer toutel sympathie, en a choisi son vice Président, M. Paul Ruff, en deux membres de son bureau, M. M. et Moutel en Beyodac, j'avo tout jorttes l'expression de sa vive douleur.

Cet mefieur veut donner l'élan unanime de toute la population de notre ville à venir au secours de ses frères de la Guadeloupe, élan qui sera certainement ^{aussi} j'avo toute la colonie, lorsque vol déstacté lui seront connus.

Agreez, &c . . .

Le Maire, ——— Signé Dulieu.

Proclamation du Maire du Fort Royal.

Habitants du Fort Royal !

Un tremblement de terre, suivi d'incendie a détruit la
Pointe à Pitre.

Est habitant vous saut adile ou manquement de
objet de première nécessité.

Et la nouvelle d'un événement aussi déplorable en qui
vous rappelle nos malheurs récents, vous prendrez certai-
nement au secours de vos frères de la Guadeloupe.

Je fais un appel à vos sentiments généreux.

Une souscription est ouverte à l'hôtel de la Mairie,
au profit des victimes du fléau qui a renversé la ville de la
Pointe à Pitre.

Fort Royal, le 10 Février 1843.

Le Maire, — Signé Fayon.

Proclamation du Maire de la ville de
Saint-Pierre.

Habitants de Saint-Pierre !

Et la première nouvelle des désastres de la Guadeloupe,
vous caulez de vous émut. D'un généreux élan, oubliant
votre propre détresse, vous vous êtes hâtés de porter vos
offrandes. Fiel, vêtements, provisions de tout genre,

ou j'en être endoyé de suite aux victimes.

Gracul vous soie renduel !

Aujourd'hui, soluc de doute, soluc d'incertitude, la belle
ville de la Pointe-à-Pitre n'est qu'un monceau de ruines :
le flamme ou de doré ce que le Jean arain a saigné !
C'est fieral d'ou d'ou d'ou, d'ou d'ou d'ou, d'ou d'ou d'ou.
Redoublez vos généreux efforts ; jouïssez de votre sollicitude
alléger de si grand mal infortuné !

Saint Pierre, le 11 Février 1843.

Le Maire, — Signé Dubien.

Lettre du Maire du Port-Royal, à M. Adamoy,
Maire de la Pointe-à-Pitre.

Port-Royal, Martinique, le 12 Février 1843.

Monsieur ou cher Collègue,

C'est avec un digne de douleur de voir le moment où nous
avons assisté la cruelle catastrophe qui s'est passée.

Un assés fait à la sympathie de l'habitants de la ville,
à j'ou d'ou d'ou d'ou, de l'argent, de l'argent en quelquel dire que je
m'empresse de vous adresser.

Cette première collecte est le résultat d'un mouvement
spontané : vous les avez associés à votre malheur, et
vous espérez j'ou d'ou d'ou, d'ou d'ou d'ou, d'ou d'ou d'ou,
d'ou d'ou d'ou d'ou.

L'occasion j'ou d'ou d'ou, je cloici ma lettre, d'ou d'ou d'ou

que, plein d'anxiété, nous voudrions recourir à chaque instant de vos nouvelles.

Ayant passé par les mêmes épreuves, il vous sera facile de deviner ce que nous espérons.

Le cœur navré, je me souviens, en vous écrivant, en cherchant à vous adresser, cher collègue.

Votre tout dévoué,

Le Maire de la ville. — digne Gayot.

M. D. Serment à M. Alex. Riboul, un de nos zélés conseillers municipaux, les efforts crus. La somme d'argent est de neuf mille quatre cent trente six francs — quinze centimes. Il est chargé de manifester toute notre sollicitude aux malheureux habitants de votre ville.

Colonnes. — Martinique.

Saint-Pierre, 12 février 1843.

Le plume tremble dans ma main, ma pensée reste confuse, je suis atterré. Je ne sais pas où commencer le récit de cet immense désastre. 8 février 1843! Date à jamais mémorable dans les annales de l'humanité! Jour à jamais néfaste, et qui restera dans la mémoire de l'homme, comme un de ces jours qui ont vu s'accomplir les plus terribles décrets de la Providence! Vers 8 heures, à dix heures trente cinq minutes du matin, qu'une violente et longue secousse de tremblement de terre s'en fit sentir à

Saint Pierre. Je ne puis vous dire la terreur qui s'est em-
parée de la population. Une fois remise de cette épouvante,
la pensée s'est de suite portée sur le don du don Royal.
Et avec quelle anxiété on attendait le canon qui devait
apporter la nouvelle de la mine de notre malheureuse capitale.
Enfin, vers trois heures on était tranquillisé; le don Royal
avait été épargné; la main de Dieu l'avait abandonné
pour aller s'apporter ailleurs. Le danger passé, la vie
avait repris son cours ordinaire, sans une terreur involon-
taire qui régnait partout. La seconde avait été si longue
que l'on avait résolu de la voir se renouveler, et le ministre
Soudano du 11 Janvier ne trouvait que trois cent cinquante.
Le lendemain, vers deux heures de l'après midi, un bateau,
qui était d'une mauvaise propreté inaperçue, apporta une lettre,
une seule lettre de la Basse Terre, qui annonçait que la
Sainte à Pierre n'existait plus!

Je renonce à dépeindre la terrible impression de cette
affaire nouvelle. La catastrophe paraissait tellement
épouvantable, que l'on en doutait. Pourtant la lettre était
là! . . . tout le monde pouvait la lire, pouvait lire cette
parole: " et vous aviez les yeux vides et écartés sur le don
de la Sainte, quand une goélette arrivée ce soir nous confirme
la nouvelle de l'entière destruction de la ville. " Cependant
rien d'officiel n'était arrivé, et le capitaine, se conformant
aux instructions qu'il avait reçues, ne donnait aucun
détail; il ne savait rien, il n'avait rien entendu dire.
Le bateau avait été expédié dans un but de spéculation!
Comprenez-vous un homme qui, dans un pareil moment,

en prévision d'un pareil événement, donneront à la
 faculté de son esprit aux combinaisons d'une opération
 commerciale dont la réussite se trouve basée sur la mine
 d'une ville ! Oh ! c'est affreux, il n'y a pas de mon jour
 j'étais une pareille conduite !

Vraie ou fautive, on n'attend pas la confirmation de
 la nouvelle, on se met en mesure d'examiner de suite des
 secours. C'est un mouvement spontané, et quand a été
 proposée, une souscription est immédiatement ouverte à la
 Bourse; la liste est composée de signatures, en 1848. Du lieu,
 maire de la ville, dont la noble conduite mérite le plus
 grand éloge, je me à peine suffire pour recevoir les
 offrandes qui pleuvent de tout côté. En un moment,
 la place Bertin est envahie par la population; la ville
 entière, jeunes et vieux, grand et petit, tout le monde
 vient porter son obole. Sublime élan d'une population
 qu'un même sentiment fait agir ! D'un moment généreuse
 d'un peuple qui oublie ses propres infortunes pour ne
 songer qu'à secourir de plus grand infortuné encore ! Oh,
 il était beau de voir par là cette foule, de malheureux
 qui, dans ce moment solennel, oubliant leur misère,
 voulaient aussi contribuer à soulager une misère plus
 profonde encore. S'il fallait dire ici tout ce qu'il nous a
 été donné de voir de sublime, cet article ne suffirait pas.
 Voulez-vous rien de plus touchant que le don de ce pau-
 vre noir qui vient porter un 25 C. en qui demande qu'on
 lui rende deux sous pour acheter de la farine; en cette
 pauvre négresse qui offre deux paquets de bouillie, en disant

qu'elle n'a point d'argent, et de cette autre vieille femme qui donne deux deniers pour servir, dit-elle, à faire de la charité pour le blessé; n'est-ce point d'être en voyage de pareille manière? Qu'en dit-il le moi, au sujet de cette modeste offrande, la généreuse amorce du riche, qui donne de la poignée d'un or dont il n'a que faire? Trouvez-en France, dans le monde entier, une jouissance qui donne l'exemple d'une pareille générosité!

Il fallait cependant pourvoir aux seuls besoins des malheureux que le fleuve avait envahis; de dix-huit deniers donnés en société, de bateaux et de fournitures pour les porter. La nouvelle n'avait été connue qu'à trois heures, et à cinq heures, un premier conseil de quatre bateaux mettait à la voile pour la Pointe à Pitre, chargé de dix-huit de toute espèce, de linge et de médicaments. Un jeune médecin aussi distingué par son savoir que par son humanité, n'écouterait que la voix de son cœur, abandonne sa clientèle, sa famille et ses amis, et s'embarque pour la Pointe-à-Pitre, où il pense que des secours seront aussi utiles que les dix-huit; en. Boulon, qui a déjà reçu le baptême du feu, en donne le bras pour servir encore la marque d'une noble blessure, de cette fois d'exposer aux honneurs d'une ville qui rassemble la peste. Il ne craint rien, il part de suite. Abnégation sublime, dont la récompense est dans sa propre satisfaction.

Mais rien ne paraît; les yeux continuellement fixés sur la Pointe du Pélican semblaient vouloir percer l'immensité de l'horizon; l'anxiété était à son comble. Ce silence ne présageait rien de bon; la mer au loin ne

montrai que le drape mouro de son aye d'incelant; tout
 étai calme, les canot deul étaiem agité d'un crinotte
 joreusement. La journée de vendredi de joafoa d'aul
 un doute affreux, rien n'adain joran! Les offrandes
 abondaient toujours; même enjoreusement, même généro-
 site! Le zèle redoublait en raison del'inguitude. Le
 Gouvernement n'adain reçu aucun rajjoun officiel. Tout
 se fadait d'ajoral la lettre reçue de la Basse Terre. Enfin,
 samedi matin, les lunettes signalèrent la Moudoe; son
 joadillon étai en berne. Plus de doute... le désastre
 devint être grand! La population entière se porta à la
 place Bertin. On voyait les canot d'airiel del canot
 qui redouaient du bord. Les débarqués furent asoailés,
 on s'étouffait pour entendre les détails. La catastrophe
 étai horrible! La ville de la Pointe n'étai qu'un monceau
 de ruine! en jours comble de malheur, le feu, le feu, ja-
 loux de voir l'œuvre de destruction d'accomplie sans son-
 aide, étai deun de joindre aux maisons qui s'écrulaient,
 aux pierres qui écrasaient les blessés. Tout ce que l'ima-
 gination joradait rêver de plus terrible n'ajoradait
 pas de la réalité. Les lettres reçues contenaient des
 récits affreux. La Pointe n'est plus qu'un immense
 cimetière d'où s'exhalent des gémissements qui joradent
 de desolés les décombres. Tout étai renversé, tout étai
 éradé, anéanti.

Il n'y eut d'aul Saint Pierre qu'un cri de désolation;
 la terreur et la consternation étaiem jociatés d'uo tout les
 didages. Tout ceux qui adaiem une connaissance, un ami,
 un parent d'aul la malheureuse ville de la Pointe s'informaient

de ses nouvelles : un tel ? mort ! un tel ? mort ! un tel ? blessé !
 et un tel ? blessé aussi ! en ou Dieu ! en ou Dieu ! quel
 forfait si grand avait donc commis cette fille infortunée pour
 la punir si cruellement ? quand Jérusalem vendit votre
 divin fils en répandit son sang, votre colère ne s'ajouta
 d'autre part si fortement sur cette fille infortunée ; la voix
 de son prophète avait annoncé son heure suprême et
 elle pouvait se souvenir au soir qui l'attendait.
 Votre vengeance, quoique tardive, fut terrible ; tout assez
 chargé le sommet de l'exécution de votre immuable
 justice, on la fille qui avait renié son Dieu, on avait fait
 couler le sang du Fils, pouvait se racheter par sa
 soumission ; mais là, mon Dieu, rien, ni soumission,
 ni repentir ne pouvait la sauver, son heure était
 marquée au cadran de l'éternité, et son Dieu de vain
 s'accomplir !

Aussitôt le zèle redouble, des jours sont couverts
 de porte en porte demandes de vêtements ; les travaux jour-
 naliers sont abandonnés, les amours du riche, les malles
 du pauvre sont vidées, et chacun s'empresse de donner le
 plus de linge possible. Ce n'est pas tout : dans les mai-
 sons, on ne voit que des femmes et des enfants, occupés à
 faire de la charpie. La Bourde, en un moment, se présente
 le même spectacle, partout le travail est l'activité ! On
 craint de perdre du temps, on dirait qu'autant de moment
 perdu c'est autant de blessé qui rendent le dernier soupir.

Cependant la Nouvelle n'avait fait que confirmer la
 nouvelle : les principaux détails manquaient. La mission

l'ajojoclair à son Royal. Mais les bâtiments arrivés
aujourd'hui de ce lieu de désolation ont tout appris! on
n'en sait que trois!!

La plume se refuse à retracer le tableau de cette destruction
d'une ville dont pas une maison n'est debout. Pas
une!... en que l'incendie continue à ravager. Les seuils de
maisons en bois que le feu a épargnés sont la proie
des flammes, qui ont fait autant en plus de victimes que
le tremblement de terre lui-même. Des malheureux qui
se trouvaient en chemin dans les débris, ne pouvant
se dégager de dessous ces monticules de ruines, attendent
sans le feu, voyaient s'évanouir toute chance de salut;
des jeunes filles, des vieillards, des femmes, à moitié
enterrés entre des blocs de muraille, demandaient des
secours impossibles; car le feu qui s'avance, comme une
meute en furie, finissait par les englober. La violence de
l'incendie éloignait ceux que leur courage ou leur déses-
poir pouvaient exciter à tous braves pour arracher ces
malheureux à cette mort horrible.

Samedi soir la ville n'était encore qu'une immense
fournaise! Enfin, pour terminer ce lugubre récit, voici une
lettre écrite du ruine de la Pointe à Stire, à M. Brasin,
négociant de notre ville. Elle dit plus que toutes les tra-
ces, que toutes les narrations possibles:

" J'ai reçu votre lettre, merci de ce souvenir; je me
sente bien. Vous construisez ou j'en suis sûr: tout! tout! Ce soir
nous employons l'artillerie pour aller de jeter les
murailles à bas, afin de sauver les travailleurs des éboule-
ments probables.

" Lesquels dieux vous voulez ne joudront plus eulx des
 nos cadavres, il y en a trois. Tout à tout. — Bertinot

" 11 Février.

" P. S. — Ecrivez à ma femme.

Cette phrase, n'est-elle pas étonnante en la liant ?
 Lesquels dieux vous voulez ne joudront plus eulx des
 nos cadavres, il y en a trois.

En effet, d'après les dernières nouvelles on les retirait
 pas certains des décombres, et il y avait encore des ruines
 entières quel'on n'osait pas déblayer tant on craignait
 d'en trouver !...

Voilà chose de ces derniers les ruines de cette vaste
 nécropole : La façade de l'Eglise est à rebours avec son
 cadran qui manque dix heures trente cinq minutes,
 heure à laquelle s'est accomplie la ruine d'une ville, l'annu-
 lation d'une population. L'heure de l'éternité devant
 de somme, en un mot de temps qu'il ne fallait pas être
 au marteau jous des es en s'abaissant, l'autre de
 destruction était accomplie, le silence de la mort s'accom-
 plissait aux bruits inattendus de la vie. Les autres en la
 riche, le libre en l'esclavage étaient couchés dans le même
 lin ceul de pierre, en les reflets rougeâtres de l'incendie
 éclairaient les funérailles de ce peuple anéanti. Com-
 me pendant à ce triste tableau, en un grand mur d'une
 maison écroulée, un tableau redressé par une étrange
 fatalité, un tableau représentant les ruines de
 Babylone!... Singulier contraste! les traditions du
 passé en face de la réalité du présent, le tableau de la
 destruction humaine en présence de la destruction divine!

en phylloin, isolé, planant sur cette scène de désolation, le portrait du Roi, seul, considéré par miracle, semblait promettre protection et secours à ceux qui ont eu le bon sens d'échapper au désastre. Oui, Dieu, pour répondre en aide à cette population sans asile, richesses, aujourd'hui ruinée, sans pain ni vêtements; Dieu, Dieu a épargné votre image ici comme il a épargné son joual là bas, afin que vous sortiez secours à tout un peuple malheureux comme vous avez porté remède aux maux de la Patrie; car Dieu, dans sa terrible justice, a voulu pour la cause la noble mission de soulager une si grande infortune, en votre portrait, respecté au milieu de cette effroyable catastrophe, étain la parole aux infortunés qu'il n'avaient plus rien perdu, qu'il n'avaient encore un père.

Ici je m'arrête. C'est encore tout la profonde impression de tout cet affreux récit de cadavres calcinés et retirés par lambeaux de ruines encore fumantes. tout joint après l'événement, de malheureux dont la voix demandait secours qu'aucune puissance ne pouvait leur porter, que j'écris ces lignes. Presque de domes ce détail, je ne sais comment de conduire ma plume. Ici pour la décoration à l'élégance du style; il y aurait encore tant de choses à dire! Pour retracerai je le tableau de cette députation de la ville de la Pointe à Notre Dame recedois celle de Saint-Pierre, le maire conduit d'une cadagne de matelon, en au milieu de tout cela le Gouverneur en larmes, cherchant à domes à tout le monde une résignation qu'il n'aurait sans être plus lui-même, tant il voyait la

gravité du mal en l'impossibilité de réparer un aussi grand désastre! Je ne dirai rien non plus de M. le Contre-Amiral de Crogal, dont la destinée semble être de secourir les grands infortunés. Singulière fatalité! Ce même homme qui, il y a quatre ans, assistait à la ruine de la capitale de l'île qu'il était chargé de gouverner, anéantie par un tremblement de terre, est appelé aujourd'hui à porter secours, à une autre île, également ravagée par le même fléau. Je ne puis descendre de pareilles scènes. C'en est un que les journaux français que je consigne ici. L'éternel Joseph. Et un autre à faire un plus long article.

L. B.

Lettre de M. M. les Commissaires, au Maire
de la ville de St. Pierre.

12 Février 1843.

Monsieur le Maire, Je dignel spontanément, jeudi dernier, sous l'impression de la nouvelle du désastre arrivé à la Pointe à Pitre, j'ouvris les portes à nos compatriotes l'expression de nos vœux sympathiques, j'ouvris aussi en votre nom de secours j'ouvrais leurs être les plus utiles, nous n'avons pas reculé devant une si douloureuse mission. Nous l'avons remplie, en nous adressant l'hommage de nous en rendre compte.

Grâce au zèle, à l'activité de M. de Bannou, commandant la Ville, nous arrivâmes vendredi dans la nuit, quelques

Dans le jour le Steamer le Gomez, dans les rades de la
Pointe à Pitre, l'incendie qui desorais la ville nous
servant de phare pour entrer. Et sur quel jour nous le
joerrin, nous nous rendîmes à terre, accompagné de
M. de Barmon et de Fontaine

En milieu de nuit j'ouvrais de cadavre d'avança
deux nous de l'honorable M. de la Roche, maire de la ville,
accompagné de M. Leger, son adjoint, en ce jour avec des
paroles qui partent du cœur, sont l'impression d'une
forte et profonde douleur, qu'il nous chargea au son
nom et au nom de son administration, de témoigner, à nous,
et anciens le Maire, et aux habitants de la commune,
la bienfaisante émotion que lui faisaient éprouver notre départ
et de nous dire que nous ayons obtenu.

C'est la plume d'arrête. Jamais, et nous le Maire,
nous ne pourrions faire passer dans votre esprit l'idée exacte
de l'horrible destruction qui est venue en un instant anéan-
tir cette belle cité. Et nous ne pourrions que vous dire qu'il
ne reste plus pierre sur pierre, que tout ce que le terrible
feu a laissé debout a été renversé, détruit par un
autre feu, le feu. Et ce est ce ruine qui fumait encore,
et ce est ce ruine de journal noiriel par le feu, et ce est ce ruine
le sang, le tiers de la population a été incendié. Et ce est ce
deux cents personnes, blessés, mutilés, ou qui ont été
arrachés à la mort et envoyés à la basse terre et dans
les accompagnés environnants. Et ce est ce ruine de ce horrible
détail de M. le Maire, en quoiqu'aucun document ne
puisse en certifier l'exactitude, nous ne pourrions les croire
exagérés.

Avoir notre ardeur, les travailleurs mangent, en quel-
 que grande que fût l'activité de l'époque, j'ai les personnes
 courageuses qui s'étaient dévoués au déblaiement, dix cents
 morts à peine avaient été retirés du mineur. Plusieurs mal,
 en les jeter, j'en ai vu, n'avaient pu être sauvés. Celles
 de la Marquise, de l'Abbaye, une grande partie de
 qu'il était tel que le feu les avait fait. avait grace
 aux cinq cents hommes de l'armement de guerre que M. le
 Comte d'Artois de l'Artois de mettre à la disposition
 de la municipalité, on espérait retirer du mineur le nom-
 bre de victimes qui y étaient en détail.

Parmi les dix noms que nous avons pu recueillir de
 nous-mêmes M. M. Grandjean, Caroye, la famille Cottin, la
 famille Garcia, les onze personnes composant la famille de
 l'Artois, dont le chef seul a survécu; M. M. Wagnard, Bérard,
 Desille, Jore, &c.

L'ordre d'en être donné à l'artillerie d'abaissé, j'ai le
 canon, les murs encore de bout; cette mesure, de même
 nécessaire j'avois aperçu la vie des travailleurs, j'en avais
 une idée du terrible effet de ce feu.

M. le Gouverneur Bourgeois ardeur du Mineur. Là
 aussi il y a eu des victimes à jeter. Quoique les cent en quel-
 que d'Artois qui se trouvent dans le quartier du Mineur,
 en dans ceux en détail, dix de jeter moult étaient
 restés de bout.

La ville de la Seine à Paris, il y a quelques heures encore,
 si riche, si belle, si pleine de vie, n'est plus qu'un morceau de
 mineur. Ceux qui, j'ai vu, ont pu échapper à la mort,
 ont fui d'un lieu qui n'offre plus d'asile. C'est cette désolation

qui a fait comprendre à év. le évêque, que le secours en-
doyé d'ici et effrayé pour le moment, et que ceux d'ou-
il est le seul moyen de secours, dont il doit se charger.

Voilà, et nous en le évêque, les détails affligeants de ce
que nous avons dû en ce que nous avons entendu: jamais
de catastrophe plus grande n'est de nous terrifiés nos malheureux popu-
lation. Puisque elle trouve encore dans les églises catholiques
général de la mère Patrie, les mêmes secours, le même
encouragement qu'a trouvé, il y a eu d'année, la ville du
S. Royal.

Et nous avons de l'homme, &c.

Signé et. MONTÉ, P. RUFF. S. BAYONNE.

Circulaire du Directeur de l'Intérieur, sur le
moyen à prendre pour éviter le tremblement de terre pour
dans la récolte pendant.

Paris à Paris, le 12 Février 1848.

et nous en le évêque, En présence des ruines qu'a fait
le désastre du 8, le salut du moment et la coopération de
l'avenir d'un dans les mains des habitants des campagnes.
Le péril est immense, incalculable, mais le mal est
très restreint: la récolte est compromise, mais elle n'est
pas perdue; tout le doit, tout les efforts doivent
convenir à la sauver. Dans y parvenant, il faut que tout
surtout personnel s'aide, que tout les ressources
viennent mises en commun, qu'on centralise, pour les rendre
efficaces, les forces et les moyens d'exploitation que le génie

a esouagné.

et en effet, je dirai, et voudrions le savoir, sans insister à
révenir de suite, soit en masse, soit en détail, sans doute
connaissance de la localité dont mettra à même de déterminer
la composition, les habitants ouvrier de votre commune.

C'est la récolte pendant que'il s'agit de savoir; démon-
trerez-vous que cela amène eux en il à sa disposition l'argent
en les matériaux nécessaires à la reconstruction de cet établis-
sement renversé, le temps en le nombre suffisant d'ouvriers
lui manqueraient encore, que la concurrence que les proprié-
taires établisseraient feraient monter les salaires à un point
excessif. Quelque personnel on demande qu'on tarifât ces
salaires que les exigences des ouvriers tendent à élever outre
mesure; indépendamment de ce que la classification des
travailleurs présenterait d'innombrables difficultés, chacun
d'eux voudrait être parti de la circonstance en refusant de
se placer dans les rangs inférieurs, toute disposition prise
dans ce sens serait sans portée; comment, en effet, forcer
à travailler celui qui s'y refuserait, ou qui, sur le simple
manquement, prétendrait ne le faire qu'autant qu'on le
payerait comme chef ouvrier. L'accord des propriétaires
peuvent assurer la fabrication de la récolte pendant, de
cette récolte dans l'absence des marchés de France
produiraient les plus déplorables conséquences pour le pays,
car les adhérents des colonies ne manqueraient pas de s'en
faire contre elles un argument.

Et je prie donc au jour de vous, et voudrions le savoir,
les propriétaires ouvrier de la commune; édifiez-les sur
leur véritable situation, toute affreuse qu'elle est, elle n'est

par l'édiction, s'il est d'ailleurs de défendre contre le découragement en tout s'il s'entend d'aut l'intérêt du salut commun.

Ce qu'il faut en ce moment, c'est mettre en état de fonctionner le nombre d'indus strictement nécessaire à la fabrication de la récolte. Les différents joints de la Commune, désignés, et nous en le faire, de concert avec les propriétaires réunis par son conseil, celle qui, ayant le moins souffert, seront plus rapidement réparés, en que les propriétaires des divers districts ou aura activité d'y centraliser la fabrication, consacrer tous les leurs ressources à en assurer la prompt réparation.

C'est, nous en le faire, le seul moyen de sauvegarder la récolte que les circonstances rendent si précieuse à tant de titres, et de protéger celle de l'année prochaine contre les conséquences du terrible fléau qui vient de frapper la Colonie.

Recevez, &c.

Le Directeur de l'Administration Intérieure.

Signé Jules Billecocq.

Arrêté du Maire de la Pointe-à-Pitre, relatif aux travailleurs qui feront partie des convois employés au débarrassement de la ville.

Le Maire,

Considérant que, s'il est urgent d'un côté, de pousser avec activité les travaux de débarrassement, il faut aussi

ménages les forces des militaires en des braves marins
accourus aux premiers bruits de l'insurrection de la ville;

fait un appel à tout ses concitoyens en état de porter
ces travaux, en ardeur, pour être soumis immédiatement
à l'approbation de S. M. le Gouverneur:

Art. 1^{er} - Tous travailleurs qui se présenteront pour faire
partie des cordes employées au déblaiement de la ville, devra
faire inscrire son nom à la mairie.

2. - Indépendamment de la ration de travail, il recevra
une solde de deux francs par jour.

Fait à la Mairie, le 12 février 1843.

Le Maire, — Signé Baupry.

Ju par le Directeur de l'Administration Intérieure,
pour être approuvé par le Gouverneur:

Signé Jules Dillecoq.

Ju en approuvé par le Gouverneur:

Signé Foubeyre.

Lettre du Gouverneur, à l'Amiral Cte de Rogel,
Commandant en chef la Station navale de l'Estrellet.

Duo le ministre de la Pointe-à-Pitre, le 12 février 1843.

Monsieur l'Amiral, J'ai examiné les motifs allégués
par la Commission dite Grandatlatique, en je n'ai pas
trouvé qu'ils puissent me déterminer à retirer ma demande.

AA.

Je ne pense pas que je puisse satisfaire je ne puis plus
à l'égard de tout le détail alimentaire que je tirerai
du dehors, aux besoins de tout les habitants nécessiteux,
en j'estime que, durant une année au moins, je devrai
me borner à la subsistance d'une grande partie de la popula-
tion. La France seule peut nous approvisionner
assez abondamment pour nous permettre de faire face
aux exigences de la situation; il importe donc qu'elle
soit promptement informée de nos malheurs.

Cela posé, j'insiste pour que le Gouvernement aille porter en
France cette affligeante nouvelle.

Agreez, &c.

Le C. Amiral, Fouché,
Signé Fouché.

Lettre du C. Amiral Fouché, à S. E. le Ministre
de la Marine et des Colonies, contenant de nouvelles détails
sur le désastre de la Guadeloupe.

du C. Amiral de la Pointe-à-Pitre, le 12 Février 1845.

Monsieur le Ministre,

J'ai visité quelques quartiers, et notamment le Moule.
J'ai vu là de grandes misères, mais les pertes sont moins
nombreuses, et quoique bien grandes, moins que celles

de la Côte à l'Est.

J'ai eu l'honneur d'envoyer dans le dit quartier quelques barils de farine en un jeu de moulin. Ici, je fais faire chaque jour des distributions de riz. Nous avons de quoi satisfaire aux besoins du moment; et, grâce aux secours envoyés de M. de Mvogel et Du Val dailly, j'irai ainsi encore quelque temps. Mais, si je suis bien informé, le Colonel D'Ornel, la capitaine excoctée, ou souffert comme nous, et je ne dois pas attendre de grands secours de ce côté. C'est donc vers la France que nous devons tourner nos regards; c'est de la France que nous attendons notre salut.

Il importe donc que le Gouvernement du Roi soit promptement instruit de nos malheurs; et c'est dans ce but que M. de Mvogel, sur ma demande, a mis à ma disposition la frégate à vapeur le Somers, malgré les observations d'une commission de la transoatlantique, qui n'a pas compris que sa mission avait moins d'importance aujourd'hui qu'une question d'humanité. C'est donc le Somers qui nous portera mes dévotions.

Je joins ici une proclamation que j'ai adressée aux habitants en deux articles, dont un ordre les sortit de la colonie à tout jamais.

Nous continuons la recherche des cadavres; j'en ai de 500 ou été trouvés; mais ils sont en putréfaction, et malgré l'emploi que nous faisons des matières désinfectantes, je crains pour la santé publique la continuation de ce travail.

Envoyez-nous des vivres, particulièrement de la farine.
L'Amiral de croisière nous rend de grands services;
c'est surtout travaillé avec nous, surtout à l'embouchure
des détroits.

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral Gouverneur,
Signé Gombeyre.

(I) Lettre du Président du Conseil colonial de la
Martinique, au Président du conseil colonial
de la Guadeloupe.

Don Royal, 10 Février 1843.

Monsieur le Président, Je me disposais à profiter de
la première occasion pour votre colonie, afin de vous
donner avis de notre adhésion définitive à vos propositions
d'accord pour la souscription extraordinaire, lorsque hier,
fort tard, nous gardons la nouvelle des dévastations produites
à la Pointe-à-Pitre, par le tremblement de terre que nous
avons senti en même temps ici, mais plus faiblement.

En effet à une seconde catastrophe, nous sommes
plongés dans une dévastation presque égale à celle d'un mal-
heur, en apprenant vos malheurs par cette phrase:
" La Pointe-à-Pitre n'existe plus, tout est rasé: le tremblement
de terre a commencé, l'incendie a terminé la destruction totale. "

(II) Cette lettre devra prendre rang après celle de M. le Maire de la
ville de Saint-Pierre, sous la date du 9 février 1843.

e votre station en un bâtiment à d'assez bon vent on j'orté
 les premiers secours en nos premiers témoignages de
 sympathie. Les souscriptions se remplissent avec em-
 pressement ; elles vous prouvent que les sentiments
 d'une tendresse toute fraternelle animent les Français de
 la Martinique pour leurs compatriotes de la Guadeloupe.
 Depuis longtemps nous l'espérions, en nous le ressen-
 tont aujourd'hui plus vivement que jamais. « Les
 Colon Français ne forment qu'une seule famille quel
 que soit le point qu'ils habitent.

Je suis, &c.

Le Président du Conseil colonial,
 Signé Le Pelletier du Clary.

Lettre de l'Amiral Trombeur, au Gouverneur
 de la Martinique.

Du Port de l'Amiral de la Pointe-à-Pitre, le 13 Février 1843.

Mon cher Gouverneur, Je vous envoie ma complai-
 sance. Je vous prie de la faire remettre à M. le Commandant
 du Fort, qui devra en donner un reçu. C'est à lui que
 le Ministère recouvrera la première nouvelle du désastre qui
 vient de s'abattre sur la Guadeloupe dans la consternation.

Je vous expose en même temps quelques malheureux
 habitants qui vous cherchent en France des moyens d'exis-
 tence qu'ils ne trouvent plus ici : vous ferez un acte

D'humanité en les jolacant sur le *Tomeo* ; j'aime à croire que la commission dite transatlantique ne s'en fera pas, dans cette circonstance, les difficultés inconcevables qu'elle m'a opposées, quand il s'est agi de disposer de ce *steamer* pour aller demander en France le secours que nous réclamons.

Je vous remercie du secours qui ont accompagné votre lettre du 11. Grâce à vous, grâce au concours des bâtiments de la station, la confiance commence à renâtrer. La Guadeloupe n'oubliera jamais le témoignage de sympathie qu'elle a reçu de ses frères de la Martinique dans cette douloureuse circonstance.

Endoyez vous de la moue, car elle devient rare ici ; mais surtout de la chose, beaucoup de chose, pour rebâtir nos moules.

Agreez, &c.

Le C. Amiral Fournemens,
Signé Fourbeyre.

Lettre de l'Amiral Fourbeyre, à M. Lamencin, capitaine de corvette, commandant la frégate à vapeur le *Tomeo*.

Sur le bâtiment de la Pointe-à-Pitre, le 15 décembre 1843.

Monsieur le Commandant, le Fournemens de la Martinique vous remettra mes dépêches pour le Ministre de la marine. Il importe, vous le savez, que cette

correspondance amirale promptement.

Recevez, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Tombeyre.

Arrêté du Gouverneur, concernant la réformation
des vols à la Pointe à Pitre.

Pointe à Pitre, le 13 Février 1842.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en désoendance, &

Sur le rapport du Procureur général du Roi,

Avons arrêté en arrêtons ce qui suit:

Art. 1^{er}. - Tout individu quelconque, qui, par suite du
tremblement de terre seroit en possession d'objets saisis
du désastre sans justification de cette possession, d'une manière
légitime, en qui, dans les quarante jours écoulés qui
suivront la publication du présent arrêté n'en auront pas
effectué la remise dans le local affecté à la mairie, sera
livré aux tribunaux pour être poursuivi conformément
à la loi.

2. - Il en sera de même de tout individu quelconque
faisant des fouilles sans le consentement de la propriété d'autrui,
sans l'assistance ou l'autorisation du propriétaire ou de
l'autorité municipale.

3. - Le Procureur général du Roi est chargé de l'exécution.

du précédent arrêté, qui sera publié partout où besoin
sera.

L'année à la Pointe-à-Pitre, le 13 Janvier 1843.

Signé Fourbeyre.

Paul Fourbeyre :

Le Procureur général du Roi,

Signé A. Bernard.

Lettre adressée à M. M. St. Grimon, Roble, P.
Boisviel, et St. L. Doucet, par l'Agent consulaire
français à Saint-Thomas.

Saint-Thomas, le 13 Janvier 1843.

Messieurs, La nouvelle si tristement affligeante que nous
avons reçue ce matin de la Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, dont la
destruction a été causée par le tremblement de terre du 9 cou-
rant, ne nous laisse pas de doute que la partie la plus
pauvre des habitants ne soit dans la plus grande privation,
même pour les choses les plus nécessaires à l'existence,
ce qui me porte à vous solliciter de vouloir bien m'assister
à l'effet d'obtenir parmi les habitants généreux et
libéraux de cette île, des secours pour ce malheureux.

Je suis, &c.

Signé Hullerys.

Agent consulaire français.

Dans l'esprit de la lettre d'acte jointe, il est proposé
aux personnes charitables de vouloir bien souscrire pour
le secours de l'Asile d'indigents à envoyer aux malheureux
habitants de la Pointe à Pitre, égarés à l'affreux désas-
tre du 8 de ce mois.

Saint-Thomas, le 13 Février 1843.

Liste de souscription faite à Saint-Thomas.

S. E. le Gouverneur Robbe, 48 goudal. Le Juge Kullomp,
100 g. le Chambellan Schmidten, 100. L'Intendant Elard,
50. Trimer en C.^{ie}, 200. Anduze en C.^{ie}, 200. Ledru en
C.^{ie}, 200. Gil en C.^{ie}, 200. S. Lesi, 25. Chancel en Lesi, 200.
Saubon, Clou en C.^{ie}, 200. S. Loo, Willink en C.^{ie}, 100.
Ch. Lacosta en Soub., 25. Westley, Suare en C.^{ie}, 25. —
Saine Pujalt, 20. Riera en Dijon, 25. Costa Hermanos, 25.
Fontana en Silt, 16. Alex. Lacosta, 50. Wilkinson en C.^{ie},
25. René en Compaiguac, 50. A. D. Liety en C.^{ie}, 25. —
Piccioni, 200. Dalmeida en C.^{ie}, 50. S. B. Chancel, 25.
R. en C. Stubbs, 64. A. Volu, 22. S. Girard, 16. Z. S.
Lesi, 16. A. en C. Belleben, 16. M. en S. Pretto, 100.
M. Morisson, 25. L. M. Longal, 25. A. Lasalette,
Schmitt, Morisson en C.^{ie}, 175. S. Loo et Broderick, 16.
Correa en Balouen, 50. B. R. Wright en C.^{ie}, 50. S. M.
Dale, 25. S. en B. M. Lacosta, 20. Petit en Roblet, 50.
Kooten en Wester, 24. Robert-Edy, 22. L. M. Modano,
16. L. C. Telev, consul espagnol, 16. Bergeot en C.^{ie}, 25. —

J. J. Beniston en C.^{ie} 50. J. Cidgeray, 8. Lanoit, 16. John
 Ramsay, 16. Robert Comuit, 22. E. Bernard, 16. J.
 Nésto en Yamel Carr, 22. Djardemal en Wolden, 100.
 Rotchils, Roblet en C.^{ie} 300. Rotchils en C.^{ie} 100. J. Destiel
 en C.^{ie} 50. J. Leber, 20. J. Smit, 20. Le Bailly, 16. Langlois,
 20. Lavo, 16. Rachel Ledi, 16. Jose Ctyo, 8. Lojiet, 8.
 Welloe, 10. Julg, 50. Jan Hieren, 16. Louis Fucer, 16.
 Capitaine Solun, 16. Saackoon, 16. Ridde, 16. J. Stella,
 16. John Morison, 50. Joseph de Bellgent, 16. et.
 J. Doctoretes, 16. Stenerden, 16. J. Michel, 15. H. Pretto,
 22. A. Wandillac, 6. A. J. Ledi, 8. A. Lecomte S. B.
 Laine, 8. J.^e Jean, 16. J. P. J. Heideman, 22. Cuisse,
 J. Pretto en Aldewa, 10. M. Soudit, 8. J. B. Velsalle, 2.
 J. Pludini, 16. Wieman en Dollinger, 25. J. Daagenden,
 16. Sam. B. Dolsel, 4. R. Alderty enfile, 16. Christhuys,
 16. A. B. Franzen, 10. Néston en Stubbs, 16. Thompson,
 100.

Total 4,636 goudal.

A. M. L'États du Courrier de la Martinique.

Grande Terre, Guadeloupe, le 13 Janvier 1843.

La France a enfin reconnu que le temps était
 arrivé de faire justice à ses colonies, déjà une loi, conservatrice
 pour elles, était présentée aux chambres; les colons
 remplis d'espoir, travaillaient avec une nouvelle ardeur, en

me de cette résurrection prochaine de leur fortune malade en Israël, par la funeste obstination d'une industrie risquée. Le commerce, sous cette funeste influence, commençait à renâtrer, quand tout à coup, un événement terrible, inouï, imprévu, vint d'un coup en un moment, jeter la malheureuse Guadeloupe, les espérances du présent en la promesse de l'avenir.

C'était le 8 de ce mois : la matinée était belle en jour, par un usage au ciel, la journée s'annonçait magnifique, lorsque vers dix heures en demi en direction, un grondement sourd, immense, inexplicable, se fit entendre. Tout au-dessus la terre, remuée violemment par la force du feu volcanique, s'éleva en se soulève ; des oscillations sont tellement brutes que le sol s'entre-ouvre en mille endroits, d'où jaillissent de larges flots d'une eau jaunâtre, imprégnée d'une odeur sulfureuse. La mer, elle-même, subissant l'influence de ce prodigieux moteur, se trouble en se tenant d'une couleur plus foncée ; les secousses de profondeur pendant trois minutes avec une intensité toujours croissante, l'île entière est ébranlée par de profondes convulsions.

Cependant, la terre tremblante encore, s'est raffermie, un moment après elle avait repris son équilibre ; mais, dans ces trois minutes de révolution, que de ruines ! que de désastres ! Une ville florissante, engloutie ; toute une population ensevelie sous des débris ; la mort de chacun sous chaque pierre, en l'incendie de ce que le tremblement de terre n'a pu détruire ! C'est un effroyable spectacle que présente en ce moment, ce qu'on appelle l'île l'opulente Cité, la reine des Antilles, la belle et grande île de la

Pointe à terre!

Comment décrire maintenant cet amalgame de ce déplorable événement? Vous se confond dans la pensée à la vue de ce terrible tableau. C'est en vain que de nobles chevaliers, méprisant le soleil, cherchent à disjoindre aux débris funéraires du corps déjà mutilé; ils n'ont réussi qu'à demi: d'un côté, le feu qui se projette, et de l'autre le mur qui s'éroule, opposent à leur zèle une infranchissable barrière. Et leur sang resté là, est le sang de l'homme courageux, pleurant de leur impuissance, en voyant mourir sous leurs yeux cet infortuné misérable, dont le cri déchirant s'éteignit sans degré dans la fumée ardente où elle finissent sans être entendus!

La plume se refuse à retracer de pareils horreurs. Et quelle sont les victimes? Ici, c'est la fleur du barreau, dont la voix meurt sous le marteau du palais ou à tant de fois triomphé son éloquence (1). Là c'est un homme, jeune encore, investi de fonctions honorables, une des espérances que la colonie nourrait pour sa défense, source d'inspiration, plume hardie et chaleureuse qui des airs mystérieux pour l'avenir, en qu'une joie fatale écrivait à son passage! (2) Et ailleurs, c'est un vieillard qui a marqué sa carrière par des services rendus à son pays, en que la mort surprend au sortir des caresses de sa famille, qu'il était venu d'offrir! (3) Plus loin, un jeune négociant, l'un des aimés du commerce, est englouti sous le débris qui s'écroule de sa femme et de ses enfants! (4) En mille autres infortunés dignes de tous les regrets, succombant au

(1) Borne de Grandpré, avocat. (2) Auguste Dorgemont, notaire.
(3) Desille père, habitant du Canal. (4) Garcia, négociant.

milieu d'atroce et intolérable torturé ! On n'ose plus compter
les cadavres !!!

Paix aux cendres de cet martyr !

Dirai-je maintenant le désespoir de ceux qui ont survécu ?
Joyez ce malheureux père, fanatique de douleur, creuser la
terre sans relâche pour y découvrir sa femme et ses six enfants !
(1) Là, cette femme déolée, oubliant la douleur de son bras
fracturé, pour chercher son époux qui, tout à l'œuvre, lui
tendait la main, et s'affaisant épuisée sur la poitrine tachée
de sang qui recouvre un cadavre ! (2) Son loin, une mère
échouée, les pieds nus et meurtris, courant sur les
débris en demandant son unique enfant qui a disparu !
Enfin un père inconsolable, en se relevant le cadavre du dernier
de ses fils, tout mortel avec leur mère ! (3)

Combien d'autres encore qui pleurent sur ce triste
tombeau !

En voilà pourtant le drame terrible qui se déroule aux
lieux où tu t'élèverais fier et majestueux, ô désolable
et malheureuse ville, qui ne présente plus aujourd'hui qu'un
mélange affreux de poudrière, de lambeaux de bois et
de sang !

Celui qui songe a été témoin de ces scènes de désolation
et de deuil, un souvenir restera profond, lugubre, insépa-
rable.

Cependant des malheureux ont été amenés aux débris,
une ambulance en plein air s'est établie sur la place de la
Victoire ; les secours de la science sont prodigués avec em-
pressement aux blessés que nous venons, d'un autre côté, la
tendre pitié des soldats en les soignant affectivement des braves

(1) Mad. Desjardins, capitaine d'ingénieur. (2) Mad. Auguste
Dorgemont. (3) Descaillat.

d'arriver de la Havane. Et la première nouvelle du désastre, dont
 la Havane vint elle-même à ressentir quelque atteinte,
 M. le Gouverneur en accourut, accompagné de M. le
 Directeur de l'Administration Intérieure et de M. le
 Procureur général, apportant à sa suite de quoi fournir
 aux premiers besoins. De son côté, la garnison, cette
 étoit toujours fidèle, plus fidèle encore au jour du malheur,
 ne s'en pouvant faire attendre; j'ordonnai par le même jour de
 M. l'Amiral Gombeyre, M. le Gouverneur de cette île
 a expédié immédiatement la frégate à l'usage le *Somus*,
 portant de trente mille rations, secours présidentiel pour
 cet malheureux duo de la Havane. Le commandant en chef
 de la station navale, le noble amiral de *Wogel*, au nom
 duquel les colons ont attaché un sentiment d'éternelle recon-
 naissance, s'est empressé de joindre ses efforts à ceux de notre digne
 Gouverneur. Les ordres sont donnés, en bientôt un service
 régulier s'organise; la majeure partie des blessés, confiés
 aux soins habiles du médecin en chef de la marine, sont
 dirigés vers la Havane; le reste est abrité sous des
 baraquements en bois construits sur la place. Les décombres
 sont fouillés et les cadavres qu'on en retire, déposés dans
 des gabares, sont portés tout de la ville pour être inhumés
 dans une fosse commune. Un homme, au zèle et au courage
 duquel on ne saurait donner trop d'éloges, dirige ce triste et
 funèbre convoi. La Municipalité s'organise sous les
 ordres de la Préfecture. Le maire, et adjoint, les
 membres du Conseil, rivalisent de zèle avec l'Administration
 et s'efforcent de tout ce qui est à leur portée aux besoins de cette
 population dans un tel état de calamité. Enfin l'ordre, troublé

D'abord j'aurai quelquel scènes de joillage, de rétabli, grace à la fâmeté del' Histoire : del'joostal d'ou j'parlé sus tout les joimés.

Parcourons maintenant la campagne : un tableau moind d'anglans - d'aul' d'orte, mail' grand de désastriel, d'ade de roules d'ouil' uol'yeux. e d'ouil' ignorons encore les joertel de la Guadeloupe, mail' à la Grande Terre j'par une sucrierie n'est restée de bonn ; tout les monsié, si l'on en excepte deux ou trois joirilégial, d'ouil' on rendsél ou léjardél de manière à ne j'poussiv' d'ersiv'. Tout les églisiel, tout les édificiel en joierre d'ouil' tombél. Le d'roule a eu aussi del' victimiel : trente mal' d'euieux y d'ouil' mortel d'ouil' les d'écumbriel ; nous ne j'parlons j'pas del' bledsél d'ouil' le nombre est à j'oué j'par égal. Les autriél communiél, moind mal' d'euieux, n'ouil' j'ouin' en à d'és d'ores del' accidént de cette nature, c'j'pendant j'judicié d'el' d'ouil' ont été écrasél d'uo différentiel habitatié.

Marie Galante, qui a éprouvé les mêmes joertel que la Grande Terre, n'a j'ouin' en de victimiel.

C'est d'ouil' les fait d'ouil' nous ont été témoin d'ouil' la connaissance est arrivée j'udgu' à nous.

En j'ordéance del' affreuse calamité qui les j'ras, je, il ne reste aux colons de la Guadeloupe que del' larmes à verser d'uo la mine de l'uo mal' d'euieux j'oyel ; c'j'pendant l'adénié est là déjà moind d'ombre, en la Providence a de merveilleux secrets : esj'érons !

E. Tabus.

Lettre de l'Amiral C.^{te} de Roges, Commandant
en chef la Station navale de l'Antilles, à S. E. le
Ministre de la Marine et des Colonies.

Nécide, Bouillage de Steu d'Goë (Guadeloupe)
14 Février 1843.

Monsieur le Ministre, J'ai appris le 9 à la nuit,
que le tremblement de terre du 8 qui s'était fait d'abord
sentir à la Martinique avait bouleversé la Guadeloupe
en détruisant la Pointe à Pitre. Les quatre bâtiments de
la Division, momentanément réunis à Fort Royal, se
sont aussitôt dirigés sur la Pointe qu'ils ont atteint le 11
au jour. Le Somer les y avait précédés de quelques instants,
et ont apporté ainsi un renfort de 3000 de bouge
cette travailleur, avec plus de 80,000 rations. C'étaient
les meilleurs secours pour ce premier moment.

Les dispositions pour le maintien de l'ordre, pour
la continuation de la recherche des blessés dans les
décombres, tout en ouvrant la circulation des voies publi-
ques, ont été immédiatement concertés avec M. le Ten-
tevenant, depuis longtemps accouru de la Basse-Terre,
et qui venait de donner son ordre au Gouverneur. Ces
travaux se poursuivent avec activité; et matelots de la flotte,
soldats de la garnison, employés des divers services nava-
les d'ailleurs sont la direction de leurs officiers de tout
grade et de l'autorité locale.

Par malheur, il n'y avait point eu d'exagération dans

la récité. La ville de la Pointe à Pitre est complètement incendiée; ce qui aurait pu être évité par la violence de la seconde a été évité par les flammes, qui se sont aussi fait déployer à l'aide des éléments combustibles que la destruction entraînait à portée des foyers. L'incendie excité par la violence de la brise, a duré deux jours, jusqu'à la venue de pluie abondante qui l'a vu conjurer dans l'éteindre tout à fait.

D'après les rapports, on aurait retiré, dans les premiers instants, quinze cents blessés du milieu des ruines. La masse de la population a fui dans le campagne voisin ou se concentre dans quelque maison en bois, située aux extrémités de la ville, ou que la seconde ou l'incendie ont épargné. Les édifices publics, l'église, l'hôpital, la caserne, le théâtre sont en débris.

Il reste peu d'espoir de sauver des blessés vivants.

La catastrophe a frappé l'île entière en produisant de graves dépendances. Il ne s'agit pas seulement de la destruction complète d'une grande et belle ville, centre commercial important; mais aussi du bouleversement dans le campagne d'un grand nombre de propriétés particulières, communales ou métropolitaines telles que des établissements de fortification. Quo cinquante six moulins à sucre, par exemple, qui existent dans le quartier du Môle que M. le Gouverneur vient de traverser, trois seulement sont restés debout.

Ces états de choses, qui se reproduisent dans ou autour

complètement d'aut le autre communal, compromettant l'exploitation de la récolte qui correspondante en même le l'abandonner pour l'an prochain. Et en j'en donne résultat une grave ou menaçante perturbation, non seulement d'aut les existences individuelles, d'aut celles des ateliers, d'aut le budget colonial, mais aussi d'aut le mouvement du commerce métropolitain, comme d'aut le retraité même du trésor royal de France.

Eno. le Gouvernement me dit d'ailleurs en appeler au Roi et à la Royale famille, aux sentiments élevés et patriotiques des Chambres, à la grandeur, à la générosité du pays. Et fait bien, car la courtoisie a son reconnaître, d'aut le temps, que même de loin, le malheur ne crie jamais en vain vers le Roi, ni vers la France.

Pour moi, je pense qu'un don gratuit, un vote de deux millions en faveur assignés à la ville et aux campagnes quel qu'en soit, adans l'indemnité, ramène le crédit ou facilite les reconstructions, d'où dépendent l'exploitation et l'écoulement de la récolte; c'est-à-dire le présent et l'avenir du pays.

C'est donc l'urgence de ces circonstances que Eno. le Gouvernement de la Guadeloupe, a insisté officiellement par de moi, pour qu'un prompt avis du désastre soit immédiatement transmis au Gouvernement du Roi, non par un bâtiment de guerre ordinaire, mais par la frégate à vapeur le *Tonner*, parce qu'elle offrira la voie la plus directe, la plus sûre et la plus rapide, et que les instants sont précieux, au milieu des fléaux qui jettent sur le

payé, ou qui le menacent.

J'ai véritablement regretté de voir interrompre la mission
d'exploration de ce bâtiment, sur lequel brille une réunion
de plusieurs hommes éminents, savoir pour les ministères,
et sans parler de la régulation de ce. le Gouverneur
Gourbeyre, dépositaire de l'autorité Royale, dans cette colonie,
j'ai pensé avec lui que les intérêts d'une société française,
existante, devaient l'emporter en ce moment sur toute
autre considération, et j'ai procédé au capitaine Laurentin
de prendre immédiatement les ordres en la part de
Gouverneur de la Guadeloupe.

C'est donc le Gouverneur qui portera cette lettre à Votre
Excellence. L'activité, le zèle, l'expérience du capitaine
Laurentin, ainsi que les bonnes qualités de son beau
bâtiment, me font espérer qu'il pourra être de retour dans
cet port d'ici au 15 avril, et qu'ainsi il disposera encore,
avant la saison d'hivernage, de trois grands mois pour
continuer son exploration de l'Antilles et du golfe du
Mexique, ce qui terminera sa mission.

J'en suis agréé, &c.

Signé C. A. de Vogel.

Et Son Excellence l'Amiral Gourbeyre, Gouverneur
de la Guadeloupe en Dépendance.

Saint-Domingue, le 14 Janvier 1743.

Excellence, Profondément ému à la nouvelle du terrible événement qui s'est passé sur l'île que vous gouvernez, et surtout la malheureuse île de la Pointe à Pitre, les habitants de Saint-Esprit ont été inspirés du désir de témoigner, par un acte de charité, leur sympathie pour la souffrance des victimes survenant à ce désastre. Comme membre du Comité formé pour la présidence de M. le Juge Küllengro, agent consulaire français, à l'effet de mettre à exécution cette résolution, nous avons l'honneur d'adresser à Votre Excellence, un communiqué, constatant le chargement fait à bord de la goélette hollandaise Grandin, quelques provisions pour elle, et vous prie de bien ordonner la réception et la distribution aux nécessiteux.

Il nous a été communiqué d'offrir un premier secours; mais une somme à peu près égale à celle dépensée pour ces envois, c'est-à-dire environ 2000 goudons, reste en nos mains pour le même emploi, et nous désirons d'avis de Votre Excellence elle-même, si cette somme doit être convertie en objets de même nature, ou bien en linge, literie, &c., ou plutôt être adressée en espèces; votre réponse nous indiquera donc ce qu'il y aura à faire.

Il nous a été garanti au capitaine W. C. Caerote, le paiement du droit de port de son navire; mais nous pensons que, dans une circonstance semblable, la Douane n'aura rien à voir avec notre envoi, ni avec le bâtiment qui le porte. Et cette occasion, nous prendrions la liberté de recommander à Votre Excellence le dit capitaine W.

C. Caerote, afin qu'il trouve les facilités pour une souscription
exposée, n'ayant gu'à nous louer de lui.

Vous joignons ici la liste des personnes qui ont pu
partir à cette bonne œuvre (1), nous estimant heureux d'être
en cette occasion les interprètes de leur sentiment, pour
un tel objet, et le regret de ne pouvoir faire un don
plus important, plus proportionné à l'immensité du
ouvrage; mais d'autant plus comme nous à
de si grands maux, et tout le malheur qui pourra être
soulagé.

Vous sommes flattés de pouvoir vous dire,

De Votre Excellence,

Le respectueux serviteur.

Küllemys, Rolode, P. Destriès.

Formel, St. Simon.

Arrêté du Gouvernement, qui autorise au 20 mars
1843, l'ouverture des aides du premier trimestre, à
la Basse Terre.

Du Secrétaire de la Basse-Terre, le 14 février 1843.

Vous Gouvernement de la Guadeloupe en dépendance,

Du l'article 22 de l'ordonnance royale du 28 septembre
1828;

Attendu que les suites du tremblement de terre du 8

(1) Voir la liste des souscripteurs, page 64

Ch.

février, ne permettent point aux absents et aux témoins
d'être rémis, en fin obstacle à ce que la justice suive
son cours ordinaire et régulier;

Duo le rapport du Procureur général,
Aront arrêté et arrêteront ce qui suit:

Art. 1^{er}. L'ouverture de la session des assises à la
Basse Terre, pour le premier trimestre de l'année 1843,
est prorogée au 20 mars prochain.

2. Le Procureur général est chargé de l'exécution du
présent arrêté, qui sera enregistré et publié partout où
besoin sera.

Fait duo les mines de la Pointe à Pitre, le 14 février
1843.

Signé Fourbeyre.

Par le Gouverneur:

Le Procureur général,

Signé A. Bernard.

Entre des l'Amiral Fourbeyre, au Gouverneur de
la Martinique.

Duo les mines de la Pointe-à-Pitre, le 15 février 1843.

Mou des Gouverneur, Enu comme je le suis, des
témoignages, à chaque instant réjeté, de votre généreuse

et active d'impatrie, je ne puis garder plus longtemps l'expression de ma profonde reconnaissance pour la et l'antiquité et son digne Gouvernement.

Et pour me remettre de leur angoisse, en soulageant le corps de leur même danger, d'administrer et d'ouvrir l'écrit à partager avec nous les ressources que leur laissent leur propre misère, en l'abondance en la variété de leur secours attestent leur ingénieuse et libérale sollicitude....
 Grâce, grâce de vous rendre, mon cher Gouvernement, ainsi qu'à votre population tout entière, si généreuse et si noblement oublieuse de son malheur, de son danger, de son besoin.

Adieu! croyez en dit bien à la et l'antiquité que le sentiment profond et poignant de nos infortunes laisse dans nos cœurs une large place aux émotions de notre gratitude, et qu'à côté du souvenir d'une horrible catastrophe, dira toujours celui si fraternel et si spontané avec lequel nous étal de nous en aide.

Votre bien affectonné.

Le C. Amiral, Gouvernement,
 Signé Gombeyre.

Arrêté de M. le Gouvernement, qui prescrivit la construction de deux barquets en bois, à la Pointe à Pitre, pour être mis à la disposition du commerce.

Pointe à Pitre, le 15 Février 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendances,

Considérant qu'il importe d'apurer un abri provisoire
aux cargaisons venant du dehors, et aux sucres envoyés
de la campagne;

Sur la proposition du Directeur de l'administration
Intérieure,

Avons arrêté en art. et en ce qui suit :

Art. 1^{er} L'Ingénieur en chef fera immédiatement
construire, sur tel qu'il, deux baraquets en bois, qui seront
mis à la disposition du commerce, au fût et à mesure de
l'arrivée des cargaisons, moyennant un droit de magasinage
d'un pour cent, ad valorem, à titre de loyer.

2. - L'emplacement de ces baraquets sera déterminé
de concert avec l'autorité municipale.

3. - L'Ordonnateur ou le Directeur de l'administration
Intérieure sera chargé de l'exécution du présent arrêté,
qui sera affiché, inséré au bulletin officiel de la colonie et
enregistré partout où besoin sera.

Fait à la Pointe à Pitre, le 15 février 1843.

Signé Fourbeyre.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'administration Intérieure,

Signé Jules Dillecoq.

Lettre de M. E. J. Oehlholm, Gouverneur général de
l'île d'Antioche, à St. Croix, au Gouverneur de la Guadeloupe.

Sainte-Croix, le 15 février 1742.

Monsieur l'Amiral, Par voie de Saint-Thomas, j'ay rendu avec infiniment de peine le grand malheur qui a frappé le Ciel sur le commandement de Votre Excellence. Et m'empêche de vous en témoigner, Monsieur l'Amiral, mon sincère regret; quoique persuadé de la suffisance de vos moyens à la disposition de Votre Excellence, j'ai donné l'ordre au Capitaine Lecheur, commandant le brick de Sa Majesté L'Annoise la Sainte Croix, de se rendre à la Guadeloupe pour offrir à Votre Excellence toute l'assistance en son pouvoir, et il me sera agréable d'ayjoindre qu'il ait été de quelque utilité à Votre Excellence. Il m'a donné toute une parfaite satisfaction de voir confirmer à cette triste occasion la véritable amitié et le zèle de mes compatriotes à Saint-Thomas, quand il s'agit de l'intérêt de la France. En regrettant que nos moyens soient si faibles en comparaison avec notre attachement, j'espère que nos dispositions seront bien estimées et accueillies. Quoi qu'il en soit, les circonstances seules, de l'âge et de la santé, ne doivent pas faire oublier les malheurs et les souffrances du moment.

Avec des sentiments de la plus haute considération, j'ai l'honneur d'être, &c.

Signé J. Oxborn.

Colonies. — Martinique

Saint-Pierre, 16 février 1843.

Vous nous faites un véritable plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs le morceau suivant qui a bien voulu nous communiquer l'auteur de l'article qui a paru dans notre avant-dernier numéro sous le pseudonyme des initiales S. B. :

« On je n'ai pas tout dit. Je n'ai fait que donner une faible esquisse du désastre du 8 février. J'ai lu le tableau à peine ébauché dans les couleurs confuses d'un jeté sur la toile ne représentant que d'imparfaites figures. Mais aujourd'hui je reprend mon morceau et j'ai essayé de retracer quelque chose de la terrible scène de cette épouvantable catastrophe, en te donner une idée de cette destruction inouïe d'une ville, naguère animée et joyeuse, en vain je ne dirai plus maintenant que le cadavre muet. J'ai montré toute la population de Saint-Pierre, se levant comme un seul homme à la lecture d'une seule lettre, en portant son offrande avec une générosité qui lui fait le plus grand honneur ; j'ai fait voir le zèle et l'activité de nos braves citoyens en expédiant des secours de toute nature aux malheureux habitants de la Pointe à Pitre, qui n'avaient pas osé de ce grand naufrage, même la prière que Dieu donne aux petits oiseaux. Mais ce que je n'ai pas dit, c'est l'empressement qu'a mis le Contre-Amiral de Voguel à se diriger avec son bâtiment

de la station vers le lieu du débarquement, en l'ordre de Domiel
 pour notre vénérable Gouverneur pour charger, à bord du
 Tomer, pendant toute la nuit qui a suivi la réception de
 la nouvelle, de l'ordre de toute espèce, afin de ne pas faire
 attendre ceux qui avaient faim, en que de sollicitude et
 jusqu'à prévoir les besoins à venir de malheureux qui
 s'exposaient de la Guadeloupe; que de l'ordre de Domiel
 pour le no fournir ici pendant quinze jours une nourriture
 suffisante, en que est le curé de Saint Pierre est chargé
 de l'exécution de cette mesure pleine d'humanité. Etait il
 est un homme que je n'ai pas encore nommé, en qui, dans
 ces affligeantes circonstances, a fait voir toute la bonté de
 son cœur et toute sa complaisance: je veux parler de M.
 le Lieutenant de vaisseau Bedel du Vertic, capitaine du
 Port à Saint Pierre. C'est de son ordre, les bateaux s'exé-
 diaient, chargé de l'ordre en de l'objet de première
 nécessité. Un jour de bon, de longue-mue chercha
 au loin une voile qui se faisait bien attendre dans ce
 moment de cruelle impatience: aussi à peine paraid-
 sait-elle à la Pointe du Prédeux, de suite une frêle
 embarcation s'éloignait du rivage et se dirigeait coura-
 geusement vers la haute mer: c'était M. Bedel du
 Vertic, qui voulait savoir le premier les détails, afin
 d'en faire part à une foule inquiète, qui stationnait
 continuellement devant la porte de son bureau. C'est lui
 qui alla à bord du Pacten chercher la confirmation de ce
 qui n'était qu'un triste doute et qui ne devint, à son retour,

qu'une affligeante réalité: qu'admirable, et voudrais, Néel
 avaient horriblement souffert du fléau qui venait de
 rader la Pointe à Pitre. Je veux aussi faire connaître
 le nom de M. Vidal, qui pendant trois jours, abandon-
 nant tout ses occupations, venait chaque matin, pren-
 dre sa place devant une table où se versaient les offrandes.
 Mais il est encore un homme pour lequel je regrette de ne pas
 savoir le nom, c'est le capitaine d'une goëlette américaine (1),
 qui, au fort de la nouvelle commue, pendant quelque malheur
 rendait victime pour ainsi dire exposé à tout les
 tourments de la soif, surtout dans une ville privée d'eau,
 et où les citoyens en les jours de la dernière comble pas les
 décombres, s'est de suite engagé d'en changer son bâti-
 ment en de faire voile pour la Pointe à Pitre, où sa noble
 conduite et sa précieuse cargaison ont été appréciées com-
 me elles le méritaient. C'est un trait que je suis heureux
 de signaler ici à la reconnaissance de tous. Hélas! je suis
 forcé d'abandonner cet souvenir du lequel la jeunesse aime
 à se rappeler, et je rediens dans un sujet beaucoup plus
 triste, beaucoup plus lugubre. Ici, les couleurs d'assom-
 brissement: je vais tout conduire dans un théâtre d'horreur,
 je vais tout montrer une fille, naguère si douce et belle,
 aujourd'hui brûlée, bridée, renversée, dans une partie des
 habitants de reposent encore des fatigues d'un bal, quand
 est venu pour eux ce terrible réveil, qui des bras du divin,
 les a plongés dans le silence de l'éternité en les horrible
 tourment de la plus cruelle agonie. Maintenant la scène
 s'étend que dans une vaste étendue de ruines encore fumantes,
 où l'on n'entend d'autre bruit que le bruit sourd et monotone

(1) La goëlette américaine Albenmarle, capitaine Long, a été expédiée le
 9 février, pour la Pointe à Pitre avec un changement d'eau, par les soins de
 aux frais de M. P. et de Crémy, Consul des Etats-Unis d'Amérique. M.
 de Crémy s'est de plus engagé par écrit, envers le capitaine Long, à faire
 gratuitement sa commission chaque fois qu'il viendrait à la Martinique.

de la pioche qui remue des débris afin d'en retirer les cadavres.
 Parfois entre un amas de débris, le travailleur aperçoit un
 bras : il cherche le corps, le bras est seul, ou le corps . . .
 introuvable ! Voyez quel spectacle ! une jambe qui paraît appartenir
 appartenir à une jeune personne !.. le pied d'une petite de
 fabulense était chaussé d'un joli soulier : cette jambe était
 encore couverte d'un bas bricoté et qu'aucune déchirure ne
 trahait : une jeune avait fait cette horrible amputation !...
 Partout ce même débris qui se présente aux
 regards : ici c'est un cadavre dont la tête a été broyée par la
 chute d'une chaise ; là, c'est un corps décapité ; plus loin c'est
 une tronche prise d'une partie de ses membres. Enfin l'on
 n'a que la sueur des plus cruelles mutilations : la mort double
 adieu d'ouï épuisé sur ces cadavres des plus épouvantables
 tortures. En songeo que plus de cinq mille malheureux
 ont ainsi perdu la vie !.. Le bras manquant pour leur don-
 ner la justice, l'on est dans la nécessité de dresser d'immenses
 bûchers, où ils sont brûlés afin d'éviter les épidémies
 pestilentielles qui commencent déjà à naître de ce sorte
 de annes humain ! Ces détails sont tellement horribles,
 que l'imagination, dans son épouvante, les met en doute ;
 je cite à l'appui de ce que j'avance, le témoignage authentique
 de M. Lucien de Villeneuve, le brave commandant de la
 gendarmerie de l'Etat la Lyonnaise, qui arrive aujourd'hui même
 de ces lieux de malheur.

Maintenant je vais essayer de vous faire le récit de la mort
 douloureuse d'un jeune homme, qui s'est trouvé victime de
 dévouement filial ; le cas se présente en se remplissant d'une
 tristesse indicible en lisant ce récit. Son père gérait
 les débris ; il va pour l'en retirer, en remuant des

quartier de mur, de la barjental de maidou, son jico de
 troue ougagé. Le feu éclate au même moment. Il s'en
 fuit; une jouissance infernale le retient. La flamme
 avance, avance toujours. Il injure de se courir... il con-
 sho le joim d'être d'aué; mais la mort ne s'en jol tâche
 d'a jorie. Le feu éloigne ceux qui étaient accourus à son
 cri; ils ont la douleur de le voir disparaître dans le tour-
 billon de fumée en d'entendre d'avis qui domine le craque-
 ment en les jostillement de l'incendie! une mère a le
 bras de se d'aué avec son enfant dans le bras; elle arrive
 au nidage... elle tenait un cadavre!... une jierre a d'au-
 g'acardé la tête de cet enfant, en d'au la rapidité de sa course,
 elle ne s'en était jol aperçue! Mais ce qui fait du bien, ce
 qui renjshit l'ame de douce émotion, c'est le courage
 d'ouement de quelquel homme pendant ce moment
 de confusion en d'abattement. On aime à entendre raconter
 la conduite sublime d'un brave militaire, d'un de ces vieux
 débris de la langue insériale, qui de son jor jol maint
 cherchait le mort en les jortait lui-même au lieu de la sepul-
 ture; de se jol de vingt ans a d'au déjà d'ersi de cisière
 à jol de quarante cinq cadavres! Il est aussi un homme
 que toute bouche de jol à louer, c'est celui qui, jor jol
 magistrat d'une ville s'ouende en jol jol, il y a
 quelquel jol, n'ou jol aujourd'hui que considéré le
 ruine incendie; je s'en jol de D. D'au jol, le
 maire de la Sainte-Église; il est là, au milieu de ses
 malheureux concitoyens, dont il cherche à relever le courage
 abattu, vaillant encore aux besoins de son, consolant le

mit en dormant aux autres l'exemple d'une sublimé résignation.

Les recherches ne produisent que des ossements calcinés, des débris de cadavres, des fragments de bijoux, des amalgames d'or, d'argent en de cuivre, du verre fondu, du numéraire qui n'a plus de valeur que pour les amateurs de curiosités, des doubloons en des gouffres que la fusion a rendus indésarables. La violence de l'incendie était telle, que l'on voyait tomber en larmes le feu des balcons, les gouffres des portails, enfin toutes les ferrures, comme ces cristallisations que l'on voit pendre, l'Isère, aux toits des maisons.

Où, tel est le spectacle que présente cette ville, naguère indienne, riche, belle en prospérité, aujourd'hui anéantie, brûlée, dévastée, plus dévastée qu'une cité grise d'Asie et sur laquelle d'un aspect toute la colère d'un daingneur insupportable; l'œil attristé ne voit que des pans de murailles noircies par le feu, des cadavres calcinés, des crânes séparés des troncs; car là rien n'a été épargné; l'homme en la matière, tout a été détruit! Le bois n'y existe plus, les moindres morceaux d'os se sont détrempés la joie des flammes. Etou, jamais dévastée ne fut plus épouvantable, jamais ruine ne fut plus complète. L'imagination d'un Camerlan, d'un Attila, n'aurait pu rêver une plus entière destruction, on dirait qu'en moins de deux minutes tout eût accompli! que les plus grands fortunés ont été engloutis, que les fronts de tant d'années de travaux se sont détrempés là, que tant de personnes riches, il y a quelques jours, se trouvent maintenant en présence de la nécessité, de la horrible nécessité au front d'airain en la griffe de bronze; qu'il n'est plus un ami qui ne sois un

ami; que des familles entières ont été éradées, et que beau-
 coup d'autres ont à déplorer la perte d'un grand nombre
 de leurs membres; que sur dix d'entre personnes qui habi-
 taient une même maison, quatorze! quatorze, entendez-le
 bien! ont été éradées par la chute d'un mur!... Oui, voilà
 tout ce qui reste de la Cité à Sine, de l'ébri! en un nom
 qui doit être écrit après les noms de Carthage, de Palmyre
 et de Ninive, dans un coin au moins de la mine orgueilleuse
 qui sont autant de témoins de la fureur humaine: encore
 dans cet état de solitude que le voyageur parcourt, le ruë,
 le ruë et y sont distinctes; son pied solitaire se meut et erre
 librement en redoublant un écho en dormi; le temple est là
 et est qui pourdit lentement son ordre de dégradation, en
 la main destructive fait tomber d'un arc de triomphe, du
 fronton d'un temple ou du sommet d'une colonne, une
 pierre dont le bruit rappelle encore le souvenir d'une gloire
 qui n'est plus; tandis que dans la malheureuse ville de la
 Cité à Sine, tout est détruit, anéanti, bouleversé; c'est
 un épouvantable chaos; un terrible niveau a passé sur des
 maisons et les a réduites comme l'épi sur la faux ou
 moissonné; elles gisent broyées dans la cendre; l'empla-
 ce même de leur ruë est même méconnaissable; ce n'est plus
 qu'une effrayante solitude d'où s'échappent toujours des
 colonnes d'une fumée livide, qui s'évanouissent comme
 s'est évanouie cette malheureuse cité. Les habitants ont
 perdu tout espoir de voir ce ruë, qui ne leur offrent plus
 d'abri; ils ont fui ces lieux qui leur ont tout enlevé; pareil
 en fortune. Aussi tout le jour on peut voir arriver des
 nomades du désert qui cherchent de loin de cette population

qui ont pu survivre à ce désastre, et qui viennent ici chercher
 un asile en du jour. Et nous avons vu le vie, le corps à
 peine consistant d'un détrement qu'ils voient à une bienfai-
 tante générosité, car ils n'ont rien d'autre dans cette totale
 destruction. Sur leurs figures que le malheur a marqué
 de son sceau ineffaçable, l'on voit encore la trace de l'armes
 abondantes qu'ils ont répandues; leurs yeux, rouges et
 secs, disent assez qu'ils n'en ont que trois de reste, en que la
 source en est tarie. Oui, venez, venez ici, voir fier et de la
 Martinique compatriotes à son infortuné; ils continueront
 l'autre en grande et si attendrissement qu'ils ont di-
 noblement commencent!

Ne voit-il comme chose que le fleuve n'a pu détruire en contre
 laquelle sa rage et sa violence ont été impuissantes; c'est un
 bien que Dieu a donné à l'homme et qui l'aide à supporter
 les cruelles épreuves qu'il lui envoie et que ni les inondations,
 ni l'incendie, ni les tremblements de terre ne peuvent lui
 enlever: c'est cette brillante étoile qui guide les pas de
 l'humanité dans les jours de deuil de la vie; c'est le
 soutien, la consolation des malheureux, c'est l'Espérance!..
 Oui, prenez courage, victimes du désastre du 8 février; oui,
 l'Espérance est là qui veut montrer la France, cette patrie
 de nobles et grands sentiments, cette tendre mère qui fait
 plus que de s'émouvoir avec souffrance de ses enfants,
 mais qui soulage leurs infortunes. Et laissez vous pas
 tout le jour le récit des souffrances et annoncent que
 sa munificence et sa libéralité laisse tomber sur les étran-
 gers, les exilés et les prosaillés de toute la nation de la terre!
 et vous, ses enfants, pourra-t-elle vous abandonner lorsqu'elle

connaîtra votre détresse, lorsqu'elle aura lu cette lettre du 9
 Février en ces proclamations sublimes de votre ^{illustre} Gouverneur,
 et verra que tel ruineux encore fumant de votre ville; quand
 elle verra que lui aussi doit d'espérer d'aut de géné-
 rosité en d'aut de sympathie pour son malheur.

S. B.

Le noir Félix, ayant été l'objet d'une reconnaissance
 coloniale, on a jugé convenable d'introduire dans cette
 chronique, la lettre que M. Rivière a publiée à son
 sujet dans les journaux de la Guadeloupe.

Petit Canal, 16 Février 1848.

Mon cher Monsieur Girard, J'ai signalé à l'admi-
 ration publique la belle action du nègre Félix, en j'attendais
 que M. le Gouverneur passât au Canal, pour lui recom-
 mander ce noir, tout particulièrement. Aujourd'hui, je
 suis heureux d'apprendre que cet acte d'héroïsme a pro-
 voqué des investigations de la part de M. l'Amiral Fourbeyre.

Après que j'eus retiré mon frère René Lesmaugle
 Rivière, de dessous les débris, je le portai dans une
 maison en bois. Au moment où mon frère et moi, éprou-
 vions tout le bonheur de la vie, (car nous avions à côté
 une grande quantité de platane, d'orange, et nous nous
 embrassions joyeusement.) je trouvai de vant

moi, au milieu d'un tourbillon de poudre, le généreux
 Félix. — mon ami, lui dit-je, as-tu bon cœur? — Oh!
 oui monsieur! — Et! bien, mon frère est blessé, il ne
 peut faire un pas; il s'agit de le porter sur le quai; je
 te donne un doublon. — Monsieur, me répondit Félix:
 Aujourd'hui, rien pour de l'argent, tout pour l'amour de
 Dieu! — Et voilà qu'il se précipita tout forcé à l'accom-
 plissement de sa belle action Félix était sublime
 lorsqu'il portait mon frère sur son montagnard de Decou-
 brel, descendant d'autel en autel et les entre-baillements
 du minet, remontant sort d'Isaline, s'élançant, malgré
 son fardeau, d'un saut de mur à l'autre, me demandant
 une minute de repos, puis redoublant d'ardeur, et
 criant à ceux qui passaient de ne point s'arrêter ce
 jeune monsieur, de respectez un malheureux blessé!
 Enfin nous étions sauvés; déjà le quai n'était plus
 qu'à cent pas de nous: un rideau de flammes de désole
 sur notre passage; point d'issue! — Bon courage! nous
 disait Félix. — Et voilà, l'homme généreux, nous s'en
 en aide, car le forcé du grand noir diminuait, et
 depuis longtemps il marchait sur son courage! — Encore
 quelques pas et nous sommes sur le quai . . . Félix
 déposant mon frère dans une embarcation, et nous sommes
 reçus à bord de l'atoum n° 2, avec tout le regard d'un
 au malheur.

Ce jour-là, j'ai eu occasion de voir deux noirs du nom de
 Félix: l'un, petit, trapu; l'autre, plus grand, assez fluet, d'une
 constitution grêle; ce dernier est celui qui a sauvé mon frère;
 il est esclave, il m'a nommé son maître, mais je ne me rappelle

pas son nom. J'ai contracté à l'égard de Félix une dette sacrée : c'est la dette de la reconnaissance. Une famille nombreuse, et qui avait résolu bien de la mal, béni maintenant ce bonhomme, vraiment admirable ! Félix n'aura pas obligé de l'ingratitude... Oh ! il faudra bien que je le trouve, je le chercherai tant ! Déjà il a dû son cas de récompense ; mais il en recevra une autre...

et votre blessé souffre beaucoup ; néanmoins la jambe est dans les meilleures conditions possibles.

Votre dévoué de cœur.

Signé B. Rivière fils.

Lettre de M. Alex. Reboul, conseiller
Municipal, au Maire de la ville de Saint-Royal.

Saint-Royal, le 16 février 1843.

Monsieur le Maire, deux jours après le départ alarmant qui avait redoublé la crainte, nous apprenions que la Guadeloupe toute entière avait été bouleversée par un tremblement de terre et que la ville de la Pointe-à-Pitre n'existait plus.

Ce bruit, non officiellement accrédité, qui, dans le premier jour, nous avait frappés de stupeur, s'était confirmé. La crainte commença l'affreux malheur qui avait accablé de saux. Tout le monde s'agitait, les travaux étaient interrompus de toutes parts ; la Justice était

du jour, en partant d'organisaient de la guéret pour
venir au secours de malheureux, dont nous com-
mencions d'attendre les souffrances que, comme eux,
il y a quatre ans, nous étions en deuil de combats.

C'est alors, et lorsque le maire, que nous avons vu
que la ville du jour Royal de Paris désignait un de ses membres,
nous alla porter à nos frères de la Pointe à Pitre l'expres-
sion de nos vœux et de nos sympathies en leur secours que, dans un
court espace de temps, nous avons pu recueillir. Secours
bien faible en présence de si grand malheur.

La goélette du Roi, la ~~Errette~~, l'autre, je m'y
embarquai, en le lendemain elle mouilla dans la rade de
la Pointe à Pitre.

Il y a dix mois environ, je visitais cette ville, toute
européenne, dont les quais, les rues spacieuses et droites,
les maisons à deux ou trois étages formaient une cité riche
et commerçante. Aujourd'hui, les quais sont crevassés,
les rues encombrées et les maisons ont disparu. La
ville entière a été détruite et il ne me serait possible de vous
retracer un tableau fidèle de son état. La pensée ne peut
s'élever jusqu'à la réalité de ce désordre, et il semble que la
nature, dans ce terrible événement, ait jeté un défi à l'esprit
d'exagération.

Ayant son malheur, la ville de la Pointe à Pitre était
divisée en deux parties bien distinctes; l'une, construite
en pierre, se composait de belles rues d'Arbaud, de la
Martinique, de l'Abbaye, et de la rue adjacente; l'autre
construite en bois. Tout ce qui était en maçonnerie n'est

plus qu'un amas de pierres calcaires dont la réverbération éblouit en fatigue l'œil ; ce qui était en bois a été dévoré par l'incendie. L'on dirait que, dans cette dernière portion de la ville, de nombreux ouvriers ont été pressés à enlever les maisons pour les transporter sur un autre sol, de manière à n'en laisser aucun vestige. L'on ne suppose plus en effet que les matériaux de la fondation et les pierres calcaires de la balaye par le feu.

J'ai traversé tout cela pour me rendre à la municipalité de la ville où m'adressai la mission que vous m'avez confiée. A chaque pas que nous faisons sur ce sol tremblant, l'on me raconte des choses miraculeusement arrivées, pour protéger la vie d'un grand nombre de personnes ; mais... l'on me disait : ici est mort Cardoze... trois jours après l'événement, il a été trouvé encore vivant de sa chevalerie naturelle... Là, est mort Desilets a perdu sa femme et sept enfants ; il survit, ayant sauvé son plus jeune fils, âgé de dix huit mois, qu'il tenait embrassé quand tout s'écroulait autour de lui. Ici, est mort Delège, retenu seul les débris, encore plein de vie, implorait le secours de ses amis : ils accouraient, en l'incendie le débarrassant de ses flammes, repoussant ses amis ; quelque minutes après, il n'était plus qu'un cadavre calciné. Là, est mort Grandjéré ; comme Cardoze, avocat distingué du bureau de la Seine à Orléans, Grandjéré que la nature avait doué de ses dons les plus précieux ; il est mort entouré de ses esclaves qu'il avait en la ceinture de ses bras nés, les protégeant encore à son dernier moment contre le feu ! mort au pied d'un jeune arbre qu'il avait

lui même nul en terre, en qui de demain croûtra arrosé de sang!... L'on me disait tout cela en nous arriant à la municipalité.

Tout le conseil du Conseil étaient réunis: bonnet gras et en d'été, ayant sur le cou pour s'elles sur la destinée de leur compatriote en sur le débris de leur cité.

Après avoir exposé l'objet de ma mission, je leur ai dit, comme votre représentant, que la ville du Fort Royal, naguère si souffrante, s'était relevée pour participer à leur mal, en qu'elle s'imposerait de grand sacrifice, s'il le fallait, pour alléger leur souffrance. Mes paroles, que dictait une violente émotion, ont été accueillies avec une noble reconnaissance qui s'exprimait par les cris d'un cœur réjoui: Vivent nos frères de la Martinique!

Il fut aussi sur l'impression d'une forte émotion profonde voulant que l'honorable M. Chamyoy, dont le nom est à la Pointe à Pitre un objet de respect et d'amour, m'a chargé de vous exprimer toute sa gratitude.

Après congé de M. Chamyoy avec le brave commandant de la Gendarmerie, M. Lucien de Silencieux, si dévoué à notre pays, pour nous rendre chez M. le Gouverneur. Après quelquel instant d'un profond silence, nous nous sommes rencontrés... ils étaient mouillés de larmes.

Qu'il nous avait parcouru en détail les rues de cette ville fumante encore de l'incendie, fumante aussi de la fumée qui s'allumait de toutes parts pour brûler les cadavres qu'on découvrirait sur les débris, aucune autre mode de destruction n'étant possible aujourd'hui. Avec quelle jouissance d'action cette ville a été brisée!

Un seul meuble précéderé par l'incendie?... un tableau
représentant le génie de Baltazar, ajoindit sur une
des murailles restées debout. en dessous le cadre, à l'un de
ses angles, était légèrement brûlé. Sur ce tableau deux
mots, écrits en Hébreu que Daniel, s'adressant au Roi
de Babylone, traduisait ainsi: Dieu a comploté tel jour
de votre règne en il en a marqué l'accomplissement. — Seul
adjetif joindit dans la balance en on veut à trois légères...

Seul aussi, belle et noble cité, seul assez été trouvée
très légère en le génie s'est ajoindit sur seul! Quand
renâtrerez-vous de son cendrel? Quel homme assez hardi
ira le premier rechercher le lieu où était assise sa maison
pour la réédifier? Qui traversera toutes ces ruines étalées
de pierres pour les rassembler sur l'ancienne fondation, puis
y fera habiter dans cette grande étendue de terrain, cimetières
d'homme et de femme? Que cette maison reçoive du
premier magistrat de la ville cette inscription: La Madelone
reconnaitte!

Cependant l'ambourge se relève de son ruine. Si l'homme
est encore aujourd'hui une capitale. La libre activité du
génie humain a lutté contre la violence des éléments et les
a partout vaincus. Pourquoi la population de la Côte-
à-Pierre s'abandonnerait-elle à un désespoir stérile?
Dieu a placé l'homme au milieu des forces ennemies de
la nature, n'ayant pour lui que sa seule puissance;
mais cette puissance, émanée de l'intelligence divine lui a
suffi pour dominer la nature à sa légitime domination.
Le deuil de la grandeur de l'homme est en vain jui-
guet dans son grand infortuné. Laissons aux
peuples barbares la croyance décourageante que la fatalité
joindit dans leur destinée. Pour nous, peuples civilisés

en chèrement, nos conditions doivent être plus élevées et plus générales; le devoir ne nous est pas permis. Etal d'aux, mon espoir, dont que la Pointe-à-Pitre renâtra. Et j'ai l'espoir de la première angouille, le courage de la volonté de raffermira. Et de souvenir que la Pointe à Pitre sera en peu redévenir le centre d'un commerce florissant, le point de ralliement de l'opération de la métropole en del île d'indian, la capitale éclairée, industrielle de la plus belle de nos colonies; il n'oublieront jamais que tout le cœur ont fini de sa catastrophe, que de l'armistice ont vu de tout le jour, que la France n'abandonnera jamais de l'enfant en que Dieu protège la France.

Ne croyez pas, Monsieur le Maire, à ce bruit absurde qui ont été mis en circulation, à ce bruit qui a été dit, à ce vol audacieux, à cette malveillance qui dirigeait l'incendie; mais croyez, quant à la matérialité de la catastrophe, à tout ce qui a été dit et écrit; rien n'a été exagéré, c'est le brave Amiral qui gouverne la Guadeloupe, dont l'âme généreuse est déchirée par le sacrifice qui l'entourne, adieu raison de dire de première proclamation du tout ruine de la Pointe-à-Pitre.

Lorsque j'ai quitté la Guadeloupe, le déblaiement de l'édifice dans tout le mal, avec calme et courage, j'ai le brave marin de la station de l'antille, excité j'ai le noble exemple de son amiral, M. le Comte de Hogel, en de tout le personnel, j'ai le militaire de tout le personnel. Et chacun était à son poste.

Etait la terre tremblait encore depuis le 8 février,

jour fatal; del deconfort sensible ramenaient la
population à de nouvelles alarmes.

Aguez, &c.

Signé Alex. Réboul.

Ordre du Gouverneur, prescrivant la distribution
de café aux troupes stationnées à la Pointe-à-Pitre.

Pointe-à-Pitre, le 16 Février 1843.

Vous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendance,

Sur l'avis du Conseil de santé en la proposition du
Commissaire général Ordonnateur,

Ordonne qu'à compter de ce jour, on reprendra la distri-
bution de café aux troupes d'artillerie et d'infanterie en
d'infanterie de marine, stationnées à la Pointe-à-Pitre.

On se conformera, dans cet égard, aux dispositions
prescrites par la décision du 29 Janvier 1841.

L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent
ordre, qui sera enregistré à l'Inspection et inséré au bul-
letin officiel de la colonie.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 16 Février 1843.

Signé Gombeyre.

Par le Gouverneur:

Le Commissaire général Ordonnateur,

Signé Lariver.

Décision du Gouvernement, prescrivant la Délivrance de
liquens fébrifuge aux soldats de la garnison et aux marins
de la Station navale, employés aux travaux de déblaiement
à la Pointe à Pitre.

Pointe à Pitre, le 16 Février 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendances,

En la nécessité d'entourer autant que possible de
précautions d'hygiène les travailleurs employés au
déblaiement des ruines de la Pointe-à-Pitre.

Sur l'avis du Conseil de Santé et la proposition du
Commissaire général Ordonnateur,

Avons décidé et décidé ce qui suit :

Art. 1^{er} Une teinture amère de quinquina et de gentiane
sera délivrée aux soldats de la garnison et aux marins
de la Division navale employés aux travaux de déblaiement
à la Pointe-à-Pitre.

2. - Cette délivrance sera faite à raison d'une ration
de six centilitres par homme, qui sera distribuée au
moment où les escales de travailleurs arrivent aux
travaux de déblaiement.

3. - La Commission de Santé de la Pointe-à-Pitre
réglera la manière dont les hommes recevront cette
ration, soit pure, soit étendue dans un jus de
citron ou du sucre.

Dans ce cas le sucre et les citrons seront délivrés
du magasin général dans les proportions convenables.
La fixation en sera soumise à notre approbation.

A. L'ordonnance est chargée de l'exécution de la
précédente décision, qui sera enregistrée à l'Inspection
et insérée au bulletin officiel de la Colonie.

Fait à la Pointe à Pitre, le 16 Février 1842.

Signé Fourbeyre.

Paul Fourbeyre.

Le Commissaire général ordonnateur,

Signé Paridet.

Lettre du Maire de Saint Pierre, à M. Chaumy,
Maire de la Pointe à Pitre.

Saint Pierre, Marianne, le 16 Février 1842.

Monsieur mon cher Collègue, Samedi matin, 11 du
courant, la goëlette la Bouche, nous apporta la
confirmation de l'affreuse catastrophe qui a détruit
votre ville. Aussitôt, et sur le vœu de la population,
le Conseil municipal se réunir en vota, à l'unanimité,
une somme de vingt mille francs, à prendre sur la
caisse de réserve, pour être mise à la disposition de M.
le Maire de la Pointe à Pitre. Le procès verbal de cette
délibération fut immédiatement envoyé à M. le Direc-
teur de l'Intérieur pour recevoir l'homologation. Je
reçois cette homologation de M. le Directeur, et
je vous l'adresse à M. le Gouverneur et à M. le Directeur,
qui se sont associés à son respectueux aux émissaires

de la ville de Saint Pierre.

En conséquence je tiens à vous dire en bon collègue,
 vous donner connaissance que cette somme de vingt
 mille francs est à votre disposition et sera employée
 ainsi que vous le désirerez.

Je ne puis encore vous préciser le montant exact
 des souscriptions de notre ville; mais que je le pourrai,
 je vous le ferai savoir.

Agnez &c

Le Maire, — Signé Luchien.

Lettre des Membres du Conseil municipal de la
 Trinité, aux Membres du Conseil municipal de la
 Côte à Anse.

Trinité, 16 décembre 1843.

Messieurs, le Conseil municipal de la Trinité
 (La Martinique), vous offre au nom d'une population
 que son malheur a profondément émue, le tribut
 de sa douleur.

M. Etienne Boyau, l'un de ses membres, a bien
 voulu accompagner l'offrande de la commune, vous
 exprimera ce que les habitants de la Trinité ont éprou-
 vé de sympathie en apprenant son malheur; mais
 qui, oubliant qu'ils avaient été aussi victimes du
 terrible fléau qui a détruit votre ville, n'ont écouté que

l'élan de leur cœur pour voler à votre secours.

Radel, maire. Durand. Losten. Gose.
 Dodin. Caffie'. Joyau. Bonnevillle Bonneterre,
 Jull. St. Pottoman. Z. Eluttsev.

Lettre de l'Amiral Fombeyre, à M. le
 Gouverneur de la Martinique.

Quo l'Amiral de la Pointe-à-Pitre, le 16 Décembre 1843.

Monsieur le Gouverneur, Le Capitaine Delisle,
 de la goëlette la Nouvelle, qui vous a porté, en toute
 hâte, ce jour passé, ma lettre du 9 août laquelle
 je vous annonçait notre affreux malheur, a fait, dans
 sa rapide traversée, des efforts auxquels il s'est remé-
 moré promptement pour retourner, dans l'intérêt
 de notre colonie, le cours de son voyage. Mais les
 moyens de réparation lui manquant ici, il s'est
 décidé à aller les chercher à Saint-Royal.

Je vous prie instamment d'en être en aide.

Votre tour-dévoûé.

Le C. Amiral, Gouverneur.

Signé Fombeyre.

Lettre du Gouverneur à M. l'Amiral C. de Bogel,
 Commandant en chef la station navale de l'artillerie.

En vertu de la lettre de la Pointe-à-Pitre, le 16 Février 1843.

Mon cher Amiral, Votre maritime réclamation, j'ouïs l'accomplissement de votre transaction, de ma céselle. Voulez-vous avoir l'obligance de donner de l'ordre j'ouïs qu'elle devienne confectionnée à bord de votre frégate?

Cet céselle des vous avoir dix mètres de longueur.

Votre tout dévoué.

Le C. Amiral, Gouvernement,
Signé Fourbrey.

Arrêté du Gouvernement, qui établit une Commission, à l'effet de constater l'état en les journaux des documents qui existaient dans les archives des divers services à la Pointe-à-Pitre.

Pointe-à-Pitre, le 16 Février 1843.

Monsieur, Gouvernement de la Guadeloupe en dépendances,

Attendu que le tremblement de terre en l'incendie du 8 Février ont détruit ou consumé en grande partie les registres et journaux de l'administration des divers services de l'État public, et qu'il importe, dans l'intérêt général, que cette destruction soit promptement et légalement constatée.

En la proposition du Procureur général,

Avoir arrêté en-arrêter ce qui suit :

Art. 1^{er} Une Commission est nommée à l'effet de constater l'état en les journaux qui auraient pu être fait des minutes, des registres en papier de l'administration de la marine, de l'Intérieur, de la Justice, des Jours publics en notamment des greffes, de l'Enregistrement, des Hypothèques, des Contrats en dossier des Successions vacantes, de l'Etat civil, des Donations, des Tabriques, des Commisaires judiciaires, en des minutes des notaires.

2. - Cette Commission est composée de :

- M. M. Collin de Warville, Lieutenant de juge, Président;
- Léger, premier adjoint du maire;
- Lançon, Conservateur des Hypothèques en receveur de l'enregistrement;
- Blanc, greffier du tribunal de première instance;
- M. Lamy, Commissaire principal de la marine;
- Ducouing, délégué de l'Inspection coloniale.

3. - Elle arrêtera les registres qui seront trouvés et indiquera, par un procès verbal séparé, ceux qui n'existeront plus.

4. - Procès verbal de ces diverses opérations ne sera transmis pour être déposé là où il appartiendra en délivré par extrait, à chacune des administrations intéressées.

5. L'Ordonnateur, le Directeur de l'administration intérieure et le Procureur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré par nous ou le cas échéant sera en insert au bulletin officiel de la colonie.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 16 février 1843.

Signé Gourbeyre.

Par le Gouverneur :

Le Procureur général du Roi,

Signé A. Bernard.

Arrêté du Gouverneur, autorisant la décharge, à charge de remboursement, aux particuliers qui en feront la demande, de la somme nécessaire à la construction d'un magasin provisoire à la Pointe-à-Pitre.

Pointe-à-Pitre, le 16 février 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendances,

En notre arrêté en date d'hier, j'ordonne d'édifier immédiatement, aux frais du Gouvernement, un certain nombre de baraques destinées à recevoir provisoirement les cargaisons d'encombrement en la douane qui seront envoyées de la campagne;

Considérant l'avantage d'aider les particuliers à concourir à cette œuvre importante;

En l'acquisition faite avec notre autorisation, de

voit changement de bois de l'Etat mil, ;
 Sur la proposition du Directeur de l'administration
 Intérieure ;

Avoir arrêté et arrêté ce qui suit :

Art. 1^{er} L'administration est autorisée à délivrer, à
 charge de remboursement, et en tant que tel le bois
 de service public les permissionnaires, aux particuliers
 qui en feront la demande, la quantité de bois indispen-
 sablement nécessaire à la construction de magasins provisoires
 à la Poire à Par.

2. - Cette délivrance se fera sur l'avis d'une commis-
 sion composée :

de l'ingénieur en chef, Directeur des Ponts et Chaussées,
 Président ; du chef du service administratif ; de M. de
 La Croix, deuxième adjoint du maire.

3. - La commission restera chargée d'apprécier la
 quantité de bois nécessaire à la construction projetée, ainsi
 que le montant de remboursement à exiger du recla-
 mant.

4. - Le délai, pour le remboursement du montant
 des matériaux avancés, sera de six mois, à dater du
 jour de la délivrance de ces matériaux.

5. - un arrêté ultérieur fixera le moment où celui
 de ces constructions, placés sur le quai, devront
 être démolies. (1)

6. - L'ordonnateur en le Directeur de l'adminis-
 tration intérieure sera chargé, et sera en ce qui le
 concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera

(1) Voir l'arrêté du 7 septembre 1843.

enregistré partout où besoin sera en inséré au bulletin
officiel de la colonie.

Pointe à Pitre, le 16 Février 1843.

Signé Fombeyre.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Administration intérieure,

Signé Jules Billecocq.

Lettre de M. Choisy, Maire de la Pointe à
Pitre, à M. Julien, Maire de Saint Pierre.

Pointe à Pitre, le 17 Février 1843.

Monsieur en chef Collègue, je ne vous en écris pas
encore. On vous a rendu compte de nos embarras. Vous
en avez débordé de reconnaissance. Les habitants de la
Guadeloupe n'oublieront jamais la spontanéité du
dévouement avec lequel le grand frère de la Martinique
vous vient à leur secours. C'est un grand jour
encore que vous nous avez fait.

Recevez, Monsieur en chef Collègue, l'assurance
de notre éternelle reconnaissance.

Le Maire, — Signé Choisy.

Lettre de M. Choisy, Maire de la Pointe à
Pitre, à M. Fayon, Maire de Bon Royal.

94.

Pointe-à-Pitre, le 17 Février 1843.

Monsieur et cher Collègue, Je n'ai pas encore trouvé un moment pour vous adresser réception de votre utile secours. Vous avez sans doute la même idée de nos malheureux habitants qui ont été épargnés le tremblement de terre et l'incendie. Et vous n'oublierez jamais le témoignage de dévouement et de sympathie que nous avons reçu de nos frères de la Martinique. Veuillez leur en donner l'assurance et recevoir vous-même l'expression de toute mon estime.

Votre dévoué collègue.

Le Maire, — Signé Choisy.

Rapport chirurgical adressé au conseil de santé de la Guadeloupe, par le Docteur Arnaud, chirurgien de première classe de la Martinique, Président de la Commission de santé à la Pointe à Pitre, sur les événements qui ont accompagné et suivi, dans cette ville, le tremblement de terre du 8 Février 1843.

Pointe-à-Pitre, le 17 Février 1843.

Monsieur le Président, Le triste événement qui vient de détruire la Pointe à Pitre, a donné lieu à tant d'opérations graves, le service de santé a été, dans ce malheureux jour, une si grande importance, qu'il est de mon devoir aujourd'hui de vous rendre un compte plus étendu des circonstances qui l'ont accompagné.

Dans la journée du 8 du courant, vers 11 heures
du matin, un tremblement de terre s'est fait sentir à la
Pointe à Pétrie. D'abord faiblement, les oscillations de
la terre sont arrivées progressivement à un degré d'intensité
tel, que les maisons, d'abord secouées, sont tombées
bientôt avec un craquement épouvantable, en se défilant
en écrasant, sous le bruit débris, les personnes qui
n'avaient pas eu le temps de s'enfuir au loin.

Je me trouvais alors sur la place de l'église, où j'étais
parvenu à me réfugier; là, dégagé de toute crainte autre que
celle d'un ébranlement, dont je ne pourrais rien dire ni
le terme ni le détail, j'ai pu, mieux que je pourrais, ap-
précier, en la durée de la seconde, en la direction. Les
oscillations m'ont paru durer au moins quatre minutes (1)
en s'étendant de l'est à l'ouest; les fissures que nous
avons trouvées dans le sol, et qui en général ont la direc-
tion indiquée, semblent venir à l'appui de cette observa-
tion.

J'ai vu, en ce moment terrible, ou l'homme, d'une
énergie, d'un courage, ou d'une présence d'un danger effroyable
qu'il ne peut décrire, n'a plus de confiance qu'en Dieu;
j'ai vu, dit-on, un spectacle sublime: c'est tout un peuple
épouvanté, fuyant de tous côtés, l'égarement dans les
traits, venant à genoux s'humilier devant le temple
du Seigneur, et implorer sa clémence, les bras levés vers
le ciel. Il faut que Dieu ait entendu ces prières pour
que nous de ce côté n'ayons pas été plus grand encore!

Immédiatement l'ébranlement de la terre arrêté, mon premier
soin a été de me rendre à l'hôpital, ou bientôt je me suis

trouvé au milieu des divers officiers de santé attachés à notre service, à l'exception de moi. Si paridon dans tout ce qui a pu se passer, j'ai eu le service médical, j'ai regretter la perte.

Je suis sûr, moi malade, n'ai eu aucun accident; mais bientôt nous sommes arrivés de la ville des blessés de toute espèce, réclamant des secours immédiats. J'ai eu de voir les dirigés dans le bac de la cour, à droite, du côté du quai. Et m'occupais d'y établir une ambulance provisoire, espérant d'y avoir une partie de la literie en le linge, lorsque le feu qui s'était déclaré dans les rues d'Estimand et de la Sabane, arrivant jusqu'à nous, a brûlé tout l'hôpital, et nous a forcés d'évacuer une seconde fois nos malades.

Dans une position si critique, entouré de débris et de fumée de tous côtés, ne sachant ce qui se passait plus loin, j'ai pris le parti de me diriger avec mes blessés vers la place de la Victoire, où j'ai trouvé, sur l'allée des Sabliers, côté de l'est, un emplacement qui m'a servi à l'abri de l'incendie, et un point central où devaient naturellement se rassembler les personnes de la ville.

J'ai été assez heureux, dans le jeu de temps que nous avons eu restés à l'hôpital, pour faire évacuer, par les soins de moi, le Capitaine d'artillerie Siebault, qui s'était immédiatement porté avec des hommes vers ce point, quelque instrument en disant appareils à sa disposition, qui se trouvaient renfermés dans une armoire sur les débris de la chambre des officiers de santé de garde. Cet

instrumental nous ont été de la plus grande utilité, puis que, sans eux, il nous eût été tout à fait impossible de pratiquer la moindre opération, le feu ayant consumé en ville ce que le tremblement de terre avait éparpillé.

Notre ambulance nous a été établie sur la place de la Victoire, et à l'abri de tout danger, j'ai fait donner de l'ordre pour qu'on dirigeât sur ce point tout les blessés de la ville; deux chirurgiens de troisième classe ont été désignés pour visiter les décombrés et faire porter les victimes à l'endroit que nous avions choisi.

En quelques heures nous en avons eu plus d'une centaine.

Sans l'impossibilité où nous nous trouvions de donner de l'aide immédiat à tout le monde, j'ai porté plus spécialement mon attention sur les cas les plus graves: les fractures avec déchirement ou écrasement des membres. Cependant j'ai l'expérience de ces derniers temps, que les amputations pratiquées dans les premiers heures sont le plus sûr de succès, j'ai laissé de côté les blessés les moins graves, et j'ai osé de suite. Sans la soirée, je suis allé en rade où je savais que plusieurs blessés avaient été recueillis, en là, secondé par M. Kadel, j'ai dû pratiquer trois amputations de jambe.

Je ne saurais vous indiquer aujourd'hui, et voudrais le Président, le nombre exact des blessés et les opérations que nous avons été obligés de faire. Sans le premier trouble qui a suivi ce malheureux événement, j'en ai pu tenir aucune note; je m'acquiesce de tout. J'attendrai donc les renseignements que j'ai eu l'honneur de vous demander de la Haute Vienne, ou, d'après votre ordre, nous avons été

Tout nos malades. Cependant je suis sûr de dire qu'il y a eu
 plus de femmes blessées que d'hommes, que généralement
 elles l'ont été plus gravement, que les fractures d'un seul
 membre d'un côté aux membres inférieurs; elles sont
 multiplées chez bien des individus; ainsi elles, viennent
 les plus de tête avec décollement de l'os du crâne, avec ou
 sans fracture, de contusion énorme, de tout le
 joint du corps, de l'écrasement du pied, de la main,
 de l'ostéite causée par la poudre de brax d'éle-
 vant de décombre. En somme je ne crois pas être
 au-dessus de la vérité, en disant annonçant que le nombre
 des blessés très graves, sur la vie ou à être en danger,
 s'élève au moins à 200, celui des blessés en général je
 mets à 2000, celui des morts à 1,500.

Etudiant de ces blessures on a nécessité de l'amputation
 immédiate. En attendant que je puisse vous en donner le
 chiffre exact, je suis sûr que, dans ce nombre, se trouvent
 cinq ablation de doigt à la main, quatre amputation
 de cuisse, trois de l'avant-bras, trois du pied (méthode
 de Chopart); plus de la jambe (de 12 à 18). M. de
 Sarrail, que vous avez reçu ce jour dernier, a eu les deux
 jambes amputées. C'est blessé d'un malheureusement doul
 de conditionnel de contusion ou de commotion.

Maintenant, et comme le précédent, que je suis sûr
 d'avoir aperçu rapide de tout événement qui viennent
 de de grade, je permets moi de mettre tout de suite la
 conduite de l'officier de santé appelé à me secourir dans
 cette douloureuse circonstance; je permets moi de recommander
 à votre haute bienveillance ceux qui me paraissent avoir des

droit à l'intérêt en aux faiseurs du Gouvernement dans la position fautive où tel a placé le tremblement de terre, car ils ont tout perdu, tout absolument. Le Dédou sacré qu'ils avaient à remysio, et qu'ils ont accompli noblement, ne leur a pas permis de laisser une seule partie de leur fortune, qu'ils auraient pu facilement rajouter aux gammet.

Je voudrais signaler, comme ayant travaillé avec zèle en les plus entières de dévouement, tel blessé de cette triste journée,

M. M. Bouneau, chirurgien de 2^e classe, président de l'hôpital;

Udézée, chirurgien de 3^e classe, entretenu en décoré;

Erognet, chirurgien auxiliaire de 3^e classe;

Cassan-Radel, chirurgien auxiliaire de 3^e classe.

Enfin, parmi eux, je dois tout recommander tout particulièrement M. M. Udézée, Erognet et Cassan-Radel, qui n'ont pas hésité à sacrifier tout leur intérêt, leur seule fortune, pour de plus remysio un Dédou public en sacré. Le service pharmaceutique a été dirigé par M. Barbotin, aidé de M. M. Blondette et Esaigneau, qui se sont honorablement acquittés de leurs fonctions.

C'est d'ailleurs ce qui leur donne toujours un modèle de dévouement, infatigable quand il s'agit de secourir les malheureux. Je ne saurais trop vous recommander de leur reconnaissance qui leur est due.

M. Caillard, chirurgien aide major au 1^{er} Régiment, et M. M. Franço, Bouchevère aîné et Bouannevère aîné,

médecin civil, dont de nous nous portons le concours
si précieuse dans ce moment si difficile. etc. Franges,
 surtout, l'un des médecins les plus estimés de la ville,
 qui, dans un moment où il est peut-être permis de penser
 à des intérêts particuliers, a su en faire une abnégation
 complète, s'en acquiescer de tout à la reconnaissance
 d'une vie. Il était surtout où il y avait des blessés,
 nous aidant et nous soutenant de son conseil et de son
 expérience.

Je ne saurais finir ce qui a rapport au service chirurgi-
 cal, sans recommander encore, en le plus d'importance, à votre
 bienveillance, le nommé Broudeau, embarqué sur la
 barge la Pétrie, en le monsieur Guillemoteau, de la goëlette
 la Rose. Tous les deux ont servi d'infirmier, d'aide,
 &c. : matelot adroit et infatigable, ils étaient surtout
 avec nous, jour et nuit, pour le service de nuit, pour
 leur active intelligence, le jour et la nuit, ils ont rendu
 plus prompt et plus facile le secours que nous avions
 à porter aux blessés.

Le bon tact, et l'ordre le plus parfait, a été observé par
 pendant tout le jour, pour le service de nuit que nous avions
 à votre disposition : manquant d'instrument, il nous
 a été impossible de nous servir pour le service de nuit
 des plusieurs joints à la fois ; mais aussi, réuni et
 marchant avec ordre, nous avons pu donner de tout
 plus prompt et mieux entendu. Aujourd'hui, grâce
 à votre sollicitude enjointe, grâce aussi au service de santé
 de la Martinique, qui est venu si promptement à notre
 aide, nous sommes parvenus à tout en nous étant

solus utilis.

Cel est le récit succinct des circonstances chirurgicales
 dont a été accompagné en midi le triste événement qui
 vient de détruire la Pointe à Pitre, on le terminant, je
 prend la liberté de dire à vous encore la conduite distin-
 guée des officiers de santé que j'ai eu l'honneur de diriger
 dans ces fonctions difficiles. Mieux que j'en donne
 auonsieur le Président, vous connaissez la position critique
 de quelquel un d'entre eux; je sient donc vous sient de
 nouveau, de la mettre sous l'yeux de M. le Gouverneur,
 votre sient ne saurait manquer d'être bien accueillie,
 quand elle sientra défendre des intérêts si grands, habitués
 à se reposer sur la sollicitude dévouée d'un chef que les
 officiers de santé de la Guadeloupe s'honorent d'avoir à
 leur tête.

Adieu &c

Le Président de la Commission de santé,
 Signé A. Arnoux.

Lettre de l'Amiral Soubeyre, à S. E. le
 Ministre de la Marine et des Colonies.

Du Général de la Pointe à Pitre, le 17 Février 1843.

Monsieur le Ministre, J'apprends que le Général ne
 partira que demain pour France. Je lui adresse cette lettre
 en toute hâte.

Je fais faire des baraquets en planches pour les soldats,
 et quelquel un pour recevoir les cargaisons attendues.

de France.

J'espère que la jolysaun del habitant d'entendrom
pour relever quelquel moulin; mais, malgré leurl effort,
noul ne sauront pas la moitié de la récolte.

Quelquel sold ou ou lieu au milieu del ruine; mais
l'autorité n'a eu à réformer aucun de cel grand désordre
qui marche en trois sens à la suite del grand désordre.

C'est mortagne de son de bois, s'écroule d'au
quelquel partiel: un joint du de mme de la chaudière
est tombé. C'est église de son jore que tout est détruit,
noul joint ou beaucoup souffert, ainsi que noul fortifi-
cation.

Le tremblement de terre du 8, qui a étendu del visage
du tout le joint de la Guadeloupe, n'a pas épargné
cel de dépendance, même celle de St. Martin.

Plus tard del rapport détaillé de l'écroulement.
Aujourd'hui je me borne à dire que cel exposerait
cel joint exagéré seindraient imparfaitement l'effet
de cette catastrophe.

Envoyez noul del détail; envoyez noul del secours
de toute espèce, car noul manquons de tout.

Je vous prie agréer, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,

Signé Gourbeyre.

P. S. Quelquel court d'eau sont arrivés ou détournés.
un grand nombre de moulin à eau ne peuvent plus marcher.
J'ai dit déjà que la jolysaun del moulin à eau étaient
abattus; c'est une grande calamité.

Leve de Son Excellence Sir Henry Light,
Gouverneur de la Guyane anglaise, à Demerary à M.
le Gouverneur de la Guadeloupe.

Gouvernement de Demerary, le 17 d'écrit 1843.

Monsieur, J'ai l'honneur d'expédier à Votre Excel-
lence, la première d'une lettre de change de cinq cents
pourds sterling, que la législature de cette colonie a été
unanimentement d'accord pour, de mettre à la disposition
de Votre Excellence, pour venir au secours des malheu-
reux qui ont le plus souffert de l'effet de l'affreux tremble-
ment de terre qui vient d'arriver.

J'espère que Votre Excellence recevra cette humble contri-
bution comme une preuve de la profonde sympathie que
les habitants de la Guyane, ainsi que moi, ressentent
pour les habitants de la Guadeloupe dans cette grande
calamité.

Avec l'assurance de mon sincère dévouement d'entretien en
tout temps les relations les plus amicales avec Votre
Excellence en le croyant que vous voudrez, j'ai l'honneur
d'être, monsieur, &c.

Signé Henry Light

Circulaire de l'Amiral Bourayne, à M. M. les
Maires des communes de la Guadeloupe en dépendance

Du Mairat de la Pointe-à-Pitre, le 17 d'écrit 1843.

Monsieur le Maire, J'ai chargé M. Charles Desille
de parcourir la colonie d'austral et de joartiel pour y
constater les effets du tremblement de terre.

Je le recommande à toute votre bienveillance, en vous
prie de lui faciliter, autant qu'il sera possible, l'accom-
plissement de sa mission.

Recevez &c.

Le C. Amiral, Bourgeois.

Signé Gombeyre.

Lettre du Bourgeois à M. L'Amiral C. de Mogel,
Commandant en chef la Station navale de l'Arcillel.

Sur le navire de la Pointe à Pitre, le 17 Janvier 1843.

Monsieur l'Amiral, Je pars demain pour la
Basse Terre, où m'attendent des affaires importantes. Mon
absence durera trois jours.

Puis-je espérer que vous resterez jugue là ?

Vous savez tout le bien que vous nous avez fait par votre
présence; vous connaissez les engagements qui, ici comme
à la Martinique, s'attachent à votre nom; vous savez le
prix que nous attachons tout à votre concours.

Meille amitié.

Le C. Amiral, Bourgeois.

Signé Gombeyre.

Samedi, 18 Janvier.

L'Amiral Bourbeyre, quitte la Pointe à Pitre, et s'embarque à six heures en pleine mer sur la goëlette la Décidée, commandée par le Lieutenant de vaisseau Herdraim, pour retourner à la Basse Terre, où des affaires pressantes, qui se rattachent à nos malheureux événements, doivent le retenir pendant deux ou trois jours.

Lettre de Son Excellence Sir Charles Grey,
Gouverneur général des îles anglaises du nord, à la
Barbade, au Gouverneur de la Guadeloupe.

Barbade, le 18 Janvier 1843.

Monsieur, au nom des habitants de la Barbade, j'offre à Votre Excellence et à la population de la Guadeloupe nos expressions de bien vive condoléance au sujet de la calamité qui vient de vous frapper.

Le premier mouvement en la résolution immédiate de l'Assemblée de cette île, fut de mettre à la disposition du Conseil et du Gouverneur, tout les moyens que nous pourrions fournir pour venir au secours de ceux que Dieu d'atteindre en d'affligea le dernier tremblement de terre.

C'est dans cette circonstance que nous devons que nous sommes tous les créatures d'un même Dieu, en nous considérons soit malheureux comme ceux de nos frères.

Le Conseil a mis aujourd'hui entre les mains de M. M.

Michael, Cadan en compagnie, de Bridgetown, cinq mille Dollars en espèces, j'ose être expédial à Votre Excellence par le Steamer Royal Lee, capitaine Helmsley, Commandeur, qui est attendu ici cette nuit ou demain, j'ose se rendre à la Guadeloupe ou à Saint-Thomas.

La législature locale prie Votre Excellence d'employer cette contribution à alléger les souffrances des victimes de la Guadeloupe, de la manière qui paraîtra la plus convenable et la meilleure, j'ose soulager les dettes et les pressantes.

Et tout de bon nous de tout notre cœur que nos moyens fussent plus étendus, mais nous espérons que Votre Excellence considérera nos actions comme une marque de nos bons sentiments envers votre nation, et de notre confiance dans la justice éternelle de Votre Excellence.

J'ai l'honneur, &c.

Signé Ch. Grey.

Arrêté du Maire de la Pointe-à-Pitre, relatif au mode de constater les ~~la constatation~~ des décès.

Le Maire,

Considérant la nécessité de constater les décès des nombreuses personnes qui, lors du tremblement de terre et de l'incendie du 8 courant, ont péri victimes de cet événement, ou qui sont décédés depuis, des suites de leurs blessures;

Considérant que, dans le désordre qui a suivi cette effroyable catastrophe, et dans la précipitation qui a dû précéder à l'ensevelissement et à l'inhumation des nombreuses cadavres trouvés sous les débris, et sous les débris ou même mutilés ou défigurés, il n'a pu être possible à l'autorité municipale d'en reconnaître et constater régulièrement l'identité;

Considérant qu'il existe sous les débris un grand nombre de morts que l'on n'a pu jusqu'à ce moment en retirer jusqu'à ce moment, et que l'état de carbonisation ou de putréfaction dans lequel ils doivent se trouver, et que qu'ils ont été brûlés ou écrasés, permettra même encore de reconnaître désormais;

Considérant que tout le registre de l'état civil de cette ville ont été détruits;

Considérant l'importance de recueillir dans le plus court délai tout le renseignement que pourraient actuellement donner les personnes qui ont survécu à ce désastre, et qui sont encore vivants;

En l'urgence,

Arrête :

Art. 1^{er} une Commission composée de M. M.

Lege, premier adjoint, président; Ruillier, Lezille fils en Solomanon, que nous désignons à cet effet, est chargée de rechercher et de constater, autant que possible, tout le détail dont il s'agit.

2. A cet effet, deux registres seront ouverts à la mairie; le premier, pour le personnel de condition libre; le second, pour les individus appartenant à la

population esclavée.

Toute personne ayant connaissance d'un décès est requise d'en faire immédiatement la déclaration à cette commission, sous le rapport de laquelle ce décès sera constaté de nouveau sur les registres de l'Etat civil, qui seront ultérieurement ouverts à la mairie.

Porte à Pitre, le 18 Février 1843.

Le Maire, — Signé O. Danjou.

Fragment d'une lettre écrite de la Bassée Terre,
le 18 Février 1843.

C'est en présence des ruines fumantes de la Porte-à-Pitre, assis au milieu de ces débris sanglants, que j'ai reçu votre lettre du 11 Février; en, c'est avec une naïveté en l'imagination renvoyée des idées les plus lugubres, que j'y réponds. C'est aujourd'hui de la Bassée Terre, où je viens de rentrer avec le Gouverneur.

Il ne reste plus une maison en pierre, debout à la Porte-à-Pitre, et l'incendie a chassé l'air, il y a peu de jours encore, l'œuvre de destruction que le tremblement de terre a fait si largement commencer. Plus de mille cadavres ont été retirés des débris, jetés à la mer (1), ou enterrés dans la chaux vive au vu et au su de tous. Ceux que l'on trouve actuellement, car il y en a encore beaucoup, dans quelque partie de la ville, ou les pierres en les

(1) On a dû renoncer, dès samedi 11, à jeter les cadavres à la mer; l'expérience ayant prouvé qu'ils restaient sur la côte, à la goyave, à Ste Marie, en plus particulièrement au Petit Bourg. Il y avait de quoi épouvanter la population de campagne, dans cette partie de la Guadeloupe.

plâtré forme une couche de plusieurs mètres, dont
brûlé du plâtre. Il serait impossible d'agir différem-
ment : la résonnance que les vaisseaux éprouvent à
renner cet bruit souterrain, en plus encore l'intérêt de
leur santé et de l'hygiène publique, commandent l'emploi
de ce moyen.

Ah ! mon bon ami, tout ce que d'ont souffert hier dans
les journaux, tout ce qui pourra doit être raconté dans
cette horrible catastrophe, sera encore au-dessous de la
réalité. Il faut voir la Côte à Étretat, comme j'en ai vue,
alors que la lune venait éclairer cet océan de ruines
noiries et calcinées ; il faut parcourir cet immense
quartier qui animait naguère une population aussi
joyeuse et aussi insouciance que celle de Portici, et dont
le lugubre silence n'est aujourd'hui troublé que par le
seulement plaintif de quelque malheureux chien,
cherchant en vain la trace de son maître, que le feu a
condamné !..

La maison de bois que le gouverneur habite, et qui
appartient à M. Eytien, négociant, a été sauvée de
l'incendie comme par miracle : elle est située à l'une des
extrémités de la ville, dans le lieu appelé la Petite Terre.
De là, on aperçoit les ruines de l'hôpital, qui, de bois,
offre l'aspect d'un ancien amphithéâtre romain, et les
crotiers qui la forment le premier plan de ce triste tableau,
et qui ont été en partie rongés par les flammes, semblent
de vains mâts de vaisseau, portant d'énormes crépels
flottants. Sur la gauche on voit l'église Saint-Pierre et
Saint-Paul, éroulée dans plusieurs de ses parties ; ainsi.

L'œil pénétrant à travers les trous légers de quelques murs de bois, et aussi redoutable que l'épée de Damocles, rencontre des ruines, partout des ruines, attesant le grand sceau de destruction humaine qui se soussuspecte dans leurs enceintes!

Comprenez-vous les tortures en l'agonie de ceux qui, les membres broyés, engagés sous des blocs de maçonnerie, privés de la force de s'en retirer, voyaient tout à coup les flammes siffler autour d'eux, en leur enlèvement, en jeu d'instant, jusqu'à la dernière chance de salut! Que d'honnêtes, courageux, dévoués, quidés par les cris de détresse de malheureux, enfoncés, sans toute de saint effort pour sauver des victimes, que le feu de l'air s'ouvrait devant leurs yeux! Ce sont les décombres eux-mêmes, qui ont redélé, par centaines, ces grands sceaux de douleurs, ces agonies longues et cruelles! Et deux sont en citeo une autre mille.

Un malheureux, retenu par un bras, entre deux blocs de maçonnerie, parvient, avec des efforts et un courage surhumain, à le dégager, mais en y laissant des ossements par lambeaux... Et bien! le feu était là, avec des langues ardentes, qui lui fermaient toute issue! Après les atroces douleurs qu'il avait dû éprouver, pour se séparer de l'étau de pierre qui le retenait, il eût encore celle de l'asphyxie, ou de la combustion graduelle, en par conséquent le sort terrible. On l'a retrouvé ayant le pied brûlé et le bras droit décharné.

C'est peut-être la rue de la Martinière qui a offert le plus grand nombre de victimes réunies. Cette rue, qui joint du quai Babouin, en se rejoignant le bout de la rue d'Orléans, en descendant un coteau assez prononcé, qui s'ouvre à sa

naissance le nom de me Henry IV, en étroite, en, del
 maison, pour l'élevation, ne le cédaient en rien à celle
 del grand, del me d'Arband en del Abymel. C'est
 là que en 1747, et dans des ilôts en del dix enfant ont
 été écartés; le père, en un petit garçon de deux ans, ont
 été seuls épargnés. un peu plus loin, on a trouvé un
 groupe, composé d'un garçon, d'un son esclave, en de d'un
 nègre, portant un enfant en bas âge.

Dans l'une del plus belles maisons de la rue d'Arband,
 on a découvert le cadavre de l'un de nos meilleurs avocats,
 M. Borne de Grandjéré, entouré de del esclaves qui, privés
 de toute issue, assurés que tout moyen de salut pour leur
 maître en son cas leur était interdit, vinrent l'entourer,
 s'agenouiller, et mourir de la même mort que lui! Tel
 restait mutilé de M. de Grandjéré, ont été inhumés
 dans une petite campagne qu'il venait d'acheter avec
 environs de la Pointe à Pitre.

Et quelquel jour, en dans la même rue, toute une
 famille respectable, mère, enfant, domestique, est
 retrouvée en brulée sur place, au milieu del ruines de la
 maison, qu'heureuse, pleine de vie, de santé en d'avenir,
 elle occupait il y a quelquel jour. . . Partout donc del
 dictinal! chaque maison un tombeau, où gisent jôse
 mère, del début du père en del fille, del mère en de del
 fils, du maître en del esclave! Chaque joine, une page
 sanglante où se trouve écrit chaque del épisode de cette
 grande catastrophe, dans del annales de nos malheureux
 Antilles n'offrent aucun exemple; en plus, la fille entière,
 une sorte négroïde, d'une laquelle, lorsque del jôse et
 l'action du soleil auront tant en effacé del larmes en le

Madame
 Joseph
 Nicaïlla,
 et 2, 3
 ex arts.
 7

Lang del vicinuel, s'elevera un jow, comme j'avo eue d'au-
temem en au souffle de la brise tiede del troisiuel, une
dille nouvelle, jeun etie j'olul belle en non mouit
Florissante que ne l'etain la Pointe-a-Pitre, morte le 8
decembre 1843, a 10 heures, 22 minutes du matin!

La presence du Gouverneur, le lendemain del'evenement,
vers onze heures du matin, a produit le plus grand bien
dus l'esprit de cette population, encore plongee dans la
etrayse, 24 heures apres le deastre. Tout etait a faire,
tout etait a cree. Etinsi que je le dit au debut du journal
L'Avenir: il fallait distribuer les cadavres aux ruines,
la population a la famine et a l'epidemie, soigner les
blessees, abriter ceux qui n'avaient plus d'asile, recueillir
les orphelins. . . . L'Amiral Bourboure a pourvu
a tout et au moment ou il a ete convaincu que tout
allait manquer dus les lieux memes, il a ecrit au Gouverneur
de la Martinique: Envoyez-nous del'vivres, sur-
tout du bled. Pressez-vous, les gens qui ont faim n'ont
pas le temps d'attendre! La proclamation, que vous avez
du lire, concernant empesche de vendre d'entree qui
l'annuaient a la rue del deastre d'aut nombre, qui
viennent de frapper la Colonie toute entiere, en plus direc-
tement la Pointe a Pitre.

Le decours de la Martinique ne de vous point faire
attendre: del le 11 au matin, del cotra, del goellette
avaient ete fretes au Port Royal en a Saint Pierre, pour
nous porter del vivres, del'argent, du linge, del medica-
ment, del effete d'habillement et de chaussure, de la
porcelaine, en enfin tout les objets dont jeun avois besoin une

population qui n'a jolul rien, absolument rien. Notre
 cœur, dans cette circonstance, a été sublime de désone-
 ment et de sympathie! On s'est bien aperçu qu'elle
 avait été elle-même à l'école du malheur. Remarquez
 que, dans nouvelle officielle, en s'ajoutant les seuls rensei-
 gnements arrivés au capitaine du *Horisbaum*, bateau
 expédié clandestinement de la *Sasse Terre*, avec mission
 de son capitaine d'en cacher les détails, dans le but
 infâme de faire une spéculation (1), ses descriptions
 ont été spontanément divulguées à la *Borde de Saint-*
Pierre, sous la plume de *Bertin*, et, dans l'espace d'une semaine,
 elles s'élevèrent à près de 10,000 francs. Les dons, en
 effet, étaient ajoutés de toutes parts; chaque dame
 se mit à faire de la charpie pour les blessés, joludicieux
 jolusidement de s'embarquer pour aller les soigner en leur
 soigner; enfin s'était un élan général qui avait remué
 les cœurs de toute la population! Parmi les dons offerts,
 trouvez-vous rien de jolul touchant que celui de ce noir,
 qui apporte un 25 centimes, priant qu'on lui rende
 deux sous pour acheter de la farine de manioc?... Quel
 est le bouchon de tabac à priser que j'ai trouvé à la main
 de la *Pointe-à-Pitre*, sous lequel on lisait cette étiquette:
Pour nos malheureux frères les prisonniers de la Guadeloupe,
bon tabac de la Trinité. Chaque envoi de secours était
 accompagné d'une députation formée des habitants les
 jolul no table de *Saint Pierre*, du *Fort Royal* en de la
Trinité. Sur l'avis de la station entière commandée
 par l'Amiral de *Wogel*, ajoutant 100,000 rations

(1) L'Expéditeur du bateau le *Horisbaum*, dans une
 lettre insérée au *Journal l'Avenir*, n° du 1^{er} mars, expli-
 que sa conduite en cette circonstance.

De détail, de l'outil, de l'édifice, de l'édifice, de l'édifice;
 De l'édifice de l'édifice de l'édifice de l'édifice de l'édifice
 en assez grand nombre, car, si j'en juge par le nombre
 de détail qui sont en ce moment à l'Hôpital de la Bas-
 tille, en de la Bastille de la Bastille de la Bastille, je dois croire que,
 dans l'incendie, il se sera élevé au moins à 5 ou 600.

Il est bien que le feu éclata spontanément, une demi
 heure au plus après le tremblement de terre, et cela sur
 douze ou quinze points différents. Les points où il
 a éclaté, en tout même, qu'il ne l'aurait été,
 il devenait difficile, si non impossible, de faire face surtout
 à la fois, en présence du tumulte, du découragement et de
 la désobéissance, qu'un pareil événement a dû provoquer
 parmi la population entière de la Ville à Paris. Cesen-
 dans de l'édifice ont été portés sur quelque point, où
 l'on espère, si non à arrêter les ravages de l'incendie,
 au moins à sauver quelque malade de quinze ou dix huit
 cents victimes en détail sont les débris.

La grande et belle caserne d'infanterie de la Ville à
 Paris, qui s'en est écroulée aux deux ailes, n'a occasionné la
 mort d'aucun militaire. La seule perte à déplorer, dans
 la garnison de cette ville, est celle du grenadier qui se trouvait
 en faction au-dessus, au moment de la catastrophe, et qui
 a été écrasé dans la rue (1). Il en a été de même à l'Hô-
 pital: aucune perte n'a été signalée parmi les soldats, les
 médecins, les militaires, les marins en détail qui s'y trou-
 vaient. M. Lebrun, capitaine de la compagnie
 Colle, a été légèrement blessé à la tête.

La garnison toute entière est de 350 marins que four-
 nissent chaque jour les bâtiments de la Station, formant

(1) Louetière, grenadier à la 3^e compagnie, mort à son
 poste devant le Créso.

un bon noyau de travailleur j'ouo les débailés del meul endel
quail. Et mon dépari ce matin, on j'ouo air, à l'aide
d'atouil d'entier, circules d'ant toutel les meul, même les
j'ul encombrées.

La Basse Terre ainsi que les campagnes qui l'avo-
sinent, d'ant un j'ocimètre de quatre lieues endiron, ont
j'eu souffert; les quartiers d'ant le Seun, à j'artis de
Bouillante, j'udqu'au nord del l'île d'ant Sainte Rose, ont
été beaucoup j'ul éj'rouvés.

Notre ville a eu un grand nombre de maïdout le j'ardées,
et quelquel meul d'afez endommagées j'ouo qu'il soit
nécessaire de les abattre; mais elle a le bonheur de ne comp-
ter ni un seul mort ni un seul blessé. Aussi a-t-elle
faït comme la caritative, d'ant elle en j'espérée d'endroyer
à la Pointe, tout ce que les bédouins du moment j'oudaient
reclamer. La j'oremière j'oculée a été j'ouo les blessés: la
bonne mad^e Tombeyne a donné l'exemple, en endoyant
chez toutel les Dames du Changé d'Arband en del meul
endironnant, du linge j'ouo faïre des bandes en del charpie,
et en en faïtant elle-même d'ant son j'ôtel. "D'afez d'ant,
disait elle, ces les blessés vont être dirigés sus la Basse-Terre,
où nous j'ouons leur donner des consolations en del d'ant
de tout les instants!" Le j'ouo même del'arrivée du
j'oremière condou, elle est allée les visiter à l'hôpital, en
compagnie de la charitable mad^e Parisen en de l'ordon-
nateur.

Les campagnes en les bourgs de la Grande Terre
ont été aussi maltraités que la Pointe; tout ce qui est
maçonnerie est à terre ou à j'eu j'rat. Mais, à j'ouo

la petite fille du moule, elle n'aurait eu que fort peu de victimes à Desbarres. Le moule compte 27 jours de travail, deux lesquels se trouvent neuf petites filles qui, sortant de l'école, et effrayées d'une sorte par les oscillations qui se prononcent du sol, se réfugièrent le long d'un grand mur qui les écrasa d'une chute. C'est ce grand lieutenant Doiduel qui les a retirées de débris, et qui, après avoir placé sur un rang à terre, tout ce petit monde de la cour, s'éleva en sanglots comme un enfant.

Et le de Marie Salate beaucoup souffert; on n'y compte aucune victime.

J'aurais encore beaucoup à écrire sur ce terrible événement, mais je n'ai pu au hasard que quelques épisodes; mais je sent que ma tête de fatigue, en ce milieu du chaos d'idées lugubres qui se trouvent dans mon cerveau, ma plume rendrait mal les expressions de mon cœur en de ma pensée. C'est un rêve!... C'est un affreux cauchemar! Si je vous disais que, quatre fois par jour, je faisais, avec le mouvement, le chemin de sa maison, à la Place de la Victoire, où se trouve son bureau, à côté d'une misérable imprimerie, dans une maudite boutique que le tremblement de terre en le feu ou respecté: ah! bien, quatre fois par jour aussi, j'avais le cœur serré en passant en revue cet mineur, où il me semblait toujours entendre les gémissements plaintifs de quelque malheureux. Je n'ai pu ajouter au début de ce grand drame, où l'existence d'une population de 16 à 17,000 âmes était mise en jeu; où la chose belle en la chose

florissante cité des Antilles était condamnée à mourir ;
je n'ai pas pu d'écouter ce grand décret de la Providence,
quo le Destin même de son inébranlable volonté, mais
ce que j'ai trouvé, ce que l'on m'a raconté, ce que j'ai vu
d'ivo de mes yeux, est au desout de tout ce que mon
imagination avait pu rêver.

Le 25eme, à son débarquement à la Basse
Terre, aujourd'hui, à onze heures en demi du matin, a été
l'objet, de la part des habitants du chef lieu, d'une action
qui l'a profondément touché : toute la population de la
ville, sans appel, sans distinction de classe ni de rang,
s'est spontanément portée au débarcadere sous le coup,
en l'accompagnant jusqu'au cloître d'Arbaud, en profé-
rant cet cri : Vive notre Souverain ! Vive l'Animal Bourbonnais !
Ce hommage public, rendu au chef de la colonie, honore
autant notre population, que le Digne représentant du
Roi des Français, à qui elle est due si unanimement
témoigne sa reconnaissance.

Si les habitants de la Pointe-à-Pitre, pendant les
longues années passées d'absence qu'ils viennent
de traverser, ont dû remercier en bien leur Souverain, qui
a si bien comblé leur confiance, qui leur a donné tant
de témoignages de sympathie, ils doivent également
une haute estime, une grande vénération, des éloges écla-
tants en la reconnaissance la plus profonde, aux hono-
rables citoyens qui, faisant abstraction de leur complète
de leur fortune, de leur état qu'ils viennent d'abandonner
dans leurs familles ou dans la personne de leurs nom-
breux amis, ont reculé à leur poste min-ou-jour, depuis

que l'heure fatale de nos Déastres a donné jugu' à ce moment. Distribuans les vidres, donnans des étrennes, indignans un abri aux malheureux sans asile, maintenant l'ordre partout, préservans du pillage les maisons abandonnées, la population des villages de l'épidémie, portans des secours aux blessés, consolans les faibles, encourageans les forts, entoujournés maternel d'eux mêmes comme au temps de leur prospérité! Cet homme qu'on ne sauroit trop faire connaître est M. M. Esangy, maire, Léves, adjoint. Bertoum, Esfren ou C. Belleruche, conseillers municipaux. Le le dit hautement; ils ont fait l'admiration des étrangers qui ont visité notre malheureuse ville depuis le 8 février. J'en ai pu trouver que le clergé de la Guadeloupe, ou présence de circonstance aussi de déastres, en l'attitude qu'il se doit avoir. Quelque uns de ses membres ont été beaucoup plus prompts à énumérer aujour d'hui chef de la Colonie, les points qu'il se devoient éprouver, qu'à songer à secourir ou à consoler les victimes siant de ce fléau. Dieu me garde de faire là un reproche direct à tous ses membres, car il faut avoir vu les choses de près pour bien les apprécier; mais il m'a semblé que la personnalité, l'amour de la paroisse en D. bien-être, chez quelque uns, faisoient trop souvent disparaître l'abnégation pour ce corps de voir constamment donner l'exemple.

Un autel a été dressé sous une tente, devant l'une des allées de la place de la Victoire, où la messe y a été célébrée le dimanche matin, 12 février. Cette cérémonie, de plus

touchant, avais attiré tout ce qui reste de population
à la Boute à Pierre; chacun y assistait sans le plus
profond recueillement, on eût pu se croire transporté
aux premiers âges du Christianisme: notre église et
notre hôpital étaient sous un dôme!...

Ici s'arrête ma narration, &c. . . .

Beau.

Je vous transcris ici la lettre qu'une personne
obligée a bien voulu nous communiquer, à l'occasion
de la première rentrée de l'amiral Dombeyre, à la Basse-
Venise, le 18 Février.

Basse Venise, le 19 Février 1843.

Mon cher Père, Je viens d'assister à une touchante
cérémonie. J'en ai encore l'âme toute remuée, et je
m'empresse de vous en écrire. Vous savez que j'aime à
vous faire partager mes sensations.

Je vous ai donné tout les détails de notre fête évene-
ment du 8 février; je vous ai dit toute la part que notre
excellente Dombeyre y avait prise. C'est impossible d'être
meilleur que cela, ou vraiment il faut croire que Dieu,
en frappant la Guadeloupe d'un si terrible fléau, avait
dans sa providence infinie, placé là 21.000 hommes le plus

causable de le réparer.

Parti de la Basse Venne, immédiatement après l'événement, l'amiral Tombeyre s'est rendu à la Pointe-à-Pitre, pour successivement dans le quartier de l'île qui adjoignent le plus d'effort, en partant il s'est rendu en face de malheur immense et d'effort de douleur. De tel évènement ne de réparer un seul d'autre doute; le temps même ne peut qu'à grand peine les faire disparaître, mais tout ce qu'il était possible de faire pour diminuer l'importance de l'évènement ou pour soulager l'amertume de chacun, on peut dire que notre Gouverneur l'a fait.

Le matin, il est revenu pour quelques heures à la Basse Venne, afin de présider le Conseil privé. Il doit repartir ce soir pour la Pointe, pour les habitants encore dépendant, ne peuvent de passer de sa présidence tutélaire.

Le créole ou le canotier, les habitants de la Basse Venne surtout. Quand on a eu ici que le Gouverneur allait débarquer de la Pélagie, goëlette qui l'a ramené, la population toute entière, d'un commun accord, s'est portée à sa rencontre. C'est bien là qu'on pourrait dire que la fusion était complète. Blanc ou noir, riche ou pauvre, jeune ou vieux, tout était là confondu, tout d'une voix unanime criaient: Vive l'amiral Tombeyre! Vive notre bon Gouverneur! C'était quelque chose de grand et de sublime dans sa simplicité; c'était un père rétraint au sein de sa famille en ce jour de l'acclamation de cet enfant!

Adossé qu'il a mis pied à terre, on s'étrange derrière lui et à sa suite. On l'a conduit jusqu'à l'hôtel du Gouverneur. On avait improvisé, en route, une

députation de notables pour le fêter. Elle était composée de M. de Liguier, Ride Père, Chardon, Allouet-Fioty. Mais l'Amiral était tellement ému qu'il n'a pu lui adresser: il avait les larmes aux yeux, elles étouffaient sa voix.

Enfin, mon cher Père, l'élan était tellement général que, plusieurs personnes considérables qui ne s'étaient pas trouvés à cette oration, les uns parce qu'ils ont été absent trop tard, les autres parce qu'ils étaient à la campagne, ont eu desir d'être particulièrement le fondement en excuse de n'avoir pas participé à ce témoignage de la reconnaissance publique.

Voilà une belle page dans l'histoire d'un homme! Voilà une noble et grande récompense! Ce n'est pas la jouissance, ce n'est pas la grandeur qui seule peuvent y servir. Le peuple ne parle ce langage qu'à des bienfaiteurs, à ceux qui lui ont rendu d'éclatants services, à ceux qui, dans les grandes calamités, ont eu le courage d'être faibles en lui offrant un ferme et solide appui. Ah! sa voix est vraiment la voix de Dieu...

A. B.

— 19 Janvier 1843. —

Le Conseil privé de la Guadeloupe, dans sa séance de ce jour, décide qu'une somme de 600,000 francs sera demandée à la Martinique, à titre de prêt.

Verdée au trésor de la Colonie, cette somme lui permettra de déléguer en espèces, au porteur, la contre valeur de lingots d'or en d'argent, retirés de l'écoulement de la Foire à Stie, qui lui seraient provisoirement offerts en échange, comme aussi à faire au commerce et aux habitants, de l'avance des traités, à l'accompagnement de connaissances de détail.

Il base sa délibération sur les motifs qui suivent :

La chose lui paraît faisable, elle est simple et offre toutes les garanties rassurantes. Le bon effet qu'on doit en espérer est si immédiat que l'on ne doit pas balancer à l'entreprendre. Il estime en conséquence, qu'il y aurait lieu, attendu la difficulté d'entrer pour écrivains, avec l'administration de la Martinique, dans tous les détails que comporte une affaire de cette nature, de lui désigner un membre du Conseil, qui lui fournirait toutes les explications nécessaires, en recueillant au préalable d'elle, d'un autre côté, les indications qu'elle aura à donner pour la meilleure disposition à adopter dans l'intérêt de l'opération.

et le Gouvernement partage pleinement l'avis du Conseil.

En quant au fonctionnaire à qui sera remis le soin d'accomplir la mission qui s'en est vu résolue, son choix est porté, d'unanimité unanime, sur M. l'Inspecteur colonial de l'Anelin, qui déclare, avec empressement, accepter le mandat dont on veut bien le charger.

Procès du Gouvernement, en Conseil, relatif aux objets dont l'introduction en franchise de droits est autorisée par l'Article du 13 Février 1843.

Basse Terre, le 19 Janvier 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendance,

Par l'arrêté du 11 de ce mois, qui ouvre le port de la Colonie à l'introduction des marchandises de toute espèce en drawback de construction;

Sur la proposition du Directeur de l'Administration Intérieure,

De l'avis du Conseil privé,

Edouard arrêté en arrêtons ce qui suit:

Art. 1^{er} Les objets dont l'introduction en franchise de droit, ceux d'octroi, d'interdite, de s'habre en des corps mortel au Moule, excepté, son autorisée par l'arrêté précité, sont:

Farine de froment,

id de seigle,

id de maïs,

Maïs en grain,

Riz,

Légumes frais en des,

Bois d'ale,

Lard d'ale,

Bois en jouissant d'ale,

Bois en jouissant de construction,

Strenemental, et tout de fer en des.

2. - La franchise des droits de navigation ne sera accordée qu'autant que le trois quart du tonnage d'importation des objets indiqués au précédent article.

3. - Le commerce sera précédé de quatre mois à l'avance

Du moment où la présente mesure cessera d'avoir son effet.

A - Le Ordonnateur ou le Directeur de l'Administration Intérieure ou chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié, affiché partout où besoin sera, en inséré au bulletin officiel de la Colonie.

Fait à la Basse Terre, le 10 Février 1843.

Signé Foulbreyre.

Par le Gouvernement :

Le Directeur de l'Administration Intérieure,

Signé Jules Billecoq.

Arrêté du Gouvernement, en Conseil, qui accorde un délai pour l'acquiescement au droit de Douane.

Basse Terre, le 10 Février 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendance,

Considérant que le décastré du 8 du courant, en arrêtant les opérations du trésor en du commerce, met obstacle au paiement immédiat, en numéraire, du droit dû sur les bâtiments aujourd'hui en rade à la Pointe à Pitre;

Qu'il nous a été fait la proposition de faciliter l'exécution de ce bâtiment;

Sur la proposition du Directeur de l'Administration Intérieure,

De l'avis du Conseil, pris,

Avont arrêté en arrêtant ce qui suit :

Art. 1^{er} La disposition de l'arrêté du 25 mai 1842, relatif à l'acquiescement des droits de sortie des les dueral, nunt en café de la colonie, sont applicables au paiement des droits d'entrée, de sortie en détail, sur par les bâtiment de ou il con fait mention ci desout.

2. - La demande judiciaire, en vertu de l'article précédent, seront soumises à l'appréciation du comité créé par l'article 9 de l'arrêté précité.

3. - L'ordonnateur en le Directeur de l'administration intérieure sera chargé, et sera en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié, affiché partout où besoin sera, en inséré au bulletin officiel de la colonie.

Fait à la Basses Terre, le 10 février 1843.

Signé Fombeyre.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'administration intérieure,

Signé Jules Billecoq.

Arrêté du Gouverneur, en Conseil, portant suspension des travaux projetés au complot du service local, des les exercices 1842 et 1843.

Basses Terre, le 10 février 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendance,

En la mine ou les nombreux dégradations de l'édifice

publié, en des points entravés d'au-dessus le total dans la
 plus part des communes de la Colonie, par suite du trem-
 blement de terre du 8 du précédent mois de février;

Sur la proposition du Commissaire général Ordonnateur,
 Avoit arrêté en avertant ce qui suit:

Art. 1^{er} Les travaux projetés au compte du service local,
 pour l'exercice 1842 en 1843, qui ne sont pas encore commen-
 cés ou qui n'ont pas été adjugés jusqu'à présent, sont
 provisoirement suspendus.

L'Administration s'occupera d'arrêter en de faire liquider
 le plus promptement possible les dépenses de l'exercice 1842.

Il nous sera présenté, dans le plus bref délai, l'état
 des travaux urgents de réparation ou de construction que
 nécessite la circonstance, pour y appliquer les fonds dispo-
 nibles.

2 - L'Ordonnateur ou le Directeur de l'Administration
 intérieure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
 l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré à l'Ins-
 pection et inséré au bulletin officiel de la Colonie.

Fait à la Casse d'Or, le 10 février 1843.

Signé Tombeyre.

Par le Gouverneur:

Le Commissaire général Ordonnateur,

Signé Pariden.

Ordre du Gouverneur, relatif à la mission que doit remplir,
 à la Martinique, M. Ladoque de Danclun, Inspecteur
 Colonial.

Vous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendance,
 Et vous ordonné en ordonnant ce qui suit :

M. Ladoque de Vauchin, Inspecteur colonial, se
 rendra à la Martinique, pour remplir la mission dont nous
 l'avons chargé au sujet du Gouvernement de cette colonie.

M. de Vauchin, partira d'ici par la goëlette l'Estafette, qui
 restera à son ordrel.

Basse Terre, le 20 Janvier 1843.

Signé Tombeyre.

Reponse du Lieutenant-général B.^{on} Aubert,
 Président du Conseil colonial de la Guadeloupe, au Président
 du Conseil colonial de la Martinique.

Basse Terre - Guadeloupe, 20 Janvier 1843.

Monsieur le Président, votre lettre du 10 Janvier cou-
 rant, m'a causé une profonde émotion; elle sera partagée
 par tout les habitants de la Guadeloupe, auxquels je consi-
 dère comme un des vôtres de la communauté.

Il n'est que trop vrai, mon cher Collègue, la Pointe-à-
 Pitre n'existe plus; le tremblement de terre a renversé ce
 qui était pierre, l'incendie a dévoré ce qui était bois. La
 campagne a aussi éprouvé beaucoup de dommages; les
 ruines dont elle est couverte ont devenu encore des lambeaux,
 même à ceux qui viennent de quitter la Pointe à Pitre.

Un séisme étrange de son genre d'ail nos montagnes;
 des puits entiers se sont écroulés avec un fracas tel que les
 ateliers voisins se jetèrent à genoux, croyant que le monde

estier d'abîmair.

Si quelque chose peut nous consoler ce sont les nobles
sentiments que notre malheur a mis en évidence; c'est
la belle conduite du Maire, M. Choisy; c'est l'énergie,
la prudence d'espérance de notre Gouverneur, la large part de
son cœur pour le malheur commun; ce sont les larmes
que ceux de son collègue ont voulu répandre sur nos
ruines; c'est la sympathie si vive, si promptement et si
efficacement manifestée pour nos frères de la Martinique.
Votre lettre, mon cher Collègue, en est la noble et touchante
expression! Je vous en remercie au nom de la Guadeloupe.
Veuillez agréer, &c.

Le Président du Conseil colonial de la Guadeloupe,
Signé Amberg.

Lettre de l'Amiral Dural Wailly, au Gouverneur
de la Guadeloupe.

Belleme, le 20 Février 1843.

Mon cher Gouverneur, La Tournoise va vous porter de la
bonne. Je vous prie de vouloir bien me la renvoyer ainsi que
les autres qu'elle aura, comme je le suppose, vous n'avez pas
besoin de leur service.

Je vous remercie de tout le bon et bienveillant que
contient votre lettre du 15, sous le Martiniquais en passant moi.
Il est certain que l'élan ici a été général et que l'empressement
avec lequel les habitants de la Martinique ont voulu au

secours del dictinuel de la Guadeloupe en un nouveau témoi-
gnage de la générosité del colonel. Del souscription
continuent duo tout sal point del ile, en je croit pouvois
pout asseoir que leuo produit total, sera aussi considerable
que le premier la misere actuelle du pays. Quant à moi,
mon devoi Gouvernement, je n'ai fait que mon devoi, ce que
pout même eussiez fait si le malheur avoit été pour nous,
en je pout réitérer l'offre bien sincère de tout mal service
pout cel semblable moment.

Le seul moyen à ma disposition pour faire connaître
à tout les habitants de cette colonie le sentiment ex-
primé dans votre lettre du 15 février était l'insertion de cette
lettre dans les journaux; j'espère donc que vous ne trouverez
pas mauvais que je me sois arrêté à ce parti.

Votre bien dévoué camarade,

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Ludal Wailly.

Reponse del C. Amiral Dombeyre, à M. Kullerns,
Juge, faisant fonctions d'agent consulaire français à
Saint Thomas.

Basse-Terre, le 20 février 1843.

Monsieur, Je reçoit votre lettre du 14 de ce mois, avec le
secours qui l'accompagne: merci de vos paroles bienveillantes!
merci de ce témoignage de sympathie!

Ainsi que vous l'avez appris, le tremblement de terre du
3 février a couru de ruine la Guadeloupe en del dépendance;

mais notre pauvre colonie n'a pas toujours perdu, puisqu'il lui reste des amis tels que vous, tels que nos bons voisins de Saint-Domingue.

Veuillez être l'intermédiaire de notre profonde reconnaissance au sujet des Français qui ont mis tant d'empressement à nous venir en aide dans notre malheur, et des hommes généreux, étrangers à notre nation, qui ont voulu s'associer à cette œuvre d'humanité.

Veuillez agréer, &c.

L. C. Amiral, Gouverneur,
Signé Gourbeyre.

Lettre du Consul général de France au Venezuela,
à M. le Gouverneur de la Guadeloupe.

Caracas, le 20 Février 1843.

Monsieur le Gouverneur, nous avons reçu avec plaisir au sujet de l'affligeante nouvelle de l'affreux désastre qui a frappé si inopinément notre compatriote de la Guadeloupe. J'ai vu de ma propre main les Français résidant à Caracas ou à la Guayra, une souscription qui a produit mille cinq cent quatre-vingt francs, et vous je m'empresse de vous adresser le montant en une traite, de même valeur, sur M. Hurry Dérard, mon fondé de pouvoir à Paris.

Cette légère offrande ne sera pas sans doute d'un grand secours, dans la grande calamité publique, que nous désolons tous du fond de l'âme, mais elle prouvera du moins à nos malheureux frères des Antilles tout l'intérêt que nous leur portons, et la vive sympathie que nous inspirons

leur souffrance.

Tenillez agréés, &c.

Le Consul général en charge d'affaires de France,

Signé Lapid.

Lettre de l'Amiral Gombeyre, au Gouverneur de
la Martinique.

Basse-Veue, le 20 Janvier 1843.

Monsieur le Gouverneur, grâce aux secours de nos braves
marins, les débris avancés à la Pointe-à-Pitre; l'incendie
a cessé, en quelques négociants ont pu retirer de dessous les
ruines, une partie de l'argent qui existait dans leur coffre-
fort, en présence de ce capitaine, l'embaras n'est guère
moindre que devant les débris pour rendre ce fond
à la circulation. Presque tout ce numéraire est altéré. Une
partie de ce métal était entrée en fusion par l'effet de la
chaleur, ou s'est fondue en masse compacte et adhérente.
Dans cette nécessité, la chambre de commerce s'est adressée
à moi, en j'ai de nouveau recouru à la Martinique, qui nous
est déjà si puissamment venue en aide dans ces immenses
désastres.

La chambre de commerce demande que l'administration
reçoive dans les caisses du trésor les matières d'or ou d'argent
contre une certaine valeur, au prorata, qu'on délivrerait immé-
diatement en espèces aux dépositaires, pour ranimer la
circulation.

L'administration se chargerait de faire l'envoi en France des
matières d'or ou d'argent qu'elle aurait ainsi reçues, ou de les

faire livres à la monnaie à Paris, par l'intermédiaire du
 et ministère qui, après refonte en raffinage, nous en remet-
 trais le montant, et alors on réglerait avec chacun des
 dépositaires.

Cette opération est simple; elle s'offre entourée de garan-
 ties rassurantes, et le bon effet qu'on doit en attendre est
 si immédiat, que nous ne devons pas balancer à nous
 y arrêter.

Etait, pour cela, il faudrait avoir à disposition 5 à
 600,000 francs qui ne nous fissent pas absolument besoin.
 Et même, en au moment actuel, la caisse de la Guadeloupe
 n'en a pas dans cette situation. Il n'y existe que 180,000
 francs en numéraire, qui doivent servir, en attendant le
 envoi de France, à assurer la solde de la troupe, des soli-
 taires, des vieillards, des secours en reconstruction, pressés
 auxquels nous ajoutons à provision à la fois, dans que nous
 ajoutons à compter sur les ressources ordinaires de recettes
 locales pour alimenter en partie ces dépenses.

Et la quantité de ces sommes considérables ont été
 accumulées dans ces dernières années, notamment pour les
 travaux de fortification, dans qu'on ait toujours été en
 position de nous employer, j'ai pensé que le port de cette
 somme pour quelque mois pourrait se faire dans ce cas à
 la colonie, dans trois genres de service; si vous le voulez,
 je me suis tenu sûr que vous le ferez.

Je ne pense pas que le vote des fonds puisse se faire
 attendre au delà de quatre à cinq mois, et alors nous devons
 servir immédiatement de la somme que vous nous
 avancez.

Il serait difficile d'en dire plus écrit, mon cher Monsieur,
 dans tout les détails que comporte une affaire de cette nature;

je rendrai porteur de cette lettre et de l'Inspecteur colonial
 Ladolgue de Ranchin, qui fournira à l'administration de la
 Martinique toutes les explications auxquelles il y aura lieu,
 il recueillera au profit d'elle les indications qu'elle aura à nous
 donner pour les meilleures dispositions dans l'intérêt de
 l'association.

Permettez-moi de vous recommander personnellement
 ce fonctionnaire. Vous trouverez en lui tout ce que vous étiez
 si bien homme à apprécier, mon cher Amiral; capacité
 et lucidité dans l'exposé des affaires, jointes à de la chaleur
 de cœur et à un caractère honorable. Je ne doute pas
 que vous soyez satisfait de faire sa connaissance.

Agnez, &c.

E. C. Amiral, Gouverneur,
 Signé Tombeyre.

— Mardi 20 Décembre. —

L'Amiral Tombeyre s'embarque à cinq heures
 en demi du soir, sur la goëlette la Décidé, pour retourner
 à la Pointe-à-Pitre.

—
 Lettre de Son Excellence M. Samuel Haadum,
 Gouverneur de l'île de Saint-Bartolomé, au Gouverneur
 de la Guadeloupe.

—
 Indradia, le 21 Décembre 1845.

Monsieur le Gouverneur, Voici nouvelle d'une catastrophe

arrivé à la Guadeloupe, dant le dernier tremblement de terre, nous nous y sommes tellement affligés que nous nous sommes à tel point exagérés. Au retour de M. Delisle, de cette colonie, elle devient d'être confirmée dant toute l'étendue, en nos courants de navigation.

Dant ces circonstances aussi déplorable, nous avons lieu de regretter nos moyens limités, qui nous empêchent de suivre l'impulsion de nos vœux comme nous l'aurions fait dant une position plus favorable. Cependant, quelques négociants, parmi lesquels je dois nommer M. de Sambre, Portelly et Delisle, ont mis en avant une souscription, à laquelle chacun a contribué de son mieux, et dans ces deux derniers, qui ont l'honneur d'être personnellement connus de Votre Excellence, ont eu la bonté de se charger de la collecte.

Il nous est agréable de mettre à la disposition de Votre Excellence le produit d'éléphant à 600 goudes le quart, ou 2086 francs, 20 centimes, somme bien faible à la vérité, mais c'est au moins une preuve de notre bonne volonté et un témoignage de notre sympathie pour les malheureux de nos jours les habitants de la Guadeloupe.

La Providence nous a réservé dant cette calamité la consolation d'avoir à leur tête un administrateur éclairé et de ceux, qui a eu, par son zèle et son activité, ramené les courages ébranlés.

Quidiez-vous, Monsieur le Gouverneur, bientôt voir vos efforts pour le bien-être de vos administrés, couronnés de succès, en votre belle colonie de relèves de nos administrés.

C'est avec les sentiments d'une considération très distinguée en d'une estime toute particulière que j'ai l'honneur d'être, de votre Excellence, &c

Signé Samuel Daadum.

Extrait d'un ordre du jour de M. le Lieutenant colonel Petit, Commandant le 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine, à la date du 21 février 1843.

Le Lieutenant colonel s'empresse de porter à la connaissance du Régiment, la copie d'une lettre écrite au Commandant militaire, le 17 février 1843, par M. le Maire de Moron, au nom du Conseil municipal de la ville de Moron.

" Monsieur le Commandant militaire, après le terrible événement dont nous venons d'être témoins, j'exprime le besoin de vous exprimer l'admiration que nous ressentons tous ici pour la noble conduite de vos militaires de la 4^e compagnie de Sottignol, en de leur digne officier. "

" En ce moment de la catastrophe, il n'a été oublié, nous ne songeons qu'aux malheureux victimes : fouilles dans les débris, tâcher d'arracher à la mort ceux qui s'y trouvaient ensevelis, les transporter ailleurs où les médecins donnaient leurs soins, a été leur première pensée, leur premier mouvement. "

" Maintenant ils partagent leur bien avec les malheureux, malgré le refus constant de la Commission

chargée de pourvoir aux besoins de ce dernier. Il
montre le plus grand zèle pour le service de la place,
dont le brave capitaine Fajard a bien voulu accepter le
commandement. Le détachement de la ville toute la nuit
en patrouille circule dans les rues de la ville. »

« et tout est calme et heureux d'avoir en son sein tout ce
brave et vaillant, car, dans sa présence, la tranquillité n'a
été troublée; j'entends même des malfaiteurs n'osant
pas manquer de venir dans la rue de notre ville, et s'exposer
au pillage, au incendie, au meurtre. »

« Permettez-moi, Monsieur le Commandant Militaire,
de vous adresser le témoignage de mon respectueux
service pour mon cœur et mon bras, pour ce militaire.
Déjà le conseil municipal a déclaré qu'il en a bien mérité
de la Commune; voyez assez bon pour leur dire, dans un
ordre du jour, ce que je n'ose leur exprimer moi-même,
dans la crainte de blesser leur modestie. »

Agacé. &c

Le Maire, — Signé Commerot.

« Ce noble témoignage, auquel je joins le mien, sera mis à
l'ordre du régiment, et je prie M. le Lieutenant-colonel
Cottin de m'adresser une copie de l'ordre qu'il donnera à ce
sujet, pour que je puisse en faire l'envoi moi-même à M. le
Maire du moule. »

Le Commandant Militaire,
Signé Farber.

Cette lettre est toujours à l'avantage de la M^{te} Compagnie de
l'Artillerie pour en retrancher un seul mot: mis à l'ordre,

copiée en entier, elle restera comme un souvenir d'un
noble dévouement de la compagnie du cercle, lors de
malheureux événements du 8 février.

Le seul souvenir toutefois, de souvenir ajoutés que, par
tout, les officiers, tant officiers en soldat ont montré la même
émulation, le même élan. Ce sublime exemple d'abnégation
de soi-même, dans une calamité inouïe, a été aussi spon-
tané que bien dirigé; c'est une belle page à inscrire dans
l'histoire du 1^{er} Régiment d'Infanterie de marine.

Lettre de M. Sébastien Boyau, délégué du conseil
municipal de la Trinité, à M. Ravel, Maire de cette
Commune.

Saint-Pierre, le 21 février 1843.

en souvenir le curé, et y a de cela quatre ans, la ville
du Fort Royal était dévastée par un tremblement de terre.
- Et cette époque, les habitants de la Guadeloupe furent
offus à la ville qui venait de s'écrouler, le tribut de leur dou-
leur. - Alors nous étions loin de penser qu'il nous serait
permis un jour d'acquiescer notre dette, en que la Sainte-
-Pierre venait aussi de son mur tomber en ses habitants
mourus!

Ce fut au milieu de nos souffrances et de notre malai-
se politique que la nouvelle de la destruction de la Sainte-
-Pierre parvint à la Martinique. Et aussitôt notre joye
désolée, abrévée de dégoût, inquiète de son avenir,
avait oubliée de ses propres malheurs, s'efforça de

témoignes à son frère tout ce qu'elle avait éprouvé de sympathie en apprenant le malheur infortuné.

Désigné par le Conseil municipal de la Trinité pour accompagner les faits et gestes qu'il a pu recueillir, en offrant aux habitants de la Pointe l'expression de ses sentiments de la Commune, je m'embarquai le 13 février, à dix heures du soir, sur le bateau le Brillant, mouillé devant la baie de la Trinité, en je fis voile pour la Pointe.

Forcé de relâcher à Marie Galante, je visitai Souffle que le tremblement de terre du 8 février a détruit en partie. Cette île a perdu tout son matériel ou mobilier, une grande et belle caserne que le Gouvernement même s'en va faire construire, en son église, la plus jolie et la plus élégante de toutes les françaises. Mais là au moins on n'a aucune victime à pleurer !

Le départ de Souffle le 15 février à dix heures du matin, en le Brillant mouillé en rade de la Pointe, le même jour, à trois heures de l'après-midi.

De la rade l'œil mesure, non sans émotion, cette île, si brillante il y a quelques jours, en maintenant détruite ! - Ce n'est plus la Pointe, mais ce sont des ruines sanglantes qui figureront dans l'histoire à côté de celles d'Atlixoe, de Compoëia et d'Herclanum. Au-dessus d'une maison complètement rasée, s'élève une autre maison entièrement mutilée, mais qui reste comme un témoignage de la lutte terrible entre l'ouvrage de l'homme et l'ouvrage de la nature.

Il est de ces temps où les jours ne sont comptés pour rien, où les années même passent sans aucune trace de succession, où le passé est un songe sans reflet en quelque chose sans

d'urgence ; mais dans ce moment terrible où l'on ne
 semble exister que pour mourir ; à cette heure suprême
 qui est le dernier instant de la vie, que les minutes sont
 longues, mon Dieu !! qu'il désaient être effrayés ces
 derniers moments de dictées en décembre sont les décom-
 bras en que le feu venait de briser ! La vie alors n'est elle
 pas comptée seconde à seconde, angoisse à angoisse ! et
 j'eus en je touchai le fort tremblant de la porte, que je
 me rendis à la cuisine, alors installée dans la salle avec
 j'occupais, située sur le quai où je débarquai en à quatre
 ou cinq pas de la mer. Il y trouvais le sieur, M. Dampy,
 qui me reçut avec émotion. Il me remercia au nom des
 habitants de la Guadeloupe, de secours que je lui apportais
 et me conduisit chez le Gouverneur.

M. Fombeyre m'a reçu dans une maudite baraque
 en bois qu'il habitait depuis quelque temps, comme pour
 donner à son administration l'exemple de la solidité en de
 la patience. Ce vénérable Gouverneur, profondément ému,
 me rendra les remerciements que m'avait déjà faits M.
 Dampy, et m'offrit les sentiments de sa reconnaissance
 personnelle. Et c'est de lui que j'ai eu l'admiration de voir
 qu'on retrouve toujours son nom dans les endroits où il
 y a quelque service à exécuter.

J'ai parcouru tout le mal de la ville, au moyen du
 sentier pratiqué au milieu de décembre par les braves
 marins de l'école française. Et l'exception des maisons
 en bois du quartier appelé la vieille ville, située à droite de
 la place de l'Éclair, tout le reste est détruit.

Le feu a consumé une grande partie des maisons écroulées,
 mais toutes n'ont pas été incendiées. Dans la rue d'Arban,

même, où le feu a commencé, deux ou trois maisons ont été ébranlées. L'une d'elles, quoique entièrement séparée en ouverte, reste avec sa toiture, ses planchers et ses fenêtres. Cet ébranlement indique l'abâtissement pendant mon séjour à la Pointe.

Ces maisons de la nouvelle ville, faisant face à la gauche de la place de la Victoire, en qui se voit ébranlé, n'ont pas été brûlées. La gendarmerie, casernée dans une de ces maisons, n'a pas perdu de chose, en quelquel marchandises ont pu être sauvées. Quant à la garnison, elle n'a perdu que le fractionnaire du trésor.

Cet ébranlement de son affaire de plus d'un pied en certains endroits; il est d'un ébranlement de crevasse large en profondeur, quelquel met ou jusqu'à trois ou quatre de largeur. Les crevasses principales de la place de la Victoire est très étendue en largeur de douze ou treize de milieu. M. Lécuyer (de Nantes), négociant à la Pointe, m'a assuré avoir vu cette crevasse d'environ de quatre ou cinq pendant le tremblement de terre. Il m'a dit que la vase qui en jaillissait, était lancée à environ dix pieds de hauteur. Beaucoup d'autres personnes m'ont confirmé ce fait.

J'ai demandé à ce négociant s'il avait vu quel que chose de ces crevasses, il m'a répondu négativement. J'ai dû induire de sa réponse et de beaucoup d'autres témoignages semblables, que l'incendie qui a consummé la ville, n'a été que le résultat du feu allumé dans les maisons, même avant le tremblement de terre en que les états de bois ont été suite alimentés. On voit, l'incendie n'a pas été général, en j'ai pu remarquer dans une tournée que je fis avec le Commandant du bouché de guerre l'Oratoire, que la terre était fendue

proedgne partout.

Les minutes du greffe, les registres de l'enregistrement en
de la conservation des hypothèques ont été saisis, mais les
actes de l'état civil et les minutes des notaires ont été brûlés
sauf celles de M^{re} Blondelle, je crois. Et ainsi donc la ville
ne se relèvera de ses ruines que pour retomber plus tard
dans une perturbation qui viendra ajoutée aux malheurs
qui l'ont déjà accablée.

La campagne a beaucoup souffert. De la rade de la
Pointe on peut voir le moulin à eau de la sucrerie Faray,
dont la grosse tour en maçonnerie a été complètement
détruite.

Au milieu de ces calamités on pourrait compléter l'œuvre,
et le cadastre est toujours de cadastre; maisheureusement
la douleur s'en est exagérée. Ceux qui, dans leur désespoir,
avaient abandonné la ville, rediennent peu à peu. On se
ressouviert, on est étonné de survivre. Cependant on ne peut
rien préciser le chiffre exact des victimes. Les décombres,
à l'exception de ceux de quelques maisons, n'ont pas été
comptés. Onze cents cadastres environ ont été trouvés jus-
qu'à présent, mais que de morts dans ce nombre! La
municipalité en évalue le nombre à quinze cents. Mais
c'est assez!! 2,700 cadastres sur une population de 17,000
âmes, qui compte encore près de 1500 blessés.

Voici, Monsieur le Maire, quelques noms honorables,
extraits par M. Leger, adjoint du maire de la Ville, de la
fatidique liste des morts:

M. Lelège. M^{re} Moreau en son enfant. M^{re} Adelle
Cottin. M. Emile Cottin. M. Boscq, sa femme et sa fille.

M. Margand. un enfant de M. Emile Calland. Mad^e Nadan
 Dedilet en dix enfants. M. Auguste Longemont, notaire.
 M. Lelisle, notaire. Mad^e Guillon en sel enfant. Mad^e
 Blondille mère en trois enfants. Mad^e Seignoren en deux
 enfants. M. L'ouillier. M. Jules Durand. le Consul
 américain. M. de Grandjé, avocat. M. Caroze, avocat.
 M. J. Dugny, avocat. M. Puffier, avoué. M. Monneron.
 Mad^e Leonard. M. et Mad^e Garcia en un enfant. Mad^e
 Claudine Lacroix. Mad^e Rabouin en sa fille. M. Biot.
 Mad^e Petra, femme du chirurgien de ce nom. M. Maspieu
 en sa fille. Mad^e Obéy Descaillat en sel enfant. Mad^e
 de Saintnac. Mad^e Paul Segond. M. Finet jeune. Mad^e
 Rode en son fils. Mad^e Dourmann. Mad^e Macresse.
 M. Otrin. Mad^e Trardier : cette jeune personne d'au
 de marier deux jours après ; son fiancé lui a surdécu ! Mad^e
 Fiola. Mad^e Bourden. Mad^e Lavelloian. M.
 Chaigneau, sa femme en plusieurs enfants ; cette famille
 laisse deux orphelins. Mad^e Vernier. M. Terrasse,
 Mayor de la ville en M. Garçon Laidière, Avoué

En pendant ce déchaînement de vol on a été commis ! Quel
 pouvez y croire, on a vu le curé, il a été à l'ordinaire
 l'objet d'une instruction judiciaire ; M. Legé me l'a
 affirmé, et les recenseurs en ont été désignés. Mais je ne
 dois pas les laisser dans un rapport à dire que la justice
 ait prononcé sur leur culpabilité.

Il n'y avait aucune exécution violente n'a eu lieu, aucune
 mesure arbitraire n'a été prise.

Avant de quitter la Côte-à-Pitre, des baraquements en
 bois étaient déjà construits pour la garnison et la mairie ;
 et autres de construction encore.

Tel est donc, Monsieur le Maire, tel renseignements
que j'ai pu recueillir.

Je ne puis terminer ce rapport sans témoigner ma
reconnaissance à M. L'Amiral de Crozel, pour l'accueil
qu'il a eu la bonté de me faire en son service qu'il a bien
voulu me rendre. Je dois aussi remercier M. L'Amiral, Com-
mandant du brick l'Oréole, de l'attention qu'il a eue
pour moi pendant mon séjour à son bord.

Le 18 février, à huit heures du soir, l'Amiral eut
la complaisance de me faire prévenir que la goëlette la Doris,
commandée par M. de Barmon, partait pour la Marti-
nique; je m'y embarquai et j'arrivai à Saint-Pierre le
lendemain soir.

Recevez, &c.

Signé Jérôme Boyau.

Colonel. — Guadeloupe.

Quand on est condamné pour le malheur à n'avoir pour
tel service rendu qu'une reconnaissance étérée, au moins
ne doit elle pas être inutile; c'est d'ailleurs une douce
satisfaction que de savoir que ceux qui vous ont été utiles, en
recueilleront le fruit par l'estime publique.

Au moment du tremblement de terre et de l'incendie du
1 de ce mois, ma femme, au terme de sa grossesse, mon frère,
deux nièces en pleurant de mal d'oreilles et d'étourdissement
autour de moi, lorsque ma maison s'ébranla avec fracas,
nous fûmes précipités du premier étage au rez-de-chaussée,

en nous restant enfoncé dans le décembre, tout miracu-
 leusement préservé de blessure. Il y avait une demi sœur
 en vain que nous étions dans cette cruelle position, quand
 ma sœur aînée Céline, qui déjà venait de s'asseoir avec deux
 enfants, revint au secours de sa sœur pour nous s'asseoir aussi.
 Après de vains efforts pour nous dégager, elle vint, me
 dit elle, prenez courage, je vais chercher du secours. Elle
 vint, et après s'être vue pour rencontrer deux hommes de
 ceux, elle revint accompagnée de M. M. Boncheron, médecin,
 médecin; tout vint alors, au risque continu d'être enroulé,
 travaillé à nous s'asseoir. Les premiers dégagés, je suis allé
 à mon tour, et nous sommes allés à retirer le décembre
 de ma famille et mes domestiques, au moment où le
 flammé en valait mieux ma maison.

un nègre esclave nommé Boyotte, appartenant à M. M.
 Fennel, ma voisine, chez laquelle, dans son trouble, il
 avait cru entrer, nous fut également d'un grand secours.
 Fennel vint rendre à Céline, à M. M. Boncheron, à ce
 bon nègre. Après Dieu, c'est à elle que je dois la vie et
 la conservation de ma vie. Je me suis à le reconnaître
 publiquement. Je donne à elle courage, à cette abnéga-
 tion qui l'a fait oublier le soin de son propre intérêt dans
 un pareil moment, pour obéir au noble sentiment de
 l'humanité. Reconnaissance surtout à celle pour qui ce
 dévouement pour son maître a été un acte si naturel et si spon-
 tané, qu'à l'heure même où je vous écrit, elle n'a pas encore
 la conscience de sa belle action. Hélas! la pauvre femme
 n'a pu s'asseoir tout ceux qu'elle aimait, un de ses enfants
 qu'elle n'a point aperçu au moment du danger, qui encore
 est le fruit de ma maison. M. le Gouverneur d'est fait

précédentes cette excellente femme ; il a voulu la complimenter lui-même de son dévouement, en moi, je dirais je avais quelquel mot le consacrer ici en témoignage de ma reconnaissance et pour toujours aussi, à qui pourrais encore en dire, que l'édifice aux colonies, n'est pas toujours et nécessairement, comme on a voulu le faire croire, l'ennemi naturel de son maître.

Pointe à Pitre, le 21 Février 1843.

Signé Ed. Léger, notaire.

Lettre de l'Admiral Fourbeyre, au Gouverneur de la Martinique.

Quelques minutes de la Pointe à Pitre, le 22 Février 1843.

Monsieur le Gouverneur, Je vous ai fait bien des demandes, et vous m'avez toujours répondu ; mais vous ne m'avez jamais dit aujourd'hui satisfait : arrêtez donc jusqu'à nouvel avis, tout ce que vous voudrez faire, en commençant par la chose, qui est moins nécessaire que je le croyais.

Votre tout dévoué.

Le C. Admiral, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

Colonies. — Martinique.

Saint Pierre, 23 Février 1843.

Mardi dernier, il a été célébré dans l'église du Mouillage,

une messe de la mort pour le repos de l'ame qui, à la Comte-
 à-Pierre, passerent si subitement de la vie au trépas.
 Jeune homme en science, militaire, négocian-
 te, avocat, comédien, magistrat, marchand,
 grand en science, faible en force, de saint en croyant,
 dissident en catholique, riche en pauvre, seigneur et
 ami joyeux, marin, fonctionnaire, public en bourgeois,
 poète en ecclésiastique, libre en esclave, réfugié de la mal-
 heureuse cité, tout le monde d'était silencieusement
 adonné vers l'en ceinte tendue en noir où de charbon
 lamentablement : requiem eternam dona eis, Domine, et
 lux perpetua luceat eis.

O! nous sommes bien certains que du fond de la prison
 de cet exilé qui, depuis longtemps peut-être, n'avaient été
 émus pour les choses du ciel, et de la part de Dieu une œuvre
 maîtresse pour toute justice pour tous ceux là qui, un jour, avaient
 vu le soleil se lever et ne le virent plus se coucher. Qu'il
 est donc admirable de voir de pauvres diables, qui ne sou-
 vraient être du lendemain, pour le mortel de la veille !

et nous regrettons bien vivement que, dans cette funeste
 nuit d'obscure circonstance, quelque ministre du Dieu
 qui se dresse sur le monde dans sa main en commandant les entrailles
 de la terre, n'ait pas franchi les degrés de la chaire, pour faire
 retentir au-dessus de cette population tremblante en glace
 encore, ce grand et terrible mot avec lequel le Christia-
 nisme entraîne l'ame au repos sur la terre ; à la con-
 version, pas l'obscurité. C'était dans de telles occasions que
 Jérôme, Chrysostôme, Tertullien, comme jadis Isaïe, Daniel
 et Jérémie au peuple juif, faisaient vivre aux chrétiens et
 aux gentils le mot de Dieu menaçant en son saint. C'est

au milieu del' univers, del' armée, del' civil, del' lamentation; c'est en vain que l'on grandit en espérant un tel soulagement del' humanité, que la religion chrétienne est d'autant plus efficace en sa sainteté, parce que, si elle était relevée del' univers, de l'armée del' armée, calmer le douleur, à l'aide del' éternel en console, elle apprend aussi à redouter del' vengeance de l'Éternel en la justice d'Emmanuel. C'est-à-dire que Bossuet, devant le cercueil de la reine d'Angleterre, et d'ailleurs, en présence du cadavre de Louis le Grand, était enclin de plus de plus de jouissance, de plus de grandeur, que ne l'aurait été l'homme même laissant tomber son regard en sa parole sur ce funéraire catafalque représentant une ville entière couverte de terre en une population broyée, étouffée, brulée tout del' univers flamboyant! L'accordaire, Radiguen, que n'êtes-vous ici pour faire avec votre éloquence chrétienne, jusqu'au fond de son cœur, tout ce que possible admettre dans l'enceinte mortuaire, tandis qu'à l'extérieur la voix monotone et retentissante del' airain guerrier, annonçait aux fidèles éloignés que l'on serait pour le salut de la chrétienté del' Éternel: *requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis!*

Lettre del' Amiral Bombardier, à M. l'abbé Lacombe,
 Préfet apostolique.

Du Palais national de la Cité à Paris, le 23 Janvier 1849.

Monsieur le Préfet apostolique, un appel à la sainteté
 publique, une gracieuse prière pour un prêtre de la Trinité,

Dans tout le royaume, nous procurerai d'abon-
dant des ressources, sous le nombre de dix mille du trem-
blement de terre du 8 février. J'ai proposé que M. l'abbé
Peyrol renouvellât convenablement cette sainte mission, et
je tiens tout espoir de lui remettre les instructions qui sou-
vent j'ai données, les recommandations qui peuvent assurer
l'accomplissement de son œuvre.

Toutefois à examiner s'il conviendrait d'ajouter à cet
ecclésiastique M. le Curé de Bordeaux-Bourg (1) qui, le
premier, a émis cette idée.

M. Peyrol devra s'embarquer avec un des premiers na-
vires qui vont en France.

Je n'exclus pas M. Comboulié, j'ajoute au contrai-
re le espoir que vous avez fait de ce digne missionnaire; il ac-
compagnera seul M. l'abbé Peyrol.

Aguez, &c.

L. C. Amiral, Gouverneur,
Signé Tourbeyre.

Lettre de l'Amiral Tourbeyre, à M. l'abbé Peyrol,
Curé du Bourg-Cannel.

Du Palais national de la Sainte-Trinité, le 23 décembre 1843.

Monsieur le Curé, J'ai vu avec douleur l'arrêt du Palais national
de la Sainte-Trinité. Personne mieux que vous n'a mesuré
l'étendue de nos malheurs, personne ne peut mieux parler de
nos souffrances. et de voyez donc avec surprise que j'ai songé à
vous, quand j'ai cherché parmi les ministres de l'évangile
celui qui vait exposer à la Mer sainte le tableau de nos

(1) M. l'abbé Allouard.

miserable, celui qui irait imposer la charité publique en faveur des infortunés habitants de la Guadeloupe.

C'est à vous que je desirais confier cette sainte mission.

Allez, Monsieur, ditel ce que vous avez dit; montrez-moi l'immouable blessure; demandez aux fidèles un soulagement à nos douleurs.

Allez, marchez avec confiance, car la charité est inépuisable dans notre vieille France; et c'est là que vous trouverez la plus précieuse, la plus certaine des ressources que nous réserve la Divine Providence.

Le Préfet apostolique, qui vous remettra des instructions, adieu votre Jeune, vous adjoindra, s'il le juge convenable, un ou deux membres du clergé de la Colonie; mais dans ce cas, vous resterez chef de la mission.

Recevez, &c.

Le C. Amiral, Bourbignon,
Signé Bourbignon.

Lettre de l'Amiral Bourbignon, à Son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies, au sujet de l'envoi de deux missionnaires en France, pour faire une quête en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe.

À Paris, le 23 Février 1843.

Monsieur le Ministre, au milieu des malheurs qui m'entourent, en présence de tout le malheur qui affligent mes regards, j'ai pensé qu'un appel à la charité publique était une ressource qu'il ne fallait pas dédaigner, et j'ai résolu

d'envoyer en France pour insulorer la jortie de nos compa-
triotel deus membre du clergé de cette colonie.

Cette jortie mission a été confiée à Monsieur,
Segret, Curé du Mont Carmel et
Touhoulic, Curé du Bailly.

Je voudrait que nos missionnairel joudent faire entendre
le no voie d'ant toutel l'eglise de France, dire ce qu'il ont
vu, mettre d'ant les yeux del jodel le tableau de toutel nos
miseriel, de toutel nos souffrance. Je voudrait qu'il
joudent recueillir eut-mémel les doul de la charité d'ant
chaque diocèse. Del recommandation de Votre Excellence,
je l'espère, l'ont rendrou facile l'accomplissement de cette
autre de la jortie.

Jouille agréé, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Touhoulic.

Lettre del l'Amiral Touhoulic, à S. E. le Ministre
de la Marine et del colonial, demand de nous deaux détail
duo le tremblement de terre du 8 Janvier.

Duo l'Amiral de la Pointe à Pitre, le 28 Janvier 1843.

Je voudrais le Ministre, un navire de jortie: il jortera
en France, (d'ant les correspondance jortiel), de nous deaux
détail duo le tremblement de terre qui, le 8 de ce mois, a cou-
vert de nous notre malheureuse colonie. Je n'ajouterai
rien en ce moment aux renseignements que contiennent
mes trait jortiel de jortiel, relatif à cet événement:
je me bornerai à dire ici que la Martinique, en 1843, fut

bien moins maltraitée que nous, et que nos malheurs sont
 bien plus grands, infiniment plus grands, etc. de ce que
 le reconnaît. Le même secours ne saurait donc suffire
 à notre détresse. Il s'en faut de faire demander à tout le monde
 l'évaluation de toutes choses dans leurs communs
 respectifs. Cet état seul sera incessamment adressé.

On s'occupe également de constater les résultats de ce
 phénomène sur la Guadeloupe, dans toutes les parties.
 J'ai chargé de ce travail M. Charles Ledille, élève de
 l'école de mines, qui se trouve dans le pays et qui a com-
 mencé depuis trois jours son exploration.

L'île d'Annoise de Saint-Esprit, informée le 13 de notre
 malheur, nous a expédié le 14 le montant d'une sub-
 scription à laquelle ont concouru, indistinctement, les
 habitants de toute nation, et qui a produit plus de 4,000
 livres.

La Martinique nous a adressé de nombreux secours, de
 nombreux témoignages de sympathie. La France, je
 l'espère, ne sera pas moins généreuse pour nous.

Le peu d'argent qu'on a pu sauver est converti en lingots
 par l'action du feu, et tout manquera absolument d'espèces
 monnayées. Il nous faudrait une certaine masse de moné-
 raie en circulation; c'est un des premiers de nos plus
 grands besoins. J'ai fait à cet égard un appel à la Marti-
 nique; mais je doute qu'elle puisse y répondre.

Veuillez agréer, &c.

Le C. d'Amiral, Bourgeois,
 Signé Fontoyne.

P. S. La colonie anglaise de la Barbade s'en va de nous
 envoyer le produit d'une souscription qui s'élève à 8,000

projet.

Lettre del' Amiral Foubeyre, à M. Esbampy,
Maire de la Pointe à Pitre.

Pointe-à-Pitre, le 20 Février 1849.

Monsieur le Maire, Ajord examen del' Diverses
localités qui pourriem- de jorctes le mieux, à la reconstruction
du Palais de justice, il m'a paru qu' il u'y en as'ait pas de
plus convenable que la place del' eglise, pour le terrain appar-
tiant à la ville. Je vous invite, en conséquence, Monsieur le
Maire, à convoquer extraordinairement le conseil municipal,
à l'effet de délibérer sur cet objet, ainsi que sur les tradance
pour l'urgence de rain immédiate.

Recevez, &c.

Le C. Amiral, Foubeyre,
Signé Foubeyre.

Colonies. — Martinique.

Conseil prisé.

Séance extraordinaire du 24 Février.

Aujourd'hui vingt quatre février mil huit cent quarante
neuf, le Conseil prisé de la Martinique se réunit en session
extraordinaire sur la convocation faite en vertu del' ordrel de
M. le Gouverneur, pour l'examen d'une affaire qui intéresse
la Guadeloupe, et dont la solution est urgente.

Le Conseil est composé de M. M.

le C. Amiral Dural Bailly, Fournemens, Président.

le Colonel Rosteland, Commandant Militaire.

Guillet, Ordonnemens.

Freny, Directeur de l'administration intérieure.

Journiol, Substitut du Procureur général, remplaçant
ce chef d'administration absent de son Royal.

Pinel Rochou, Conseiller juré.

Faigneron de Warolle, id.

Carbomel, Inspecteur colonial.

Arrière-Lafont, Secrétaire archidiocésain.

M. L'abbé de l'archevêque de l'archevêque, Inspecteur colonial de la
Guadeloupe, assiste à la séance.

La parole est donnée à M. l'Ordonnemens. Il porte à
la connaissance du Conseil une demande adressée à M. le
Fournemens de la Martinique par lettre de M. le Fournemens
de la Guadeloupe, du 20 février courant. Dans cette lettre,
M. le C. Amiral Fournemens expose que les Déblais de la
Pointe à Pitre étant avancés en l'incendie arrêté, quelques
négociants ont pu retirer de ce ruineux une partie de l'argent
qui existait dans leurs coffres avant le tremblement de terre
du 8 février; que néanmoins en présence de cet état de
l'embaras était extrême pour rendre les fonds à la circulation,
puisque la plus grande partie de ces déblais n'ont été vendus
en masse que le 10; que dans cette situation, le commerce
de la Pointe-à-Pitre avait demandé à échanger ces lingots
ou d'autres métaux contre du numéraire immédiatement
disponible; que l'administration de la Guadeloupe avait le
plus grand désir de satisfaire à cette demande, afin de ne pas
laisser perir tout commerce et de venir en aide par tout.

~~Par~~ le moyen possible à une population si malheu-
reuse; mais que, ne possédant pas d'autre caisse oubliée,
et ressources suffisantes, elle se verra obligée de réclamer
encore l'assistance de la Martinique, en sollicitant l'avance
d'une somme de cinq à six cent mille francs.

Conformément aux intentions qui lui ont été exprimées
par M. le Gouverneur, M. le Ordonnateur a préparé un
projet d'arrêté ayant pour objet de réaliser cette opération
en y réglant les détails. C'est pour l'examen de cet acte que
le Conseil a été convoqué extraordinairement par M. le
Gouverneur.

M. le Ordonnateur donne lecture du projet. Il porte
pour principes de dispositions :

1^o Une somme de six cent mille francs sera immédia-
tement prélevée sur le fonds du trésor colonial, pour être
mise à la disposition de l'administration de la Guadeloupe.

2^o Le remboursement de cette somme sera opéré à la
Martinique, dans le délai de dix mois au plus, soit sur le
fonds du budget général de la Guadeloupe, soit sur les dotations
spéciales qui pourront être accordées à cette colonie, soit
sur la réalisation en espèces des matériaux d'or et d'argent
recueillis sur les mines de la Côte à l'Étère, lorsqu'elles n'auront
été données à la fonte ou à la fabrication monétaire.

Le Conseil, à l'unanimité, seureux de pouvoir donner
à la Guadeloupe une marque de son empressement à lui venir
en aide dans cette déplorable circonstance, vote pour l'adoption
immédiate de cet arrêté, et M. le Gouverneur le rédige de sa
signature.

Après cette délibération, M. de l'ancien demande la
parole pour compléter la mission qui lui a été confiée, en il

S'exprime en ces termes :

« En me donnant mission de venir demander l'assistance que etc. le Gouvernement en le Conseil d'ancien d'accorder avec tant d'empressement, etc. l'Amiral Gourbeyre m'a aussi chargé de témoigner de nouveau à tout, et rendre le Gouvernement, à etc. etc. tel objet d'administration, au Conseil pris en à la population de la Martinique toute entière, et tout dit remerciement et la profonde gratitude de la Guadeloupe pour le secours qui ont été spontanément et si généreusement envoyés à la Pointe à Pitre en qui ont permis d'abréger de cruelles souffrances. . . . En ne puis-je pas retracer le terrible effet du tremblement de terre du 1^{er} février : le tableau d'une ville détruite en quelques instants, de nombreux victimes exposées tout le ruine de leur maison ou débordés par le feu de l'incendie, le renversement de la fortune prise en l'anéantissement de la richesse commerciale. . . . Tout ces détails ne donneraient qu'une idée incomplète de maux que tout a dû contribuer à soulager, en faisant porter tout à coup sur les lieux du désastre, tout les ressources de la Martinique pour ainsi dire. Quo moi, témoin de ce maux, pour je suis encore tout ému, et de la reconnaissance unanime que faisait éclater l'arrivée incessante de secours de toute espèce envoyés par cette colonie, qu'il me soit permis, et rendre le Gouvernement, de me féliciter d'être ici l'organe de l'attachement de etc. l'Amiral Gourbeyre et de toute la population de la Guadeloupe. La Martinique s'en d'ajoute encore à tout cet acte d'humanité et de générosité, en nous procurant les moyens d'aider le commerce de la Pointe à Pitre à relever son crédit abattu : la Guadeloupe gardera pour tout de l'enfant un éternel souvenir. »

M. le Gouverneur répond : « Ce qui a dû être d'indigne touché de la main qui ont frappé la Guadeloupe comme elle eût été affectée elle-même du malheur qui arriva pour nous atteindre ; mais une colonie éprouvée pour un si grand désastre ne doit aucune reconnaissance pour l'intérêt naturel que nous lui portons, en nous donnant l'avis pour venir à son secours. La Guadeloupe doit compter en toute circonstance sur mon conseil en faveur, et qu'il pourra lui être utile, en ce qui a été satisfaction que je me rends garant de celui de l'administration qui me seconde en ce sentiment fraternel de toute la population de la Martinique. »

M. le Gouverneur obtient ensuite la parole en s'exprimant ainsi :

« M. le Gouverneur de la Guadeloupe vient de joindre avec des couleurs de la détresse d'une population décimée pour un horrible fléau. Mais, qu'il me soit permis de le dire, il a vu de trop loin les expressions de reconnaissance que l'honorable Gouverneur de la Martinique lui a donné mission de nous transmettre. Le malheur de la Guadeloupe révèle trop de sympathies naturelles et trop d'intérêt commun, pour que l'empressement fraternel de la Martinique n'ait pas trouvé sa source dans un devoir d'acquiescement que dans un sentiment d'humanité. Dans cette calamité publique, on se même on a confondu tout le rang dans la même infortune, plus de cent mille fois celui qui se rend obligé que celui qui reçoit l'assistance. »

« Si de l'éloge on acquit, c'est à l'heureuse pensée de rétablir le crédit public en renouant la transaction commerciale à la suite d'un désastre qui semblait avoir tout englouti dans son immensité. Dans ce chaos d'une cité en

central, officio tout-à-coup à l'importation del retour assés
 en deuil et en en espéral, c'est-à-dire au monde industriel;
 la Pointe-à-Pitre a jôri d'aul un grand naufrage, mais
 son commerce reste debout-quo del ruines fumante, sur-
 viv à la destruction en commande à l'avenir. "

La séance est levée.

Lettre du Gouverneur à l'Amiral C^{te} de Bogel,
 Commandant en chef la station navale del Antilles.

Eno del ruines de la Pointe-à-Pitre, le 25 Jovico 1842.

Mon cher Amiral, Eloignez-vous. Quelque cal
 de fièvre jaune me donne del inquietud pour la santé
 publique, en je ne s'en joad que del bras. C' m'arriv
 de voir ici la mort pour le jour del bon service qu'il
 nous ont rendu.

Votre présence, qui nous a rendu l'espérance, nous
 est moins nécessaire aujourd'hui. Je pense que nous
 pourrions continuer deuil del travaux auxquel del mare-
 lotté ou j'irai jusqu'à ce jour me si large j'aur.

Adieu, mon cher Amiral, nous n'oublieront jamais,
 croyez le bien, en le généreux dévouement de del équipage
 en l'honneur de l'homme honorable qui les commande.

Votre tout dévoué.

Le C. Amiral, Gouverneur,
 Signé Fourbeyre.

Lettre de l'Amiral Bourbignon, à Son Excellence le
Ministre de la Marine et des Colonies.

Demande de récompense à l'occasion du tremblement
de terre du 8 d'écrit.

Sur let. minist. de la Pointe-à-Pitre, le 25 d'écrit 1842.

Monsieur le Ministre, et j'ai dû avoir fait connaître
le terrible résultat du tremblement de terre du 8 de ce mois,
j'ai dû avoir exposé les besoins des malheureux habi-
tants de la Guadeloupe, j'ai encore eu devoir à remplir, c'est-
à-dire de signaler tout acte de courage et de dévouement
par lequel, dans ces douloureuses circonstances, j'ai
vu des citoyens se donner acquies de grands droits à l'honneur,
à la reconnaissance de leur compatriote.

Quand j'aurai réuni les renseignements nécessaires,
j'aurai l'honneur de vous adresser à cet égard un rapport
spécial; mais je ne puis résister au désir d'obtenir une
prompte récompense pour ceux dont j'ai remarqué, dont
j'admire tout le jour la noble conduite, en je prie de vous
demander,

La croix d'officier de la légion d'honneur pour M.
Arnaud, chirurgien de la marine de première classe;

La croix d'honneur pour M. Edouard,

Danysy, maire de la Pointe-à-Pitre.

Léves, 1^{er} Adjoint. id

Bertdemen, Conseil municipal.

Grange, Docteur-médecin à la Pointe-à-Pitre.

M. Esdary, avocat, qui a perdu tout ce qu'il possédait, a pu servir dans les flammes une étude pour les produits nourrir sa nombreuse famille. Ce magistrat a montré, dans ce désastre, une abnégation, une énergie, une grandeur d'âme au-dessus de tout éloge. M. Esdary est un de ces hommes fort peu nombreux, qu'on est heureux de trouver dans les grandes calamités, et c'est à juste titre que la reconnaissance publique, méritant sa voix à la même, le proclame ici un grand citoyen.

J'en dirai autant de M. Léger, qui, bien que ruiné et frappé dans ses affections les plus chères, n'en a pas moins déployé ce courage, ce zèle intelligent qui le rendent digne de marcher à côté de M. Esdary.

Autant de M. Bertouin homme de tête et de cœur, dont le dévouement ne connaît point de bornes.

Quant à M. Arnou, chef de l'hôpital de la Croix à Paris, et à M. Frangeo, médecin civil, la bénédiction de tout nos blessés devient alors la part qu'ils ont prise à tout le acte de bienfaisance en l'humanité que je signale.

Je vous prie agréer, &c.

E. C. Amiral, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

Lettre de l'Amiral Cte de Rogel, à M. Esdary,
Maire de la Ville de Paris.

Paris, rue de Steu d'Espe, 25 Janvier 1843.

Monsieur le Maire, votre coopération n'ayant pu

le même degré d'utilité que dans le premier jour de la
catastrophe, le équipage de la division pour ces travaux
travaux à terre en s'occupant d'aucun service qu'ils ont
interrompue, mais qu'ils doivent à force de s'occuper
de ces travaux.

Et dans le de séparer, le état major en le équi-
page de quatre bâtiments ici présente ont voulu
manifestes par une description, comme par leur effort
du votre visage, leur entière en vide d'inspiration pour le
malheur de l'incident du feu qui vient d'arriver à votre
cité. Le montant de cette collecte volontaire sera versé
dans vos mains par le Comité du Comité aux redout de
la dévotion.

En nous éloignant momentanément, nous empor-
tons cette confiance que, bientôt la Sainte-Église sortira de
deuil et renâtra de deuil, à la voix du Gouver-
neur habile en forme qui est votre interprète au nom du
Roi, comme de la France, en son le auspice d'un maire
et d'un conseil municipal, lesquels, s'étant trouvés à la
pointe d'une si noble et glorieuse mission, ont si bien
mérité de leur concitoyens en de leur patrie.

Agreez, &c.

Le C. Amiral, Commandant les forces navales
aux Antilles,

Signé A. de Nogel.

Lettre de l'Amiral Donbreyne, à M. Laodigue de
Dancin, Intendant colonial.

Eno let unnet de la Pointe-à-Pitre, le 26 Jénier 1843.

Mon cher Inspecteur, Je vous félicite du succès de
votre mission, en je vous prie de venir me joindre à la Pointe-
à-Pitre, pour m'aider à régler l'emploi des fonds que
vous nous apportez de la Martinique.

Tout à vous.

Le C. Amiral, Fondeur,
Signé Fourbeyre.

Rapport de M. le chef de Bataillon Esdaumont,
à M. Petit, Lieutenant-colonel commandant le 1^{er}
Régiment d'Infanterie de marine.

Pointe-à-Pitre, 26 Jénier 1843.

Mon Colonel, Ainsi que je vous l'ai mandé par
celle lettre, dans la catastrophe qui a bouleversé la Pointe-
à-Pitre, officiers, soldats, officiers en dépôt ou renvoyés
leur devoir, à l'usage l'un de l'autre : tout ont mis à profit
multiples leurs bras, en employant au nombre par la plus
énergique activité.

Cependant, de fait honorable pour quelques uns
en particulier, de même d'origine de ce morceau de ruine, de
nous devons trouver place dans l'histoire du corps!

Pour ne point céder aux impressions et aux influences
du moment, j'ai dû gagner du temps, afin de recueillir
avec soin, les actes et les noms de militaires et de
soldats qui méritent d'être récompensés en détail.

M. le capitaine Balleroy n'a pas cédé, pendant

vingt-quatre heures, de de jours partout où il y a du danger. Cet officier a dirigé, avec une rare intelligence, la pompe à incendie appartenant au bataillon. Cette pompe, bien servie, a seule tenu bon, et c'est à elle que l'on doit la conservation de la nouvelle ville. Enfin en jours de joie, remplissant les fonctions d'adjudant de place, cet officier a rendu les plus grands services, en continuant à déployer un zèle infatigable.

M. Galleroix mérite d'être l'objet d'une proposition spéciale; je le recommande à votre bienveillance.

J'appellerai également votre attention, mon Colonel, sur M. Reboul et Affiat, comme ayant montré beaucoup d'énergie, et qui ont contribué à arrêter le feu sur les points où ils étaient placés. C'est grâce à leur activité et à la bonne direction de leurs travaux que la maison Egren, la dernière sur la rive gauche du canal, n'a pas été la proie des flammes. Les hommes du régiment qui se trouvaient là ont été admirables de courage.

Sur l'eau jusqu'à la ceinture, pendant l'espace de six heures, ils ont tenu brava sans danger et gu'ils encouraient, et n'ont eu le cœur satisfait que, lorsqu'ils ont vu la maison d'au-delà en feu ne pouvant plus gagner l'autre rive.

Autant, de l'autre côté de la précipitation au milieu des débris, pour sauver des malheureux; d'autre côté, j'observais sur le mur incliné, pour arracher avec les mains, les restes de fortune que le feu menaçait encore!

Une action sublime et digne d'une haute récompense, est la conduite du brave Berceran, de la 15^e compagnie!

L'autre me dit Stymiel, ce militaire entendait gemissement qui sortaient de derrière un mur menaçant ruine: y faire une trouée, jadis c'était le seul moyen d'y pénétrer, le mettais en présence du seul grand danger; mais Berceran, plein de courage, obéit à la voix de l'humanité, il perça le mur, arriva à quelquel victime qu'il débarrassa, et arriva à la mort et Mad. Stev. Claret!

Est-il doute que d'autres citations de ce genre en soient ou être faites; mais bien de victimes ou disparus en ne sauraient redire le nom de ceux qui cherchaient à les sauver, car dans ce moment de terreur, il a fallu malheureusement quelquefois abandonner la victime pour ne pas de venir soi-même la proie de l'ennemi.

Au milieu d'actes multijet de courage commun, je dois à la vérité de citer surtout particulièrement, les soldats officiers, caporaux et soldats dont les noms suivent:

Souetière, grenadier à la 2^e compagnie, mort à son poste devant le trépas.

Sauhier, d'argent, Bergog, Cresme, Farou, grenadier à la 2^e compagnie.

Fener, Tambour, Wichsam, Wargon, Baubin, soldats de la 14^e compagnie.

Worigon, de la 20^e compagnie.

Jacoste, d'argent, Puygardin, Guillaumer, caporaux de grenadier.

Colincamps, d'argent, Collin, tambour, David, Bazon, Devantse, Bouffillon, Desdallio, soldats de la 14^e compagnie.

Boisbault, Yrseaux, dece, de la 14^e compagnie.

Journico, Selongo, Worienca, de la 20^e compagnie.

Malsicua, de la 12^e compagnie, en subsistance à la 14^e.

Leologe, Argem-major, Talatenca, Journico, Angor, Soldan, en Autoine, Argem de la 14^e compagnie.

Je ne terminerai pas mon rapport sans ayjocter votre bienveillance sur M. le Chirurgien aide major Caillard, qui a redoublé de zèle pour donner des soins aux blessés civils, en même temps qu'il remédierait des soins aux soldats de nos soldats.

En ai que de grand éloge à donner, des services rendus par M. Tidal, Colle, Sels en Wornion; je pense que leurs noms seront bien placés dans l'historique du régiment, à côté de ceux mentionnés pour des récompenses.

M. Lebrun, dont Lientenau, quoique blessé à la tête, étant à l'hôpital, a concouru de tout son force au sauvetage de la maison Cyren.

M. le Lientenau Pallu, de garde dans les fossés, a maintenu sa troupe dans le plus grand ordre; cet officier a mis beaucoup d'activité et de vigilance en faisant surveiller la poudrière du fort l'union, qui s'était écroulée, et qui pouvait offrir quelque danger, jusqu'à l'enlèvement des poudres.

Je joint ici des certificats à l'appui de mon rapport.

Je suis avec respect, &c.

Le Chef de Bataillon,
Signé Chaumont.

Réponse del'Amiral Tourbeyre, à Son Excellence
M. J. Oxbohm, Gouverneur général del'île danoise,
à Sainte-Croix.

Quo l'Amiral de la Sainte-à-Pierre, le 28 Janvier 1843.

Monsieur le Gouverneur, J'ai reçu, par le capitaine
Sedow, Dubriest de la Compagnie danoise, la Sainte Croix,
la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15
de ce mois, et je vous en remercie de l'intérêt
d'intérêt que vous me donnez à l'occasion du grand désastre
qui a plongé dans la consternation les habitants de la
Guadeloupe en de tel de l'indignation.

Notre Compagnie de Saint-Dominique vous montre
un généreux empressement à vous venir en aide dans cette
douloureuse circonstance. Veuillez vous en exprimer toute ma
gratitude, et croyez bien que les Français de notre malheu-
reuse colonie considèrent toujours le soutien de l'Empire
français qu'ils ont toujours eu le bras danois de
Saint-Denis.

Veuillez agréer, &c.

L'Amiral, Gouverneur,
Signé Tourbeyre.

Lettre del'Amiral Tourbeyre, à Son Excellence le
Ministre de la Marine et des Colonies.

de nouveaux détails sur le tremblement de terre de
la Guadeloupe.

Quo l'Amiral de la Sainte-à-Pierre, le 28 Janvier 1843.

Monsieur le Ministre, la terre tremble encore, et assez fortement dans quelquel quartier vous donnez de l'inquiétude. Ici les dernières secousses ont cassé les débris de manière à rendre complètement les cadavres qu'on n'en a pas encore retirés. et dont n'aurait donc plus à craindre les exhalaisons essentielles qui pourraient sortir de nos mines.

Les grandes chaleurs ont cependant produit quelquel cas de fièvre jaune. L'Animal de Vogel, que j'ai dit en informe, a d'agrement pris le parti de s'éloigner, pour ne pas exposer de braves marins à trouver la mort là où ils devaient de donner tant de preuves de zèle et de dévouement. Les équipages de la Station en portent un grand regret : ils ont acquis, ainsi que leur digne chef, de grands droits à la reconnaissance des habitants de la Guadeloupe comme à la mienne.

et dont continuent le débâtement de ruines ; nous pourrions la construction de baraquements en planches pour le logement des soldats et des malades, et pour offrir au commerce quelquel magasin provisoire. Il y a encore décidé quelquel propriétaire à rebâtir dans la ville même.

Les habitants de la campagne ont repris courage : ils se solent la plus grande activité. Avec une pareille population, on ne doit pas désespérer de l'avenir.

Je ne vous ai pas parlé de l'effet produit sur certains esprits par la catastrophe du 8 Février. C'est une véritable source de difficulté de ma position. J'ai trouvé de ces gens faibles, à qui il a fallu rendre de la confiance ; mais j'ai trouvé aussi quelquel homme très préoccupé de l'avenir et qui avait créé leur imagination en délire ; à ceux là il fallait la

convocation du Conseil colonial, la mise en état de siège, la tarification des salaires, en sont être aussi une loi de l'Assemblée. Vous avez peine à croire que cet étrange proposition aient pu être mis en avant par deux magistrats en deux membres de notre assemblée coloniale; vous serez moi-même étonné que, les rassurant avec dédain, un fièvreux matéor ait préféré l'ordre légal.

Quant au Conseil colonial, je suis bien décidé à ne pas le réunir,

1^o parce qu'aujourd'hui il faut agir et non délibérer;

2^o parce que le Conseil, avec ou sans mon concours, est incapable de faire ce que, seul, je n'aurais pu faire.

Je reste donc seul responsable de tout mes actes, et cette responsabilité, quelque grande qu'elle soit en ce moment, n'a rien qui puisse rebater mon zèle.

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

P. S. J'ai été extrêmement satisfait du concours zélé et éclairé que j'ai trouvé dans M. de la Roche d'administration, en particulierement dans M. de Bernard de Billecoq, qui m'ont servi en deux constamment restés avec moi à la Pointe-à-Pitre.

Lettre del' Amiral Fourbeyre, à Son Excellence
Sir Henry Ligot, Gouverneur de la Guyane anglaise,
à Lémery.

Du Palais national de la Pointe-à-Pitre, le 28 Février 1843.

Monsieur le Gouvernement, J'ai reçu la lettre de change (première) de cinq cent cinquante sterling, dont j'ai la législature de Demerary, en faveur des nombreux victimes du tremblement de terre qui, le 8 de ce mois, a plongé dans la consternation les habitants de la Guadeloupe.

Je vous remercie, Monsieur, de ce secours si généreux, si gracieusement offert; je vous remercie de cet témoignage de sympathie, dont les Français de la Guadeloupe garderont fidèlement le souvenir.

Je vous prie d'être l'interprète de nos sentiments de reconnaissance auprès de votre Gouvernement qui nous donne son aide.

Je vous prie d'agréer, &c.

Le C. Amiral, Goubeaux,
Signé Goubeaux.

Réponse de l'Amiral Goubeaux, à Son Excellence
Sir Charles Grey, Gouverneur général des îles anglaises
du Vent, à la Barbade.

Du Palais national de la Pointe-à-Pitre, le 28 Février 1843.

Monsieur le Gouvernement, le Steamer royal le Loce a déposé à la Basses Terres les cinq mille dollars dont j'ai la législature de la Barbade, en si généreusement offert par Votre Excellence, au nom des habitants de cette île, aux malheureux victimes du séisme qui, le 8 de ce mois, a bouleversé la

Guadeloupe en réduit en cendre la ville de la Sainte-
Pierre.

J'ai vu sans étonnement cette expression des sym-
patisés d'une grande nation ; mais j'ai été d'instinct
touché de l'unanimité de sentiment et de la sympathie
avec laquelle les habitants en l'assemblée coloniale de la
Barbade ont voulu venir en aide à notre infortune. Veuillez
en remerciez pour moi et pour les victimes de ce grand
désastre, tout les hommes bienfaisants dont le cœur a
pu se porter à ce acte d'humanité.

Vous savez tout enfant d'un même Dieu, et vous
savez, vous l'avez dit et vous avez voulu nous le prouver en
nous traitant comme des frères. Et Dieu, j'espère, en
éloignant de vous les calamités qui viennent de nous
frapper, nous épargnera la douleur de vous exprimer
un jour notre reconnaissance autrement que par des
paroles.

Agucy, &c

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Gourbeyre.

Circulaire de l'Amiral Gourbeyre, à M. M.
les chefs d'administration de la Guadeloupe.

Des le ministre de la Sainte-Pierre, le 28 Février 1843.

Pendant ou après la terrible journée du 8 Février, on a
remarqué des traits de courage et de dévouement qui ne

doivent pas rester dans l'oubli. Je dois passer à la connaissance du Roi tout le détail d'humanité qui s'est vu en faveur des Français de la Guadeloupe : veuillez me transmettre, en ce qui vous concerne, tout le renseignement qui vous sera utile.

Recevez, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Gourbeyre.

Lettre de Son Excellence Sir John Walsby, Gouverneur de la Dominique, au Gouverneur de la Guadeloupe

Hôtel du Gouvernement, Dominique, 28 Février 1843.

Monsieur, J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que les habitants de cette île, profondément touchés du désastre occasionné à la Pointe à Pitre par le dernier tremblement de terre, ont résolu d'offrir une souscription générale en faveur des malheureux et victimes égarés à ce lieu. Le chiffre de cette collecte se monte à mille dollars, que j'ai été forcé de mettre à la disposition de Votre Excellence, par un ordre du M. William Sadain, à la Basse Terre, que je joins à la présente.

Permettez-moi encore d'établir que plusieurs sujets Français étant venus chercher un refuge ici, aussitôt après la catastrophe de la Pointe à Pitre, je les ai remis à la justice de votre Législation, qui s'est fait un honneur de voter la somme de cent cinquante sterling pour être partagée entre les malheureux réfugiés.

J'ai raison de croire, d'après la réponse de Monsieur
 d'Ambrel à mon message, qu'un secours ultérieur sera
 accordé; mais quel qu'en soit le montant, il ne répondra
 qu'imparfaitement à la sive symétrique manifestée ici
 par tout le rang et tout le clergé, du côté d'une
 population distinguée par son excellentes qualités, et
 formant une portion importante d'une si belle colonie,
 appartenant à un état grand, respecté en ami.

et dont n'a point été éprouvé aucune sorte en souffrance.

Celle de la propriété s'élève à environ mille six cents sterling.
 Je regrette seulement que la condition restrictive de la Domi-
 nique l'empêche de offrir un secours proportionné à son désir.

Je ne puis finir cette lettre sans vous exprimer l'ad-
 miration qu'a généralement excitée le bel exemple donné
 par Votre Excellence, en prenant d'une manière si
 prompte et si judicieuse les mesures propres à soulager
 l'humanité souffrante dans des circonstances d'une na-
 ture si épouvantable; exemple qui paraît avoir été digne-
 ment imité par le évêque en son autre autorité.

Je sais de cette occasion d'exprimer à Votre Excellence
 l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé John Macpsail.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Colonies. — Guadeloupe.

La catastrophe du huit février a frappé de terreur notre malheureux pays.

Cette fois, la Basse-Terre seule reste debout. Pourtant, aux premières oscillations du sol, la stupeur y est à son comble : on s'enfuit des maisons ébranlées ; on demande, à genoux, miséricorde ; on court, on se hurte ; on cherche un lieu sûr ; on s'en va, un enfant dans les bras, un Christ à la main. Pieuse, mais imprudente, la foule emplit les églises : elle pleure, elle prie et baise la dalle froide.

Regardez ces images de poussière : l'une plane sur la ville, l'autre sur les hauteurs. Ce sont des murailles qui s'éroulent, des montagnes qui se déchirent ; c'est le piton du volcan, qui tombe !

Et chacun songe aux siens : ils vivent ! les hommes n'ont point souffert.

En cet instant, M.^r le Gouverneur paraît. Suivi du peuple, qu'il rassure, il interroge les habitants consternés ; il promène un regard inquiet sur les maisons particulières, sur les bâtiments publics ; il entre ici,

il s'arrête là : rien n'échappe à sa sollicitude. Vers le soir, informé du désastre de la Pointe-à-Pitre, il part pour cette malheureuse ville, dont il n'existe que les ruines, amoncelées sur des cadavres....

Tout cela s'est fait dans une minute... Dans une minute, s'est anéantie l'œuvre de quatre-vingts années ! Dans une minute, positions heureuses, fortunes lentement amassées, se sont évaporées. Dans une minute, combien d'existences trouquées, de projets avortés, d'entreprises rompus, de choses inachevées ! car le Seigneur n'avait point dit : O ville infortunée, prends garde !

Tout cela est arrivé par un soleil resplendissant, par un ciel bleu.

Mais une cité détruite, une population décimée, n'était-ce pas assez pour un jour ? Cependant, on n'avait encore que le premier acte d'un long drame : l'incendie n'était pas venu.

L'incendie d'une ville !... magnifique horreur ! La flamme marche contre le vent qui passe ; ailleurs, elle s'incline, elle se relève, elle ondule. C'est une gerbe qui s'allonge, se retire, et s'allonge encore. C'est une langue de feu qui léche la muraille. C'est une chevelure qui vole,

une lambeau qui s'en va. Insidieuse en sa mobilité, elle déjoue vos prévisions, vous ouvre un passage, le ferme et vous enveloppe. Dans une vaste étendue, elle empourpre les nuages, elle colore la mer des reflets. Sa clarté s'arrête sur les bâtiments à l'ancre dans le port, sur les fronts pâles des matelots. Une poutre horizontale la coupe de saligne noire : elle tombe pour l'alimenter encore. Mais une jeune femme est à sauver : tous les efforts sont impuissants ; elle va inévitablement périr !... Regardez au plus haut balcon : elle est là, grande, svelte, impotente, destinée devant l'incendie. Elle fléchit un genou, croise les mains, lève au ciel ses yeux qui implorent, et meurt, jeune martyre, dans cette sainte et noble attitude....

L'incendie d'une ville !... phare inconnu des navigateurs ; lac aux vagues ardentes dont s'approchent, la nuit, des ombres fantastiques ; bûcher immense qu'un déluge seul pourrait éteindre !

La Pointe-à-Pitre n'est plus !... il ne reste, à sa place, que des débris et des cendres, que des hommes et des fragments d'hommes sanglants ou calcinés....

Reportons-nous aux premières heures de la catastrophe. — Mille infortunés fuient et tombent. Mille

autres cherchent: leurs yeux sont hagards. Ils écoutent: leur respiration s'arrête. Ils soulèvent une pierre: rien peut-être, si ce n'est un cadavre proutelant, un buste informe. — Remarquez cette blanche figure d'un enfant dont les cheveux pendent en spirales blondes sur l'épaule de son père, fossoyeur inhabile qui l'importe pour l'inhumer. — Une fiancée à l'œil effaré s'en va, tenant sa robe nuptiale, tant de fois regardée, essayée tant de fois. — Quelle est cette pudique fille qui court demi-nue et croise ses bras sur sa poitrine? — Quelle est cette famille dont les cadavres glacés jonchent le sol? Malheureuses créatures! fraîches, parfumées, charmantes, déjà prêtées pour le bal du soir, elles y songeaient... les voilà dans la poussière avec leurs gants soyeux et leur mise virginale. — Ici, une main sort des ruines. Elle serre la main qui la touche: on vit sans doute. Déblayez, mais prenez garde à ce pan de mur qu'un souffle abattrait. La tête est dégagée; la ceinture paraît; les pieds sont libres. Le mur tombe... tout s'engloutit! — L'œuvre innocent, qui n'avait point fait mal encore, un enfant crie: sa mère vole. On attend l'enfant et la mère. — Voici des noirs tombés avec leur maître, bon maître qui, pour les écarter du péril, les rapprochait dans

ses bras. — Vierge frêle et délicate que le soleil incommodait, qu'une mouche faisait souffrir, tes mains diaphanes, ton front adoré, sont brisés, broyés, inconnus! — Un cavalier s'éloigne: on lui disait adieu, lorsque des pierres, qui s'annoncent, l'étriquent mortellement dans leur double muraille. — Regardez, en passant, cette épouse désespérée. Elle gratte la terre de ses ongles saignants; l'autre part d'elle-même est là, inanimée. — Voyez à ce haut étage: la table est servie, les chaises sont placées, et les convives ne viennent pas.... Sous cette table, insoucieux, attendent toujours, le chien de la maison sommeille.

Pour achever l'œuvre qu'un premier fléau commença, la flamme apparaît. Quel supplice elle prépare aux victimes qui ne pourront fuir! Elle monte ou descend; elle marche inexorable, dévorant, sur son chemin, bois et métaux, créatures vivantes et froids cadavres. Qui nous dira ce qu'elle consume d'enfants et d'hommes? — Une jeune mère, dont les pieds s'embêtent dans les ruines, ne s'allarme point d'un feu qui va l'attendre. Résignée, elle arrache son collier, tire ses anneaux, et, les jetant à quelqu'un: "Prenez cela," dit-elle, "prenez cela pour mes enfants, mes pauvres enfants!" — Un père se meurt; son fils arrive; mais la flamme

venait aussi. Pour sauver le fils et le père, on fait des efforts surhumains: la flamme vient et les torture. — Un autre, ayant le bras pressé entre deux blocs de maçonnerie, ne parvient à l'arracher de cet horrible étau qu'en y laissant des lambeaux de chairs. Oh bien! le feu lui eût toute issue; et aux atroces douleurs déjà éprouvées succèdent bientôt celles d'un martyr non moins lent que terrible. — Des soldats paraissent, lorsqu'une malheureuse femme, enfoncée jusqu'aux genoux dans les décombres, s'écrie d'une voix saisissante: « Venez, venez! et pour Dieu, si ce n'est pas pour moi, tranchez cela, ou je meurs consumée!... » Les soldats ont passé. — On emporte un blessé, malgré tous les obstacles; mais, au moment d'être cerné par un rideau de feu, il faut l'abandonner si l'on ne veut périr avec lui, il faut étouffer la pitié, qui parle. Et l'infortuné reste seul au milieu d'un bûcher; et dans l'éloignement on entend ses cris déchirants s'éteindre....

Où sont les habitants arrachés aux flammes? — Dans une tente dressée là-bas, hôpital improvisé pour eux. C'est là qu'ils reçoivent, sans les avoir long-temps attendus, tous les secours que l'homme, après Dieu, peut donner. Assez et trop d'amputations ont été vues dans les

ruines: ne regardons que pour admirer. Quelle sollicitude!
quel empressement! et, pourtant, quelles précautions infinies!

Liens sans de Saint-Paul, les sans de tous en-
cesnement, douces, actives, ingénieuses, grandes hier, vous êtes
sublimes aujourd'hui!

Et vous (1) qui arrivez toujours où il y a le plus de
soins à donner, le plus de doutes à dissiper, le plus de résistances
à combattre; vous qui, au besoin, joignez l'ordre à l'exécution,
la rapidité au bien-faire; vous dont la parole a des secrets
pour soulager, comme votre expérience en a pour guérir,
médecin de toutes les douleurs, ami sensible, servant modeste,
combien de voix ici vous bénissent!

Ce jour est donc celui des nobles dévouements.

Vêtu d'une casaque qu'il doit à la générosité d'un
matelot, M. Champy est beau dans son dénuement. Plus beau
dans sa force d'âme, il dérobe ses larmes: l'homme sec et le
magistrat resté.

Près de M. Champy on remarque souvent M. M. Léger
et Berthemet, ses infatigables auxiliaires.

Quelques ames prédestinées n'attendent qu'un évène-
ment pour grandir.

Une femme gît sur un amas de pierres, son ride

(1) M. Cornuel, Premier Médecin en chef de la marine.

et dernier lit. Au moment suprême, elle dit à son mari, qui n'est point maître de ses sanglots: "Long-temps nous avons marché ensemble: l'heure est venue de nous séparer... Je m'en vais donc: priez pour moi. Mais vous restez: que Dieu vous garde!"

— Mon ami, ma tâche est achevée; la vôtre ne l'est pas. Je ne suis plus qu'une chose inutile: laissez-moi mourir seule. Hest des mères qui leurs enfants appellent: secourrez-les. — Mon ami! retenez vos pleurs; soyez homme: allez! allez où travaillent nos frères, où il y a quelqu'un à sauver!"

Madame Gournoux-Duclos vient de mourir. Son mari est à l'aurore, tant est sacré le vœu des mourants.

Félix, pauvre noir, veut, pour l'amour de Dieu, emporter un blessé et le mettre à l'abri des flammes. C'est alors qu'appuyant toutes ses forces à l'accomplissement de son œuvre, gravissant des montagnes de ruines, disparaissant dans leurs interstices, remontant hors d'haleine, demandant une minute de répit, puis redoublant d'ardeur, et s'élançant, avec son fardeau, d'un prom de mur à un autre, Félix était vraiment admirable.

Accompagné d'un soldat et d'un jeune marin, M. Chérot passe, chargé, comme eux, d'un cadavre, au dirige lentement un convoi.

Trois de mille victimes ont été enterrées dans la chaux

vive ou jetées à la mer; mais quelques-unes, trouvées sur-
nageant, ayant effrayé la population des côtes et inspiré
des craintes pour la santé publique, on ne jette plus à la
mer, on brûle. Déplorable nécessité! autre douleur à porter,
autre pensée cruelle à subir! De cette tête bien-aimée qui se
penchait vers nous, de ce bras qui tant de fois s'appuya
sur le nôtre, quelle urne a recueilli les cendres? — Les
cendres? le vent les a prises: le vent seul dirait où elles sont....

On ne peut, jusqu'à présent, connaître le nombre des morts.
Celui des blessés serait, dit-on, de quatre cents, quatre cents ruines
vivantes qui tombent, une à une, dans l'abîme éternel.

L'incendie s'est éteint cependant: il nous laisse le squelette
d'une ville, ce qu'il n'a pu prendre. Il nous laisse cette solitude
immense où de blanches colombes, volant sur un mur,
cherchent vainement leurs doux abris; où le silence n'est troublé,
la nuit, que par les hurlements d'un chien qui attend son maître.

D'ici l'on reconnaît l'église, en partie détruite.
Son horloge, subitement arrêtée par les trépidations du sol,
marque toujours dix heures trente-deux minutes, l'heure fatale.

De là les restes de l'hôpital militaire offrent l'aspect
d'un amphithéâtre romain. Montez sur cette muraille, les
débris d'une cité morte vous rappelleront la scène de

destruction qui s'est passée dans son enceinte.

N'oubliez point de faire une pose devant ce tableau de Ninive, épargné durant l'incendie: c'est le pendant de notre désastee. — Ainsi, quand tu le veux, Seigneur, d'une main tu renverses une ville, de l'autre tu l'embrases. Oui, ton amour est grand, car tes châtimens sont terribles. Pourtant, Seigneur, n'y avait-il pas plus de dix justes dans la ville qui vient d'expirer?

Qu'est devenue cette population insoucieuse? — Le vent du malheur l'a balayée: toute maison renferme un tombeau; toute pierre a une tache de sang. Eh bien! nous assure-t-on, sur cette nécropole grandira, comme par enchantement, au souffle de la brise tiède des tropiques, une cité gracieuse et florissante. Mais nos pères, et nos sœurs, et nos frères, et les enfans de nos frères, et nos mères adorées, qui nous les rendra? qui nous dira? Frère, ta sœur est venue! — Père, voilà ton fils! — Enfant, voilà ta mère!...

Le foudre invisible a passé aussi par le Moule. Là, entre autres infortunés, il a frappé du même coup neuf enfans de l'âge où l'on nous enseigne à lire et prier, à prier l'ange de veiller sur nous. On raconte qu'un militaire est arrivé pour les secourir. Alors, non sans extrêmes précautions,

il a pris les blessés, et les a mis sur une ligue; il a cherché les morts et les a déposés sur une autre. Puis, s'agenouillant entre ces deux rangs d'innocents martyrs, pauvres petits veufs tout dernièrement dans le monde, cet homme, femme par le cœur, s'est pris à sangloter comme une femme.

Sans doute la campagne n'a point de ces pertes à déplorer; mais des habitations détruites, des églises écroulées, des ponts lézardés, des terres entr'ouvertes, des déchirures au versant des montagnes, des plantations tombées dans les falaises ou dans les torrents obstrués, n'est-ce point une assez large part des maux qu'une minute a faits?

Quelque chemin qu'on suive, la destruction apparaît sur les hauteurs ou dans la plaine; mais à côté de nos sombres pensées reste l'espoir, doux ou moins, sinon consolant, que nous serons pas abandonnés.

Déjà les sympathies de M. le Gouverneur pour notre malheureux pays viennent de se manifester plus profondes encore que jamais: elles grandissent avec nos désastres.

Avisé sur les quais de la Pointe-à-Pitre aussitôt qu'il est humainement possible, l'Amiral n'a laissé à personne le temps de se dire: Où est-il?

À la vue de ce qui fut une ville, une ville riche et
populeuse, belle et imposante, M. le Gouverneur s'est arrêté.
Que se passait-il en son cœur? Ses traits et ses larmes
l'ont dit assez; mais ce qu'il n'aurait pas assez dit, c'est
l'effet de cette immense douleur, saisissante par son silence.

La présence immédiate du chef de la colonie a
produit un grand bien sur l'esprit de la population,
désespérée, éperdue, sans direction dans son effroi, fuille
au vent: c'est qu'elle est sûre de sa puissante énergie, de
son active sollicitude.

Sa sollicitude, on la retrouve, toute palpitante,
dans cette proclamation écrite avec des larmes de sang sur
les ruines de la Pointe-à-Pitre. Elle se manifeste lorsque,
en peu d'instants, il satisfait à des nécessités sans nombre.
Elle éclate au moment où, les vivres allant manquer sur les
lieux mêmes, il remue ciel et terre pour s'en procurer. « Pressez-
vous, écrit-il au gouverneur de la Martinique: les gens
qui ont faim n'ont pas le temps d'attendre. » Cette phrase,
si pleine dans sa brièveté, est comprise, et bientôt on signale
la division française en anglais vers la Pointe-à-Pitre.
Ainsi, grâce aux appels qu'il a faits, aux ressources
qu'il s'est créées, à son promptitude dans l'exécution,

M. l'Amiral Gourbeyre n'a eu besoin que de quelques heures pour sauver de la famine une population tout entière.

Noble Gourbeyre! soyez béni, comme ces amiraux, comme ces administrateurs, qui vous secondent.

Avec les secours apportés par les bâtiments du Roi, sont arrivés aussi des dons particuliers de la Martinique. La Martinique! elle vient toujours la première. La Martinique! c'est une sœur bien-aimée qui se dépouille pour nous vêtir, qui s'appauvrit pour nous donner. "Prends, dit-elle, prends encore." Et elle jette, et elle jette sans cesse, inépuisable comme sa charité.

Marie-Galante n'a pas oublié ce que l'on souffre aux jours mauvais.

Et les Saintes? — Les pauvres Saintes ont été riches pour nous.

Et la Basse-terre? — La Basse-terre est admirable en sa libéralité sans limites, en sa religieuse hospitalité.

Et les Antilles étrangères? Et la terre-ferme? — Elles nous viendront en aide dans un élan tout fraternel: y a-t-il des frontières pour la charité?

Quel empressement à recueillir ces émigrants

Sous refuge, ces orphelins sans appui! Aussi bien, avec quel désintéressement les secours, sous mille formes, arrivent de tous les étages! toutes les consciences sont en repos.

Femmes saintes (1), dont le patronage exerce une précieuse influence, vous semez les offrandes que vous avez reçues et celles que vous donnez sans cesse. Vous allez dans leurs salles visiter les malades, et vous ne les quittez, anges inattendus, qu'après les avoir soulagés!

Cependant M. le Gouverneur prolonge son séjour à la Pointe-à-Pitre. Ame forte qui n'en souffre pas moins, ame énergique en proportion des difficultés, il fait bientôt comprendre qu'il faut espérer beaucoup, qu'il faut aux grands maux opposer un grand courage: et, sous son irrésistible ascendant, l'espérance s'infiltré en des cœurs abattus, le courage y reste avec elle. Vous qui passez, courbés par la douleur, levez la tête: quelque temps soyez plus que des hommes; soyez plus forts que le destin. A l'œuvre donc! Salins tomba, et Salins est rebout!

Notre cité aussi se relèvera; et le nom de l'illustre Amiral qui va présider à sa réédification, restera

(1) Mesdames Gourbeyre et Pariset H.

inséparablement attaché au souvenir de sa renaissance.

Amiral, dans ces jours de cruelles épreuves, l'anxiété continue, avez-vous apaisé enfin cette soif ardente d'activité? Il fallait, sur des ruines, tout édifier, tout créer, tout prévoir, subvenir à tous les besoins: vous l'avez fait. — Il fallait, pour une population demi-morte, penser et agir: vous l'avez fait. — Il fallait la ranimer dans sa torpeur, lui montrer l'avenir dans son désespoir: vous l'avez fait. —

Amiral! vous avez bien mérité et du pays et de la France.

La Basse-Terre vient de l'attester au nom du pays.

Le 18 février, à onze heures du matin, un bâtiment de l'Etat, arrivant de la Pointe-à-Pitre, mouille en rade de la Basse-Terre. M. le Gouverneur est à bord: il vient pour quelques heures seulement. Instruite de son prochain retour, la population affluait, depuis le matin, sur le cours et le débarcadère. Elle était là, sans distinction ou de classe ou de rang. Elle était là, silencieuse comme la douleur. Quelqu'un l'avait-il appelée? Quelqu'un passait-il dans les groupes, donnant le mot d'ordre? — L'appel n'était venu que du cœur; le mot d'ordre n'allait venir que de lui.

Mais M. le Gouverneur approche: le fort salue.

Il débarque: la foule, ouverte devant lui, se découvre, et une grande voix, une puissante voix, — la voix du peuple, — crie, à diverses reprises: "Vive l'Amiral Gourbeyre! Vive notre Gouverneur!" M. le Gouverneur passait, digne, triste, inclinant légèrement la tête, paraissant visiblement touché. Quel quart-d'heure dans la vie!... Combien d'hommes en eurent un pareil?

Pourtant, ce n'était point assez: on se mit en marche à une distance respectueuse de l'Amiral; on le suivit, pour ne le quitter qu'aux portes de son hôtel, après l'avoir salué de nouvelles et chaudes acclamations.

Quoi de plus imposant que cette marche silencieuse d'une population dans une ville en deuil d'une autre ville, tandis qu'aux fenêtres, où l'on se presse, on s'assoie et du geste et du cœur à cette oration inattendue, à cette manifestation éclatante d'une profonde reconnaissance?

Avec un tel chef, avec un tel peuple, et la France émue, qui va venir, un pays doit se relever, une ville doit renaître!

Février 1843.

Réponse de l'Amiral Fourbeyre, à Son Excellence
M. Samuel Daadum, Gouverneur de Saint Barthelemy

Quo tel minist de la Sinte à. Ptre, le 1^{er} mars 1843.

Je vous salue le Gouvernement, ainsi que vous l'avez vu, le
tremblement de terre du 8 février a bouleversé la Guadeloupe
et détruit de fond en comble la malheureuse Sinte à. Ptre,
qui n'existe plus. Rien de ce qu'on a pu vous dire n'est au
dessus de la vérité, car tel expression tel plus exagérée ne
donneraient qu'imparfaitement une idée de ce désastre.

Malgré le malheur qui les frappe, les habitants de la
Guadeloupe trouvent une grande consolation dans les
témoignages de sympathie qui leur arrivent de toutes parts.
Ceux que vous nous adressez ont un grand prix à nos
yeux, car nous savons que la fortune n'a pas été prodigue
envers nos braves habitants de Saint Barthelemy; aussi
recevons nous avec une profonde reconnaissance l'offre
de votre généreuse compatriote.

Tel est le bonnet qui m'a été remis de votre main
et je vous en remercie bien de votre amitié; ditel. le aux honorables
M. et M. Portely, Lambert, Delisle; ditel. le aux
hommes bienfaisants qui ont voulu s'associer à cette œuvre
chrétienne.

Agitez, je vous prie le Gouvernement, les vœux que je
fais pour le bonheur de Saint Barthelemy, en échange
de ceux que vous formez pour qu'un meilleur avenir fasse
oublier aux habitants de la Guadeloupe les maux qui les
accablent aujourd'hui.

Agitez, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

Arrêté du Gouverneur, qui met à la disposition de l'Administration une somme de 600,000 francs, pour être employée, en avance, sur matériel d'or ou d'argent ou sur traites accompagnées de connaissements.

Pointe-à-Pitre, le 2 mars 1848.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en dépendances,

Considérant que, dans l'incendie qui a suivi le tremblement de terre du 8 février, beaucoup d'espece d'or et d'argent ont été ou altérés par le feu ou convertis en lingots;

Considérant que le défaut de numéraire en circulation suspend les transactions et augmente ainsi les embarras de la place;

Considérant qu'il importe de remédier à un état de choses non moins préjudiciable aux intérêts de l'agriculture qu'à ceux du commerce;

Sur la demande de la chambre de commerce de la Pointe-à-Pitre, tendant à ce que la caisse coloniale soit autorisée à faire des avances sur dépôt de lingots d'or ou d'argent, provenant des monnaies altérées par le feu, ou sur traites accompagnées de connaissements de valeur;

Sur la proposition du Directeur de l'Administration Intérieure,

Avons arrêté et arrêté ce qui suit:

Art. 1^{er} une somme de six cent mille francs est mise à la disposition de l'Administration pour être employée en avance sur lingots d'or ou d'argent ou sur traites accompagnées de connaissements.

2. Les avances des lingots arrivés lieu d'au del les proportions suivantes :

2500 francs par kilogramme d'or sans mélange.

158 francs par kilogramme d'argent sans mélange.

200 francs par kilogramme d'argent mêlé d'or.

3. Il ne pourra être reçu de dépôt de lingot d'une valeur moindre de quinze cents francs.

4. Les lingots offerts en échange d'avances devront être préalablement soumis à l'appréciation de l'essayeur juré de la Poste à Paris, qui délivrera le certificat indicatif de l'espèce et du poids des métaux ainsi que du nom du déposant.

Les matières reconnues en dépôt seront mises par lui sous enveloppe scellée en portant une étiquette de référence.

5. Les matières en le certificat seront présentées au trésor à la Bourse de Paris, où, après vérification, la contre-valeur proportionnelle sera délivrée au déposant aux termes de l'article 2.

6. L'administration de la colonie pourvoira à ce que les matières déposées soient fondues et affinées à la Monnaie, à Paris.

Après l'avis du résultat de l'opération, il sera procédé au règlement définitif avec le déposant.

7. Les avances des traites seront faites à raison de cent cinquante francs par banquette de sucre du poids de 500 kilogrammes.

8. Les traites offerts en échange d'avances seront à dix jours de vue, à l'ordre du trésorier de la colonie, tirés par

la valeur avancée, joint la commission d'encaissement, et
a accompagné du connaissement.

Les traités et connaissements conformes aux modèles
jointés au présent arrêté seront fournis en triple expédition;
le tireur y joindra, en outre, le duplicata de la lettre d'assu-
rance.

9. Les pièces ci dessus mentionnées seront soumises
à l'examen d'une commission composée du Directeur des
Douanes, de l'officier du Commissariat chargé du service
administratif, et du Délégué de l'Association coloniale.
Après vérification, la commission rendra, s'il y a lieu, au
tireur son la délivrance de la avance réclamée.

10. L'Ordonnance en le Directeur de l'administration
intérieure sera chargé, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, enregistré
partout où besoin sera, et inséré au Bulletin officiel de la
Colonie.

Fait à la Pointe à Pitre, le 2 mars 1843.

Signé Fourbeyre.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'administration intérieure,
Signé Jules Billecocq.

Lettre de M. M. les Administrateurs de la Banque de
Saint-Esprit, au Gouverneur de la Guadeloupe.

Saint-Esprit, le 2 mars 1843.

Alors diens le Gouverneur, Les actionnaires de la Banque de Saint-Esprit, ainsi que les habitants qui ont récemment proposé les habitants confiés aux soins paternels de Votre Excellence, ont décidé conjointement dans leur assemblée générale du 28 du mois passé :

« De destiner mille goudes du fonds de l'établissement au soulagement des malheureux Guadeloupiens. »

Le sousigné, Président en Directoire de la dite Banque, en portant à la connaissance de Votre Excellence cette nouvelle preuve de la sympathie des habitants de notre île envers leur frère souffrant de la Guadeloupe, la prient de vouloir bien accéder, au nom des malheureux, cette donation faite avec la plus grande sincérité et accompagnée des regrets de ne pas pouvoir soulager toutes leurs nécessités.

Il doit remettre à Votre Excellence, sous ce pli, connaissance de 1058 pièces de 5 francs (équivalant à 1000 goudes) embarquées sur la goélette Condor, capitaine Léon, que nous la prions de vouloir bien faire recevoir en employes de la manière la plus analogue au bon usage.

Soudainement que les efforts si bien dirigés de Votre Excellence en la bienfaisance de ceux qui n'ont point souffert dans la terrible catastrophe qui a mis toute la Guadeloupe en deuil, puissent en effacer en quelque sorte les traces effroyables, nous prions Votre Excellence de vouloir bien agréer l'assurance de notre considération très distinguée.

Signé S. M.

Lettre de M. d'abbé Lacombe, Préfet apostolique,
au Gouverneur de la Guadeloupe.

Basse Terre, le 2 mars 1843.

Monsieur le Gouverneur, c'est deux missionnaires de
Saint-Eugène à bord de l'Ernestine. J'ai remis à
M. l'abbé Peyrol une lettre qui le recommande à la bienveil-
lance de l'évêque, mais le Diocèse de Québec il passera, les
journées de ne peut refuser leur saint patronage à l'aide
toute d'humanité dont il est chargé. J'ai écrit en parti-
culier à M. l'archevêque de Paris, dont le concours
en l'ajoutant se peut être si utile; à M. l'archevêque de
Lyon, à M. le P. J. Lussin, qui sur un jour un
si admirable élan à la charité de la capitale, lors du désas-
tre de la Martinique, en 1829.

M. l'abbé Peyrol part avec confiance. Espérons que
sa mission sera heureuse, et que la mère-Patrie ne verra
pas de montrer encore au ciel du malheur de son enfant
de la colonie.

Agacéy &c

Signé Lacombe.

Lettre de M. Levesque, Président du meeting
du 21 février, à la Barbade, au Gouverneur de la Guadeloupe.

Barbade, le 2 mars 1843.

Quid est-il glorieux à Votre Excellence, d'avoir une réu-
nion publique des habitants de cette île, le 21 du mois dernier,
formée d'avoir le dessein d'exprimer nos profonds sympathies
à l'égard de son colon affligé, et d'alléger de nos faibles
moyens les souffrances de ceux à qui le bon-Cœur d'un a-

jugé convenable d'envoyer une si terrible calamité ; un
comité d'administration fut nommé pour recevoir les
souscriptions, et en assurer l'envoi le plus tôt possible.

Comme Président de ce comité, j'ai, avec soumission,
ou du moins avec tout le respect, l'honneur de
faire parvenir à Votre Excellence, par M. Corraux, la
somme de mille dollars, pour être employée au secours
des victimes, de la manière que Votre Excellence jugera
le plus convenable.

Permettez-moi, en terminant, d'assurer Votre Excel-
lence que nous sympathisons sincèrement aux grands
malheurs de nos frères de la Guadeloupe, et s'il était en
notre pouvoir de leur donner un secours plus efficace, nous
serions bien aise de le faire de la manière que nous pourrions
le plus convenable.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé Lebonde.

Le Secrétaire de l'Amiral Gombouze, à M. le Gouverneur
de la Trinidad.

Sur l'Amiral de la Pointe-à-Pitre, le 2 mars 1844.

Monsieur le Gouverneur, Il n'y a malheureusement
rien d'exagéré dans ce qu'on a pu dire du tremblement
de terre qui, le 8 février, a bouleversé la Guadeloupe en réduisant
en cendres la ville de la Pointe-à-Pitre. et dont on compte
plus de mille morts et plusieurs blessés ; en ceux qui ont
échappé à cet immense désastre, dont nul ou presque
n'a échappé sans perdre tout.

La famille Gillou n'a pas joué ; mais elle a tout perdu
 dans ce terrible événement. Elle s'agresse qu'elle a informé
 de son bon-hel parent qu'elle a au Bord' Espagne.

Elle vous remercie beaucoup, Monsieur le Gouverneur, de
 l'intérêt que vous nous montrez dans cette malheureuse
 circonstance en vous joignant d'agréer, &c.

J. E. Anival, Gouverneur,
 Signé Fourbeyre.

Crémblement de terre de la Guadeloupe.

Saint Pierre - Martinique, le 5 mai 1843 (1)

Voici, mon ami, un bel épisode de notre existence colo-
 niale. L'ajournement de la loi de décret en a été un autre.
 Le vote de cette loi en sera peut-être un troisième du même
 genre. Strange appréciation de choses d'ici bas ! Le
 premier, le moins funeste de tout, nous l'aura la justice en
 quelque décret de la métropole, en les deux autres auront
 passé sans nous sans qu'on y ait fait garde ! Le plus grand
 malheur de colonial, voyez-vous, n'est pas d'être exposé
 aux rigueurs de la nature, mais aux passions en aux erreurs
 de l'homme. — C'est que je me désole de voir de vous
 en voyez un insupportable, croyant que le malin encore
 tremblant en face de la ombre encore chaud de la Saint-à. Pierre !..

Le 8 février dernier, la terre a tremblé. Le 9, il nous arrive
 ici, à briale-brune, une épouvantable nouvelle !... « La
 Guadeloupe entière est détruite... enfouie... » En personne
 n'a fait songé à la Guadeloupe, éparpillée en 1843 ! La sécurité

(1) Cette lettre a été insérée dans le journal le Globe, n.º du
 23 mai 1843.

en lahardicse de del maidoul, à trois en quatre étages, nous
 nous y adions !... en moi-même, je n'adail en j'ouo la j'ouo
 jeune de mes deux filles, qui se trouvaient alors dans cette
 colonie, que l'ajj'près de l'effet de la frayo de ce
 fleau frayo ici les j'ouo j'ouo !... Elle venait d'être fiancée
 à l'un de del condit, en, encore un j'ouo, j'el'adail en j'ouo de
 marier avec la mort !... une horrible mort !...

Etait, en j'ouo de la mine en de la dévotion d'une j'ouo
 la tite toute entière, doit-je j'ouo parler de mes douleurs de
 quatre j'ouo ; de l'angoisse qui ont de j'ouo mon cœur, j'ouo dans
 un interminable voyage j'ouo aller demander mon enfant, ma
 belle enfant de dix ans, aux ruines de la Sainte-à-Pierre ?
 Dieu l'adail béni !... J'el'ai trouvée si morte, de j'ouo au milieu
 de quatre à cinq mille cadavres, j'ouo beaucoup, j'ouo !
 adions été comme elle de del j'ouo adoré, de del fiancé, de del
 fleur de j'ouo et d'espérance !... un miracle me l'adail
 sauvée au j'ouo, j'ouo que je ne restais de j'ouo de del ici mes sa
 mère... ou la rendre folle !...

Le 8 février donc j'ouo était à déjeuner avec mes j'ouo et
 amis, à l'hôtel du Trévo, rebâti en j'ouo du même en j'ouo la ce-
 ment ou une magnifique demeure en j'ouo n'adail fait, il y a
 quatre ans, que d'elles, on n'adail j'ouo à del maître j'ouo
 en j'ouo et d'écrites du en aux seconds du 11 de
 janvier 1839 !... Le 8 février dernier, à dix heures en j'ouo du
 matin, la terre a tremblé ! J'ai en ma montre à la main en
 j'ouo l'écrite ; elle a tremblé, j'ouo l'affirme, j'ouo dans j'ouo
 de quatre minutes... un siècle !... Elle a tremblé ici d'un
 mouvement en j'ouo, allant, venant, du nord ouest
 au sud-est, toujours dans le même j'ouo. Elle a tremblé
 d'un mouvement ondulateur, oui, ondulateur, je j'ouo mes
 expressions, qui a donné à nos yeux, dans la grande allée du-

jardin du trésor; qui a donné partout au sol qui nous porte, la mobilité de l'air, de la haute mer; aux maisons de nos villes, aux usines de nos campagnes, le langage que nous entendons que donne aux vaisseaux la houle de l'océan réel!... Et ces oscillations profondes, en s'étendant si loin d'un pôle à l'autre, eussent été bouillantes et saccadées, comme elles le furent en 1839, c'en était fait de la Martinique comme de la Grande Terre Guadeloupe! Mais ici, peu ou point de mal... si la mortelle éruption à laquelle fut livrée notre population; celle de Saint Pierre, qui sabote une carrière de rochers étagés; celle de Fort Royal, qui se souvient d'il y a quatre ans, n'est pas déjà un mal horrible!...

La Guadeloupe, Antigua, Montserrat, et de l'autre côté Christophe ont fait les frais du désastre. Et notre Dieu s'y est ruiné corps et biens!... Et me suit toute à la Guadeloupe quatre jours après l'événement, en j'ai encore vu la Côte à Saint Pierre couverte par terre d'aut son lit de glauque! Qui, le 12, l'incendie brûlait, encore acharné à sa proie! J'en suis parti le 21, en j'y ai laissé de braves gens rongés par le dernier mal de la ville, les décombres toujours amoncelés d'aut un ciel lugubre de douleur. Leurs masses de fâmes l'autrefois en décourageait la révolution elle-même! La main en leur effort incessant de milliers d'hommes n'a jamais pu marquer leur travail de quatorze jours d'aut ce chaos bachelé en quelques secondes par le tremblement de terre... en quelques secondes, car le surplut fut un luxe d'acharnement! Là, les mouvements de la terre ont été bouillants et saccadés; là, conduits en d'aut tout le soul: oscillations, ondulations, trépidations, rien n'y a manqué pendant plus de trois minutes, comme pendant les 22 secondes de notre 1839! Ce qu'on s'explique alors défie l'imagination de l'océan en le jette au sein des pentes!

La Colonie entière, population, maïson, montagnuel, sem-
ble être jetée dans un cribble qu'agitent avec fureur les brul
du géant-sécanique qui se promène dans les antilles ! Cette
image vous passe : allez voir le D^{ist} que la réalité donne aux
exagérations humaines !

Le 21, les ruines de la Pointe à Pitre, brûlées par l'incendie,
noircies par la fumée, avaient icilli de mille ans ; partout
le désert en la solitude, le découragement en la torpeur ! Et tenez,
quelque merle s'envolant d'un coin recouvert de ce vaste
tombeau ; en l'air, une nuée de pigeons s'illonnaient la fumée
des ruines d'une aile infatigable et rapide, sans jamais se
poser !... Cette fois leur instinct prodigial cédait à l'amour
des merles qui s'étaient arrêtés et s'envolaient !... Ça en là
des buissons étendus des restes humains à demi consumés,
ça en là des buissons où brûlent encore les derniers cadavres
arrachés aux décombres !... Mais les décombres ne les
rendront pas tout, car il en faut pas milliers pour l'infection
qui déjà coule le sang en fait d'air le fume !... pas milliers
pour la peste !... car il reste encore du monde à exterminer !...
Et ainsi, le tremblement de terre, l'incendie en jouent être la
peste !... Je ne puis voir le sort de la loi des éternels n'y joins
pas pour nous le désespoir !... un quatrième fléau, plus
durable, plus général, plus funeste que les trois autres...
tant il en irai que les autres de Dieu, même les autres
de sa colère, ne viennent joindre la terre, ne désespèrent jamais
les populations autant que le font les infections et les épidémies
des hommes !...

Le 21, le chiffre constaté des morts s'élève déjà à près
de quatre mille, et l'on trouve encore des cadavres, en les bles
monnaient toujours !... Corbilles, menétril, écriades, défigurations,
offrant à la chirurgie des problèmes insolubles, et à l'observation,

l'échantillon de la horrible mutilation castrée dans les
 décombres encastrés dans la dévastation commune! Cette
 dévastation fut d'abord les flots de la rade extérieure; mais je
 ne sais quel jiriste ramenait inévitablement les corps vers la
 plage, comme j'ouo demander, à force de jicte, aux jorant
 et aux amis, un lieu de repos plus tranquille... c'est alors
 que la jorance désejérée conseilla le bouche!.. et don, ja-
 mais aucun échange de bataille, la mort n'a resté avec
 ces jours, instable multiplicité de jorant!..

Qui dans de sa vie tout les jorant et les atroces
 douleurs de mille drames condamnés dans cet mine en-
 flammée, lorsque après le tremblement de terre qui a rendu
 blessé, écrasé, enjoronné, est venu l'incastré j'ouo a ces
 les mourants, en jorance de malheur engagé de
 les décombres, les secour et le dévouement de leur amis;
 j'ouo étouffé ou rendre d'ant ce cri de désespoir qui implo-
 raient la merci de Dieu, et l'assistance de l'homme!.. La
 réflexion qui esorde à interroger ce échange d'extermination,
 à déchiffrer quelque ligne de ce manuscrit de Dieu, re-
 monte de ces abîmes de désolation par un équilibre d'hor-
 reur, comme la raison humaine rebondit offerte de l'espace
 et de l'infini dont, un jour de curiosité injuste, elle a tenté de
 sonder les mystères et l'immensité!

La ville du monde, la seconde de la Grande Terre, tout
 les bouge, tout les vidant de cette rade en riche partie
 de la Guadeloupe sont littéralement rasés. C'est un jorant
 une d'écarter ou d'ajout qui doit resté de bon! L'inc
 de plus belle récolte de ces dernières années étale autour de
 cet mine le luxe de ces jorances, comme une satire de
 l'impudence où sont les malheureux colons de lui demander
 du pain et de l'argent! Que la sagesse de l'administrateur y

première garde ! la redirection de la cité est là ! que le sentiment de la sorte actuelle en d'une justice toute naturelle, mais inconditionnée, n'entraîne pas à de faux calculs ; le monopole de la couronne donnera quelque avantage à la Côte-à-Pitre... la campagne de couronne, lui restera seule de la part, et lui rendra sa prospérité, en retour de subside judicieusement réparti.

J'ai parcouru cette campagne dans toute son étendue ; elle est couverte de ruisseau et l'agriculture est aux abois. Partout le sol offre aux regards des lignes courbes, longues, larges, étroites, droites, tortueuses, inimitables, comme les délimitations d'une immense carte de géographie. Partout, des fissures profondes encaissent des bords de grès. Là, le sol s'est affaissé ; ici il s'est bombé. Figurez-vous une mer agitée et subitement solidifiée par la glace !

Je ne puis vous rendre compte de phénomènes qui se sont manifestés à la Guadeloupe pendant le tremblement de terre. Les uns disent que l'incendie a été allumé par des feux souterrains sortis au dehors par les nombreux fentes de la terre. Cela aurait pu être. Sans ma conviction, le tremblement de terre ou une autre cause, l'effort d'un volcan, de gaz incrépables produits par des combustions instantanées dans les cavités de la terre ; mais je préfère à croire, avec le plus grand nombre, que cet incendie a été le résultat du contact des ruisseau avec les nombreux foyers en pleine activité dans la ville, à cette heure du jour. Tout le monde s'accorde à dire qu'il a jailli, à une grande hauteur, beaucoup d'eau bouillante par les fissures qui sillonnent encore le sol de la colonie.

Les journaux ont publié. Le temps le plus d'été,

le soleil le plus radieux, ont éclairé la scène de destruction du 8 février, à la Guadeloupe. Ce jour là, l'air était froid et agité par une violente brise du nord-est. A la Martinique, au contraire, le 11 janvier 1820, le temps était chaud, calme et parfaitement calme... Rien donc qui puisse servir d'indice à l'expérience, ... tout pour la gloire au feu l'imposante terre de sa souveraineté!..

Mais voici de nouvelles merveilles, à la suite de coïncidences qui ne manquent jamais leur effet sur des années déjà battues par le malheur. Pendant ce jour dernier, on a pu voir à l'œil nu, et voir le soleil le plus brillant, le cours d'un astre qui, dans mon opinion, n'est autre que la planète de Vénus. Mais en vain notre firmament de tropique, brillant plus qu'à l'ordinaire du côté de l'équateur d'étoile, atteste pour la journée un ciel pour le plus élevé qui donne du change aux regards humains et explique le phénomène. Le globe, dans bien des yeux avides avec anxiété le cours tranquille et régulier, n'aurait pu offrir un message céleste pour le vulgaire, interprète, à se faire entendre, les mystères de la redoutable déesse!.. Il ne s'agit de rien moins que de la fin du monde!

Le ciel quelque chose encore, nous avons la visite d'une comète!.. Elle se montre à la chute du jour, dans l'ouest du sud-ouest, chaque soir à quelque degré de plus, au-dessus de l'horizon. L'astre est petit, mais il projette dans le firmament une queue de méduse!.. Ce rayon occupe obliquement une bonne moitié du quart du cercle... et un nombre infini d'imagination!.. que serait-ce donc si la lune, n'en absorbait en partie l'étendue et la clarté? Rien d'élegant et de majestueux en même temps, comme ce rayon se levant, si soudainement jeté dans l'espace! que c'est beau et étrangement à

contempler de notre atmosphère l'insolite en d'autre image !... Comment attachez une jouée de malédiction à cet événement cognitif en appréciant pour toute la malice, j'insiste, d'être bornée à tromper le calcul ou à déjouer les prévisions de l'almanach... en de mesdieu de l'observation ? Quoiqu'il en soit, cette comète est aussi le message des colères de Dieu ! C'est elle qui a gonflé le canal de nos fleuves, dévot la température cubit d'institut duo l'océan, en fait trembler la terre sous nos pieds révéral !... que de braves gens ici ont déjà fait leur bagage pour la vallée de Gogmagog !... Sages, sont bien, mon ami, que si la chose était faisable, il y aurait quelque satisfaction à en finir ainsi, tout ensemble, avec les labours de la vie civile du monde de botterade ? Là, tout ensemble... j'ordonne à jolence, j'ordonne qui sont jolence !...

était, au milieu de cela, qu'en sera-t-il de nous en de notre malheureusement jolent ? Dieu me garde d'aucun doute ingrat et d'aucun privilège duo la justice générale du peuple de France pour ses frères ébriés et malheureux ! était, ces antagonistes de l'humanité de l'égotisme !... l'annoncé a jolent la faim ou soit la nudité... la justice en la protection donnée par les hauts pouvoirs de l'Etat, à l'industrie en à l'agriculture de la province, j'ordonne d'ailleurs rebâtir les cités en la faire jolent jolent. Que la chambre des députés nous donne donc en aide ! qu'elle ferme l'oreille à cette inexorable argumentation, que j'entends d'ici comme l'écho fatal de notre chute !... Seul le Roy ; il ne faut plus compter duo les colonies en leur produit ! Ah ! ne comptez donc plus duo les trois quarts des habitants du globe terrestre ! En 1755, la terre a tremblé de l'extrémité du golfe de Botanie au cap Horn, de l'Idonne aux confins de

la Chine ! En 1788, en jouant au jeu de trois ans, le vol a manqué sous les yeux de tant de gens qui se trouvaient de la Calabre ! Plus tard, Caracas, Lima en toute l'Amérique espagnole ont été condamnés de ruine et de mort par le même fléau !.. Vous récemment, l'autre jour, l'Amérique du nord, toute entière ébranlée, se dresse en première assistance !.. qui d'ailleurs le fléau n'est-il en route pour aller visiter votre coin d'Europe en sort de Botterdam ? Suffre tout mon sang pour n'être pas prophète !.. mais alors je vous souhaite votre voyage en votre persévérance, en je vous promets la justice toute entière en l'obole en profane des grands colonial, si vous ne les avez pas tués avant !

Et c'est de grand deuil, en comme je vous reproche le cas en redoublant l'esprit, de vous place la justice, le dévouement en la belle action. Et le lendemain de la catastrophe, nous en arrivons ici la triste en vaine nous d'elle par une voie étrange, rapide, inconnue jusque là dans nos jours... de spéculation sur la faim en de même de nos jours et concitoyens !.. avait Dieu, inspira douloureux, la cupidité à un seul, pour mettre en relief l'immense abnégation de cent mille... Et l'inspire, peut-être encore, pour joindre, en fardes de la misère à soulager, aux ailes déjà si rapides de la main d'œuvre nouvelle, les ailes plus élevées encore de la spéculation sordide ! Et est-ce pas à elle-ci que l'on doit les riges pour nous couvrir ? L'aurait spéculation en main d'œuvre nouvelle n'ont eu de débile plus rapide... L'aurait non plus, la justice en de cour d'élan plus énergique... Le secours a de suite la nouvelle officielle ; le secours était parti du cas de notre vénérable Gouvernement, de nos exils, de nos bouillottes, de nos dépôts publics en riges ; il était parti de nos ports, il était arrivé sur

les lieux en souffrance, au seul signal donné ici par le fatal
 bateau de la Basse Terre!... de la Basse Terre, la cause de
 la déserte!... un admirable instinct a deviné la dévotion!... a
 fouillé dans la spéculation avec toute l'énergie, toute la noble
 arbitraire de l'amour de son frère, en a trouvé au fond de
 ordres spéculatifs la douce et saine pensée de l'expérience bedouin
 sur lequel on avait spéculé! Personne n'a dit: j'ose être!
 attendez!... et voilà, dès le jeudi soir, tout était parti de Saint
 Pierre en Du fort Royal; tout était arrivé dès le vendredi soir,
 en le samedi matin, tel secours d'organisations lorsque nous en
 fûmes ici le même samedi, à deux heures, par la goëlette la
 courbe, capitaine Delille, le premier assés fait à nos
 symposiums par le noble et vaillant qui était si éloigné-
 ment de la déserte de l'innocence de la Sainte à Paris.

Mais ce n'est pas à moi, en attendant, à vous dire
 l'aide portée de si bon cœur à notre cause infortunée!... c'est
 naturel. Place aux mérites plus désintéressés en plus
 rares de ceux qui n'ont jamais fait défaut à nos mal-
 heurs publics!... Dès le soir du jeudi, 9 février, notre
 excellent et digne gouverneur, le Contre-amiral Dural
 d'Alilly, accompagné, avec les secours de tout genre, les
 bâtiments légers du service colonial; dès le soir du jeudi,
 il assumait sur lui la responsabilité d'une mission spé-
 ciale interomnie, et, d'accord avec le zèle et l'engagemment
 du brave commandant Laurentin, du Dôme, lançait vers
 la Guadeloupe une frégate à vapeur, avec des provisions
 abondantes et de toute espèce, qu'il passe la nuit à orga-
 niser et à faire embarquer. Le même soir, le Contre-amiral
 qui commande la station donne aux bâtiments de son

ordres le signal du départ et leur montre lui-même le chemin de l'asile de l'école... On arrive. Le restant de la population de la pauvre ville de traite sous l'ajustement de découragement en de tous jours. Les hommes d'une faible garnison suffisent à joindre à la sûreté des débris et de l'ajustement au village du feu. La municipalité, pour chaque membre est de la ville miné en cas de deuil, d'élire et arrêté avec calme les mesures du moment. Champs aimés, Bertin, Leger, Desille, Larasse, Rochoux, et d'autres que je ne suis nommé!... Homme d'abnégation en de tous jours! j'ai été profondément ému de voir d'enthousiasme en de tous jours, des larmes qui mouillaient ses yeux en de la fermeté qui animait son cœur!... je tiens à honneur de vous avoir servi les mains!

Mais tout ce dévouement succombait à la tâche! Ici venait les mains, les bras et mains de la station, du service colonial en de tous jours; ils faisaient ces mines sous la voûte de l'éboulement de mille pieds de muraille, à l'ardeur d'un soleil d'austral ombre, à la poussière corrodée des fourneaux de charbon de fer que l'incendie a fait en passant, à la vapeur de l'immense foyer qui leur donnait d'étouffer les bouffées; plus tard, à l'odeur résistante des cadavres qui jonchaient les débris!... ils ont ainsi à l'ordre et à la reorganisation le premier en de tous jours de l'ancien de ces camps!... Que ne puis-je dire à la France les noms de tout ces dignes enfants!... Et sont ai d'ail à l'œuvre, bras équipage en commandant Lamin, du brich à l'Oréste, mouillé de tous jours de tous jours être plus près de la rive de laogue, je sont ai d'ail à l'œuvre mains en commandant de la Ciré

endu Capillon ! matelot en officier de la c'éreide, parmi
 lesquel le capitaine de corvette Daspierre ! Tout aussi,
 marin en Commandant Edward, de la Bancil,
 Ducroix de Villeneuve, de la Eslette; de Leyritz, de la
 Ougnoise; de Harmon, de la Doril!... Tout état de
 l'homme tout de feu, j'avois n'avois j'avois j'avois ce soleil
 toride; tout de feu, j'avois n'avois être j'avois de mentir un
 seul instant dans les soins en l'hospitalité que les réfugiés
 ont reçus à bord comme à bord de la bâtiment de
 commerce!...

J'ai en de la yeux en un cas aussi j'avois j'avois, j'avois
 en méritant de la charité; j'avois j'avois aussi,
 j'avois digne d'un Dieu de bonté en de miséricorde!...
 J'avois ai d'ent les uns en les autres, dans les ambulances
 arrivés à côté de blessés, j'avois d'ent les mourants; je
 d'avois ai d'ent d'ent multitudes j'avois le zèle en d'effie presque
 j'avois aux cent mille douleurs, aux fatigues incessantes
 de cet jour cruel d'ent de nuit j'avois cruelle encore!...

J'avois ai d'ent à d'ent j'avois médecin en chirurgien
 civil en militaire de la Guadeloupe, d'ent en les honorables
 aides que le zèle en la courtoisie d'ent en d'ent! La
 charité, la patience en la douceur en d'ent chez d'ent,
 à la science en à la j'avois habile, le mérite de d'ent d'ent
 j'avois d'ent.

Voilà au milieu de cette élite d'hommes, deux hom-
 mes supérieurs, deux hommes au grand cas, deux
 hommes au cas j'avois grand que la responsabilité en la
 ruine j'avois d'ent, deux hommes, qu'à les d'ent faire dans
 cet jour d'ent d'ent, on en d'ent accomplir à travers
 les siècles au d'ent de la j'avois mourante, l'un du Sénat,

l'autre des patriciens consulaires de la Rome lointaine !
 c'est vous, Contre Amiral Donbreyre, Gouverneur de la
 Guadeloupe ! c'est vous Théodore Boanjoy, maire de la
 Pointe à Pitre !

Notre reconnaissance à d'autres noms, nous à enregistre !
 Vous écrire ici vos noms, nobles et généreux étrangers, ac-
 courus au secours de nos frères, je trempe ma plume dans
 le sang de mon cœur ! Et vous qui à ces noms bienfai-
 sants et glorieux, de chaque côté du détroit, deux grandes
 nations battent des mains, l'une d'orgueil, l'autre de
 gratitude !

J. Oxholm, de Sainte-Croix ; Henry Light, de la
 Guyane anglaise ; Charles Frey, de la Barbade ; Samuel
 Saadum, de Saint-Barthélemy ; John enwaesbaïl, de
 la Dominique !... que n'est-il vous grand pour les pays
 que vous gouvernez, vous, pour la charité s'est étendue
 jusqu'à vous ! une ame riche en féconde a déjà répondu
 aux sentiments exprimés dans vos lettres.

Seudoise, Bonance, Le Gall, Wüllemys, vous tout
 anglais et danois, habitants généreux de cet îlet, nos
 voisins hospitaliers, laissez-nous vous remercier encore,
 en presser de bon vos fraternelles mains. ... Oui, comme
 vous l'avez dit vous-même, dans l'élan d'une pieuse ado-
 tion, les mains de vos frères chrétiens !...

Et vous, officier du 33^e Régiment, enfant de la vieille
 Angleterre, en représentant glorieux de cet armée, vous
 n'est-il pas resté indélébile à nos malheurs ! l'honneur
 national est dignement confié, pour les chances de la
 guerre, à qui d'ain lui donne cet éclat dans la paix.

Mais moi pour toi, pour tel noble Suédois, chère en modeste
 île de Saint-Barthélemy ! Soit benie, et que ta charité

de rasoir ! Tu ne donnés beaucoup, en le vote de l'élud de
 ton joyole a retenti ici de cœur en cœur jusqu'au trône
 éternel du Dieu de la terre de Samarie !

Il nous fallait après le tableau de la ruine d'une ville et
 de l'extermination d'une population entière, le spectacle
 sublime et rare que vous avez donné... L'annonce en la
 consolation accourut au devant du malheur et du dénu-
 ment en arrivant avant le besoin ! Le législateur qui étal
 de miel ainsi au secours de la Guadeloupe en détresse, vous
 n'étal pas français, en vous de français malheureux,
 vous avez voté avec entraînement et unanimité de votre
 munificence subsidel ! merci !.. merci ! Vous avez obtenu
 un bien immense, en donnant de l'offrande à notre misère,
 en votre exemple à nos législateurs !..

Cicéron, Membre du Conseil colonial
 de la Martinique.

Rapport de M. Régent, Lieutenant-Com-
 mandant la garnison à la Pointe-à-Pitre, au Colonel
 Barlet, Commandant Militaire de la Guadeloupe.

Pointe-à-Pitre, le 5 mars 1848.

Mon Colonel, J'ai l'honneur de vous adresser le
 rapport que vous avez demandé, à chaque chef de service,
 sur le fatal événement qui, le 8 février dernier, a détruit de
 fond en comble la ville de la Pointe-à-Pitre.
 Je n'aurai à vous signaler, mon Colonel, que des traits

de l'humanité, à moins qu'on ne s'enille d'y joindre courage, de s'être porté sur les décombres, pour les restes, n'aurait encore eu de chance, j'aurais dû écrouler sur ceux qui s'étaient au secours des victimes de ces affreux débris.

« Mais, non ! un sentiment noble et solut fort, le seul qui dominait, était celui de l'humanité, qui imposait à tout ce qui s'était débrouillé son cas, le besoin de sauver des malheureux, à moitié endormis par le monceau de pierres, et qui, respirant encore, suppliaient qu'on leur sauvât la vie !

Aussitôt après le tremblement de terre, la gendarmerie, ébaissée comme par miracle, comprit la tâche qui lui était imposée dans une aussi douloureuse circonstance, et se mit à l'œuvre. « Mais, tout de ressentant de la confusion générale, il fut impossible d'agir avec ensemble, et chacun courut où il croyait son assistance le plus nécessaire.

Voici, en conséquence, mon Colonel, les faits qui sont à ma connaissance, et dans lesquels j'ai dû nécessairement être acteur ; car, au milieu de pareilles scènes, le grade disparaît, l'homme reste, et ce n'est que l'exemple qu'on peut commander.

Le premier secours porté par la gendarmerie fut aux abords de la caserne.

Sur les débris de la maison qui fait face à la gendarmerie, en forme le coin de la place de l'Eglise, trois femmes ont été sauvées.

Un enfant fut également tiré des débris de la maison appartenant à M. Lemoine-Wauden, notaire.

Dans la rue du Gros-Corne, sur le derrière de la caserne de gendarmerie, un homme fut retiré des débris.

Plus loin, une femme âgée, Madame Loria, fut

également sauvée; mais elle succomba, trois quarts d'heure après de sa blessure.

Dans cet différent fait on figure :

Le maréchal de Logis Guillon, pour sauver M^{lle} Loria;

Le brigadier Boutillon, pour sauver l'inconnu;

Les brigadiers Fayolle, Sollesille; les gendarmes Etter, Choguel, Clément, pour sauver les trois femmes et l'enfant.

Nous allâmes ensuite dans la rue de Cozien, où nous nous arrêtâmes devant une maison dont le balcon était écroulé, et dont lequel il y avait plusieurs personnes. M. l'abbé Luyonil était là avec quelqu'un sortant de secours à ces malheureux; nous l'assistâmes, en lui laissant les gendarmes Etter, Choguel et Clément. Je me dirigeai vers l'hôpital avec le brigadier Sollesille.

Dans ce trajet, arrêté presque à chaque pas, nous avons aidé à sauver cinq ou six personnes plus ou moins blessés.

Arrivé devant l'hôpital, nous avons trouvé les gendarmes Simon, Gastard et Dillanoge, qui avaient déjà sauvé plusieurs victimes. Nous étions adjoints à eux, nous avons gardé à sauver douze ou quinze personnes, femmes et enfants, qui furent transportés dans l'enceinte de l'hôpital.

Continuant par la rue Senny IV, nous sommes arrivés près de la rue de la Martinière, où nous espérions porter de nouveaux secours; mais le feu avait déjà fait tant de progrès, qu'il nous fut impossible d'y pénétrer. Nous nous fûmes donc abandonnés les malheureux, dont les cris déchirants, annonçaient qu'ils mouraient dans les plus horribles souffrances.

Le feu, qui ad'air joint d'ant' j'ohuierent endroit à la foire, en notamment rue del' Abymel, gagnait la caserne de gendarmerie; nous nous batâmes de nous y rendre, pour sauver les choses, en autant que possible quelquel effet.

En passant par la rue de Crozierel, au coin de la rue d'Arbaud, une jeune femme, sur le point d'accoucher, remit au brigadier Belle-dille, son enfant encore à la mamelle. Il le porta sur la place de la Victoire en le confiant à quelquel femme qui se trouvaient là.

J'ai reçu, en outre, mon Colonel, les déclarations suivantes, que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance.

Le brigadier Bontillon déclare que, jour de la place du marché, il a causé l'enfant de Claude Turquetil, marchande de paroissial; que son mari était présent, en que tout deux ont été obligés d'abandonner la mère, le feu étant près de les atteindre.

Le même brigadier déclare aussi que, quelquel moment après, il vit une femme blessée, sur la place du marché, la porta au bord de mer, en la déposant dans une barge.

Le gendarme Crozierel déclare que, de la rue de l'ancien canal, il a porté une femme blessée, jusqu'à la place de la Victoire. (C'était le lieu où l'on déposait les blessés, en où déjà les médecins les prodiguaient leurs soins.)

Le gendarme Daniel dit avoir contribué à sauver deux personnes rue de Crozierel; deux, rue del' Abymel, en deux autres rue del' Eglise.

Le gendarme Berard, déclare avoir causé une femme, rue de Crozierel; un homme, rue del' Abymel, une femme, sur la place du marché.

Le gendarme Farcio, dit avoir causé un enfant, rue de

Cadebec.

Le gendarme Prosper déclare avoir saisi une femme, me de Crogieret.

Le gendarme Bartthélemy déclare avoir contribué à sauter deux serdomes me de l'Hôpital : M^{ad} Rodmadec en sa fille.

L'incendie continuait toujours d'exercer ses ravages, sans qu'il fût possible de s'y opposer. La nuit était venue, et toute la Petite-Ville se trouva dans la joie de l'incendie.

Le feu gagnait la rue d'Emercy, en sorte qu'on ne parvenait à l'arrêter dans cet endroit, tout ce qui restait de la Petite à l'Église, la Nouvelle-Ville, devait aussi être réduite en cendres.

Je me portai aussitôt sur les lieux avec les hommes disponibles : le maréchal de logis Guillot, le brigadier Colletille, les gendarmes Bastard, Bouchy, Daniel ou Simon. Là s'éleva une lutte opiniâtre, qui dura jusqu'à trois heures, en présence de M. Reizen, Juge Royal, du chef de bataillon Chauvonnin en du Commandant de la place.

Enfin le feu céda aux efforts réunis du détachement que commandait M. le Capitaine Ballercy, de la gendarmerie, et de quelques jeunes gens de divers collèges qui ont rivalisé de zèle et de courage.

Il nous restait à peu près à minuit, de l'incendie s'élevaient encore dans le quartier de la maine. Je m'y rendis avec les mêmes hommes; et la Gendarmerie, tant qu'il y eut une ombre de mouvement, s'y porta avec concours à la compagnie d'Infanterie qui s'y trouva, en présence de M. M. Champy, major et Léger, adjoint.

Telle a été, mon Colonel, la conduite de la Gendarmerie; j'espère que les efforts qu'elle a faits, vous accompliront ses vœux.

Dans cette étonnante journée, obtiens votre suffrage!
 Tel rapport qui m'ont été adressés par le Commandant
 de la Brigade du Moule, de Sainte Anne, du Port
 Louis, du Petit Bourg ou de Sainte Rose, ainsi que de Marie
 Salante, annoncent que partout la gendarmerie a fait
 preuve de zèle et de dévouement, et a mérité les éloges
 de l'autorité.

Veuillez agréer, &c.

Le Lieutenant Commandant l'arrondissement.

Signé Régent.

Réponse de l'Amiral Gourbeyre, à son Excellence
 Sir John Macjoshail, Gouverneur de la Dominique.

Sur les ruines de la Pointe-à-Pitre, le 6 Mars 1843.

Monsieur le Gouverneur, Ad'ec de votre lettre du 28 février
 dernier, j'ai reçu une traite sur M. William Sadain, de la
 Basse Terre, chargée par votre Excellence de me composer mille
 dollars, pour un d'une souscription ouverte par les habitants
 de la Dominique, en faveur de l'innombrable victime du
 tremblement de terre qui, à la Guadeloupe, a détruit tant de
 fortune et porté le deuil dans tout le faubourg.

Je vous remercie, je remercie tout le bonnet généreux
 qui ont voulu prendre part à cet acte d'humanité. Les
 Français de cette colonie et ceux que doit compatir tout
 un monde en oubli leurs propres souffrances quand ils ont résolu
 de venir en aide à leurs voisins malheureux. Cette circonstance
 ajoute un grand jour aux secours que vous nous offrez.

Un tel infortuné, s'adressant au Dédoué de la Pointe à Pitre, en trouva adile en protection dans votre île hospitalière. Elle en trouva un jour de soulagement à leur misère dans les marges de l'intérieur de votre assemblée coloniale, qui, répondant à l'appel de son digne Dédoué, s'est empressée de pourvoir à leur besoin. Veuillez faire agréer aux honorables membres de votre législature l'expression de ma reconnaissance pour tout témoignage de sympathie.

M. Esaujour, maire de la Pointe à Pitre, en tout le sommet possible en Dédoué, dont le concours m'a été si utile dans ces douloureux jours, a apprécié comme ils le doivent, les paroles bienveillantes qui terminent votre lettre. Il m'est bien de voir que leur conduite est jugée partout avec la même sagesse, dans les colonies étrangères comme à la Guadeloupe.

Je prie votre Excellence de recevoir l'assurance de ma haute considération.

Le C. Amiral, Dédoué,
Signé Tourbeyre.

Lettre de Son Excellence le Gouverneur général des îles anglaises sous le vent, au Gouverneur de la Guadeloupe.

Antigue, le 6 mars 1843.

Monsieur, Il m'est chargé par la législature de cette île, de transmettre à votre Excellence l'expression de ses sentiments, au sujet du Dédoué occasionné par le tremblement de terre du 8 février dernier, en sa sincère sympathie pour la misère qui en a été la suite.

Votre Excellence voudra bien croire, j'en suis convaincu,

que si Antigue n'aurait pas été placée dans d'aussi grand embarras judiciaire, par suite du même évènement, les vœux d'intérêt de ses habitants ne se seraient pas arrêtés à leur simple expression.

Elle n'aurait cependant rien de plus à vouloir offrir, quoique leur vie ait été sauvée d'une manière providentielle, elle n'en aurait moins été soumise à un malheur.

Il espère être de quelque consolation à Votre Excellence, en lui apprenant combien les malheurs de la Guadeloupe ont excité la compassion en la sympathie des îles voisines.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé Charles Fitz-Roy.

Extrait du Journal de l'Assemblée du 27 février 1843.
Chambre de l'Assemblée le 27 février 1843.

La Chambre de l'Assemblée a son honneur le Président du Conseil.

Les résolutions ci-dessus, ayant été adoptées dans cette Assemblée, sont donc soumises dans l'espoir qu'elles seront accueillies favorablement dans les deux Chambres:

Il a été résolu que cette Assemblée a reçu avec les sentiments du plus profond étonnement, la nouvelle du grand choc qui a ébranlé la Guadeloupe, notre voisine, par le tremblement de terre du 8 février, tant dans les propriétés que dans la vie de ses habitants;

Il a été résolu que cette Assemblée a été sensiblement affectée par le sentiment d'impuissance où se trouvent les habitants de cette île, frappée elle-même par le fléau, à portée de ses infortunés voisins d'autre côté de ce qui

que réclamait leur malheureuse position ;

Il a été résolu que cette assemblée prie respectueusement Son Excellence le Gouverneur de témoigner, par son entremise, aux Habitants de la Guadeloupe, leur chaleureuse sympathie, avec l'espoir que le Dénouement sera, autant que possible, adouci par le bon vouloir de la Paternelle Sollicitude du Gouvernement français, de manière qu'avec le secours de la Divine Providence, la Guadeloupe pourra, à une époque qui n'en est pas très éloignée, recouvrer une partie de son ancienne splendeur ;

Il a été résolu que Son Excellence le Gouverneur général en prie respectueusement de transmettre au Gouverneur de la Guadeloupe une copie de ces résolutions.

En attendant qu'elle en aie été accueillie, l'assemblée propose que le bon vouloir le Président ou l'Orateur le lui envoie, avec une lettre jointe, à Son Excellence le Gouverneur et à l'Assemblée, le 27 Février 1843.

Signé Etienne Landerson. Orateur.

Adopté, à l'unanimité, par les Membres du Conseil.

Pour copie conforme :

Le greffier de l'assemblée,
Signé D. Dumysson.

Colonies. — Martinique

Son Royal, le 7 mars 1843.

Lettre de M. A. de Saalon, délégué du Conseil municipal du Robert, à M. de Laquigneraie, maire

de cette Commune.

Je vaudrions le savoir, chargé par les habitants du Robert en 1790, d'aller offrir aux malheureux Guadeloupais le secours que nous avions rassemblée à la hâte, par la dernière nouvelle du désastre qu'ils venaient d'éprouver par le horrible tremblement de terre du 8 Février, je m'embarquai le 16, à bord du Béarnais, que vous aviez mis généreusement à ma disposition.

Confiant dans les vœux de mes amis, réuni sur le rivage, en dans la protection du ciel que venait d'appeler sur ma mission notre Digne Pasteur, je mis à la voile à onze heures du soir, en quatorze heures, je jetai l'ancre dans la rade de la Pointe à Pitre.

La Guadeloupe est mon pays natal, vaudrions le savoir; ma famille en mes plus chers affections y ont leur foyer. J'aurais pu juger du sentiment de tristesse et de profonde tristesse qui s'empara de moi, quand apparut à mes yeux l'immense et lugubre catafalque de cette ville que, naguères, j'avais laissée si florissante en sa plénitude de mouvement.

J'aurais pu voir, vaudrions le savoir, une lettre par votre collègue du Moule, dont l'administrateur, d'après ce qu'on nous avait dit, avait beaucoup souffert. Le bourg, assurément, était entièrement détruit. Ses instructions me prescrivaient de porter le secours à la population la plus malheureuse.

Je m'élançai sur le quai pour y prendre des renseignements. Le bourg du Moule avait peu souffert; la campagne avait de nombreux usines à réédifier. Je pressentais que j'avais atteint le but de ma destination.

Ce ne fut pas sans peine que je pus arriver à la municipalité; là, sous un hangar, je trouvai l'honorable M. Champy, maire de la ville, au poste d'homme que lui avait assigné son

patriotisme, entouré de plusieurs milliers de malheureux
auxquels il distribuait de la consolation en du pain.

Je suis obligé de faire violence à sa délicatesse, qui craignait
de froter les habitants du Roben d'un secours venu de
l'administration, le seul moyen de leur besoin. Il ne se rendit
qu'à la lecture de l'instruction formelle que vous m'avez
donnée.

Monsieur M. Esnangy, à la tête de son conseil municipal en
au nom de la ville, accepta les offres de la commune rurale
du Roben. Je reçus de lui ou de tout les paroles les plus
touchantes de gratitude; en il me remit une lettre que j'ai
l'honneur de vous adresser.

Je me dispense, monsieur le Maire, de vous donner le
détail des circonstances qui ont accompagné la catastrophe
du 8 février; d'autant plus qu'il ne laisse plus rien à désirer
à cet égard.

La population de la ville, m'a informé M. Esnangy, était
pourvue de du pain pour quelques jours; mais de plus grand
besoin des habitants du Roben. L'élan du Roben ne saurait
s'arrêter au seul endroit qu'il a fait; les habitants de
encore prêts à répondre à votre appel.

Agacé, &c.

Roben, le 22 février 1843.

Signé Et de Gaalon.

Lettre de M. Esnangy, maire de la Pointe-à-Pitre,
à M. de Lagniqueraie, Maire de la Commune du Roben.

Pointe-à-Pitre, 18 février 1843.

Monsieur et cher Collègue, votre honorable concitoyen,
M. de Gaalon, qui a bien voulu accompagner le secours

adressé par votre commune aux malheureux & victimes
 del' épidémie du 8 de ce mois, approuvée notre proposition,
 a eu de voir non le seul effet, bien qu'il parussent être plus
 particulièrement destinés à la commune du Moule. Je les
 ai acceptés avec reconnaissance. Envoyez, Monsieur et cher
 Collègue, que les habitants de la Guadeloupe, et surtout
 ceux de la Pointe-à-Pitre, n'oublient jamais le témoi-
 gnage de sympathie et de dévouement qu'ils ont reçu de
 leur frère de la Martinique.

Votre dévoué collègue,
 Signé Ch. Dangey.

Réponse del' Amiral Gombeyre, à M. Souboude,
 Président du meeting de la Barbade.

Du 1er juillet de la Pointe-à-Pitre, le 8 mars 1843.

Monsieur, Votre honorable fond de secours, M. et M.
 John Conance et John Le Gall, m'ont remis, en votre nom,
 une somme de mille dollars, montant d'une souscription del
 généreux habitants de la Barbade, en faveur del' malheureux
 colon de la Guadeloupe. Je suis remercié de ce nouveau témoi-
 gnage de sympathie, j'en remercie les nobles cœurs qui se
 sont associés à cette œuvre d'humanité.

Grâce en vérité de Dieu, la journée du 8 février s'est
 longtemps dans la mémoire del' bonnet de ce pays; mais
 à côté de ce terrible souvenir, ils trouveront, ils se rappelleront
 avec vous cette bienfaisance de vos bras et compa-
 triotes, pour l'interdiction providentielle d'embraser
 leur de nous secours que le Tour du monde, en nous envoyant
 une grande calamité, a dû nous donner l'espérance.

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral, Gouvernement,
Signé Tombeyre.

Lettre del' Amiral Tombeyre, à Son Excellence
Sir Charles Grey, Gouverneur général des îles anglaises
du d'eu, à la Barbade.

Envolet minuel de la Pointe-à-Pitre, le 8 mars 1742.

Monsieur le Gouverneur, M. Selon Conance, négocian à la Barbade, qui m'a porté le montant d'une nouvelle souscription del' habitant de cette colonie, en faveur del' victime du tremblement de terre du 8 février, m'a remis en même temps la généreuse offrande de M. M. del' officier du 39. régiment. Je remercie cet brave représentant de l'année britannique d'avoir bien voulu s'associer à leur digne compatriote, dans del' témoignage de sympathie qu'il nous prodigue, en je prie Votre Excellence de vouloir bien le en exprimer ma reconnaissance.

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral, Gouvernement,
Signé Tombeyre.

Proclamation du Maire de la Pointe-à-Pitre.

Habitant de la Pointe-à-Pitre!

Il y a aujourd'hui un mois que vous avez été frappé
d'un deuil qui trouve à peine de précédent dans les
annales du monde.

Deux fleaux à la fois de votre disposition à l'usage la des-
truction de votre fortune en de votre affection pour le seul objet.

Il n'a fallu que quelques minutes pour faire un amalgame
de votre ville qui, l'instant d'aujourd'hui, était l'ori-
gine de l'Archipel. Le jour même, l'ami que vous aviez em-
brassé le matin, vous ont été rasés avant que le jour ne fût à
la moitié de son cours; vous étiez demeuré seul en présence
de votre douleur, sans aide et sans pain!

Que de conseil de désespoir en de de couragement; que de
raison de craindre le désordre! Et pourtant la tranquillité
publique n'a point été troublée un instant; en pourtant
chaacun a rempli son devoir avec calme résignation.

Mais que ne vous a aussi l'influence d'un homme de bien
quo de cœur noble et généreux. Un second jour n'avait
pas encore éclairé votre malheur que déjà le Digne Gouverneur
qui préside à votre destinée, avait franchi la distance qui le
séparait de vous, en bientôt les témoignages de sympathie
en les secours abondants de votre frère de la Martinique, de
renvoyant à ceux de l'intérieur, en de votre ami de la Barbade,
de Saint-Thomas, de Sainte-Lucie, de la Dominique, de
Sénégal et de Saint-Barthélemy, ont voulu vous confir-
mer que tout n'était pas désespéré.

Gloire à ce si noble Sympathique! Donnons à vous qui
les avez inspirés! Donnons à cette main charitable, dont
les mains et votre les secours ont été mis à la disposition
de votre femme, de votre enfant, de votre vieillard et de votre fils!
Donnons à votre clergé qui a en trouvo des consolations pour tout!

Bonne à cet médecin que vous avez vu prodigamment le voir
venir partout où il y avait une douleur à soulager ! Bonne
à cet noble et excellent hospitalier qui les ont si puissamment
secourus ! Bonne à cet pasteur qui, malgré leur propre
malheur, ont recueilli si généreusement vos réfugiés ! Bon-
ne à votre brave garnison, à votre marine locale, à vos
troupes de tout animal, à vos magistrats et à vos fonction-
naires de tout grade, car tous ont réalisé de zèle, et je
m'acquiesce d'un devoir bien doux à mon cœur, en les
signalant à la reconnaissance publique.

Si des circonstances impérieuses ont éloigné momentanément
de vos rivages le brave Animal qui, lui aussi, était accouru
avec sa division aux premiers cris de vos douleurs, vous
avez été témoin de son regret.

Wail l'impulsion est donnée ; vous vous relevez de
vos cendres, habitants de la Pointe à Pitre ; j'en ai pour
garantir la miséricorde divine, à laquelle vous desirez d'avoir
été si efficacement secourus, de les premiers instants de
vos malheurs ; j'en ai pour garantir le courage énergique
que vous désirez pour continuer l'œuvre de régénération
si heureusement commencée.

Courage et confiance !

Fait à la même providence, sous les murs de la
Pointe à Pitre, ce mercredi 8 mars 1848.

Le Maire, — Signé Champsy.

Lettre du Consul général de France à Caracal,
au gouverneur de la Guadeloupe.

Caracas, le 8 mars 1843.

Monsieur le Gouverneur, c'est avec une bien vive satisfaction que je me vois encore dans le cas de vous adresser quelque secours pour nos malheureux compatriotes de l'Artillerie. Cet Allemand, résidant à Caracas, m'a par un sentiment d'humanité qui le no fait honneur, ou au moins en faveur de l'victimé du tremblement de terre de la Guadeloupe, une souscription qui a produit mille soixante dix sept francs, en quoi je m'empresse de vous transmettre le montant, en une traite de même valeur, du M. Flury-Vérard, mon banquier à Paris.

Cet acte patriotique de vous dans votre très sensible à ce nouveau témoignage de sympathie, de la part d'un étranger, que je n'ai pas manqué d'ailleurs de remercier déjà d'avoir accompli spontanément une si bonne œuvre, en laquelle j'ai promis, comme je le disais, une entière réciprocité dans l'occasion.

Vous jugerez dans votre à propos, Monsieur l'Amiral, de donner de la publicité à la souscription ci incluse. Et vous prie, dans tout le cas, de vouloir bien m'accuser réception de ce envoi, ainsi que de celui que j'ai en l'honneur de vous faire le 20 du mois passé.

Agucy, &c

Signé David.

Membre du Conseil municipal de la Côte-à-Pitre,
à M. le Contre-Amiral Fourbeyre, Gouverneur de
la Guadeloupe.

Pointe-à-Pitre, le 9 mars 1849.

Woudieu le Gouvernement, lorsque les docteurs de votre
Gouvernement vous forcent à nous quitter, nous n'osions
vous retenir davantage; quelle grande que soit notre infortune,
nous savons que vous vous voyez au reste de la colonie que
le malheur a aussi frappé. Pourtant c'est votre présence
qui nous a donné la force de continuer nos travaux, sans
nous abandonner au désespoir, en le courage d'essayer de les
faire disparaître pour fonder, à la place de notre ville détruite,
des établissements nouveaux, qui, sans être un jour, en
formeront une nouvelle.

Accablés de nos maux nous ne savions plus gu'elles funérailles encore,
vous n'avez pu les voir d'un œil sec, votre cœur s'est brisé,
en doit larmes ont coulé avec les vôtres. Puis, ne pouvant
vous consoler en le vôtre, comprenant la grandeur de votre
misère, et doit premièrement parler de consolation,
de premièrement à cet état de moyen de salut. Vous
avez compris alors qu'enfant de la France, nous ne sommes
en être abandonnés; que nous elle, en avec vous, nous devons
encore exister. Grâce vous en devons rendre, Woudieu le
Gouvernement; grâce à votre rendu au Roi, de qui nous tenons
nos droits, en telle circonstance, un homme au cœur noble
et chaleureux qui s'est identifié avec nous, en qui trouvera,
dans la haute intelligence, les moyens de nous sauver.

Adieu, puisqu'il le faut, Woudieu le Gouvernement, adieu,
mais à bientôt; songez que votre présence est notre conso-
lation en notre salut.

Permettez nous de saluer aussi de votre admiration votre
digne compagne, comme un ange de consolation en de miséri-
corde céleste. Jamais nos cœurs n'oublieront qu'alors que
nous serions et exhalés de nos maux, de l'émanation mortelle,

elle n'a point d'édilité, malgré doul, joen-ère, e Woudieno
le Goudemeno, à d'enis renyslio la jshul belle, la jshul noble
nifion d'une femme duo la terre, celle de jortes del condo-
lacionul joantou ou lel gémissement d'efaidiens entendre.

Recevez donc l'un eul'autre, nos remerciement d'im di
bel en jlois du long moil qui d'iens de d'edoules; agrééz nos
joannagel en nos respect; en doul, e Woudieno le Goudemeno,
joennetoz nous, en doul, quittans, au nom de tou ce qui
reste del malheura habitant de la Pointe-à-Pitre, de
joespe la main généreuse qui la d'ontiens en la d'ausera.

Le Membre du Conseil municipal,

Signé J. Picard, P. de La Joyrie, Ruillier,
Lestonat, A. Syfren, C. Bellerocbe, L. Bertemer,
A. Leger, Lemoine e Waudengill.

Le maire, — Signé Daunry.

Lettre del' Amiral Fourbeyre, à son Excellence le
Ministre de la Marine e del colonial.

Ordonnance du tremblement de terre du 8 février

Eno les mines de la Pointe-à-Pitre, le 9 mars 1849.

e Woudieno le e Woudieno, ainsi que j'el'annonçai à votre
Excellence, dans ma lettre du 28 février dernier e d' d' d', j'ai
demandé à e W. le Goudemeno de la e Wartinique, 500,000 francs.
Cette somme jetée dans la circulation, va satisfaire à une del
joennière del nécessité du moment. Le joennière del joennière
dans l'arrêté du 2 mars, dont ci joint copie, garantissans

suffisamment, je crois, le remboursement de nos avances.

Quelques uns de nos baraquets en Islande sont terminés en déjà occupés; les autres recevront à présent les débris coloniaux et les produits apportés par les navires récemment arrivés de France. Nous continuons l'entretien des débris; ce travail durera longtemps encore.

Beaucoup de personnes ont fui cette terre désolée: les uns sont allés en France, les autres ont cherché un refuge dans les îles voisines. Cependant il nous reste, je suppose, environ sept mille individus à nourrir, en sus ce nombre plus de 4,000 à la Pointe à Pitre.

Saint-Thomas, Saint-Barthélemy, la Dominique, Guadeloupe, la Barbade et nous en espérons de nous venir en aide; mais c'est surtout dans cette dernière colonie qu'on a été le plus généreux qui de nous manifeste avec tant d'ardeur parmi nos frères de la Martinique. J'ai eu des fois rendre publique l'expression de ma reconnaissance pour le témoignage de sympathie qu'on nous a prodigué de tout côté dans cette douloureuse circonstance.

Ji joins copie d'une lettre de M. C. de Blainville, adjoint du maire de la Bayade, qui rend compte d'un phénomène observé en mer, entre Marie Galante et la Guadeloupe, en qui, selon lui, annoncerait, dans cet espace, l'existence d'un volcan sous-marin, à l'action duquel on pourrait attribuer le tremblement de terre du 8 février et les secousses fréquentes qu'il nous a suivis. Ce rapport mérite confirmation.

Je vous prie agréer, &c.

J. C. Arnal, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

Lettre de M. Colou de Blainville, adjoint du maire
de la commune de la Foyade, au Directeur de l'administration
intérieure.

Foyade, le 7 mars 1843, 4 Deuvel en Deuie du fois.

Monsieur le Directeur, j'étais occupé à vous écrire
la lettre ci incluse, lorsque j'ai été rasé par mon fils en
jeau de l'ouïeriel qui travaillait sur le de la maison je sou
observed un phénomène étrange qui se passait dans la mer,
le voici :

Entre la Côte orientale de l'île de la Guadeloupe,
à mi-canal à peu près, une très forte colonne d'eau, d'une
couleur noirâtre, jaillissait à une assez grande hauteur dans l'air,
en tombant dans la mer. Elle s'élevait à peu près, en tout à l'écouler,
dans un cercle assez étendu, la fumée ou plutôt la vapeur couvrait
la mer. Ce phénomène a duré environ une demi-heure.

J'ai très peu de tremblement en d'après j'ai, je sou être bien per-
suadé que ce n'en était pas une ; le sommet ne touchait pas
au sol, et la colonne était très peu perpendiculaire ; son mouve-
ment successif d'ascension était distinct ; je ne doute pas
que ce phénomène ne soit dû à l'action d'un volcan sous-
marin. En Islande, il se renouvelle fréquemment ; on le
désigne sous le nom de volcan d'eau.

C'est probablement à l'action de ce volcan sous-marin,
dans l'éruption d'eau de ce volcan, que se sont été
attribués les débris et révolutions de tremblement de terre, de nuit
l'épouvantable catastrophe du 8, en je sou être la catastrophe
elle-même. J'en ai compté dans une nuit jusqu'à cinq ;
d'autres personnes en ont respecté davantage. Il faut
espérer que l'issue du volcan est éteinte, nous devons
debarquer pour longtemps de pareilles observations.

J'ai eu de voir vous rendre compte de ce fait intéressant,
qui

qui a été remarqué ici par nombre de personnes; il aura été
aussi probablement observé ailleurs.

Recevez, &c.

J'adjoint,
Signé Colonel de Blainville.

Lettre de l'Amiral Tourbeyre, à son Excellence
le Ministre de la Marine et des Colonies.

Intel du tremblement de terre de la Guadeloupe.

Sur les mines de la Pointe-à-Pitre, le 9 mars 1740.

Je vous envoie le Ministre, hier soir, entre dix et onze
heures, deux seconds et trois autres de mine redoublés par
inquiétude. Ce matin, vers cinq heures, un autre mou-
vement s'en fait sentir. La population a passé toute la
nuit en prières.

Ces nouveaux tremblements de terre n'ont point rendu de
quelque part de minérale restée de l'ancien au milieu de nos
mines; mais aujourd'hui j'ajoute que de la région de
été remarquée dans les environs de la mine que l'on
commençait à réédifier; de tels accidents de nature à
dépouiller nos malheureux colonies.

Cette dernière, notre seule précieuse espérance repose sur
le C. G. de la France.

Veuillez agréer, &c.

L'Amiral, Gouverneur,
Signé Tourbeyre.

Lettre de l'Amiral Fombeyre, au Gouverneur de
la Martinique.

Duo let-minel de la Pointe-à-Pitre, le 10 mars 1842.

Monsieur le Gouverneur, Je vous remercie du bon accueil que vous avez fait à ma demande, comme à celui que j'ai eu charge de vous la présenter. Je vous ai alloué faire par conséquent, je pense, l'achat de 200,000 francs: d'abord en achetant le retrain de l'ingot, puis en faisant de l'adance. Je vous ai accompagné de connaissance, à raison de 150 francs par boisseau de sucre. L'arrêté ci joint vous donnera une idée de la manière dont cette affaire a été réglée.

Bien sûr, j'espère, la France nous rendra en aide. J'ai confiance à cet égard car telle que je s'en suis demandé de l'aujourd'hui, pour ma gouverne, de renseignements sur le mode qui fut suivi à la Martinique, en 1840, pour la distribution des fonds de secours. M. Guillaud, qui, à cette époque était à la tête de votre administration, pourra nous aider de son expérience; nous faisons appel à sa complaisance.

Le courage nous est tout à fait réservé. On travaille partout. À la campagne on récolte le mûrier; à la ville on construit des baraquements pour servir de magasins provisoires. En vérité, avec le bon vouloir si redoublé, mais si persévérant, on ne peut s'attendre de l'avenir.

La goélette la Providence nous rapporte M. le Lieutenant du génie Schanagel. Cet officier, fort modeste, s'est fait remarquer ici par son zèle, son activité et son intelligence. J'ajoute de lui toute votre bienveillance.

Votre tout dévoué,

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Fombeyre.

Lettre du Gouverneur de la Guadeloupe, à M. l'Amiral
 de Voguel, Commandant en chef la Station navale
 Française aux Antilles.

Sur le minet de la Pointe-à-Pitre, le 10 mars 1843.

Monsieur l'Amiral, en apprenant que vous étiez parti pour
 Saint-Denis, je n'ai rien de positif à cet égard; mais, à tout
 hasard, je vous envoie la sous-encelle, que Guenel a ramené
 à la Guadeloupe, où il croyait vous trouver. Vous serez, con-
 tent, je crois, des renseignements que vous rapportez en
 officier.

Voilà de la poudre toujours sans journalier à 2
 francs par jour (sans la ration). Vous savez bien de l'entre-
 preneur qui veut exécuter ce travail dans quatre ou six
 jours à peine; mais l'officier n'arrivera pas en grand
 nombre.

En ce moment, nous n'avons pas de pierre jaune. Le
 marin de nos goëlettes a battu chaque matin six ou huit
 maisons. Cette corde a lieu de 5 heures à 9 heures du matin.
 Votre tout dévoué.

Le C. Amiral, Gouverneur,
 Signé Fourbrey.

Colonies - Guadeloupe.
 Mairie de la Basoche.

Les sous-encelles en faveur des victimes échappées
 au désastre de la Pointe-à-Pitre.

(Bonne officielle du 10 mars 1843.)

Le 8 février dernier, époque fatale et à jamais mémorable
 de l'épouvantable tremblement de terre qui a fait tant de mal

à toute la colonie, en qui, dans moins d'une minute, a détruit
entièrement la ville de la Sainte-à-Pierre, centre du commerce
de l'Antilles, les habitants de la Baie Verte, sans dis-
tinction de sexe ou d'âge, obéissant à l'élan de leur cœur
généreux en faveur de victime égaré miraculeuse-
ment à cet affreux désastre, de leur empressement à l'ouïr
de leurs vœux à la mairie leur offrande, en argent, d'éte-
ment, d'habillement, linge à joindre, médicaments, &c. &c.

Le maire, interprète fidèle des sentiments de ses
concitoyens, en fit, surtout, d'être placé à la tête d'une
population si noblement bienfaisante, d'empressement de son
côté, de faire fabriquer du pain ou d'exposer le tout sans
retard et avec succès, à son digne collègue de la Sainte
à Pierre.

Ces premiers soins remplis, d'autres non moins importants
restaient à accomplir :

Il fallait songer à l'habillement et à la nourriture des
nombreux réfugiés qui nous affluèrent du lieu du désastre ;
à cet effet de tout espèce furent immédiatement
achetés au moyen d'un virement de 500 francs de la mairie
et des premiers fonds spontanément versés par les habitants.
Il fut aussi délégué à chacun d'eux, et sans distinction, un
premier secours en argent : depuis, les distributions en
argent se continuèrent chaque jour à la mairie, qui en fit
successivement l'achat sur les fonds réalloués ; des vêtements
furent également délégués à ceux qui en ont besoin.

Outre ces fonds, beaucoup de personnes de la ville ou de la
campagne, dont les noms sont inscrits à la mairie, deman-
dèrent, comme une faveur, de prendre à leur charge les
victimes égarées au désastre.

Parmi ces personnes, nous ne pouvons nous dispenser

de proclamer, avec la plus vive émotion, l'offre généreuse qui nous fut faite par etc. le Lieutenant-colonel *Saint*, commandant le 1^{er} régiment d'Infanterie de marine, de recevoir, comme enfant adoptif, un nombre assez considérable de jeunes orphelins : déjà douze sont étés de l'uniforme du régiment, où l'éducation de l'école régimentaire leur est en outre donnée.

Il nous a aussi été offert par etc. le capitaine *Stanin*, de la 2^e Compagnie, en garnison au *Watouba*, nous a demandé pour sa femme, une jeune orpheline de 4 à 6 ans, et un garçon de 6 à 8 ans pour les deux officiers de sa compagnie.

Enfin, nous proclamons la continuation de l'envoi fait à la mairie de la Basse-Ville, de draps, linge, hardes en argent par les soins des maires, curés ou des habitants des communes de la Côte d'Or, du *Bois d'An*, du *Baillif*, du *Beau-Jour*, des *deux-Habitants* et d'un propriétaire de la commune de la Basse-Ville (*Extra muros*).

Et tout cet effort est en à celui de nos très respectables collègues ecclésiastiques de nos deux paroisses en don le total d'au-delà jusqu'ici à 8.625 F. 75 c., en leur de joindre le montant d'une souscription ouverte à la Basse-Ville, et quoique cette ville ait beaucoup souffert de l'effet du tremblement de terre, nous sommes heureux de faire connaître les noms des personnes qui, déjà, de leur générosité de témoigner leur sympathie à leur frère malheureux, et nous ne doutons pas de l'inscription que nous aurons encore à faire de beaucoup d'autres noms.

Les corps judiciaires et administratifs ont souscrit à 1000. L'offre de ces corps militaires ne se fera pas nous plus attendre.

Noms des personnes qui ont déjà souscrit.

Le Gouvernement de la Guadeloupe, 2500 f. M^{me} Gourbayer, 500 f.
 Verriat, maire, 250-20. Bonnier et Patable, négociant, 500 f.
 Cédry, ancien notaire, 172-80. Ch. Dain, avocat, 172-80.
 Bernard frèrèl, négociant, 250-20. L. Saleau, nég. 172-80.
 Comou, nég. 200 f. Lantegac en comp^{te}, 50 f. D. Lantegac,
 nég. 80-40. Et. Cabre en Lantegac, négociant, 25 f. A. Desbordes,
 notaire, 86-40. Beauvoestiny, négociant, 100 f. L'ontarcel en
 Comp^{te}, négociant, 86-40. Ladrè en St. Brion, nég. 86-40.
 Lagarnique, nég. 500 f. L'abaud en edègre, nég. 250 f. 20 c.
 Lantegac, nég. 86-40. D. Bednard, notaire, 50 f. Et. Liguierel,
 250 f. L'ecoutte, avocat, 86-40. E. Ledemonte, 86-40. B. Brunel,
 négociant, 50 f. L'ouizer, nég. 250 f. P. L. Lulac 10 f. Herdrain,
 L'icstenant de Laisseau, 86-40. L'adaillel, Crésotier, 250-20.
 Lajul, caissier, 86-40. M^{me} Félic, march. 50 f. J. Courneau,
 40 f. Ch. L. Guillod, 10 f. V. Guillod, 10 f. J. Chajjo, 10 f.
 M^{me} Lamer, 10 f. L'ensou, 2 f. Cabre, aîné, 20 f. J. Atlay,
 5 f. L'elle A... 5 f. Et. Jit Blanchet, 9-72. famille Filardin,
 14-86. L'eville, pharmacien, 43-20. L'ayoden, pharmacien,
 20 f. M^{me} L'eville, 5 f. J. L'édol, 4-86. L'acaille, 20 f.
 L'aucoboy, 10 f. L'eborde, Vailleno, 10 f. L'elle L'osey L'ine
 Rodigneaux, 5 f. L'elle L'arie L'osey, 5 f. L'ucaneboey, 10 f.
 J. L'ambine, 10 f. L'aurice, 10 f. L'elle E. Roland, 4 f.
 Boulard, boulanger, 9-72. L'ucyrdi, forgeron, 10 f. L'annet
 jeune, 5 f. L. L'abieu, 4 f. Romageo, boulanger, 9-72. L'ederl,
 commis, 10 f. Patable, médecin, 100 f. J. L'elia L'audsamps,
 15 f. L'ourette, 9-72. L'emenan, commis, 21. Co L'elle L'ajoute
 L'ery, 25 f. L'osey. L. L'ajstite, 5 f. L'ictoo L'emain, 10 f. L'ouard
 L'auoirain, asoné, 15 f. L'ayou, avocat, 86-40, L'ayou, march.
 10-80. L'ouland, nég. 21-80. Ch. L'ougat, nég. 21-80. L'orea,
 commissaire de justice, 86-40. L'ogaërl, pharmacien, 50 f.
 L'uziac, march. 25 f. L'ouegim L'ajou, 7 f. L'ambine, médecin
 86-40.

* le nom Roubeau est mal orthographié.

Lettre du Consul général de France à l'île de Cuba,
au Gouverneur de la Guadeloupe.

Basane, le 11 mars 1843.

Monsieur le Gouverneur, l'île de Cuba a répondu à votre appel éloquent. Ainsi que vous le voyez par le journal ci-inclus, M. le Capitaine général a donné l'ajournement à la souscription qu'on s'a ouverte en faveur de l'habitant de la Guadeloupe.

Tel est l'état commercial sous-telle que je n'ose pas vous en parler, et Monsieur le Gouverneur, que cette souscription ait un résultat aussi important qu'elle l'aurait eu à toute autre époque; mais quel qu'il soit, nos Antilles y perdront une marque de sympathie pour elles de la part des Antilles espagnoles, ce qui n'est pas sans utilité pour le système qui les régit toutes deux. En attendant, j'ai l'honneur de vous recommander M. Salame, Subrécargue, ainsi que le capitaine de la goëlette Carlota, qui porte de Madrid à la Guadeloupe; votre arrêté gardant le silence sur le droit à payer, je vous prie, quel qu'il soit, d'astreindre la Carlota au traitement le plus favorable.

Aguez, &c.

Signé M. Ollien.

Décision du Capitaine général de la Basane.

Basane, le 9 mars 1843.

Malheur qui vient d'affliger les îles du détroit, et particulièrement la Guadeloupe ou Antigue, qui ont tant de points de ressemblance avec les autres îles de ces archipels, ont éveillé les sympathies de l'habitant en excitant la compassion

de toutel les amel sensible. D'ant cette circonstance, etc. le
 Consul général de France d'ant cette île, m'a demandé l'auto-
 risation d'ouvrir une souscription au profit des malheureux
 habitant de la Guadeloupe qui ont souffert de cet affreux
 tremblement de terre. Animé de l'même sentiment, que
 ce zèle fonctionnaire, en d'accord avec lui, j'ai arrêté que la
 dite souscription sera ouverte, et que les sommes recueillies
 par les agents consulaires de France, sur les divers points de
 l'île, seront remises au consulat général de la Havane pour
 les faire parvenir au Gouvernement de la Guadeloupe.

Signé Valdel.

Lettre de Son Excellence le Colonel Eschbacher,
 Gouverneur de la Trinidad, au Gouverneur de la Guadeloupe.

Pour d'Espagne, le 11 mars 1843.

Monsieur le Gouverneur, J'ai l'honneur de recommander
 à la bienveillante protection de Votre Excellence le révérend
 abbé Bottin ou M. Henry Louis Solity, membre du conseil
 municipal du Port d'Espagne.

Cet ecclésiastique a été nommé par le comité des souscripteurs
 pour le soulagement des malheureux victimes qui ont
 été frappés au terrible tremblement de terre qui a ruiné la
 Pointe à Pitre, pour distribuer aux plus nécessiteux d'entre eux
 une portion de la somme souscrite.

Je prie donc Votre Excellence de donner à cet
 ecclésiastique toutel les facilités possibles pour l'exécution de sa
 mission.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé C. Eschbacher.

Lettre

Lettre de M. M. H. et Jitt et James Hadanag, Prédident
en décretaire du meeting du 10 mars, à la Trinidad, au gouver-
neur de la Guadeloupe.

Port d'Espagne, le 11 mars 1843.

Monsieur, Tel habitant de cette colonie, profondément
touché du malheur que le dernier tremblement de terre a
fait éprouver à ceux de la Guadeloupe et de ses environs, et
jaloux de soulager, autant que leur moyen le permettent,
la misère qui en a été la suite inévitable, ont, le 21 février
dernier, convoqué une assemblée dans le but de décider les
moyens à prendre pour réunir et distribuer des secours
à ces malheureux, et une commission a été nommée pour
assurer l'exécution de ces moyens.

Et pour avoir l'honneur d'informer Votre Excellence que
dans le sein de cette assemblée réunie hier, il a été résolu,
à l'unanimité, de consacrer aux malheureux de la Guadeloupe,
la moitié de la souscription, et de confier aux sieurs du
vieux abbé Bertin et de M. Henry Louis Solvity, écuyer,
tous deux membres de cette assemblée, qui ont offert géné-
reusement de venir dans cette île, la somme de 2,500 dollars,
pour en faire, sous le patronage de Votre Excellence, une
juste répartition.

Cette assemblée prend la liberté de réclamer en faveur de
cet gentleman qui, dans cette pénible circonstance, ont
offert leurs services avec tant d'empressement, toute la solli-
citude de Votre Excellence, et la prière de protéger en de facilités,
en même temps, leur mission pleine d'humanité.

Et pour avoir l'honneur d'être, &c

Signé H. et Jitt, James Hadanag.

Lettre de M^{onsieur} Daniel Mac Doumel,
Evêque de la Trinidad, au Gouverneur de la Guadeloupe.

Paris, Espagne, le 14 mars 1743.

M^{onsieur} le Gouverneur, Je ne puis laisser partir le
Député qui vous portera à vol malheureux administré de
secours de notre colonie, sans lui charger de vous faire la part
toute particulière que j'ai prise à vol sollicitudal dans de si
précieuses circonstances. Je me figure aisément, M^{onsieur} le
Gouverneur, les tourmens et les inquiétudes de votre cœur au
milieu de tant d'infortunés. Si quelque chose pouvait vous
consoler, ce serait sans doute la douce espyrante qui
s'est manifestée partout où la fatale nouvelle est parvenue, et
le droit légitime que votre honorable conduite vous a acquis
à l'estime et à la vénération de tout le monde.

etc. etc. J'obtiens en l'abbé Bertin, pourroit-on dire
combien elle a été appréciée ici. Votre mon clergé s'en empresse.
Je n'ai à ajouter que je lui ai fait de précieuses provisions pour ceux qui ont
péri; de collectes pour ceux qui ont survécu ou été faits
dans tout le diocèse de mon vicariat; nous aurions bien
voulu pouvoir faire davantage.

Quid est ce secours, que nous vous en voyons, vous prou-
ve notre bon desir, notre sincère charité pour nos frères et
la considération particulière avec laquelle j'ai l'honneur d'être,
de Votre Excellence, &c.

Signé Daniel Mac Doumel.

Réponse de l'Amiral Bourbogne, à l'adresse du
Conseil municipal de la Côte-à-Pierre.

Basse-Terre, le 14 mars 1743.

Monsieur le Maire, J'ai lu l'adresse que vous m'avez
renvée au moment de mon départ, et j'ai été vivement touché
des sentiments que vous m'exprimez au nom du Conseil
municipal.

Oui, quel fardeau ont coulé avec les débris de ce ruineux
de votre malheureuse cité; mais dans ce ruineux j'ai trouvé
des hommes que l'adversité n'a pu abattre, et j'ai compris
que vous ne deviez pas desespérer de l'avenir: oui, j'ai
compris que la Providence vous redonnerait un jour meilleurs,
quand elle a voulu vous confier le digne magistrat auquel
je parle, et quand elle a voulu vous le rendre entouré de ces
hommes au noble cœur qui partagent aujourd'hui de ces
travaux.

Heureux le pays qui a si bien placé sa confiance!
Heureux aux magistrats qui l'ont si bien justifié!

Ma femme, dont le cœur s'est adressé à tout ce
bien-être, n'a pu lire, sans être grandement émue, les pa-
rolles bienveillantes qui s'adressent à elle. Comme moi, elle
est heureuse de ce témoignage d'affection; et comme moi, elle
vous prie d'être auprès de Monsieur le membre du
Conseil municipal l'interprète de notre reconnaissance.

Recevez &c

L'Amiral, Fournement,
Signé Fournement.

Réponse de l'Amiral Fournement, à M. le
administrateur de la Baie de Saint-Dominique.

Basse Terre, le 14 mars 1843.

Monsieur, J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait

l'homme de mérite, à la date du 2 de ce mois, les mille
goudes que, dans l'assemblée générale du 28 février,
M. M. les actionnaires de la Banque de Saint-Domingue ont
résolu d'offrir aux malheureux victimes du tremblement
de terre de la Guadeloupe. Cette somme, de bon droit, devroit
être employée au profit des infortunés pour leur adoucir
quelques-uns de leurs souffrances.

On n'a point oublié ici, on n'oubliera jamais le géné-
reux empressement de l'île de Saint-Domingue à nous venir
en aide dans notre détresse. On n'oubliera jamais non plus
la grande part que nous avons prise à cet acte d'humanité.
Veuillez remercier M. M. les actionnaires pour moi en pour
tout les habitants de la Guadeloupe, de ce nouveau témoigna-
ge de sympathie.

Et cetera, &c.

J. C. Arnould, Fondeur,
Signé Fourbeyre.

Colonel. - Guadeloupe.

14 Mars

À l'occasion du désastre du 8 février, un honorable
habitant de Saint-Martin, M. Morel de la Colombe, a
dit: « Quel soulagement pour tant d'infortunés; mais, en ja-
« reilles circonstances, le larmes ne suffisent pas. Il nous
« reste un devoir à remplir, celui de partager le pain que
« nous avons avec ceux qui n'ont plus rien... » Vous savez
parole de vous le ressentiment doit trouver un écho dans tout
le cœur, en ranimer le courage et le soulagement!

Madame de la Colombe a envoyé à Madame Fourbeyre,
par la goëlette la Paucil, pour être distribués par elle:

D'abord, j'ovo le maladel en tel blepét, une caisse de fécule de
dyetame, du linge à s'ouvenement, des bandel en dela charpie,
j'ovo le grandiel, des habitiel, des robel, des chemisel, des
drapsel, des effitel d'enfant; en fin toute une garde robe j'ovo
vingt-malheureux! M^o. de Elsalut, propriétaire d'aul la
partie hollandaise de cette petite colonie, a joint son offrande
à celle de M^o. en M^o. de la Colombe.

Madame la Supérieure del'Hôpital a reçu, avec empred.
sement, ce qui j'ouvenait consistant à des maladel; Madame
Dombeyre, dont la mission de bienfaisance s'étend jusqu'aux
moindres détail, distribue aux malheureux réfugiés qui se
trouvent en cette ville, les vêtements dont chacun parait
avoir besoin.

Je n'oublie pas de signaler ces nouvelles témoi-
gnages de sympathie, donnés aux colons de la Guadeloupe,
par leur frère de Saint-Martin.

Extraits de la Gazette officielle du 15 Mars 1843.

Lettre du maire de la Basse-Terre, à M. Chaugny,
mair de la Pointe-à-Pitre.

Basse-Terre, 8 Février 1843, à M. le Curé de St-Jo.

Monsieur le Curé, c'est avec l'impression affreuse
d'un désastre qui vient de frapper la colonie entière, et dont la
Pointe-à-Pitre a été la plus grande victime, que je m'empres-
se de vous faire parvenir par le bateau de la Douane, le
Collector, tout le pain en tel besoin que vous avez sou-
haité de confier à mon soin faire fabriquer d'aul ce premier
moment.

Demain, et successivement, de semblables envois

Voul serom faire. La Basse Terre oublié des pions, et
 souffrance, pour accourir au secours des malheureux
 victimes de votre ville.

Agreez &c

Le Maire de la Basse Terre,
 Signé Terrail.

Réponse de M. Chamoy, maire de
 la Pointe-à-Pitre.

Pointe-à-Pitre, le 10 Février 1842.

Mon cher Collègue, J'ai reçu, en effet, le pain que
 vous m'avez adressé hier &, et on me remet à l'instant la
 lettre qui accompagne votre envoi par l'Amélia, ainsi que
 celle qui m'annonce l'envoi par le Collecteur.

Le capitaine m'a annoncé que ce dernier objet sera
 bientôt à ma disposition.

Cette votre reconnaissance vous en acquie.

Le Maire, Signé Chamoy.

Lettre de M. Abadie, capitaine d'Infanterie de
 Marine, commandant à la Cayenne, au Fort de la
 Guadeloupe.

Cayenne, 11 Février 1842.

Mon Général, J'ai l'honneur de vous adresser trois
 cent cinquante grammes de pain que j'ai fait manipuler par la
 2^{me} compagnie de volontaires. J'y joins deux ballots d'effets
 pour cette compagnie fait offre aux malheureux victimes
 de la Pointe-à-Pitre.

Le d'ail &c

Signé Abadie.

Lettre de M. Mounieron, Maire du M'oule,
à M. Verrail, maire de la Basse Terre.

M'oule, le 14 février 1843.

Monsieur et cher Collègue, Le capitaine du Collector,
M. Etienne Richard, m'a remis la lettre que vous m'avez
fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois. Ses expressions
me manquent pour vous témoigner notre reconnaissance
de ce que vous avez songé à nous; Soyez béni, vous qui venez
au secours des malheureux victimes d'un événement
douloureux de dans la colonie.

La caisse de médicaments nous arrive fort à propos,
car les deux pharmaciens du Bourg ont été très maltraités.

Agnez, &c

Le Maire, Signé Mounieron.

Réponse de l'Amiral Boubeyre, à Son Excellence
Sir Charles Fitz-Roy, gouverneur général des îles anglaises
dans le vent, à Antigua.

Basse Terre, le 15 mars 1843.

Monsieur le Gouverneur, J'ai reçu, avec votre lettre du 6
mars, l'extrait du journal de votre législature (Séance du
28 février), en je tiens vous remercier pour moi, pour les
matériaux de la Guadeloupe, de témoignage de sympathie
que vous nous adressez à l'occasion du tremblement de terre qui,

le 8^e Jénie dernier, a contenu de ruiner notre malheureux pays.
 Et vous adiont que le fléau n'adain pas élargié d'Antique,
 mais vous adiont aussy d'adecune grande satisfaction qu'il
 n'adain pas fait de dictinuel dans la population de cette Ile:
 c'est une grande douleur que la Providence ad voulu vous
 élargier. Recevez-en mes félicitations.

Et vous n'oublierez jamais, dans cette colonie, le bon
 vouloir de votre Excellence en sa manifestation bienveil-
 lant de nos bons voisins, les anglais d'Antique: Veuillez
 en donner l'assurance à votre honorable assemblée.

Agreez, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
 Signé Gourbeyre.

Arrêté du Gouverneur, en conseil, qui autorise
 l'admission de 10,000 Kilogrammes de saou étrangères.

Basse Terre, le 16 mars 1783.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe et Dépendances,

Considérant qu'il résulte des renseignements recueillis
 que le saou, objet de dernière nécessité, manque sur le
 marché de la colonie;

Sur la proposition du Directeur de l'administration
 intérieure,

Sur l'avis du Conseil juré,

Adont arrêté et arrêté ce qui suit:

Art. 1^{er} une quantité de dix mille Kilogrammes de
 saou étrangères, est admise à l'entrée de la colonie.

Cette importation devra avoir lieu d'ici au 1^{er} avril prochain,
 et demeurera fransposée d'un droit de 6 p. % à la sale.

2. L'Ordonnateur en le Directeur de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié, affiché partout où besoin sera, en inséré au bulletin officiel de la colonie.

Fait à la Base Terre, le 16 mars 1849.

Signé Fombeyre.

Paul le Gouvernement, en conseil :

Pour le Directeur de l'administration intérieure,
en mission, le chef du bureau,

Signé Faticco de Larogue.

Arrêté du Gouvernement, en conseil, qui détermine l'époque où cesseront les dispositions de l'arrêté du 11 et 19 février dernier, autorisant l'introduction, en franchise de droit, de certains objets de condensation.

Base Terre, le 16 mars 1849.

Nous, Gouvernement de la Guadeloupe en Dépendance, C,

En l'arrêté du 11 et 19 février dernier, par lequel nous avons autorisé, à la suite du tremblement de terre du 8, l'introduction, en franchise de droit, de certains objets de condensation ;

Considérant qu'aujourd'hui le marché de la colonie se trouve suffisamment approvisionné de la plupart de ces articles en ce qui concerne le présent, en tant qu'il s'agit de l'intérêt du consommateur, présentiel le commerce du moment où cette mesure doit cesser d'avoir son cours.

Sur la proposition du Directeur de l'administration

intérieure,

Del'avis du Conseil joidé,

Et voulant arrêté en arrêter ce qui suit:

Art. 1^{er} Et parti du 20 juillet prochain, nos arrêtés
del 11 en 10 février mentionnés ci-dessus, seront en demeu-
rant rapportés, à l'exception toutefois del disposition
concernant les bois en planches de construction, qui conti-
nueront à recevoir leur effet, aux conditions et joidés
d'au del dit arrêté.

2. L'ordonnateur ou le Directeur del'administration
intérieure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié,
affiché partout où besoin sera, et inséré au bulletin officiel
de la colonie.

Fait à la Base Verte, le 16 mars 1843.

Signé Fombeyre.

Paul Fombeyre, en conseil:

Pour le Directeur del'administration intérieure,
en mission, le chef du bureau,

Signé Faltier de Sarogne.

Arrêté du Gouvernement, en Conseil, qui joroge au 31 mai
1843, la clôture del'exercice 1842, en ce qui concerne les
comptes des dépenses V, XXI et XXII, du budget de
la Martinique.

Base Verte, le 16 mars 1843.

Paul Fombeyre de la Guadeloupe en- Dépendance,

Attendu que de nombreuses joidés comptables ont été
joidés tant chez le joidé du trésorier à la Pointe-à-Pitre,

que dans led dit service, au milieu du budget du service, qu'une partie de ces dépenses nécessaires led budget de led service militaire en du service général du l'exercice 1842, en que, pour en faire la reconnaissance, led réexpédies en led ententes de justification d'ordre, l'administration en le comptable ou le coin d'un certain temps moral que n'offre plus l'épargne rapprorée de la clôture du dit exercice au 31 du précédent mois de mars, qu'il est en conséquence nécessaire d'en étendre led délai.

Du led article 35 du règlement financier du 22 août 1837, 206 du règlement du 31 octobre 1840, en 24 de l'ordonnance du Roi du 22 novembre 1841;

Du l'urgence;

Du la proposition du Commissaire général ordonnateur,
Le Conseil privé entendu,

Avons arrêté en arrêtant ce qui suit:

Art. 1^{er} Il est accordé à l'Administration une prolongation de délai de deux mois, jusqu'au 31 mai 1842, pour la clôture, à la Guadeloupe, de l'exercice 1842, en ce qui concerne led budget de l'ajoutiel V, XXI en XXII du budget du département de la marine: service militaire en service général aux colonies.

2. - L'ordonnateur est chargé de l'exécution du précédent arrêté, qui sera enregistré à l'Inspection en inséré au bulletin officiel de la Colonie.

Fait à la Basse Terre, le 16 mars 1842.

Signé Fourbeyre.

Par le Gouverneur:

Le Commissaire général ordonnateur,

Signé Paridet.

Arrêté du Gouvernement, en conseil, qui autorise l'extraction de la caisse de réserve d'une somme de 500,000 francs, en le rattachant en recette, au compte de l'exercice courant 1842, service local.

Basse Terre, le 16 mars 1842.

Nous, Gouverneurs de la Guadeloupe en Dépendance,

En la nécessité de pourvoir à la régularisation des dépenses qui ont été faites d'urgence pour porter les premiers secours à la Pointe à Pitre, à la suite du désastre du 8 février;

Considérant d'un autre côté que cet événement doit amener des réductions notables dans les recettes du budget de la Colonie;

En notre arrêté du 30 décembre 1841, portant allocation d'un crédit provisoire de 500,000 francs, pour les dépenses du service local pendant les six premiers mois de 1842;

En la situation du fonds du dit service;

En les articles 58, 59 et 60 de l'ordonnance du Roi du 22 novembre 1841, lesquels disposent en ce qui concerne les précédemment d'uo le fonds de réserve;

En attendant le secours de la métropole;

Sur la proposition du Commissaire général ordonnateur,

Le Conseil s'est entendu,

Avons arrêté en art. 1^{er} ce qui suit:

Art. 1^{er} Une somme de trois cent mille francs sera extraite de la caisse de réserve et versée en recette au compte de l'exercice courant 1842, service local.

2. - Cent cinquante mille francs serviront à faire face au décaissement des dépenses du service courant de l'exercice, précédentes par notre arrêté du 30 décembre 1841.

3. - un crédit provisoire extraordinaire est ouvert à l'admi-

administration, jusqu'à concurrence du surplus s'élevant à la somme de cent-cinquante mille francs, applicable, savoir:

à l'article 2. Indigènes	50,000 F.
à l'article 3. Indes	50,000
à l'article 4. Indes en aggrégation diomementis	50,000

Somme égale 150,000

4. Les dispositions ci-dessus seront converties en un projet de décret qui sera présenté au conseil colonial lors de sa prochaine réunion.

5. L'ordonnateur le Directeur de l'administration intérieure sera chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré à l'Inspection, et inséré au bulletin officiel de la colonie.

Fait à la Base Verte, le 16 mars 1843.

Signé Fourbeyre.

Par le Gouvernement:

Le Commissaire général ordonnateur,

Signé Laridet.

Arrêté du Gouvernement, en conseil, qui ouvre 3000 en outre, sur les fonds généraux, des crédits extraordinaires, provisionnels au compte du chapitre XXIII du budget de la marine, exercice 1843, jusqu'à concurrence de la somme de 60,000 francs.

Basse Verte, le 16 mars 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe et dépendances,

Considérant que d'après le Décret du 9 février, les mobilis

Del hôpital militaire de la Sainte-à-Sire a été déterminé avec
le bâtiment;

Considérant qu'en présence de l'effectif de la garnison et
de l'équipage de la marine du commerce sur rade, ainsi
que de la mortalité de la population, il importe qu'on se
mette en mesure de reprendre le plus tôt possible le traite-
ment des malades dant ce jour;

Considérant que déjà la Direction du génie pourvoit
à cet effet, à des constructions provisoires, et que sous
l'empire des circonstances exceptionnelles où nous som-
mes, il y a urgence d'ouvrir un crédit extraordinaire à l'ad-
ministration pour reconstruire le mobilier de cet établissement;

Sur la nécessité en même temps de régler l'imputation sur
le service général; Chapitre 2^d du budget du département
de la marine, de l'ordonnance de régle, dont nous avons ordonné,
par notre décision du 9 février, la délivrance aux fonction-
naires et agents de divers services à la Sainte-à-Sire, en
ce qui concerne ceux de dit d'alarier dont la solde incombe à
ce chapitre;

Sur les ordonnances relatives au régime financier des colonies
en notamment l'article 17 du règlement du 22 août 1827;

Sur la proposition du Commissaire général Didonnetau,
Le Conseil privé entendu,

Avoir arrêté et arrêté ce qui suit:

Art. 1^{er} Il est ouvert à l'administration, par empressement
sur les fonds généraux, de crédit extraordinaire provisoire
au compte du chapitre 2^d du budget de la marine: exercice
1848, jusqu'à concurrence d'une somme de soixante mille
francs, applicable comme suit:

Et l'article 11. hôpitaux	50,000 F.
au service général des rades	10,000
Somme égale	<u>60,000 .</u>

Art. 2. Il sera immédiatement rendu compte de cette disposition à S. E. le Ministre de la Marine ou de Colonies, et jusqu'à réception de son approbation, les dépenses dont il s'agit, seront portées au compte des dépenses à régulariser.

3. — L'Ordonnance est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré à l'Inspection et inséré au bulletin officiel de la Colonie.

Fait à la Base Verre, le 16 mars 1843.

Signé Gombeyre.

Par le Gouverneur :

Le Commissaire général Ordonnateur,
Signé Faridet.

Arrêté du Gouverneur, en Conseil, relatif à la liquidation
des droits de Douane.

Base Verre, le 16 mars 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en Dépendance,

En la demande à nous adressée par la Chambre de Commerce de la Pointe-à-Pitre;

En l'Ordonnance de 1687, qui rend les capitaines des navires marchands responsables des droits sur les marchandises formant la cargaison de leur bâtiment lorsqu'ils sont à l'entrée ou à la sortie;

Considérant que le débat du 8 février dernier, en apportant une grande perturbation dans les affaires, ne donne plus aux capitaines les garanties que leur offre, dans ces événements, la situation commerciale de la Colonie;

Considérant que dans les circonstances actuelles, il est juste de rendre les propriétaires ou consignataires des marchandises,

responsable de droit de son elle est soumise ;
 Sur la proposition du Directeur de l'administration intérieure,
 De l'adit Du Conseil joridé,
 Avoit arrêté en avertout ce qui suit :

Art. 1^o. Indépendamment de la remise par les capitaines
 de bâtiment, à leur entrée dans le port de la colonie, du
 manifeste de débarquement, de déclaration en détail seront
 fournis à la douane, dans le trois jours de l'arrivée du navire,
 de signés des propriétaires ou consignataires des marchan-
 dises.

§ 2. Cette déclaration contiendra l'espèce, la qualité, le
 poids ou le nombre des marchandises qui sont passibles de
 droit du poids, au nombre ou à la mesure, et leur évaluation,
 lorsque les marchandises seront tarifées à la valeur.

§ 3. Les numéros et marques des colis seront
 indiqués en marge de la déclaration en détail, en laquelle le
 déclarant devra s'abstenir de présenter comme un seul plusieurs
 colis réunis.

Art. 2. Les marchandises pour lesquelles il ne sera pas
 de déclaration en détail, dans le délai prescrit par l'article 1^o,
 seront déposées dans le magasin de la douane, d'où elles ne
 pourront être extraites qu'après paiement d'un droit de maga-
 sinage d'un 10. % à la valeur.

Après le délai de deux mois, si les dites marchandises ne
 sont pas réclamées, elles seront vendues pour le compte de
 l'Etat, et le produit en sera versé au trésor.

3. Il sera délivré, pour chaque déclaration partielle, un
 permis de débarquement sur lequel le directeur inscriera le résultat
 de sa vérification et de son estimation.

A - Le débarquement du navire aura lieu à tout de rôle, par

Date

date d'inscription au registre de la déclaration et autant que le
gouvernement des ports le permettra.

5. - Le paiement des droits aura lieu, au comptant, et
avant que la marchandise soit enlevée du quai.

Le commerce aura néanmoins la faculté de consigner au
trésor, avant la sortie des marchandises, le montant des
droits dont la Douane jugera, par appréciation, ce dernier
possiblet.

Au moyen de ce versement, les marchandises pourront
être enlevées immédiatement après la vérification.

6. - Le règlement définitif des droits d'entrée ou de sortie,
à payer, sera fait le plus promptement possible, en dans
un délai qui ne devra pas excéder deux jours.

Si il y a insuffisance dans le versement effectué, le déclara-
rant complètera la somme due au trésor. Dans le cas
contraire, l'excédant lui sera remboursé sur la présentation de
la liquidation définitive des Douanes.

7. - Toutes les dispositions contraires au précédent arrêté,
sont en même temps rapportées.

8. - L'ordonnance en la Direction de l'Intérieur sera
chargée, et en ce qui le concerne, de l'exécution du
précédent arrêté, qui devra être enregistré par son au besoin
sera, en inséré au bulletin officiel de la colonie.

Fait à la Base-Vene, le 16 mars 1843.

Signé Gourbeyre.

Par le Gouverneur, en conseil:

Par le Directeur de l'administration intérieure,
en mission, le chef du bureau,

Signé Fabbier de Laroque.

Colonies. — Guadeloupe.

Basse Terre, le 17 mars 1843.

M. M. les chirurgiens de la Martinique partent ce jour pour retourner au Fort Royal. Ils ont été sortis par la gabelle la Décorée que M. le Gouverneur a bien voulu mettre à leur disposition. L'état dans lequel se trouvent aujourd'hui nos blessés du funeste évènement du 5 février, permet qu'ils aillent reprendre leur occupation habituelle qu'ils avaient subitement interrompue pour nous venir en aide. On n'a pas oublié qu'à la première nouvelle de nos malheurs, presque tout le personnel de Santé de la Martinique était venu nous offrir ses services en se rangeant sous l'ordre du conseil de Santé de la Guadeloupe, lequel, en remerciant tout ces employés de leur noble zèle, n'avait retenu auprès de lui que trois d'entre eux.

Bien, M. le Gouverneur les a reçus en audience de congé. Ils ont été conduits auprès de leur noble conseil de Santé, en M. le Médecin en chef, en leur présence, a prononcé les paroles suivantes :

- « Messieurs le Gouverneur,
- « Le Conseil de Santé a l'honneur de vous présenter M.
- « M. les chirurgiens de la Martinique, qui nous quittent
- « après avoir dignement accompli la tâche généreuse qu'ils
- « s'étaient imposée.
- « De plus, Messieurs le Gouverneur, il ne nous
- « apparaît pas de nous rendre l'organe de la gratitude du
- « pays envers le service de Santé de la Martinique, qui est
- « venu si spontanément à notre secours. Mais comme chef
- « de la médecine maritime, à la Guadeloupe, dans cette occasion
- « que votre présence rend solennel, nous nous plaçons à
- « donner à ces Messieurs les éloges les plus mérités pour les

" sont éclairés et assidus qu'ils ont prodigués à nos blessés.
 " M. Loutrouleau a marqué sa place future parmi les
 " officiers de carrière en chef des colonies. M. Godineau, qui a
 " déjà servi avec nous, n'a fait qu'ajouter à la bonne opinion
 " que nous avions de lui long-temps, en que de lui. M.
 " Lemoult s'est montré son digne émule.

" Je le déclare hautement, M. Espieul, heureux le
 " chef qui peut compter sur le concours d'aides tels que vous!
 " Votre zèle va au devant des ordres et les prévient; votre
 " expérience rend même les explications inutiles. Avec
 " vous, après avoir désigné à chacun sa part du service, j'ai
 " pu me borner à vous laisser faire: je n'ai eu qu'à vous as-
 " surer.

" Vous êtes d'emblée vous-même appelé par les sympathies
 " de notre maître; vous en portez les notes à votre dévouement;
 " elles sont basées sur notre juste reconnaissance, et sur
 " l'appréciation exacte de votre haut mérite. "

M. le Gouverneur a repris :

" M. Espieul, à cet éloges qui vous sont adressés et
 " dont j'ai lieu de reconnaître la justice, je suis heureux
 " d'ajouter que, parmi les importants secours que la Marti-
 " nique nous a si promptement et si généreusement envoyés,
 " un de ses plus précieuses et de ses plus précieux considé-
 " rations, dans l'assistance habile et dévouée que nous
 " avons reçue de vous. "

Lettre de l'Amiral Bombaye, au Gouverneur de
 la Martinique.

Basse Terre, le 17 mars 1743.

Mon cher Gouverneur, Je vous rendois en ce moment
L'entreveu, J'espère en L'ennemi, non qu'il ne vous
soient plus utiles, mais parce que je ne s'en pas vous
prie de plus longtemps de leur service.

Parmi les bienfaits de vous donner de ce que la
Martinique, je place au premier rang le concours éclairé
en dévoué que nos médecins ont trouvé dans ces trois officiers
de santé. Je me suis à eux rendre témoignage au mo-
ment où ils vous ont quittés. Ils emportent la bénédic-
tion de nos nombreux blessés; ils ont acquis de grands droits
à notre reconnaissance; j'espère qu'ils auront acquis ici de
nouveau à votre estime, en je vous prie de le leur dire.

Agreez, &c.

L. C. Amiral, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

Lettre du Gouverneur, à l'Amiral C. de Nogel,
Commandant les forces navales aux Antilles.

Basse Terre, le 17 mars 1783.

Mon cher Amiral, Je suis ici depuis quelque
jour; mais je suis remonté à la Pointe à Pitre de ce que la
décision sera de retour.

Le cheval marcheur au milieu de nos ruines; j'ai
aussi dit que la pensée, mais cela s'a passablement.

Et ainsi est toujours là, toujours dévoué, toujours grand!

Il m'a paru convenable de publier l'expression de notre
reconnaissance pour les nombreux témoignages de sympathie

qui nous a vu de tout côté. Je ne pourrais rester
muet en présence de tout ce dévouement, si bien-
veillant! si généreux! J'ai voulu m'acquiescer comme
les indigents, par le travail du cœur.

Quel est bien digne de l'éloge que je lui ai
adressé en votre nom.

Votre bien affectionné.

G. C. Arnould, Gouverneur,
Signé Tombeyre.

Lettre du Colonel Parlan, Commandant militaire
de la Guadeloupe, au C. Arnould Tombeyre.

Basse Terre, le 17 mai 1842.

Monsieur le Gouverneur, Le travail de tout le
année, stationné à la Guadeloupe, désirant donner une
preuve de sympathie aux malheureux victimes du grand
catastrophe qui vient de frapper la colonie, et pour cotiser
spontanément, en j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excel-
lence l'état de souscription, par corps, d'élèves; da voir:

	<u>Officiers.</u>	<u>Croupes.</u>
Etat major général	690 F 00	"
1 ^{er} Régiment d'Infanterie de Marine . . .	1 072 45	1 398 F 07 c
Génie	45 - 00	70 "
Artillerie	196 - 60	281 20
Gendarmerie	216 00	600 00
	<u>2,220 05</u>	<u>2,349 27</u>

4,569. 32 c

Cette somme de quatre mille cinq cent dixante neuf francs trente deux centimes sera versée immédiatement dans la caisse que Votre Excellence voudra bien me désigner et me faire connaître.

Je suis &c.

Le Commandant Militaire,
Signé Parler.

Cette somme de quatre mille cinq cent dixante neuf francs trente deux centimes, sera versée au trésor colonial.
Basse Terre, le 17 mars 1843.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Foubeyre.

Lettre del' Amiral Foubeyre, à M. Billecocq,
Directeur del' Intérieur

Basse Terre, le 10 mars 1843.

Monsieur le Directeur, Les deux lettres que vous m'avez transmises, par l'ordonnance arrivée la nuit dernière, ont pour objet de me recommander M. l'abbé Bertin en Berry Louis Lobity, député par le comté de la sous-préfecture de la Trinidad, pour offrir un secours aux victimes du tremblement de terre du 8 février, en chargé de distribuer eux-mêmes dans les lieux une partie des fonds qu'il a apportés.

Il n'a pas besoin de vous dire que ces envoyés, durant leur séjour dans la colonie, doivent être l'objet de votre sollicitude; mais il conviendra de leur faire remarquer que, sur la dispersion de tout ceux qui ont besoin de secours, ils ne

pourront que très difficilement remplis, comme ils l'entendent,
la mission de bienfaisance qu'ils ont acceptée.

Recevez, &c.

Le C. Anival, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

Lettre del' Anival Fourbeyre, à Son Excellence
le Ministre de la Marine et del' Colonial.

Sujet du tremblement de terre.

Basse Terre, le 20 mars 1843.

Monsieur le Ministre, Je suis depuis quelquel
jour à la Basse Terre, où j'ai tenu une séance du Conseil
général. Demain je retournerai à la Pointe.

En travaillant à abattre quelquel grand muraille
restée debout au milieu de nos ruines, trois murailles de la
Rose ont été écraquées par un siffon qui est tombé sur eux.
J'espère qu'un pareil malheur ne se renouvellera plus.

J'ai visité presque tout le quartier de la colonie. Quel
quel monde d'hommes déjà relâché et commencé à marcher.
J'espère que nous saurons le denier de la récolte.

À la Pointe, les navires arrivent : quelquel baraque
pendant déjà recouvert leurs cargaisons. Des secours, des
témoignages de sympathie nous arrivent de tout part.
Les colonels étrangers de Saint-Thomas, Saint-Barthélemy,
la Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade, Demerary,
la Trinidad se sont particulièrement distingués par leur
généreuse empressement à nous venir en aide : elles n'avaient
pas autrement agi avec l'Angleterre, le Suédois, le Danois.

Le Gouvernement du Roi ne jugera-t-il pas convenable
d'ajouter à l'expression de ma gratitude celle de la reconnais-
sance nationale? En conséquence j'aurai l'honneur de
vous faire quelque proposition à cet égard.

Je vous prie d'agréer, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Gombeyre.

P. S. Les rixes commencent à devenir abondantes,
mais pour les acheter il faut de l'argent; il en faut aussi
pour tout le reste nécessaire à la vie; en conséquence
même l'argent qui nous manque: c'est donc ce que nous
devrions aujourd'hui avec le plus d'instance.

Réponse de l'Amiral Gombeyre, à Son Excellence
le Colonel Choiseul, Gouverneur de la Trinidad.

Basse Terre, le 20 mars 1743.

Monsieur le Gouverneur, J'ai reçu la lettre que vous
m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 11 de ce mois,
pour me recommander et espérer l'Abbé Bertin en
Henry Louis Sobity, chargé par le comité des souscrip-
teurs de la Trinidad d'apporter un secours de 2,500 Dollars
aux malheureux en nombreux victimes du tremblement
de terre du 2 février. Absent de la Colonie à Paris, au
moment de l'événement, je n'ai pu vous en espérer; mais
vous pouvez être assuré qu'il aura été reçu avec toute la
facilité, avec tout l'empressement que mérite la mission qu'il
vient remplir parmi nous.

Je vous prie de faire connaître à M. et M. les honorables membres
du

Du Meeting que la Guadeloupe considerera precieusement le
Soudenois de ce temoignage de Sympathie.

Agreez, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

Reponse del' Amiral Fourbeyre, à M. M. Pitt et
Samuel Hasanag, Prédident en secrétaire du Meeting du
10 Mars à la Trinidad.

Basse Terre, le 20 Mars 1843.

Messieurs l'abbé Bertin en Soemy Louis Sobry, d'ol
Honorable en voyel, son amical au milieu de nous avec le
Secours total par votre assemblée (meeting), d'ant sa séance
du 10 Mars, en faveur del' infortuné que la catastrophe
du 8 Févris de mieu a plongé d'ant une profonde misere. Je
vous remercie en vous prie de remercio pour moi en pour
not malheureux colon, tout les hommes généreux de la
Trinidad, qui ont voulu nous assister d'ant notre détresse.

Comme talement éloigné de la Pointe à Pitre, je
n'ai pas encore pu voir Mr. Bertin en Sobry; mais
il aura du nous ruiner, il pourrout vous donner une
idée du Dédastre qui a anéanti cette îlle: j'espère-ils
aussi vous donner une juste idée de notre reconnaissance
pour le temoignage de Sympathie que vous nous
offrez au nom del' brasel habitant de la Trinidad.

Je vous prie agréer, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Fourbeyre.

Lettre de Son Excellence Sir St. Roberts, Gouverneur
de l'Île de Saint-Vincent, au Gouverneur de la Guadeloupe

Saint-Vincent, le 20 mars 1843.

Monsieur le Gouverneur, La nouvelle du décès en
de la détresse où on a été plongé la Guadeloupe en plusieurs
îles anglaises, situées dans cet mer, par le récent trem-
blement de terre, a été reçue dans cette colonie avec des
sentiments d'une profonde sympathie et de considération
qui, en cette occasion, ont pénétré dans les esprits occidentaux.

Dans une assemblée de la législature de ce Gouvernement,
tenue dernièrement, Cinq mille dollars ont été votés pour
apporter quelque soulagement aux îles qui avaient souffert,
en cette somme s'est élevée par plusieurs quêtes faites dans
les églises de la colonie en faveur de la somme de 6,650 dollars.

Le Gouvernement local a résolu que les deux cinquièmes
de cette somme seraient envoyés en offrande à la Guadeloupe,
comme le seul don que Saint-Vincent fait à même de
procéder à votre colonie. et dont reconnaissent parfaitement
le peu d'importance de ce secours, en comparaison de
l'étendue des pertes en de la gravité des souffrances que nous
cherchons à adoucir. Les habitants de Saint-Vincent ont
résolu de servir en aide aux seuls nécessiteux, en ajoutant,
le montant de cette souscription ont été beaucoup plus
élevé, si leur moyen avaient pu répondre aux sympathies
qu'ils éprouvent pour leur frères les colons de la Guade-
loupe.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous transmettre par
le packet qui vous portera cette dépêche, la somme de
2,000 dollars en espèces. Cet argent sera mis à la disposition

De Votre Excellence, j'ouïs subvenir aux besoins des habitans de la Guadeloupe, qui ont le plus souffert & tremblé de terre. En agissant ainsi, je vous demande de vous exposer tout le dédit que nous espérons, malgré les désastres qui sont arrivés, de voir bientôt cette colonie se relever de ses malheurs, et revenir à l'état de prospérité où elle se trouvait avant son désastre. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que je recevrai une telle nouvelle avec les marques de la plus grande satisfaction.

J'ai de plus à informer Votre Excellence qu'un cinquième de nos fonds est réservé jusqu'à ce que nous ayons de plus grande détail que ceux que nous possédons actuellement sur la Guadeloupe, en les comparant avec ceux d'Antique en des autres de l'anglais qui ont souffert de la même catastrophe. J'ose espérer que Votre Excellence voudra bien me donner quelque renseignement sur la position de sa colonie, qui paraît avoir le plus grand droit sur le reste de nos possessions.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé C. A. Roberts.

Arrêté du Gouvernement, relatif aux fonctionnaires et agents du service à la Pointe-à-Pitre, qui ont réclamé leurs appointements du mois de janvier 1843.

Basse-Terre, le 20 mars 1843.

Nous, Gouvernement de la Guadeloupe en dépendance,

En les réclamations de plusieurs fonctionnaires et agents du service à la Pointe-à-Pitre, compris dans les ordonnances collectives de solde du mois de janvier, qui ont été détruites au désastre de la Pointe-à-Pitre, lors du désastre du 3 février,

avant qu'ils eussent été payés.

Suivant l'article 64 du règlement financier du 31 octobre 1840, concernant le cas de sorte d'un extrait d'ordonnance ou d'un mandat;

Considérant que le duplicata d'une ordonnance de paiement ne peut être que la représentation exacte de la pièce primitivement expédiée;

En que, dans la circonstance actuelle de sortes d'ordonnances collectives des lesquelles une partie de l'emargement a déjà été remplie, une disposition spéciale devient nécessaire pour établir une distinction entre les acquits donnés avant ou après l'événement, que c'est d'ailleurs un moyen d'arriver plus tôt au paiement des fonctionnaires en agents en souffrance;

Sur la proposition du Commissaire général Ordonnateur, et nous avons arrêté en conséquence ce qui suit:

Art. 1^{er}. Les fonctionnaires en agents du service à la Poste - à titre qui ont à réclamer leur appointement du mois de janvier 1843, en qui étaient portés des ordonnances collectives d'emargement, perdus dans le tremblement de terre du 8 février, seront payés de sommes qui leur sont dues sur bulletin individuel, extraits de dites ordonnances.

Ces paiements seront ordonnés comme d'usage par l'Ordonnateur, d'après le rapport et l'attestation prescrites par l'article 64 du règlement financier du 31 octobre 1840.

Les bulletins acquittés en double expédition, seront annexés par le trésorier aux états d'emargement comme justification de ces paiements.

2. - L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré à l'Inspection et inséré au bulletin officiel de la Colonie.

Fait à la Base-Terre, le 20 mars 1843.

Signé Gombeyre.

Par le Gouverneur :

Le Commissaire général O'Donnatens,

Signé Parides.

Lettre de M. E. L. Souboude, Président du
Comité des Douaniers de la Barbade, au Gouverneur
de la Guadeloupe.

Barbade, le 21 mars 1843.

Monsieur le Gouverneur, J'ai l'honneur d'informer
votre Excellence que, d'après le désir exprimé par le
Comité, j'ai transmis aujourd'hui par la maille royale le
Arames et Woodway, mille autres Dollars qui sont envoyés
pour venir en aide aux malheureux de la Guadeloupe.

Permettez-moi en même temps de remercier votre
Excellence de la communication qu'elle m'a faite le 8 con-
ram; en avec des sentiments respectueux,

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé E. L. Souboude.

Lettre de l'Amiral Gombeyre, à M. Donnoy,
Maire de Saint-Martin.

Base-Terre, le 21 mars 1843.

Monsieur le Maire, Je vous remercie de l'intérêt
que vous m'exprimez dans votre lettre du 16.

Ladille de la Pointe-à-Pitre n'est point gu' une d'acte
mine, il est vrai; mais j'ai l'espoir qu'elle renâtra un
jour de ses cendres, comme doul le ditel avec raison.

J'ai ayssid, non sans une grande satisfaction, que
la dépendance de Saint-Eustache adain je souffert du
tremblement de terre; & en illy le die à son administrateur
leur faire savoir combien M. de la Fombeire et moi
adoul été sensible aux témoignages de leur sollicitude.

Recevez, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Fombeire.

Lettre del' Amiral Fombeire, à Son Excellence
le Ministre de la marine et del' Colonial.

Pointe-à-Pitre, le 24 mars 1743.

Monsieur le Ministre, Joul auez du jour ma
Correspondance, de puis le fatal événement du 8 du mois
de mai, qu' au nombre de l'indemnité que j'ai pris de vous
de me en aide à la colonie, & de vous en, au moyen du jour
fait pour la etoartigue, l'adance au commerce et aux
habitants, d'une somme de 600,000 francs ou lingots
d'or et d'argent ou du toutel accompagné de connois-
sementel.

Et ainsi quel'établi le considérant del'arrêté du 2 mars,
que je joint ici, cette somme je rovoquée pour la chambre
de commerce, adain d'utout pour objet de faciliter les
transactions, en mettant en circulation une certaine quan-
tité de numéraire.

Del condition auxquelles une adance de fonds pour
être faite, doul tellement je récise qu'il n'est pas à craindre

que la caisse coloniale en éprouve de dommages j'avo le —
 défaut de remboursement.

Jusqu'à ce moment, aucune demande de fonds, en
 échange de lingots ou de traités dus conformément, n'est
 parvenue à l'Administration. Cette circonstance j'avo
 d'expliquer j'avo le retard qu'a éprouvé la récolte, faite d'ordres
 j'avo fabriques, en j'avo les ordres que donne les négociants
 à la Pointe-à-Pitre, au déblaiement des terrains vagues
 occupés j'avo leurs magasins, et à la recherche des j'avo
 qui ont pu échapper à l'incendie.

Notre Excellence sera tenue au courant de l'effet et
 produit j'avo ces articles en des mesures successives auxquelles
 son exécution pourra donner lieu.

Jeulley agréé, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
 Signé Gombeyre.

Reponse del' Amiral Gombeyre, à Monseigneur
 Daniel Orlac - Doumel, Evêque de la Trinidad.

Du let Amiral de la Pointe-à-Pitre, le 25 mars 1743.

Monseigneur, venant à voir cette terre désolée, où
 sur un terrain la ville de la Pointe-à-Pitre, j'ai trouvé les
 honorables députés, M. l'abbé Bertin et Lobitz,
 que leur amitié de la Trinidad ont envoyés parmi nous.
 Ces Messieurs, qui ont dignement rempli la prière
 dion confiée à leur zèle, pour nous quitter; ils ont porté
 l'expression de notre reconnaissance j'avo les ordres, pour
 les témoignages de sympathie pour les généreux habitants
 de votre colonie ou comble les j'avo colon de la Guadeloupe.

Je vous remercie de la joie active que votre Eminence
a bien voulu prendre à cette œuvre de charité chrétienne.
Je vous remercie aussi de la parole bienveillante que vous
m'avez adressée à cette occasion.

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Gombeyre.

Lettre de l'Amiral Gombeyre, au Gouverneur de
la Martinique en l'Amiral C. de Rogel.

Quelques minutes de la Pointe-à-Pitre, le 26 mars 1843.

Permettez-moi d'introduire aujourdhui de vous M. et
l'abbé Bertin en l'obit, de sorte que j'ai un meeting de
l'abbé Bertin de la Trinité, pour apporter de l'aide aux
victimes du tremblement de terre du 8 février.

C'est évidemment pour chercher à la Martinique les
moyens de retourner dans leur pays. Soyez leur utile, si
vous pouvez, vous m'obligerez.

Votre tout dévoué.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Gombeyre.

Réponse de l'Amiral Gombeyre, à Son Excellence
Sir A. Dobserty, Gouverneur de l'île de Saint-Vincent.

Quelques minutes de la Pointe-à-Pitre, le 26 mars 1843.

Monsieur le Gouverneur, le praticien anglais, en touchant

à la Basse Terre, a déposé les 2.000 Dollars, annoncés par
 Votre Excellence, dans sa lettre du 20 de ce mois, en destiné
 à soulager les souffrances des nombreux victimes du trem-
 blement de terre du 8 février. Au nom des habitants de la
 Guadeloupe, je vous remercie de ce témoignage de sympathie,
 et je vous prie d'en exprimer toute notre reconnaissance, à
 M. le membre de votre assemblée coloniale, ainsi qu'aux
 hommes généreux qui ont pu contribuer à cet acte de bienfaisance.

Le sort des colonies atteintes par le fléau, la Guadeloupe
 est assurément celle qui a été le plus maltraitée, soit dans
 les richesses, soit dans la population; mais notre misère
 ne saurait nous faire oublier l'infortune des colonies anglaises,
 qui ont vu leurs propriétés anéanties dans ce grand désastre,
 et qui ont besoin de votre secours. Pardonnez-
 donc, je vous le demande instamment, gardez-vous d'être
 compatissant malheureux ce nouveau secours que votre
 humanité réservera à notre indigence. Les braves
 habitants de Saint Vincent ont assez fait pour nous,
 et nous n'oublierons jamais ici que, dans ces douloureux
 circonstances, ils nous ont traité comme des frères.

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral, Fondement,
 Signé Tombeyre.

Réponse de l'Amiral Tombeyre à M. de Bourbonne,
 Président du Conseil général de la Barbade.

Du local de la Pointe-à-Pitre, le 26 mars 1843.
 Monsieur, à votre passage à la Basse Terre, le steamer
 le Wednesday a remis, avec votre lettre du 21 de ce mois, les

mille autres Dollars que vous m'adressez pour le dictime
 du sieur du S^r Jéru. Veuillez être assuré de mesoient le
 Souverain, vous seul être le Digne organe, l'interprète
 de la gratitude des Habitans de la Guadeloupe pour ce
 nouveau bienfait.

Soit honorable compatriote, et vous sçavez, nous ou
 prouvé qu'il ne chassent faire aucune différence entre un
 Français et un Anglais dans le malheur. Et nous n'en
 faisons aucune nous-mêmes dans notre reconnaissance,
 qui vous est acquise comme à nos frères de la Martinique,
 car chez vous comme chez eux nous vous nous le
 même sympathie.

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral, Bourgeois,
 Signé Bourgeois.

Lettre du C. Amiral Bourgeois, à Son Excellence le
 Ministre de la Marine et des Colonies.

Château de Breteuil de terre du S^r Jéru.

Sur le Canal de la Pointe à Pitre, le 28 mai 1743.

Monsieur le Ministre, J'ai dité Marie-Salote, qui
 a moins souffert que la Guadeloupe, en qui a déjà remis en
 activité la moitié de son moulin. En travail avec la même
 ardeur dans tout le parti de la Colonie; mais on n'obtient
 pas partout le même succès.

Si, on je suis revenu de nuit quelquel jour, nous avons
 plus de trente barriques en bois construits sur le quai, pour
 servir de magasin au commerce. Il m'a suffi, pour donner

l'élan, d'en faire monter une seule au compte du Gouvernement.
 Cet colonial étranger est un idéal de zèle avec la vertu
 ténue, qui a donné 50,000 francs, quand il s'est agi de
 nous venir en aide. Il est devenu nombreux en abondance
 nous pour venir en aide de tout côté. Le chiffre de l'affaire
 de l'Angleterre, de la Suède, en de l'Annoil d'été aujourd'hui
 à 100,000 francs. Je rougirais pour moi-même si nous
 trouvions moins de sympathie chez nos compatriotes que
 parmi ces hommes généreux pour la charité, confondant
 ce que le fleau a confondu, a distribué de tout à tous les
 indigents, sans distinction d'origine, sans autre recomman-
 dation que le malheur.

Il demandait d'avance un commencement de succédané.
 Nous aurons bientôt ainsi abondance, je pense, les 600,000 f.
 que j'ai voulu jeter dans la circulation. (Voilà l'ancien du 2 mars)

J'attends toujours le résultat du travail de la commission
 que j'ai chargé de faire l'estimation de nos ports. Je suis
 prêt à présenter à Votre Excellence qu'on les évalue approxi-
 mativement à plus de cent dix millions, en dans cette som-
 me, les richesses détruites à la Pointe-à-Pitre figurent pour
 75 millions, pour un tiers pour les autres, un tiers pour
 les marchandises.

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
 Signé Fourbrey.

P. S. Le tremblement de terre nous en core fréquente.
 Hier, à une heure en quarante midi, nous avons éprouvé
 une forte secousse qui a duré douze secondes.

Lettre du Consul général de France à New-York,
 au Gouvernement de la Guadeloupe.

Ness-York, le 28 mars 1843.

Monsieur le Gouverneur, et Messieurs que la nouvelle commission en cette ville, du Département de la Guadeloupe, les Français, ainsi que un même d'enthousiasme et congoigné par leur consul général, se sont réunis en assemblée générale, ils ont nommé un comité chargé d'obtenir des secours, non seulement de leur compatriote, mais aussi des émigrés en des Américains de Ness-York. Ce comité a été composé

de

M. M. De la Forest, Président;

Delannay en compagnie, Vice Président;

Labeur en compagnie, Trésorier.

Lubereau, M. M. B. Babad,

J. Cottencu.

J. Lagory,

J. D. Derdilly,

J. Penquer.

Leargoul fierel,

J. Faillandou,

Bérard,

Loubar,

Lemoine,

M. Worlot,

M. Wilson,

P. Esor en Lebarbier,

Louis Penquer,

Binguère, secrétaire.

La première démarche du comité a été de s'entendre avec le maire de Ness-York du la condescendance de son entente officielle ou particulière, pour procéder à une souscription parmi les Américains. Ce digne magistrat a promis de bon vouloir à cet égard, et tout donne lieu d'espérer qu'on n'aura pas d'ainement compté du l'humanité des citoyens de Ness-York.

Mais, sans attendre le résultat de cette importante démarche pour les victimes de la Guadeloupe, le comité s'est engagé de profiter de bon mal disposition des Français en des Allemands, en une première collecte a produit déjà la somme de dix mille francs, qui d'oul sera remise,

Monsieur le Gouverneur, j'ai le capitaine Wae Farland,
commandant le navire américain Ness-Vitas, expédié
aujourd'hui par M. St. Seignette.

Je compte de vous être obligé, Monsieur le Gouverneur, de
faire connaître à Votre Excellence le vœu exprimé respec-
tueusement par les donateurs que le Maire du quar-
tier souffrant de vous être chargé de répartir ce premier en
faible secours parmi les plus nécessiteux.

Je vous envoie avec la plus respectueuse considération,
&c.

Signé L. de la Forest, Président; Victor Delannay,
Vice Président; J. E. Laboul, Trésorier; J. St. Bruguère,
Secrétaire.

Lettre de l'Amiral Bombeyre, à M. Choisy,
Maire de la Pointe-à-Pitre.

Sur le Maire de la Pointe-à-Pitre, le 20 mars 1843.

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous adresser
avec une traite payable à votre ordre, le produit d'une
souscription ouverte, en faveur des victimes du tremble-
ment de terre, par M. le Consul général de France,
M. de la France établie à Caracal. Le montant
de cette traite est de 1514 francs, qui seront versés à la
caisse municipale de la Pointe-à-Pitre.

Je joins à cette lettre une liste des noms des donateurs
compatriotes de Caracal de votre connaissance. Je
serai parvenu à M. le Consul général Laidi, les ren-
seignements que vous pourrez me procurer à cet égard.

Recevez, &c.

274.

Le C. Amiral, Foudremeno,
Signé Tombeyre.

Réponse del' Amiral Tombeyre, à M. Ladio,
Consul général de France, à Caracal.

Quo let mines de la Pointe-à-Pine, le 29 mars 1843.

Monsieur le Consul général, J'ai reçu, en une traite de 1514 francs duo M. Hury. Déard, de Paris, le montant d'une souscription ouverte par son dévouement, à Caracal et à la Guayra, en faveur des nombreux victimes du tremblement de terre qui, le 8 février dernier, a ruiné notre pauvre colonie en réduisant en cendres la plus riche, la plus belle, la plus populeuse de nos cités. J'ai été profondément touché de cette marque de sympathie, hautement appréciée dans ce pays, et je tiens tout particulièrement à en remercier, pour moi et pour mes administrés, ceux de nos généreux compatriotes qui ont mis tant d'empressement à nous venir en aide.

Dans cette affaire, si modestement présentée, nous trouvons, avec la compassion pour le malheur, le sentiment de l'amour de la Patrie, et à ce titre, elle a un double mérite à nos yeux.

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral, Foudremeno,
Signé Tombeyre.

Lettre del' Amiral Tombeyre, à Son Excellence le
Ministre de la Marine et des Colonies.

Demande d'une subvention pour la Guadeloupe.

Du Palais National de la Pointe-à-Pitre, le 20 mars 1843.

Monsieur le Ministre, le budget du service local, recettal et dépenses, s'élevait à la somme de 1,200,000 francs.

Dans la destruction de la Pointe-à-Pitre en du Petit-Bourg, dans les immenses dommages qu'on éprouve à Soudille, le Moule, le Fort-Louis, Sainte Anne, Sainte Rose en autres lieux de la colonie, dans les comtes la Bassée Terre; dans la ruine de la plupart des usines; dans l'état d'indigence où sont tombés un très grand nombre de familles, il y a une cause de diminution pour nos recettes, des loyers de maisons, capitation, patentes et contributions indirectes, dont le déficit est évalué à 400,000 f. pour chacune des années 1844, 45 et 46, en qu'il faut porter à 600,000 f. au moins pour l'année 1843, à cause du retard de la recette et de la réduction qui en résultera des produits du droit de sortie des sucres (qui remplace la capitation). Si, à ce déficit, on ajoute les dépenses nécessaires pour reconstruire les édifices publics, tels que les églises en la général, détruite par le tremblement de terre, on trouvera pour la Pointe-à-Pitre . . . 600,000 f.

Pour les autres communes au moins . . . 1,000,000

En tout 1,600,000 f.

qui, réparti sur quatre années, exigeraient en outre un crédit extraordinaire de 400,000 f.

C'est donc une subvention de 1,000,000 f. pour 1843. en 800,000 f. pour chacune des trois années suivantes qu'il nous faudrait pour faire face, durant cette période, à tout les exigences de la situation. Votre Excellence comprendra que la colonie est incapable de supporter cette dépense, et que dans cette circonstance la Métropole doit lui venir en aide.

Leant les besoins que je viens de signaler, je n'ai pas
compris ceux qui assiègent les nombreux districts du
Département : à cet égard la charité publique s'affra-t-elle ?
Fouilley & c.

Le C. Amiral, Foudemeno,
Signé Foubeyre.

Arrêté du Foudemeno, relatif aux audiences des
tribunaux de première instance en de paix de la Pointe-
à-Pitre.

Pointe-à-Pitre, le 31 mars 1843.

Nous, Foudemeno de la Guadeloupe en Dépendance,

Considérons que la destruction des états, la perte des
titres, le décès de plusieurs officiers ministériels, la dispersion
de la population en le défaut du domicile commun des judiciai-
bles, n'ont pas cessé de faire obstacle à ce que la justice
ordinaire reprenne son cours complet et normal;

Considérons néanmoins qu'il importe de pourvoir à l'ex-
pédition des affaires les plus urgentes, sans déroger toutefois
aux dispositions de notre arrêté du 11 février dernier, relatives
à la suspension des délais judiciaires,

Considérons que les motifs qui suspendent ou modifient
l'action de la justice ordinaire, devant le tribunal civil ne
s'opposent point à la reprise des audiences du tribunal de
paix;

Sur la proposition du Procureur général,

Et sur l'avis et l'avis de ce qui suit :

Art. 1^{er} Indépendamment des référés, le Juge royal
du tribunal de première instance pourra sur requête faite
des

del audience, y pour l'expédition del affaires pour l'urgence
a etelle lui paraitra justifiée.

2. Le siège du tribunal reste provisoirement établi
dans le local situé à l'encourure del mur d'Emery en del
Francet maçon.

3. — ad partie du 5 avril prochain le tribunal de paix
et de simple police reprendra del audience aux jours et
heures accoutumés.

4. Le siège du procureur est transféré provisoirement
rue de la Loi, et. do.

5. Le Procureur général est chargé del exécution du
présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera,
en inséré au bulletin officiel de la colonie.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 21 mars 1843.

Signé Fourbeyre.

Par le Gouverneur :

Le Procureur général,

Signé A. Bernard.

Lettre del'Amiral Fourbeyre, à Son Excellence le
Ministre de la Marine en del Colonies.

Statut du rembléement de terre de la Guadeloupe.

Quo del ministre de la Pointe-à-Pitre, le 1^{er} avril 1843.

Monsieur le ministre, j'ai déjà dit à Votre Excellence
que, depuis le 8 février, la terre n'a plus cessé de trembler,
tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre partie de la colonie;
mais particulièrement à la Grande Terre, et surtout à la
Pointe-à-Pitre, où l'on passe rarement deux jours sans

éprouvés quelquel mouvement plus ou moins appréciable
 Ici, l'agitation a été presque continuelle, dans la nuit
 du 31 mars au 1^{er} avril. Le 31, à onze heures du soir, nous
 avons eu deux secousses successives, très fortes, qui ont
 duré 4 à 5 secondes chacune; depuis ce moment la terre
 n'a plus été en repos jusqu'à quatre heures du matin
 (1^{er} avril), où deux secousses assez vives se sont fait sentir;
 enfin à neuf heures en demi, après un dernier mouvement
 assez long, mais peu violent, la crise a cessé.

Ces secousses ont fait tomber quelquel siffonnet; mais
 n'ont pu causer d'accidents graves. Cette persistance du
 tremblement, qui dure aujourd'hui boulevard nos ruines, porte le
 découragement dans tout le esprit: la population, en proie
 aux plus vives inquiétudes, a passé la nuit en prières, dans
 les rues et sur les places publiques.

Quand en commencera-t-elle à finir?

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
 Signé Bourbignon.

Lettre de Son Excellence le Colonel Doyle, Gouverneur
 de la Grenade, au Gouverneur de la Guadeloupe.

Grenade, le 1^{er} avril 1843.

Monsieur le Gouverneur, J'ai l'honneur d'informer Votre
 Excellence que la législature de cette île, dans sa séance du 13
 mars dernier, a pris la résolution de voter la somme de 150 livres
 sterling destinée à adoucir les souffrances des habitants de la
 Guadeloupe, en m'a prié de mettre son vote à exécution en en
 expédiant le montant à Votre Excellence, pour être distribué.

aux dictinels tremblement de terre.

J'ai l'honneur de transmettre à votre Excellence la première d'une lettre de change, sur la Banque coloniale à Londres, pour la somme de 150 pounds, à quatre-vingt dix jours de vue en passé à votre ordre. A la réception de cette lettre, votre Excellence m'obligera, en me donnant une reconnaissance le plus tôt qu'il lui conviendra.

Je joins aussi votre Excellence que dans cette colonie, tout le bel et adroit ainsi que par bien d'ice aux souffrances des habitants de votre île, et je termine en disant cette occasion de vous exprimer la haute estime que je rends pour votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé Doyle.

Lettre de l'Amiral Bourayne, à son Excellence le Ministre de la Marine en del Colonel.

Demande de récompense pour ceux qui se sont distingués par leur courage et leur dévouement, dans le tremblement de terre de la Guadeloupe.

Sur le ruine de la Pointe à Pitre, le 3 et 4 avril 1843.

Monsieur le Ministre, Dans une de mes précédentes lettres, en demandant la croix d'officier pour le Docteur Arnoux, en celle de chevalier de la Légion d'honneur pour,

M. le Docteur, maître de la Pointe à Pitre,

Léves, premier adjoint,

Berthelmer, Conseil municipal.

Tranger, Docteur médecin,

Dans la conduite a été si admirable, et si honorable, en présence de
 Dieu qui a frappé ce malheureux pays, en dans le double
 jour de celle qui en visent celle du 8 Février, j'annonçais
 à votre Excellence que je signalerai plus tard d'autre dé-
 vouement, d'autre service qui méritent aussi une récom-
 pense: c'est ce devoir que je viens remplir aujourd'hui.

Dans le rapport, ci joint, que m'on remit le 10 et le 11. le
 chef d'administration en chef de service, vous trouverez
 le nom de l'habitant, fonctionnaire, militaire ou
 marin, qui, dans ces circonstances, ont acquis de grands
 droits à la reconnaissance de leurs concitoyens. Je demande
 pour tout une mention honorable dans le rapport; mais
 je recommande plus particulièrement ce je demande comme
 récompense, la croix de l'Ordre de St Louis :

M. M. Comeron, maire du Moule, qui a montré un
 dévouement héroïque. (Voir rapport N° 1.)

Corantin Bellerocoe, membre du conseil municipal
 de la Pointe-à-Pitre (Voir rapport N° 1.)

Dérot (Jean Louis Nicolas) — (Voir pièce N° 2.)

Dourmant. Duclos — — — — —

Erguer, Chirurgien auxiliaire de 3^e classe,

Lemoux, — — — — — de 2^e classe,

de la Martinique (Voir le rapport N° 1.)

Henriet, Capitaine de génie.

Liebaux, Capitaine d'artillerie.

Balleroy, Cap^e. adjudant-major au
 1^{er} Régiment d'Infanterie de marine,

Réboul, sous-lieutenant.

Allard, — — — — —

Sibaudon, sergent d'artillerie.

Regent, lieutenant de gendarmerie.

Burtel, commandant provisoire interim la
 milice de la Pointe-à-Pitre.

} Voir le rapport
 N° 4.

M. W. Ledentu, sous commissaire de marine, }
 M. Vories, adjudant, enseigne de vaisseau, } doit le rapport
 Commandant la Rose, } N. H.
 Berry (Jean Nicolas), S. Eugénie }
 Colonial.

Lantou, } capitaine du commerce, sublimé dans
 Orlin, } sans vicatance;

en offre une distinction, une médaille en or, à l'effigie de croix,
 pour la classe Maria, supérieure de l'ordre hospitalier de
 la Sainte-Agathe;

une médaille pour le maître Broudeau (Pierre Marie),
 qui compte tant d'obligés parmi ceux que le fléau a frappés;
 une médaille pour l'archevêque maritime Collet (Eulien André),
 dont le dévouement a été fort apprécié.

Je demanderai aussi, et avec la même instance, un
 avancement extraordinaire pour

M. W. Fournier, chirurgien de 1^{re} classe, qu'on propose
 pour le grade de second chirurgien en chef;
 Ebedec, chirurgien de 2^e classe, proposé pour la
 seconde classe;

Caddan-Radel, chirurgien auxiliaire de 2^e classe,
 proposé pour l'entretien dans le même grade.

Ces propositions sont parfaitement justifiées dans le
 rapport et. S. de M. Cornuel, médecin en chef, dont le
 témoignage doit avoir ici une grande autorité.

Dans une autre occasion j'aurai l'honneur d'entretenir
 votre Excellence de la décision de M. W. le chef d'adminis-
 tration, dont le concours m'a été si utile, dans le moment
 difficile que nous avons traversé depuis le 8 février.

Veuillez agréer, S.

Le C. Amiral, Fousemou,
 Signé Fourbreyre.

Lettre del' Amiral Tourbeyre, à Son Excellence le
Ministre de la Marine et del' Colonel.

La fièvre jaune fait des ravages
à la Guadeloupe.

Sur l'Amiral de la Pointe-à-Pitre, le 11 avril 1843.

Monsieur le Ministre, Les cadavres qui gisent encore
sous nos pieds de combats et d'armes, en ne causeront, j'espère,
aucune maladie contagieuse; mais les chaleurs précoces,
déjà très fortes, que nous éprouvons depuis quelque temps, ont
amené la fièvre jaune. Cette maladie a fait plusieurs
victimes; je crains qu'elle ne forme bientôt un grand déve-
lopement.

C'est dans ces circonstances que j'ajoute l'avisée pro-
chaine du Prince de Sardaigne, en cette nouvelle, bien qu'elle
ne soit point officielle, me donne les plus vives inquiétudes.
Je serais, je suis sûr, S. M. de ne point affronter ici
une mort sans gloire, et sans utilité pour la patrie; je
serais tout ce qui sera en mon pouvoir pour prévenir un tel
malheur, en pour éparquer une nouvelle douleuse à la France
et à la famille royale.

Veuillez agréer, &c.

Le C. Amiral, Gouverneur,
Signé Tourbeyre.

Lettre de M. le Consul général de France, à Caracal,
au Gouverneur de la Guadeloupe.

Caracal, le 11 avril 1843.

Monsieur le Gouverneur, Je me salue que vous ayez
reçu exactement ma lettre del' 20 février en 8 mars dernier.
Elle vous portait, avec l'expression de notre vive sympa-
thie et de nos regrets, le montant de deux souscriptions
ouvertes à Caracal, en faveur del' victimes du tremblement de

terre de la Pointe à-Pitre.

Ci joins une nouvelle traite de six cent quatre vingt francs, que j'ai reçue de Barcelonne et de Puerto-Cabello pour le même objet. Et attendu que le montant de la description de ce Français résidant à Waracáibo et à Angostura me sera payé, je m'en propose de vous le transmettre.

Agreé, &c

Le Consul général en charge d'affaires de France,
Signé Laxio.

P. S. Je tiens de recevoir à l'instant même et je m'en propose de vous transmettre le montant de la description de Waracáibo, et l'élève à la somme de deux cent trente cinq francs.

Réponse de l'Amiral Tomkayre, à son Excellence le Colonel Boyle, Gouverneur de la Grenade.

Quo let unius, de la Pointe à-Pitre, le 27^e avril 1843.

Monsieur le Gouverneur, Je tiens de recevoir en une traite de 150 livres sterling, de la Banque coloniale de Londres, la somme votée par la législature de la Grenade, en faveur de nombreux victimes de la Guadeloupe.

Je vous remercie, Monsieur, et je vous prie d'être l'interprète de ma reconnaissance, et de celle des habitants de cette île, ainsi que des honorables membres de votre assemblée législative qui, dans cette occasion, ont voulu nous venir en aide. Et vous considéreront longtemps le Gouverneur de la généreuse anglaise de la Grenade.

Veuillez agréer, &c

Le C. Amiral Goussier,
Signé Fourbeyre.

Lettre de l'Amiral Fourbeyre, à son Excellence le
Ministre de la Marine et des Colonies.

Proposition faite en suite à la demande de récompense
en faveur de ceux qui se sont distingués dans la
journée du 8 Février.

Sur les ruines de la Pointe à-Pitre, le 7 avril 1843.

Monsieur le Ministre, Je viens solliciter la croix
d'honneur pour,

M. M. Mancel, Lieutenant de vaisseau, commandant
la goëlette l'Estafette, qui, en station au Port Louis, lors
du débarquement du 8 Février, se porta promptement au secours
des habitans de ce bourg, et, par son utilité de son concours,
ramena la confiance parmi eux;

Fajard, capitaine de la compagnie de Saint-Jean,
en garnison au Moule, dont les officiers ont aussi été
fort utiles dans cette ville.

Je regrette d'avoir omis dans mes premières propo-
sitions les noms de ces deux officiers, dont la conduite,
dans cette terrible journée, a mérité la reconnaissance des
habitans de ces deux communes.

Veuillez agréer, &c

Le C. Amiral Goussier,
Signé Fourbeyre.

Réponse

Réponse de l'Amiral Fombeyre, à M. Mollien,
 Consul général de France à la Havane.

Quo les mines de la Pointe-à-Pitre, le 7 avril 1843.

Monsieur le Consul général, J'ai reçu par M. Lalane, notre compatriote, la lettre que vous m'avez l'honneur de m'écrire le 11 mars dernier; et, ainsi que vous en avez manifesté le désir, j'ai donné des ordres pour que la goëlette la Carlota fût traitée aussi favorablement que le permettrait nos règlements.

J'ai été vivement touché, Monsieur, de l'empressement que vous avez mis à ordonner une souscription en faveur des malheureux et victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe. Je serai heureux de connaître, pour le proclamer, le nom du donateur bienfaiteur qui, comme M. E. le capitaine général Falgout, aura bien voulu s'associer à cet acte d'humanité.

Notre blessure saignera encore; elle saignera longtemps. Toutefois le courage ne nous a jamais abandonné; nous nous efforçons d'effacer les traces du désastre.

Agreez, &c.

L'Amiral, Gouverneur,
 Signé Fombeyre.

Arrêté du Gouvernement, qui prescrit le rétablissement
 des registres de l'état civil de la Pointe-à-Pitre, détruits
 par le désastre du 8 février.

Pointe-à-Pitre, le 7 avril 1843.

Nous, Gouverneurs de la Guadeloupe en Dépendance,

Sur la Déclaration de sorte, faite par le Jureur adjoint au maire de la Pointe à Pitre, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil;

Considérons qu'il résulte de cette déclaration que led registre de l'état civil de cette ville a été en totalité détruit ou consumé par le Dégât du 8 Février;

Considérons que par un concours de circonstances profondément regrettable, led double de led registre pour les années 1841 et 1842 n'ont été ni déposés au greffe du tribunal de première instance, ni expédiés au dépôt de l'archiviste colonial;

Considérons que la destruction de led registre compromet de la manière la plus grave l'état, la fortune et la sécurité des citoyens; qu'il importe de le rétablir immédiatement en parant toutes les mesures qui, sans déroger aux prescriptions de la loi en sans nuire aux intérêts des tiers, peuvent servir avec le plus d'efficacité possible à constater l'état des familles;

Sur la proposition du Procureur Général,

A nous arrêté en arrêtant ce qui suit:

Art. 1^{er} Le greffier du tribunal de première instance, dépositaire du double du registre de la Pointe à Pitre, antérieur au 1^{er} Janvier 1841, en fera dresse immédiatement un copiel. Led copiel fait, année par année, devra collationné et signé par le greffier en l'absence par le Procureur du Roi, qui, après procès verbal sommaire de la vérification, conformément à l'article 33 du code civil, led fera déposer à la mairie.

2. - A l'égard du registre de 1841 et 1842, en l'acte de l'après du 1^{er} Janvier au 8 Février 1843, il sera procédé à

rétablissement par une commission instituée à cet effet.

3. La commission sera chargée de dresser des registres tenus triplés et destinés à remplacer ceux mentionnés en l'article précédent. Ces registres, conformément à l'article 24 du code civil, contiendront avec exactitude les prénoms, noms, âge, profession et domicile de ceux qui y seront dénommés.

Quant à ceux destinés à recevoir les déclarations d'affranchissement, la commission se conformera aux prescriptions de l'ordonnance royale du 12 juillet 1822.

4. La commission formera ces registres à l'aide des déclarations précédemment faites en qui seront renouvelés par les parties intéressées dans le délai de quatre mois, à l'expiration duquel il ne pourra y être suppléé que par les lois judiciaires en à leur défaut en justice.

Et défaut de ces déclarations elle recueillra celle des parents, amis, patrons bienveillants, médecins ou sages-femmes; elle recourra au besoin, aux dénombrements qui seront fournis par la Direction de l'intérieur, aux registres tenus au parquet du Procureur général pour les affranchissements, aux registres de la fabrique ou des hôpitaux, enfin aux documents qu'elle pourra recueillir, soit dans les archives publiques, soit ailleurs.

En conséquence, il est enjoint aux dépositaires d'archives publiques ou de testament, d'expéditions d'actes de l'état civil ou de pièces pouvant fournir des documents utiles, de les mettre à la disposition de la commission, sur sa demande et moyennant récépissé.

5. Lorsque ces registres seront terminés en vertu de tout les membres de la commission, ils seront envoyés au parquet du Procureur du Roi, qui les vérifiera et dressera

procès-verbal de la vérification, conformément à la loi.

L'un de ces registres restera déposé à la mairie, un autre au greffe du tribunal de première instance, et le troisième sera expédié au Dépôt de l'archipel colonial.

6. - La Commission correspondra avec le Procureur général; elle recevra de lui ses instructions dont elle aura besoin et lui rendra compte tous les mois de l'état de ses travaux.

7. La Commission sera composée de trois membres et d'un secrétaire.

Son nom est:

M. Leger, Juge adjoint au maire, Président;
M. Jousville, notaire, membre de la Commission;
M. Caspade, Avoué, idem
M. Wampetun (M. Wampetun), Secrétaire.

8. Il est alloué au secrétaire de la Commission une indemnité de 150 francs par mois.

Il est également alloué au greffier du tribunal de première instance, pour le double de l'original qu'il établira en conformité de l'article 1^{er}, en plus chaque acte de naissance, affranchissement, mariage en décès, l'indemnité fixée par l'article 2 de notre arrêté du 4 mars dernier.

9. - Ces allocations et autres frais auxquels donnera lieu l'exécution du présent arrêté seront payés sur les fonds qui proviendront de la Subvention de la Métropole.

10. - L'Ordonnance du Procureur général sera chargée, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui devra être enregistré partout où besoin sera, et inséré au Bulletin officiel de la Colonie.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 7 avril 1849.

Signé Gombeyre.

Paule Gouverneur:

Le Procureur général du Roi,

Signé Ch. Bernard.

Lettre de l'Amiral Gombeyre, au Gouverneur de la
e Martinique.

Basse Terre, le 10 Avril 1843.

Mon cher Gouverneur, La fille de la Pointe à Pitre
a désiré qu'une députation, prise dans le sein du conseil
municipal, allât porter à nos amis de la e Martinique,
l'expression de sa reconnaissance. Je recommande à
toute votre bienveillance les hommes honorables qui vous
rempliront cette mission.

Je suis tout dévoué.

Le C. Amiral, Gouverneur.

Signé Gombeyre.

Arrêté du Gouverneur, qui proroge au 20 mai 1843,
l'ouverture des assises du second trimestre, à la Pointe à Pitre.

Basse Terre, le 10 Avril 1843.

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe en l'absence de,

Du l'article 72 de l'ordonnance organique du 24 sep-
tembre 1828;

Considérant que, par suite du désastre du 8 février, les
procéduraux criminels renvoyés aux assises de la Pointe

à être en qui n'ont pu être jugés à la dernière session, ont
été détruits ou sont encore dans les débris;

Considérant que les accusés qu'elles concernent sont
tous continus, à l'exécution d'un seul dans la procédure
il a pu être rétabli dans les formes prescrites par les
articles 521 et suivants du code d'instruction criminelle;

Considérant, en outre, que l'ancien procès-verbal est
commencé et pourra être en état au 29 mai prochain;
d'où il suit que la prorogation de la session du second
trimestre aura pour effet d'abréger la détention préventive
d'un grand nombre d'accusés;

En conséquence le Procureur général,

A pris arrêté en arrêteant ce qui suit:

Art. 1^{er} L'ouverture de l'année de la Pointe à Pitre,
pour le second trimestre 1843, qui devait avoir lieu le 20 avril
courant, est prorogée au 29 mai prochain.

2. Le Procureur général est chargé de l'exécution
du présent arrêté, qui devra être enregistré partout où besoin
sera, et inséré au bulletin officiel de la colonie.

Fait à la Base Verte, le 10 avril 1843.

Signé Tombeyre.

Paule Toussaint:

Le Procureur général,

Signé A. Bernard.

Rapport du chef de Bataillon Esposito, comman-
dant de place à la Pointe à Pitre, au colonel Parler
Commandant Militaire de la Guadeloupe. (1)

(1) Cette pièce devra être placée à la page

Pointe-à-Pitre, le 19 d'edris 1843.

Mon Colonel, aujourd'hui qu'un jour de calme a succédé à de si grande calamité, que je puis disposer de quelquel moment de ma personne, je me fais un devoir de porter à votre connaissance quelquel circonstance qui de vous m'est parvenue.

Ainsi que vous le savez, un affreux incendie a succédé à un tremblement de terre et presque toute la Pointe-à-Pitre a été endabie. Si del secours nous eussent été donnés, nous eussions parvenu à sauver la partie de la ville, comprise entre la rue Traversière enle Point de l'Abyme, et delquel étoient incluses, par suite de la fatigue que nous éprouvions, en aussi à raison de la faiblesse du personnel à notre disposition. Etant quelquel encouragement donné ou ramené l'adignement de nos travaux, en nous adont été assez heureuse nous arrêter le feu à la maison Saint Jean Sagni, construite en bois, en cela, en faisant le sacrifice de la maison qui la suivait. Cette mesure a nécessairement sauvé toute la nouvelle ville, la place de la Victoire et quelquel maisons delquel adjacentes.

Si j'ai la douleur, mon Colonel, de vous dire que quelquel personnel eut refusé de se rendre à mon appel, nous donne del secours, j'aurai aussi la satisfaction de vous faire connaître nominativement les individus qui, au jour même de leur vie ont participé à ce grand acte.

M. M. Balleroy, capitaine adjudant major au 1^{er} Régiment d'infanterie de marine, Lagarde, garde du génie, Saul, Conducteur del Pont et des usées, Guin, conducteur, Wierbicki, aspirant conducteur, Solleville, brigadier de gendarmerie, Simon, gendarme, Dougelet et Firaud, Canonniers d'artillerie de marine, un marin et deux soldats

que je n'ai pu rencontrer de nul en don je n'ai pu découvrir
le nom.

Au résumé, cet individu que je tiens de signaler
pour sa belle conduite, ont acquis de grands droits
à la reconnaissance publique et à celle de la nation.

Je suis &c.

Le chef de Bataillon, commandant
de place,
Signé Lesjune.

fin du premier volume.

Répertoire des pièces contenues dans le
1^{er} Volume du Recueil.

Date	Description	Pages
20 décembre 1843.	Lettre à l'Amiral Toussaint, faisant en son nom le recueil des documents de hauts degrés à l'histoire du tremblement de terre éprouvé à la Guadeloupe	1
8 en février.	Lettre de l'Amiral Toussaint, au Ministre de la Marine en date coloniale, pour lui annoncer le tremblement de terre éprouvé à la Guadeloupe	5
9 idem	Lettre de l'Amiral Toussaint, au gouvernement de la Martinique	7
9 idem	Décision du Gouvernement, prescrivant la délivrance d'une ration journalière de dix centimes aux fonctionnaires et agents du gouvernement à la Pointe-à-Pitre	8
10 idem	Lettre du Gouvernement, à l'Amiral de Rogée	9
10 idem	Arrêté du Gouvernement, qui enjoint à tout chef de famille, incapable de travailler, de s'éloigner de la Pointe-à-Pitre	10
10 idem	Décision du Gouvernement, qui réduit la ration journalière de dix centimes à délivrer aux troupiers en garnison à la Guadeloupe, et qui prescrit une distribution de rations	11
10 idem	Arrêté du maire de la Pointe à Pitre, relatif au débâtement de la ville	12
11 idem	Proclamation du Gouvernement de la Guadeloupe	13
11 idem	Arrêté du Gouvernement, qui ordonne la porte de la Colonie à l'introduction des comestibles de toute espèce en dehors de construction	15
11 idem	Arrêté du Gouvernement, qui enjoint provisoirement dans l'arrondissement de la Pointe à Pitre, le délai en matière judiciaire	16

Date		Pages
11 février	Arrêté du Gouverneur, qui désigne le local où seront transférés les tribunaux de première instance en de pair de la Pointe à Pitre, en les greffes de dit tribunaux	17
11 idem	Proclamation du Gouverneur de la Martinique	18
11 idem	Lettre de l'amiral Trombayre, au gouverneur de la Martinique	21
11 idem	Lettre du Gouverneur de la Martinique à l'amiral Trombayre	21
	Extrait du journal le Courrier de la Martinique, contenant les lettres et proclamations des maires de Saint-Royal et de Saint-Pierre, à l'occasion du dévouement de la Guadeloupe	23
	Détail sur le tremblement de terre de la Guadeloupe, article signé L. B.	28
12 idem	Lettre de M. M. les délégués du Conseil municipal de Saint-Pierre, au maire de cette ville	27
12 idem	Circulaire de M. Jules Billécocq, directeur de l'administration intérieure, aux maires de la Guadeloupe, sur les mesures à prendre, par suite du tremblement, pour la récolte pendante	40
12 idem	Arrêté du maire de la Pointe à Pitre, relatif aux travailleurs qui feront partie des cordons employés au déblocage de la ville	42
12 idem	Lettre du Gouverneur de la Guadeloupe, à l'amiral Comte de Vogel	43
13 idem	Lettre de l'amiral Trombayre, au ministre de la marine et des Colonies, demandant de nouveaux détails sur le désastre de la Guadeloupe	44

Date.		Pages
10 Février	Lettre du Président du Conseil colonial de la Martinique, au Président du Conseil colonial de la Guadeloupe	46.
12 idem	Lettre de l'Amiral Boubeyre, au gouverneur de la Martinique	47
12 idem	Lettre de l'Amiral Boubeyre, à M. Laurencin, capitaine de corvette, commandant la frégate à Bayeux le <i>Tomer</i>	48
12 idem	Arrêté du Gouvernement, concernant la répression de la Robe à la Pointe-à-Pitre	49
12 idem	Lettre de M. Küllernus, Juge, faisant fonction d'agent consulaire français, à Saint-Dominique, à M. M. Frimon, Roble, Destréel en d. <i>Tomé</i> , négociant de cette île	50
12 idem	Lettre sur le tremblement de terre, adressée à l'éditeur du journal le courrier de la Martinique, par M. S. Fabul.	52.
14 idem	Lettre de l'Amiral de Nogal, au Ministre de la marine et des colonies	58
14 idem	Lettre de M. M. les négociants de Saint-Dominique, au gouverneur de la Guadeloupe	61
20 idem	Réponse de l'Amiral Boubeyre à M. Küllernus, Juge, faisant fonction d'agent consulaire français, à Saint-Dominique	120
14 idem	Arrêté du Gouvernement, qui proroge au 20 mars 1848, l'ouverture des assemblées du 1 ^{er} trimestre à la Basse Terre.	63
15 idem	Lettre de l'Amiral Boubeyre, au gouverneur de la Martinique	64

Date		Pages
15 février	Arrêté du Gouvernement, qui prescrivit la construction de deux baraquets en bois, à la Pointe à-Pitre, pour être mis à la disposition du commerce.	65
15 idem	Lettre de S. E. J. Exholm, gouverneur général de l'île d'Annoët, au gouverneur de la Guadeloupe	66
28 idem	Réponse de l'amiral Bombeyre, à M. Exholm.	165
16 idem	Nouveaux détails sur le tremblement de terre, faisant suite à l'article signé L. B., page 28.	68.
16 idem	Lettre de M. Rivière, au sujet de la belle action du noir Félix.	76
16 idem	Lettre de M. A. Réboul, conseiller municipal, au maire de la ville de Tom Royal.	78
16 idem	Ordre du Gouvernement, prescrivant une distribution de café aux troupiers stationnés à la Pointe à-Pitre.	84
16 idem	Décision du Gouvernement, prescrivant la délivrance de liques fabrique aux soldats de la garnison, et aux marins de la station navale, employés sur les trahucs de débaric à la Pointe à-Pitre.	85
16 idem	Lettre du maire de Saint-Pierre, à M. Damry, maire de la Pointe-à-Pitre.	86
16 idem	Lettre des membres du conseil municipal de la Trinité, aux membres du conseil municipal de la Pointe-à-Pitre.	87
16 idem	Lettre de l'amiral Bombeyre, à M. le gouverneur de la Martinique, au sujet du capitaine Delisle, de la goëlette la Bouche.	88
16 idem	Lettre du Gouvernement de la Guadeloupe, à l'amiral de Voguel.	88

Date		Pages
16 févrie	Arrêté du Gouverneur, qui établit une commission, à l'effet de constater l'état actuel journal des documents qui existoient dans les archives du diocèse de Saint-Pierre à la Pointe-à-Pitre	90
16 idem.	Arrêté du Gouverneur, autorisant la décharge, à charge de remboursement, aux particuliers qui en feront la demande, des bois nécessaires à la construction des magasins provisoires à la Pointe-à-Pitre	91
17 idem	Lettre de M. Chaumy, maire de la Pointe-à-Pitre, à M. Lulien, maire de Saint-Pierre	92
17 idem	Lettre du même, à M. Fayot, maire de la ville de Saint-Royal	93
17 idem	Rapport chirurgical, adressé au conseil de santé de la Guadeloupe, par le Docteur Chauvaud, chef du service à la Pointe-à-Pitre	94
17 idem	Lettre de l'Amiral Tombeyre, au Ministre de la Marine et des Colonies	103
17 idem	Lettre de S. E. Sir Henry Light, gouverneur de la Guyane anglaise, au Gouverneur de la Guadeloupe	103
28 idem	Réponse de l'Amiral Tombeyre, à Sir Henry Light, gouverneur de la Guyane anglaise	107
17 idem	Lettre du Gouverneur de la Guadeloupe à l'Amiral de Rogel, pour lui annoncer son départ de la Pointe-à-Pitre	104
17 idem	Circulaire de l'Amiral Tombeyre, à M. M. les maires des communes de la Guadeloupe dépendances	103
18 idem	Lettre de S. E. Sir Charles Grey, gouverneur général des îles anglaises du sud, au Gouverneur de la Guadeloupe	105

Date		Pages
28 février	Réponse de l'amiral Bombouye, à S. E. Sir Charles Drey, gouverneur général des îles anglaises du vent	168
18 idem	Arrêté du maître de la Pointe à Pitre, relatif au mode de constater les décès	106
18 idem	Fragment d'une lettre écrite de la Basse-terre, du 6 le tremblement de terre du 8 février, par le capitaine Beau	108
19 idem	Lettre communiquée, à l'occasion de la dernière lettre de l'amiral Bombouye, à la Basse-terre	110
19 idem	Décision du conseil privé, du 6 le projet d'un don de 600,000 f. à la Martinique, d'une somme de 600,000 f.	121
19 idem	Arrêté du Gouvernement, en conseil, relatif aux objets de l'introduction, en franchise de droits, en autorisée par l'arrêté du 11 février 1843	122
19 idem -	Arrêté du Gouvernement, en conseil, qui accorde un délai pour l'acquiescement des droits de douane	124
19 idem	Arrêté du Gouvernement, en conseil, portant suspension des travaux projetés au compte du service local, du 6 le exercice 1842 en 1843	125
20 idem -	Ordre du Gouvernement relatif à la mission que doit remplir, à la Martinique, M. Ladoque de Sandin, Inspecteur colonial	126
20 idem	Réponse du Lieutenant Général Baron Aubert, Président du conseil colonial de la Guadeloupe, au Président du conseil colonial de la Martinique	127
20 idem	Lettre de l'Amiral Dural Dailly, au gouverneur de la Guadeloupe	128

Date.		Pages.
20 février	Lettre du Consul général de France à Caracas, au gouvernement de la Guadeloupe	130
29 mars	Réponse de l'amiral Fourbeyre, à M. l'ad'id, Consul général de France à Caracas	274
20 février	Lettre de l'amiral Fourbeyre, au Gouvernement de la Martinique, relative à la mission confiée à M. de Faulin, Inspecteur colonial	131
21 idem	Lettre de M. Daniel Boadum, Gouverneur de Saint Bartolomé, au gouvernement de la Guadeloupe .	133
1 ^{er} mars	Réponse de l'amiral Fourbeyre, au colonel Boadum, gouverneur de Saint Bartolomé . . .	130
21 février	Extrait d'un ordre du jour du Lieutenant colonel Petit, commandant le 1 ^{er} régiment d'infanterie de marine	135
21 idem	Lettre de M. Sevrime Boyan, délégué du conseil municipal de la Trinité, au maire de cette commune.	137
21 idem	Notice de M. Léger, 1 ^{er} adjoint au maire de la Pointe-à-Pitre, sur la belle conduite de sa sœur Celine en du noir esclavé Payotte	143
22 idem	Lettre de l'amiral Fourbeyre au Gouvernement de la Martinique	145
23 idem	Extrait du journal le Courrier de la Martinique, demande des détails sur le service funèbre, célébré à Saint Pierre, pour le repos de l'âme de l'ictimé du tremblement de terre du 8 février . . .	145
23 idem	Lettre de l'amiral Fourbeyre, à M. l'abbé Jacombe, préfet apostolique	147
23 idem	Lettre de l'amiral Fourbeyre, à M. l'abbé Payrol, Curé de la paroisse du Monastère-Carmel	148

Dates.	Pages.
23 février. - Lettre de l'amiral Bourbeyre, au Ministre de la marine et des colonies, lui annonçant l'envoi de deux missionnaires en France, pour faire des recherches en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe	149
23 idem. - Lettre de l'amiral Bourbeyre, au Ministre de la marine et des colonies, demandant nouveaux détails sur le tremblement de terre du 8 février	150
23 idem. - Lettre de l'amiral Bourbeyre, à M. Choisy, maire de la Pointe-à-Pitre	152
24 idem. - Séance du Conseil privé de la Martinique, au sujet de la demande d'emprunt de 600,000 francs formée par le gouvernement de la Guadeloupe	152
25 idem. - Lettre du Gouverneur de la Guadeloupe, à l'amiral de Voguel, pour l'engager à éloigner de la Pointe-à-Pitre les bâtiments de sa division	157
25 idem. - Lettre de l'amiral Bourbeyre, au Ministre de la marine et des colonies, ayant pour objet une demande de récompense à l'occasion du tremblement de terre du 8 février	158
25 idem. - Lettre de l'amiral de Voguel, à M. Choisy, maire de la Pointe-à-Pitre	159
26 idem. - Lettre de l'amiral Bourbeyre, à M. La Solgue de Fauchin, Inspecteur colonial	160
26 idem. - Rapport de M. Choisy, chef de Bataillon au 1 ^{er} Régiment d'Infanterie de marine	161
28 idem. - Lettre de l'amiral Bourbeyre, au Ministre de la marine et des colonies, demandant nouveaux détails sur le tremblement de terre de la Guadeloupe	165
28 idem. - Circulaire de l'amiral Bourbeyre, à M. de La Roche d'administration de la Guadeloupe	169

Date.		Pages.
28 février.	Lettre de S. E. Sir John Macysbail, Gouverneur de la Dominique, au gouverneur de la Guadeloupe.	170
6 mars.	Réponse de l'amiral Toubeyre, à Sir John Macysbail, gouverneur de la Dominique	214
28 février	Article de M. St. Esprit, sur le tremblement de terre de la Guadeloupe	173
2 mars.	Circulaire du Gouverneur, qui met à la disposition de l'administration, une somme de 600,000 fr., pour être employée, en avance, sur matériel d'or et d'argent ou sur traites accompagnées de connaissements	190
2 idem.	Lettre de M. M. le Administrateur de la Banque de Saint-Domingue, au gouverneur de la Guadeloupe	192
14 idem	Réponse de l'amiral Toubeyre, à M. M. le Administrateur de la Banque de Saint-Domingue.	229
3 mars	Lettre de M. l'abbé Lacombe, préfet apostolique, au gouverneur de la Guadeloupe	193
3 idem.	Lettre de M. Claubonze, Président du meeting de la Barbade, au gouverneur de la Guadeloupe	194
8 idem	Réponse de l'amiral Toubeyre, à M. Claubonze, Président du Meeting de la Barbade	220
3 idem.	Lettre de l'amiral Toubeyre, au Gouverneur de la Trinidad	195
5 idem.	Lettre sur le tremblement de terre de la Guadeloupe, par M. Cicéron, membre du conseil colonial de la Martinique	196
5 idem	Rapport de M. Régier, Lieutenant-commandant la gendarmerie à la Pointe-à-Pierre	200

Date.		Pages.
6 mars	Lettre de S. E. le Gouverneur général des îles anglaises dont le d'eu, au gouverneur de la Guadeloupe.	215
15 idem	Réponse de l'Amiral Tourbeyre, à Sir Charles Grey, gouverneur général des îles dont le d'eu.	243
22 février.	Lettre de M. et de Saabou, délégué du conseil municipal du Roben, à M. de Saguineraie, maire de cette commune	217
18 février.	Lettre de M. Esampy, maire de la Pointe-à-Pitre, à M. de Saguineraie, maire de la commune du Roben.	210
8 mars.	Lettre de l'Amiral Tourbeyre, à S. E. Sir Charles Grey, gouverneur général des îles anglaises du d'eu.	221
8 mars.	Lettre du consul général de France à Caracac, au gouverneur de la Guadeloupe	223
9 mars	Adresse du Conseil municipal de la Pointe-à-Pitre au gouverneur de la Guadeloupe	224
8 idem.	Proclamation du maire de la Pointe-à-Pitre	221
13 idem.	Réponse de l'Amiral Tourbeyre, au Conseil municipal de la Pointe-à-Pitre	228
9 idem.	Lettre de l'Amiral Tourbeyre, au Ministre de la marine en des colonies. (Suite du tremblement de terre du 8 février)	226
7 idem.	Lettre de M. Celoron de Blainville, adjoint du maire de la commune de la Foyade, au Directeur de l'administration intérieure	228
9 idem.	Lettre de l'Amiral Tourbeyre, au Ministre de la Marine en des colonies. (Suite du tremblement de terre de la Guadeloupe)	229

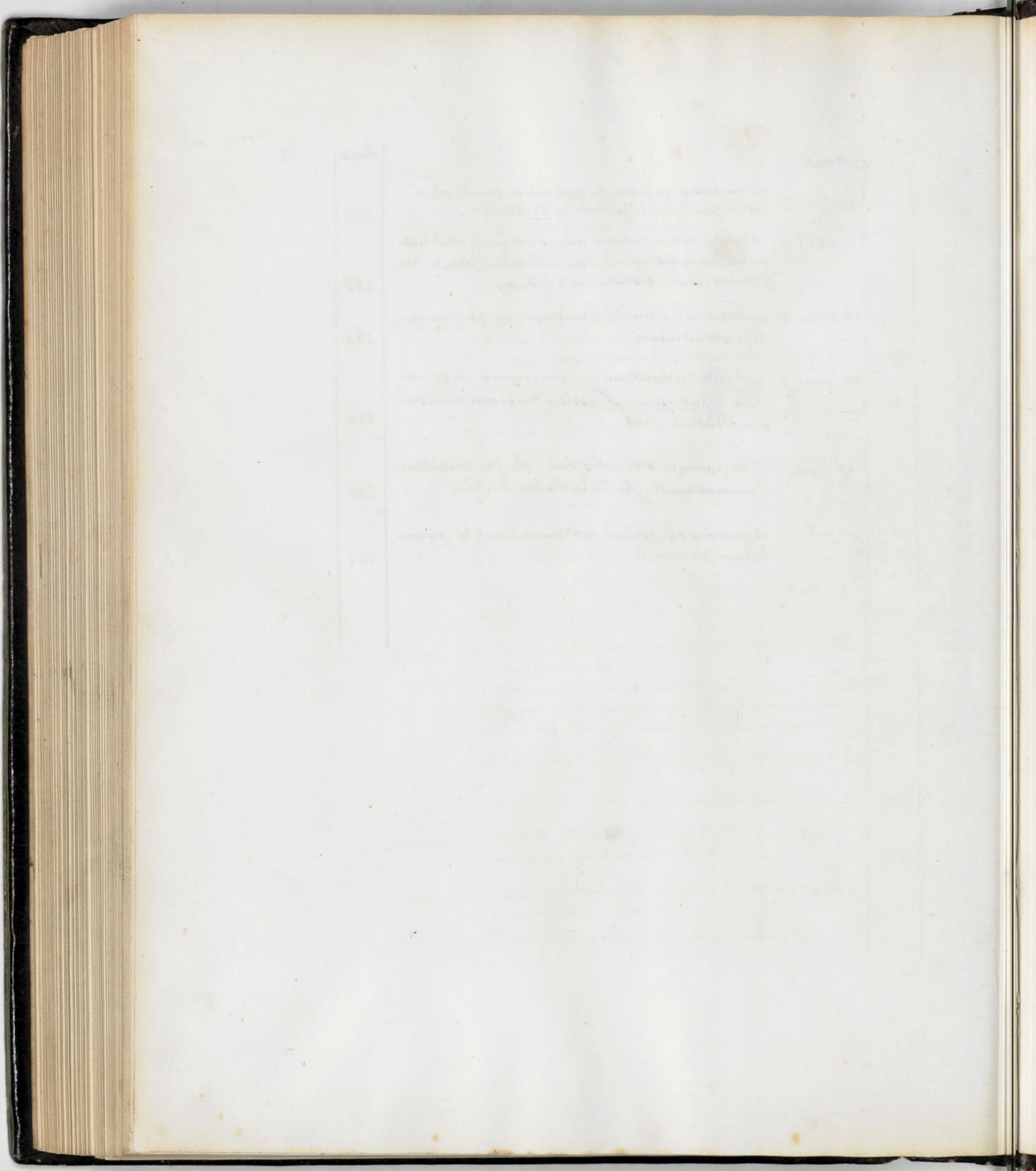
Date		Pages
10 mars	Lettre del' Amiral Tourbeyre, au gouverneur de la Martinique	230
10 idem	Lettre du Gouverneur de la Guadeloupe, à M. l' Amiral de Vogal	231
10 idem	Lettre en souscription en faveur des victimes échappées au désastre de la Pointe-à-Pitre. (Fayette officielle du 10 mars 1843.)	231
11 idem	Lettre du Consul général de France à l'île de Cuba, au Gouverneur de la Guadeloupe	235
9 idem	Décision du capitaine général de la Havane	235
7 avril	Réponse del' Amiral Tourbeyre, à M. de Vollicien, Consul général à l'île de Cuba	235
11 mars	Lettre du Colonel Eschbestor, Gouverneur de la Trinidad, au Gouverneur de la Guadeloupe	236
20 idem	Réponse del' Amiral Tourbeyre, au Colonel Eschbestor	236
11 idem	Lettre de M. M. S. A. Pitt en Samuel Hasanag, Président en secrétaire du meeting de la Trinidad, au Gouverneur de la Guadeloupe	237
20 mars	Réponse del' Amiral Tourbeyre, à M. M. Pitt en Samuel Hasanag	237
12 idem	Lettre de M. M. Daniel Mac Doumel, Edéque de la Trinidad, au Gouverneur de la Guadeloupe	238
25 idem	Réponse del' Amiral Tourbeyre, à M. M. Daniel Mac Doumel, Edéque de la Trinidad	237
14 idem	Offrande envoyée de Saint Martin, par M. Morel de la Colombe, ancien officier d'infanterie	240

Date.	Pages.
15 mars. - Extrait de la gazette officielle du 15 mars, comprenant quelquel lettre del 8, 10, 11 et 14 février, écrites par M. M. Terrail, Choisy, Monneron, maire, et Etadie, capitaine de volontaires au 1 ^{er} régiment d'infanterie de marine	241
16 mars. - Arrêté du Gouvernement, qui autorise l'admission de 10,000 kilogrammes de savon étranger	241
16 idem. - Arrêté du Gouvernement, en conseil, qui détermine l'époque où cessera la disposition del arrêté del 11 et 19 février dernier, autorisant l'introduction, en franchise de droit, de certains objets de condensation	245
16 idem. - Arrêté du Gouvernement, en conseil, qui proroge au 31 mai 1842, la clôture del exercice 1842, en ce qui concerne le compte del chapitres 21 et 22 du budget de la marine	246
16 idem. - Arrêté du Gouvernement, en conseil, qui autorise l'extraction de la caisse de réserve, d'une somme de 300,000 fr, en le versement ou recette, au compte de l'exercice courant 1842, service local	248
16 idem. - Arrêté du Gouvernement, en conseil, qui ouvre, par emprunt sur les fonds généraux, des crédits extraordinaires, au compte du chapitre 23 du budget de la marine, exercice 1842, jusqu'à concurrence de la somme de 60,000 fr.	249
16 idem. - Arrêté du Gouvernement, en conseil, relatif à la liquidation del droit de douane	251
17 idem. - Décret en ex. del chirurgien de la Martinique, venu pour secourir les blessés de la Pointe à Pitre	254
17 idem. - Lettre del'Amiral Gourbeyre, au gouverneur de la Martinique, au sujet du départ de M. M. Luroseau, Bodineau et Lemoué	256
17 idem. - Lettre de M. le Gouverneur, à l'Amiral de Noges	256

Date.	Pages.
17 mars - Lettre du Colonel Parker, au Gouverneur de la Guadeloupe	257
19 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, à Mr. le Directeur de l'intérieur, au sujet de M. M. l'abbé Bertin et Jobity, Députés de la Trinidad	258
20 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, au Ministre de la Marine et des Colonies. (Séisme du tremblement de terre.)	259
20 idem - Lettre de M. E. Sir A. Roberts, Gouverneur de l'île de Saint-Vincent	262
26 idem - Réponse de l'Amiral Boubeyre, à Sir A. Roberts.	268
20 idem - Arrêté du Gouverneur, relatif aux fonctionnaires et agents du service à la Pointe-à-Pitre, qui ont réclamé leur appointement du mois de janvier 1843	263
21 idem - Lettre de M. E. S. Souboude, Président du Comité des Souverains de la Barbade, au Gouverneur de la Guadeloupe	265.
26 idem - Réponse de l'Amiral Boubeyre à M. E. S. Souboude	269
21 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, à Mr. Dormoy, Maire de Saint-Martin	265
24 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, au Ministre de la Marine et des Colonies, au sujet de l'emploi de 600,000 fr. avancés par la Martinique	266
26 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, au Gouverneur de la Martinique et à l'Amiral de Voguel, au sujet de M. M. l'abbé Bertin et Jobity	268
28 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, au Ministre de la Marine et des Colonies. (Séisme du tremblement de terre du 8 février)	270

Date.	Pages.
28 mars - Lettre du Consul général de France à New York, au Gouvernement de la Guadeloupe	271
29 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, à M. Choisy, maire de la Pointe-à-Pitre	272
30 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, au Ministre de la Marine et des Colonies. (Demande d'une subvention pour la Guadeloupe.)	274
31 idem - Arrêté du Gouvernement, relatif aux audiences des Tribunaux de première instance en ce qui concerne la Pointe-à-Pitre	276
1 ^{er} Avril - Lettre de l'Amiral Boubeyre, au Ministre de la Marine et des Colonies. (Suite du tremblement de terre de la Guadeloupe.)	277
1 ^{er} idem - Lettre de M. E. le Colonel Doyle, Gouverneur de la Grenade, au Gouvernement de la Guadeloupe	278
7 idem - Réponse de l'Amiral Boubeyre, au Colonel Doyle, Gouverneur de la Grenade	283
8 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, au Ministre de la Marine et des Colonies. (Demande de récompense pour ceux qui se sont distingués, par leur courage en l'occasion, dans le tremblement de terre de la Guadeloupe.)	279
8 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, au Ministre de la Marine et des Colonies. (La peste jaune fait du ravage à la Guadeloupe.)	282
8 idem - Lettre de M. le Consul général de France à Caracas, au Gouvernement de la Guadeloupe	282
7 idem - Lettre de l'Amiral Boubeyre, au Ministre de la Marine et des Colonies. (Proposition faite en suite à la demande de	

Date.		Pages.
	récompense de ceux qui se sont distingués dans la journée du 8 février.	284
7 avril -	Arrêté du Gouvernement, qui prescrivit le rétablissement de l'état civil de la Pointe-à-Pitre, détruit par le désastre du 8 février.	285
10 idem -	Lettre de l'Amiral Bombouye, au Gouvernement de la Martinique.	289
10 idem -	Arrêté du Gouvernement, qui prorogé au 29 mai 1843, l'ouverture des admissions du second trimestre, à la Pointe-à-Pitre.	290
19 février -	Rapport de M. Lesjume, Chef de Bataillon, Commandant de place à la Pointe-à-Pitre.	290
	Répertoire des pièces contenues dans le premier volume du recueil.	293



Le manuscrit unique et de la plus grande valeur
appartient à Raymond Jeanrot à Bordeaux
petit fils de Jules P. Roubeau négociant à la Guadeloupe
Président de la Chambre de Commerce et Maire de la
Pointe à Pitre, Régent de la Banque de France, Conseiller
Colonial etc. et dont toute l'avis fut devisé à la Cour
de la Guadeloupe
né à Pointe à Pitre le 11 Septembre 1816
décédé à Bordeaux le 10 Février 1883.

- B. J. -



